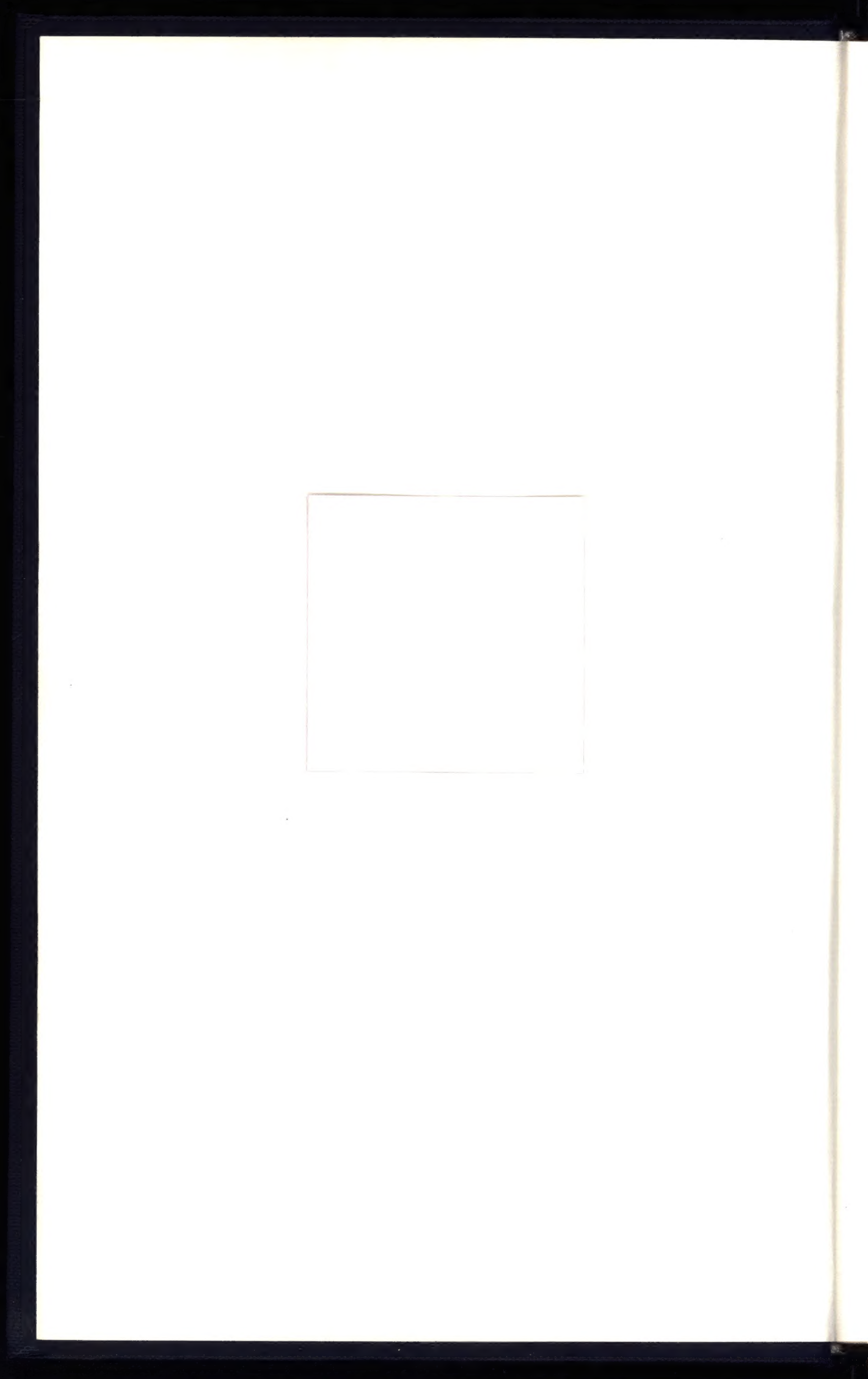




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

Tome VIII — ANNÉE 1905 — 9



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1905

Président : M. Félix Herbet.

Vice-Présidents : M. l'abbé de la Guibourgère. M. Alexandre Bruel.

Secrétaire général : M. Charles Saunier.

Secrétaire adjoint : M. Henry Nocq.

Bibliothécaire archiviste : M. Henri Bouchot.

Conservateur : M. Alfred Caussinus.

Trésorier : M. Auguste Vaillant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
F. Hoffbauer.
A. Hustin.
Paul Marais.
Monval.
Félix Régamey.

MM. Albert Sorel.
Antoine Soudée.
P. L. Sudre.
Théo de Bellefonds.
A. G. Thureau.
Eugène Toulouze.

BUREAUX DES COMITÉS

au 1er mai 1905

Comité A. *Président :* M. Henri Baillière; *Vice-Président :* M. V. Dujardin; *Secrétaire :* M. G. de Nouvion.

Comité B. *Président :* M. Paul Fromageot; *Vice-Président :* M. Soudée; *Secrétaire :* M. Le Cholleux.

Comité C. *Président :* M. Alexandre de Haye; *Vice-Président :* M. Laschett; *Secrétaire :* M. Bonnet.

Comité D. *Président :* M. Édouard Rouveyre : *Vice-Président :* M. Fernand Gerbaux; *Secrétaire :* M. Henri Masson.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de la mairie du VI[e] arrondissement, rue Bonaparte, 78.

CLACQUESIN (Paul-Victor), *industriel*, rue du Dragon, 3.

DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, rue Jacob, 28.

DUJARDIN (Georges), *administrateur du Bureau de bienfaisance du VI[e] arrondissement*, rue de Seine, 52.

DUJARDIN (Victor), *commissionnaire en marchandises*, rue de Maubeuge, 96.

FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.

HERBET (Félix), *maire du VI[e] arrondissement*, boul. St-Germain, 127.

HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.

LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.

MÉRITAN (abbé), *curé de St-Sulpice*, décédé.

VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Rotrou, 4.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

MM.

ALPY (Henri), *conseiller municipal*, rue Bonaparte, 68.

ANCELET (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.

BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, rue St-Guillaume, 33.

BALUZE (Émile), *administrateur du Bureau de Bienfaisance*, rue du Regard, 20.

BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VI[e] arrondissement*, rue de Rennes, 104.

BECK (Théodore), *directeur de l'École Alsacienne*, rue N.-D.-des-Champs, 109.

BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.

BELLANGER (François-Louis), *généalogiste*, rue du Cherche-Midi, 18.

BENOIST (Charles), *député, professeur à l'école des Sciences politiques*, rue de Tournon, 12.

BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 4.

BERNARDEAU (Albert), *négociant*, rue de Bourgogne, 325, à Orléans (Loiret).

BERTHELOT (André), *ancien député*, avenue de la Grande-Armée, 15.

BETHMANN (Baron Hugo de), rue Pauquet, 31.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 23.

BILLECOCQ (abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

BINARD, *architecte*, rue de Verneuil, 31.

BIOCHE (Alphonse-Charles-Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 53.

BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VI[e] arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.

BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.

BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du Bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.

BORDIER (Charles), *avocat à la Cour*, boul. St-Germain, 174.

BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.

BOUCHOT (Henri), *conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale*, rue Madame, 60.

BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.

BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.

BOULLOCHE (D[r]), *docteur en médecine*, rue Bonaparte, 5.

BOULLOCHE (Paul), *substitut du procureur général*, rue Bonaparte, 5.

BOURNON (Fernand), *rédacteur au « Journal des Débats »*, rue Antoine-Roucher, 12.

BOURRELIER (Henri-Jules), *ancien adjoint au maire du VI[e] arrondissement, libraire-éditeur*, rue d'Assas, 56.

BOUSSARD (1) (Henri), *chef des services de l'imprimerie Jousset*, rue Furstemberg, 8.

BOUTET (Henri), *peintre-graveur*, rue d'Assas, 68.

(1) Présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

BOUVRAIN (Victor), *architecte*, rue de Vaugirard, 25.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de section aux Archives Nationales*, rue du Luxembourg, 30.
CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin de la Ville de Paris*, rue de Vaugirard, 64.
CAGNAT, *membre de l'Institut, professeur au Collège de France*, rue Stanislas, 10.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, rue de Vaugirard, 114.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CHAMEROT (Georges), *imprimeur*, rue Furstemberg, 4.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Voltaire, 9.
CHAPOY, *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 33.
CHARAVAY (Noël), rue Furstemberg, 3.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, boulevard Raspail, 129.
CHASTEL (Eugène), *architecte*, rue de Bagneux, 3.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.
CORNIL (Georges), *entrepreneur de travaux publics*, avenue de l'Observatoire, 5.
COURBOIN (François), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, boul. Raspail, 236.
CUEILLE (1) (J.), *photograveur*, rue de Seine, 34.
DABOT (Henri-Dieudonné), *docteur en droit*, rue de Médicis, 11.
DAUMET (Georges), *archiviste paléographe*, r. du Luxembourg, 28.
DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.
DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement*, rue Madame, 41.
DELBET (J.), *médecin du Ministère de la Justice*, rue des Beaux-Arts, 5.

(1) Présenté par MM. Dumas-Vorzet et Théo de Bellefonds.

DEPOIN (Louis), *Président de l'Union sténographique de France*, boul. St-Germain, 150.

DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal*, rue du Regard, 12.

DIDOT (Firmin) et Cie, *éditeurs*, rue Jacob, 56.

DOLLOT (René), *élève de l'École des sciences politiques*, boulevard St-Germain, 136.

DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, r. Littré, 10.

DUCHIER (Charles-Paul), *étudiant en droit*, rue du Vieux-Colombier, 13.

DUCOURTIOUX-HUILLARD, *photograveur*, rue de Seine, 57.

DUJARDIN (Léon), *héliograveur*, rue Vavin, 28.

DUMAS-VORZET, *graveur-géographe*, rue Montfaucon, 5.

DUPLOMB, *directeur honoraire au Ministère de la Marine*, rue de Chaillot, 59.

DUPONT (Albert), *ancien juge au tribunal de Commerce*, place Saint-Sulpice, 1.

DUREAU (André), *licencié ès lettres*, rue de Vaugirard, 41.

DUREL (Adolphe), *libraire expert*, rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

DUVAL-ARNOULD (Léon), *conseiller municipal*, rue de Rennes, 95.

EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres*, boul. Raspail, 238.

FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat*, à Montmorency (S.-et-O.).

FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour*, rue Desbordes-Valmore, 23.

FLORANGE, *expert en numismatique*, quai Malaquais, 21.

FONTAINE DE RESBECQ (Hubert-Charles-Louis, comte de), *président du Conseil de fabrique de Notre-Dame-des-Champs*, passage Stanislas, 3.

FOULARD (Charles), *libraire*, quai Malaquais, 7.

FRANKLIN (Alfred), *administrateur de la Bibliothèque Mazarine*, boul. Bonne-Nouvelle, 28.

FROMAGEOT (Henri), rue de Villersexel, 1.

FROMAGEOT (Paul), *avocat à la Cour*, rue de l'Université, 11.

GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.

GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision*, rue Saint-André-des-Arts, 40.

GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 66.

GAUDIN (Félix), *peintre-verrier*, rue de la Grande-Chaumière, 6.

GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales*, rue Monsieur-le-Prince, 20.

GIL (Eugène), *négociant*, rue Bonaparte, 58.
GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien*, rue de Condé, 22.
GOUJON (Dr), *sénateur*, place Daumesnil, 15.
GUADET (Hyacinthe-Azaïs), *administrateur du bureau de Bienfaisance*, rue Garancière, 10.
GUIBOURGÈRE (abbé de la), *curé de St-Germain-des-Prés*, place St-Germain-des-Prés.
GUIGNEBAULT (Paul), *artiste graveur*, passage de Chatillon, 3.
GUINOCHET (Dr), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.
HALLÉ (J.), *docteur en médecine*, rue du Bac, 100.
HAMEL (Augustin-Charles), *professeur agrégé de l'Université*, boul. Raspail, 133.
HAMEL (Charles), *avocat à la Cour, Président du Conseil d'Administration des Pompes Funèbres*, rue de Tournon, 29.
HARO, *peintre expert*, rue Bonaparte, 20.
HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), *inspecteur général des Mines*, rue de Vaugirard, 56.
HAYE (Alexandre de), *publiciste*, rue de Rennes, 104.
HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès sciences*, rue de l'Éperon, 9.
HOFFBAUER (F.), *artiste peintre*, boul. Montparnasse, 40.
HUET (Paul), *ingénieur*, rue de l'Université, 8.
HURÉ (Henri), rue Lacharrière, 5.
HUSTIN, *secrétaire général de la Questure du Sénat*, au Palais du Sénat.
HUVÉ (Édouard), *maître fondeur*, boul. Montparnasse, 135 *bis*.
JORET (Charles), *membre de l'Institut*, rue Madame, 59.
JOUIN (Henry), *secrétaire de l'école des Beaux-Arts*, quai Malaquais, 15.
JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 167.
LAFFITTE (Jean-Paul), *publiciste*, rue Jacob, 18.
LAFFON (Gabriel), *procureur général*, Montpellier (Hérault).
LASCHETT, *facteur de pianos*, rue Bonaparte, 49.
LASSERRE (Pierre), *rentier*, boul. Montparnasse, 41 *bis*.
LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie*, rue Visconti, 11.
LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans*, rue Madame, 56.
LECHEVALIER (Émile), *libraire*, rue de Savoie, 16.

LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte*, rue de Bagneux, 16.

LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue septentrionale*, rue de Vaugirard, 39.

LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.

LE COIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine*, rue Guénégaud, 15.

LECOMTE, *avocat à la Cour*, rue Le Verrier, 14.

LEHEC (Gustave), *libraire*, rue St-André-des-Arts, 37.

LELONG, *archiviste paléographe*, rue Monge, 59.

LEMASLE (Victor), *libraire*, quai Malaquais, 3.

LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, boul. Haussmann, 73.

LESUEUR (Louis), *architecte*, rue de Seine, 20.

LETOURNEAU (Abbé), *curé de Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

LEVÉ (Pierre), *imprimeur*, rue Cassette, 17.

LIGNEUL (Charles-Ernest), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 51.

LOYER (Ambroise), *antiquaire*, boul. Saint-Germain, 147.

LUCHAIRE (Achille), *membre de l'Institut*, rue du Luxembourg, 30.

MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur*, rue Honoré-Chevalier, 7.

MAILLARD (Léon), *publiciste*, rue Bonaparte, 6.

MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la Biblioth. Mazarine*, quai Conti, 23.

MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques*, rue Bonaparte, 29.

MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes*, boul. Haussmann, 81.

MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres*, rue de Rennes, 130.

MARIUS-MICHEL, *relieur*, rue Nicole, 12.

MARTY (Édouard), *professeur à l'École Alsacienne*, rue Notre-Dame-des-Champs, 109.

MASSON (Henri), *bibliothécaire-archiviste*, rue du Cherche-Midi, 4ter.

MAUGERET (Alexandre), *vice-président de la Société de botanique de France*, rue du Cherche-Midi, 102.

MAY (Louis-Henri), *imprimeur-éditeur*, rue Gandon, 37.

MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux honoraire de la mairie du VIe arrondissement*, rue Garancière, 4.

MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.

MERLE (Albert), *trésorier de la fabrique de St-Germain-des-Prés*, rue du Four, 51.

MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.

MESSIMY (Adolphe), *député de la Seine*, boul. Montparnasse, 74.
MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, boul. Saint-Germain, 205.
MONPROFIT (Alfred-Louis), *homme de lettres*, rue de Verneuil, 7.
MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie-Française*, rue Crébillon, 8.
MOREAU (Georges), *directeur de la Revue Universelle*, rue de Cicé, 4.
MOTET (abbé), *vicaire à Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
MOUILLOT (Albert), *fondeur en caractères*, rue des Binelles, 23, à Sèvres (S.-et-O.).
MOUTON (Léo), *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale*, rue Jacob, 23.
NERVET (Maxime), *coloriste*, rue du Cherche-Midi, 100.
NOCQ (Henry), *artiste sculpteur*, quai Bourbon, 29.
NOIRMONT (Jacques, baron de), rue Pierre-Charron, 66.
NOIROT, *directeur des magasins Dufayel*, boul. Barbès, 15.
NOURICEL (Louis-Désiré), *relieur*, boulevard Pasteur, 63.
NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.
NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, av. de la République, 63 bis, à Meudon (S.-et-Oise).
OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.
OSTER (Charles), *avocat à la Cour*, rue de Tournon, 12.
PARDINEL (Charles), rue Bonaparte, 5.
PAVY (Constant), *maire adjoint du VIe arrondissement*, rue du Cherche-Midi, 18.
PEISSON (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue Saint-Sulpice, 28.
PELLÉ (Paul), rue Notre-Dame-des-Champs, 117.
PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.
PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes*, rue d'Assas, 70.
PICARD (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 82.
PILASTRE, *avoué honoraire*, rue de l'Abbaye, 13.
POTEAU (Victor-Bernard), *ancien négociant*, à Sommereux par Grandvilliers (Oise).
POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Chardon-Lagache, 30. — Membre correspondant.
POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, r. Cassette, 3.

PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.
PRIEUR (Dr Albert), *docteur en médecine*, place des Vosges, 1.
PUPIL (Léon), *entrepreneur de peinture*, rue de Seine, 51.
RACHOU (Louis), *avocat à la Cour*, rue du Cherche-Midi, 23.
RAFLIN (Numa), *enquêteur de l'Office du Travail*, rue Buffon, 67.
RÉGAMEY (Félix), *artiste peintre*, rue du Cherche-Midi, 21.
REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil*, quai des Grands-Augustins, 25.
RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 10.
RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour*, rue de Lille, 43.
RIBADEAU-DUMAS (Paul), rue de Rennes, 45.
ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue de Rennes, 80.
ROGER (Marc-Ambroise-Paul), *chirurgien-dentiste*, boul. Montparnasse, 125.
ROLLAND (Henri), *architecte*, rue des Beaux-Arts, 2.
RONDELET (Xavier), *éditeur*, rue de l'Abbaye, 14.
ROUS (Joseph), *architecte*, place Saint-Sulpice, 1.
ROUSSEL (Félix), *conseiller municipal du quartier de la Monnaie*, boul. St-André, 4.
ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe*, rue de Grenelle, 71.
ROUSSET (Jules), *libraire-éditeur*, rue Casimir-Delavigne, 1.
ROUVEYRE (Édouard), *éditeur*, rue de Seine, 76.
ROY, *ancien éditeur*, boul. Saint-Germain, 220.
RUPRICH-ROBERT (Gabriel), *architecte du gouvernement*, rue Vavin, 8.
SALLÉ (1) (Adrien), rue Dupuytren, 7.
SAUNIER (Charles), *homme de lettres*, rue Blomet, 3.
SCHURR (Alexandre), *publiciste*, rue Littré, 14.
SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier*, boul. Saint-Germain, 171.
SEMICHON (Charles-François), *inspecteur général des Finances*, rue Cassette, 27.
SIMON-JUQUIN (2) (Louis-Gabriel), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 107.
SIRE (Abbé Dominique), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
SOREL (Albert), *membre de l'Académie Française*, rue d'Assas, 70.
SOUDÉE (Antoine), *architecte*, boul. Saint-Germain, 136.

(1) Présenté par MM. Dumas-Vorzet et Théo de Bellefonds.
(2) Présenté par MM. Félix Herbet et Paul Roger.

SOYEZ (Edmond), *archéologue*, rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).
SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles*, quai Malaquais, 3.
TARDIEU (Louis), *commis principal au Sénat*, Palais du Luxembourg.
THÉNARD (Baronne Marguerite), *propriétaire*, rue de Sèvres, 17.
THÉO DE BELLEFONDS, rue de l'Odéon, 9.
THIESSARD (Louis-Paul), *architecte*, rue Mayet, 13.
THOMAS (Aug.-Édouard), *greffier des bâtiments*, rue de Seine, 74.
THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour*, rue Garancière, 11.
TOULOUZE (Eugène), *archéologue*, rue St-Albin, 16, à Montrouge (Seine).
TREMBLAY (Valentin), *propriétaire*, boul. St-Germain, 93.
TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire*, rue de Rennes, 171.
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
UZANNE (Joseph), *directeur des Albums Mariani*, boul. Saint-Germain, 172.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale*, boul. Saint-Michel, 30.
VARIN (Gustave), *architecte*, rue de Sèvres, 11.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine*, rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred de), *publiciste*, rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice-René), *libraire-éditeur*, rue de Rennes, 136.
VEUX (Paul), *professeur*, rue Lamarck, 148.
VIATTE (Jules), *architecte*, rue Carnot, 19, à Fontainebleau (Seine et-Marne).
VIGNA (Paul), *graveur*, rue de Seine, 74.
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres*, rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues-François-Antoine), *libraire*, rue Mazarine, 37.
WIDOR (Ch.-M.), *organiste de Saint-Sulpice*, boul. Saint-Michel, 11.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. BAILLIÈRE (Henri), DÉCHARD et SIMON.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1905

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. HENRI BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. VICTOR DUJARDIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 6 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. H. Baillière, V. Dujardin, G. de Nouvion, Demombynes, Florange, Fromageot, Herbet, Laschett, H. Masson, N. Raflin, Sudre, Théo de Bellefonds.

M. Fromageot, nommé président du comité B, résigne ses fonctions de vice-président et remercie ses collègues de les lui avoir conférées et conservées.

Le comité, à l'unanimité, élit M. Victor Dujardin, vice-président.

M. Laschett analyse une brochure de M. Maurice Maignan sur le quartier Notre-Dame-des-Champs et offre cette brochure à la Société.

M. Fromageot continue sa communication sur la rue de Buci.

Prochain ordre du jour :

M. Henri Baillière : Les maisons historiques de la rue du Four.

M. Fromageot : La rue de Buci.

La séance est levée à 11 heures.

Vendredi, 3 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Henri Baillière, V. Dujardin, G. de Nouvion, Fromageot, Herbet, Laschett, H. Masson, Saunier, Semichon, Sudre.

M. Henri Baillière offre, de la part de M. L. de Quellern, une série de cartes postales concernant le VIe arrondissement.

M. Henri Baillière fait une communication sur les maisons historiques de la rue du Four.

M. Fromageot continue son historique de la rue de Buci.

M. Masson émet le vœu que chaque membre du comité prenne note des documents, imprimés ou manuscrits, intéressant le VIe arrondissement qu'il peut rencontrer au cours de ses travaux, et que ces renseignements soient conservés dans les archives.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Prochain ordre du jour :

M. H. Baillière : Les maisons historiques de la rue Dauphine.

M. Fromageot : La rue de Buci.

La séance est levée à 11 heures.

Vendredi, 3 mars, 9 heures du soir

Membres présents : MM. H. Baillière, V. Dujardin, G. de Nouvion, Fromageot, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Raflin, Saunier, Sudre.

M. Masson signale une affiche avec le plan de l'hôtel Miraulmont, rue Hautefeuille, n° 9.

Plusieurs membres annoncent la disparition du cabaret des Deux-Pigeons, rue Montfaucon, M. Herbet croit qu'il serait utile de le faire photographier.

M. Fromageot présente un certain nombre de documents concernant les rues de Buci, du Four, et Dauphine.

M. H. Masson donne des renseignements divers sur la rue Dauphine et ensuite sur les habitations de Victor Hugo dans le VIe arrondissement.

Prochain ordre du jour :

M. Baillière : Les maisons historiques de la rue Dauphine.

M. Fromageot : La rue de Buci.

La séance est levée à 10 heures 10.

Vendredi, 7 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Baillière, Hugo de Bethmann, Caussinus, V. Dujardin, Florange, Fromageot, Masson, Nocq, Ribadeau-Dumas, Raflin, Saunier, Semichon, Sudre et Théo de Bellefonds.

Excusés : MM. G. de Nouvion et Laschett. M. Saunier, puis M. Masson, remplissent les fonctions de secrétaire.

M. V. Dujardin offre un album de cartes-postales illustrées destiné à classer les cartes du *Vieux Paris artistique et pittoresque* et un supplément du *Gaulois du Dimanche*, consacré à J.-B. Greuze.

M. V. Dujardin communique ensuite un certain nombre de lettres émanant de MM. de Cormenin (adressée à M. Cochin, rue du Canivet), Antoine Dubois, V. Ducange, Dufaure, Frochot, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, docteur Lallemand.

M. Fromageot termine ses communications sur la rue de Buci en parlant des numéros 37 et 39.

M. Baillière ajoute quelques notes complémentaires sur cette rue.

Puis il donne des renseignements sur l'immeuble sis rue Hautefeuille, 9 (ancien hôtel de Miraulmont), mis en vente le 25 mars 1905. Il joint à sa communication l'Avis de vente accompagné du Plan de l'immeuble.

Le Comité procède au renouvellement de son bureau. L'ancien bureau est maintenu.

M. Baillière s'occupe ensuite de la rue Dauphine et signale des particularités intéressant les numéros 1 à 26.

Une discussion s'engage au sujet d'une de ces maisons, sur la généalogie des imprimeurs Didot et Firmin-Didot, entre MM. Baillière, Masson et Théo de Bellefonds.

M. Baillière cite au n° 16 le Musée de Paris transféré dans cette salle par Court de Gebelin. Le Club des Cordeliers y tint également sesséances. Le théâtre des Jeunes élèves construit sur cet emplacement en 1799, devint une salle de danse en 1826.

M. Semichon donne lecture d'un article du journal *l'Éclair* sur la « Petite Vache », rue Mazarine, qui complète la communication de M. Rouveyre. Cette chronique cite principalement parmi les clients de la maison : Brazza, Mizunóir, Reclus, Bonvalot, Michaux, Duverrier, Ballet, Crampell, etc. Topfer, le fils de l'humoriste génevois, était l'âme de ces agapes fraternelles.

Prochain ordre du jour :

Théo de Bellefonds : L'État politique et judiciaire en 1792.

M. H. Baillière : La rue Dauphine.

La séance est levée à 10 heures 45.

Vendredi, 5 *mai*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. H. Baillière, Saunier, Laschett, Masson, Raflin, Saunier, Semichon et Théo de Bellefonds.

Excusé : M. Félix Herbet.

En l'absence de M. G. de Nouvion, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Baillière donne des renseignements complémentaires sur la vente de l'ancien hôtel de Miraulmont, sis rue Hautefeuille, n° 9. Cet hôtel, dont la mise à prix était de 450.000 francs, a été adjugé à 450.050 francs au frère de M. Baillière. Depuis, une surenchère d'un dixième ayant été adressée dans les délais légaux, cet immeuble va être remis en vente.

M. Numa Raflin précise certains points relatifs au Musée de la rue Dauphine et aux assemblées du club des Cordeliers qui y siégea du mois de mai 1791 au mois de mai 1793.

En 1789, les électeurs se réunissaient dans une salle du Musée, rue Dauphine, louée alors à un traiteur.

M. Raflin rappelle, d'après Vallery-Radot, que c'est rue Dauphine que Pasteur, en 1885, tenta sa seconde inoculation contre la rage sur une fillette, du nom de Louise Pelletier, qui avait été mordue par un chien de montagne. Malgré les soins de Pasteur, la fillette succomba. Le savant, sentant le dénouement inévitable, éclata en sanglots en quittant l'appartement occupé par les parents de l'enfant.

M. Théo de Bellefonds énumère les hommes de loi qui,

en 1792, demeuraient sur le territoire du VIe arrondissement et étaient attachés soit aux tribunaux, soit aux justices de paix des quatre sections de l'arrondissement.

M. Henri Masson, à propos de la discussion signalée dans le précédent procès-verbal, communique plusieurs notes généalogiques sur les Didot.

Prochain ordre du jour :

M. H. Baillière : la rue Dauphine.

La séance est levée à 10 heures 45.

Vendredi, 2 *juin*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Laschett, Masson, Mouton, Saunier et Sudre.

En l'absence de MM. Baillière, Dujardin et de Nouvion excusés, M. Sudre remplit les fonctions de président et M. Saunier, celles de secrétaire.

Les membres présents s'occupent des terrassements du Métropolitain et du percement du boulevard Raspail.

Le précédent ordre du jour est maintenu pour la séance de rentrée, fixée au 3 novembre.

La séance est levée à 10 heures.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-Président : M. Soudée.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 13 *janvier*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Baillière, Demombynes, de la Guibourgère, Herbet, Laschett, Masson, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Stoltz, organiste de Saint-Germain des Prés, assiste à la séance.

M. le Président remercie en quelques mots aimables du choix que le comité a fait de lui pour remplacer des présidents très autorisés, puis il donne la parole à M. Sudre sur la

bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Au XVIe siècle, Guillaume Briçonnet forma les premiers éléments de cette bibliothèque qui fut augmentée par Dom du Breuil son bibliothécaire. Le local affecté tout d'abord devint insuffisant et, vers 1714, Montfaucon construisit une salle pour contenir 40.000 volumes, située au-dessus du réfectoire et du dortoir; l'emplacement correspond à l'entrée de la rue de l'Abbaye et du petit square.

M. Sudre décrit la luxueuse ornementation de cette bibliothèque. Puis il retrace ses vicissitudes durant la Révolution jusqu'au terrible incendie qui, le 19 août 1794, détruisit le bâtiment qui la renfermait. On ne put sauver qu'un certain nombre de volumes et la plupart des manuscrits qui sont maintenant à la Bibliothèque nationale.

M. le Président communique deux autographes de dom Poirier, le dernier bibliothécaire de Saint-Germain des Prés, datés de 1795. Il offre à la Société une brochure de M. Omont donnant le catalogue du cabinet des manuscrits de l'Abbaye.

M. Fromageot fait alors l'historique des orgues de Saint-Germain des Prés depuis 1662 où il n'existait qu'un « portatif régal ou positif ». En 1664, on pose les premières chevilles d'un orgue sur « l'Anse du panier »; le premier facteur Thibaut fut remplacé par Alexandre Thiéry. L'orgue fut reçu solennellement en juillet 1667. En 1722, l'orgue s'augmente d'un 5e clavier. En 1801, cet orgue fut transporté à Saint-Eustache et brûlé en 1844. En 1804, Saint-Germain des Prés reçut l'orgue de l'abbaye de Saint-Victor.

M. Fromageot, cite le nom des organistes, de 1667 à la Révolution, les principaux furent Thomelin, Quesnel, Tassin, Calvière, Legrand et Miroir.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Liste des organistes de Saint-Germain des Prés (suite).

M. Sudre : Le cabinet des antiquités de Saint-Germain des Prés.

M. Semichon : L'observatoire de la tour Nord de Saint-Sulpice pendant le siège de Paris.

La séance est levée à 10 h. 35.

Vendredi, 10 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, de la Guibourgère, Herbet, Laschett, Masson, Raflin, Rouveyre, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Stoltz, organiste de Saint-Germain des Prés, assiste à la séance.

M. Masson demande la rectification d'un passage du procès-verbal du 13 mai 1904, le numéro que l'on recherche ayant été indiqué par lui. Il en résulte que Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est né, en 1812, au n° 29 de la rue des Fossés-Saint-Germain des Prés (rue de l'Ancienne-Comédie). Cet immeuble a été démoli en 1876 lors de l'ouverture du boulevard Saint-Germain. Le père de Camille Doucet (Louis-Charles), était avoué à la cour impériale. Lors de son mariage en 1847, le futur académicien habitait, 6, rue Crébillon.

M. Masson émet le vœu « que tout document imprimé ou manuscrit intéressant particulièrement le VIe, rencontré par chacun de nous dans ses recherches ou simplement dans ses lectures, soit copié et déposé dans les archives de la Société, cela pouvant constituer un fonds précieux pour nos études ultérieures ». Cette motion est adoptée.

M. Fromageot remet aux archives ses notes sur les orgues et les organistes de Saint-Sulpice. — M. Raflin signale le Livre de famille d'Eugène Plon, très intéressant pour notre société, et qui ne se trouve pas dans le commerce. Une démarche sera faite auprès de la famille en vue d'obtenir cet ouvrage pour notre bibliothèque.

M. Sudre fait une communication sur le Cabinet des antiquités de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Le catalogue manuscrit, écrit tout entier de la main de dom Montfaucon, fut acquis par la Bibliothèque nationale en 1861, à la vente de M. de Gayrol et figure maintenant sous le n° 2614 des nouvelles acquisitions. M. Sudre en fait la description et signale les pièces les plus curieuses. M. Fromageot offre à la Société la brochure que M. Omont, de l'Institut, a consacrée à ce Cabinet d'antiquités.

M. Saunier fait don, de la part de l'auteur, du petit travail de M. Hustin sur le Luxembourg qui résume et complète le grand ouvrage précédemment paru.

M. Fromageot reprend l'histoire des orgues de Saint-Germain des Prés. En 1802, le curé, M. Lévis réclame l'orgue transporté à Saint-Eustache. Cette paroisse refuse de s'en dessaisir, et Miroir suggère l'idée de demander l'orgue déposé au Conservatoire des Arts et Métiers et enlevé à Saint-Victor, destiné à disparaître. Le 14 octobre 1804 cette remise est autorisée. M. Fromageot n'a pas trouvé de documents sur les origines de cet orgue; il y a seulement présomption qu'il avait été établi par la maison Clicquot; il fut refait entièrement en 1786 par un Clicquot, et Miroir fut alors un des arbitres chargés de le recevoir le 13 juillet 1786. Somer se chargea de sa réinstallation à Saint-Germain des Prés, moyennant la somme totale de 10.500 francs, payables 350 francs par mois; on dut faire pour le payer une souscription chez les paroissiens. Ce n'est qu'en 1810 que la mise en place fut achevée, Miroir, rappelé à son ancien poste en 1811, mourut en 1815, 2, rue de Sèvres, à 68 ans. Il eut pour successeur Beauvarlet-Charpentier. — En 1827, on reconnut la nécessité de réparations; Somer demanda 8.000 francs, le conseil municipal n'accorda que 4.800 francs, et c'est le successeur de Somer, Calinet, qui en 1828, consent à faire les réparations pour 5.000 francs. En 1833, Beauvarlet-Charpentier meurt. Il a pour successeurs Joseph Bergancini jusqu'en 1841; de 1842 à 1863, Monconteau qui était aveugle; de 1863 à 1892, Peters Cavallo, enfin M. Stoltz aujourd'hui encore titulaire. En 1860, le facteur Stoltz apporta à l'instrument des perfectionnements indispensables qui coûtèrent 35.000 francs; en 1876 il fit des réparations pour 4.690 francs, et en 1892 pour 8.000 francs.

M. Raflin rappelle que Corbon, plus tard sénateur, a fait des sculptures d'ornementation pour cet orgue de Saint-Germain des Prés. Puis M. Stoltz invite les membres du comité à aller visiter l'orgue qui vient de donner lieu à cette intéressante communication : il le fera entendre, le 15 février à 2 heures.

M. Herbet remet aux archives un « Mémoire pour les

Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard contre le sieur Auxconsteaux, marchand épicier ». Il s'agit d'un procès que firent les Carmes à leur fournisseur d'alcool pour l'eau de mélisse, au sujet de fûts indiqués comme contenant 730 setiers lorsque leur contenance n'était que de 600. On ne connaît pas l'issue du procès.

Prochain ordre du jour :

M. Sudre : Le couvent des Petits Augustins.

M. Masson : Les Petites Cordelières de la Croix-Rouge.

M. Semichon : L'observatoire de la Tour Nord de Saint-Sulpice pendant le siège de Paris.

La séance est levée à 10 h. 35.

Vendredi, 10 *mars*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Le Cholleux, Bonnet, Herbet, Laschett, Masson, Léo Mouton, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Widor, organiste de Saint-Sulpice et nouveau membre de la Société, assiste à la séance.

M. le Président lit le compte-rendu de la visite des orgues de Saint-Germain des Prés, faite le 15 février (1).

M. Le Cholleux remet un exemplaire du Livre de famille de l'imprimeur-éditeur Plon, dont la famille fait hommage à la Société. Des remerciements sont adressés à M. Bourdel et aux autres membres de la famille.

M. Sudre fait une communication sur le couvent des Petits Augustins.

M. Widor prend séance et fait l'historique du petit orgue de la chapelle des Etudiants à Saint-Sulpice. Rendez-vous est pris pour la visite des orgues de Saint-Sulpice le dimanche 19 mars, à 11 heures et quart.

M. Fromageot a trouvé dans un manuscrit provenant de Saint-Germain des Prés, un registre mortuaire, d'où il a extrait des renseignements qu'il présente sous le titre de : *Roman d'une janséniste de la rue de Buci.* Il s'agit de Mlle de Lafontaine, née vers 1621, morte rue de Buci en 1689, calviniste

(1) Voir page 143.

convertie. Sa mère la confia très jeune à la Mère Angélique de Port-Royal; instruite par l'abbé de Saint-Cyran la jeune fille embrassa avec exaltation les doctrines jansénistes. Elle obtint de rester fille et se voua au célibat religieux laïque, et depuis ce jour fut en butte aux persécutions de ses quatre frères. Elle se réfugia auprès des Condé et resta l'amie de la duchesse de Longueville et de Mlle de Vertus. Vers 1680, elle s'installa rue de Buci où elle vécut très modestement jusqu'à sa mort. Elle passait dans le quartier pour un peu folle.

M. Laschett donne connaissance des curiosités à voir aux Carmes et propose une visite qui est remise au mois suivant.

Prochain ordre du jour :

M. Semichon : L'observatoire de la Tour Nord de Saint-Sulpice pendant le siège de Paris.

La séance est levée à 10 h. 25.

Vendredi, 14 *avril,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Semichon et Sudre.

M. Fromageot lit le compte-rendu de la visite des orgues de Saint-Sulpice (1) et offre des photographies d'estampes représentant les orgues de Saint-Germain des Prés, anciens et actuels, ainsi que deux brochures de M. Boutry.

M. Semichon rappelle qu'en 1870, on établit sur la tour Nord de Saint-Sulpice une baraque avec un observatoire et un sémaphore. Les officiers du service hydrographique de la marine y furent installés le 6 octobre, secondés par des quartiers-maîtres, des timoniers et des matelots. La hauteur de la tour est de 70 mètres et, le sol étant à 38^{m}50 au-dessus du niveau de la mer, l'Observatoire était à 108^{m}50.

M. Semichon raconte ensuite diverses anecdotes sur les matelots de l'Observatoire, et arrive au 5 janvier 1871, jour où commence le bombardement de Paris. Cinq obus vinrent tomber dans le jardin du Luxembourg et quatre dans les maisons voisines. Suit la nomenclature des obus tombés dans

(1) Voir page 144.

le quartier. Le 8, un obus tombe sur l'église. Le 9, par ordre de l'amiral, la cabane est démolie, et l'Observatoire est évacué définitivement le 15.

M. Herbet rappelle que le bureau est arrivé au terme de son mandat, et propose sa réélection. Celle-ci est adoptée par acclamation.

M. Fromageot fait une communication sur un procès qui eut lieu en 1656 entre les religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés et le curé de Suresnes : l'abbé ayant été gratifié en 918 d'un bénéfice sur l'église de Suresnes. Dès 1646, le curé conteste les droits de l'abbé qui furent confirmés par le Parlement en 1655. En 1656, au milieu de la messe de Pâques célébrée par cinq religieux de l'Abbaye, le curé Guillaume Cluet, neveu du curé précédent et jeune prêtre belliqueux, fait sonner le tocsin et fait expulser par la foule les religieux fortement houspillés. L'abbé dépose une plainte; le curé Cluet, le chapelain et dix habitants notables sont mis en prison où ils restèrent pendant neuf jours. Un arrêt du Parlement, du 7 septembre 1656, donne raison à l'Abbaye. Le prieur Audebert tint, dès la Toussaint, à faire constater son droit et vint à Suresnes, le 31 octobre, accompagné de cinq religieux. Il fut reçu par le prévôt, escorté du lieutenant de la châtellenie, du procureur fiscal, du greffier et de deux sergents. Le lendemain, le curé Cluet se résigna à venir rendre respect et à reconnaître les droits de l'abbé, ce qui termina définitivement le différend.

Prochain ordre du jour :

M. Semichon : L'Observatoire de Saint-Sulpice (suite).

M. Masson : Les Petites-Cordelières de la Croix-Rouge.

M. Fromageot : Une émeute au couvent des Cordeliers en 1622.

La séance est levée à 10 heures 30.

Vendredi, 12 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Soudée, Florange, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Rouveyre, Saunier, Semichon et Sudre.

Excusés : MM. Fromageot et Le Cholleux.

En l'absence de M. Le Cholleux, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Masson offre une carte postale de l'orgue dit de Marie-Antoinette, conservé à Saint-Sulpice.

M. Laschett offre également une série de six cartes postales représentant Saint-Sulpice extérieurement et intérieurement, qui viennent de paraître.

M. Semichon continue sa communication sur l'observatoire installé sur les tours de Saint-Sulpice pendant le siège de Paris. Il lit des extraits des rapports des ingénieurs hydrographes et des marins attachés à cet observatoire.

M. Masson lit une série de notes sur les Petites Cordelières de la Croix-Rouge. Elles occupaient le grand et le petit hôtel de Beauvais, situé sur l'emplacement du pâté de maisons compris entre la rue de Sèvres, la rue de Grenelle et la rue des Saints-Pères prolongée.

M. Mouton qui a, actuellement, en sa possession les titres de propriété de l'hôtel, sis quai Malaquais, 9, au coin de la rue Bonaparte, énumère les propriétaires successifs de cet immeuble.

Prochain ordre du jour :

M. Semichon : l'Observatoire des tours de Saint-Sulpice.

M. Fromageot : Une émeute au couvent des Cordeliers en 1662.

La séance est levée à 10 heures 10.

Vendredi, 9 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Soudée, Le Cholleux, Laschett, Mouton, Saunier, Semichon et Théo de Bellefonds.

En l'absence de M. Fromageot excusé, M. Soudée préside.

M. Laschett communique, d'après l'*Univers*, le compte rendu de l'inauguration de l'orgue électrique de l'église Saint-Joseph des Carmes.

Les membres présents s'entretiennent de questions diverses intéressant l'art religieux dans le VIe arrondissement.

Ordre du jour de la séance du 13 octobre :

M. Semichon : l'Observatoire des tours Saint-Sulpice.

M. Fromageot : Une émeute au couvent des Cordeliers en 1622.

La séance est levée à 10 heures.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 20 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Fromageot, Herbet, Loyer, Masson, H. Nocq, Rouveyre, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. A. de Haye, excusé, M. Laschett remplit les fonctions de président.

M. Laschett présente une liste officielle et complète des gardes nationaux composant la 1re compagnie du 19e bataillon, à la date d'avril 1871.

Une discussion s'engage sur cette date qui n'offre pas un caractère de certitude. Il est probable qu'elle a été mise après coup, et que la liste est antérieure à la déclaration de la Commune.

M. Rouveyre donne lecture d'une notice sur Guillotin et la guillotine. Guillotin demeurait cour du Commerce. Ce n'est pas lui qui a inventé la guillotine. Des instruments semblables étaient en usage dès le xvie siècle dans plusieurs pays d'Europe et peut-être à des époques bien plus lointaines. M. Rouveyre communique de nombreuses gravures anciennes à l'appui de sa communication.

M. Loyer parle des chambres de Talma et de Mlle Mars qu'il conserve chez lui, boulevard Saint-Germain, et offre de les faire visiter aux membres du comité. Rendez-vous est pris pour le lundi 23 janvier, à 2 heures.

Prochain ordre du jour :
M. Raflin : Quelques morts du quartier.
M. Laschett : La Garde Nationale.

La séance est levée à 10 heures 30.

Vendredi, 17 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bonnet, Fromageot, Herbet, Masson, Mimerel, Raflin et Sudre.

En l'absence de MM. A. de Haye et Laschett, excusés, M. Herbet remplit les fonctions de président.

M. Herbet parle de la visite qu'ont faite à M. Loyer les membres du Comité. M. Saunier s'est chargé de rédiger le compte rendu de cette visite (1).

M. Fromageot donne lecture d'un extrait du *Journal des Débats* relatant la visite faite par le Pape, il y a cent ans, le 14 février 1805, de l'Hôtel des Monnaies.

M. Raflin fait don d'un extrait de la publication de l'Office du travail : *Associations professionnelles ouvrières, tome IV, année* 1904. Il s'agit de l'histoire de trois groupements d'ouvriers charpentiers qui existent encore et qui sont : Les Compagnons de Liberté (10, rue Mabillon).
L'Union fraternelle des charpentiers (id.)
La Solidarité (5, rue Gît-le-Cœur).

Prochain ordre du jour :
M. Loyer : Le rôle de La Martinière dans la fondation de l'École de Médecine.
M. Laschett : La Garde Nationale.

La séance est levée à 10 heures 20.

Vendredi, 17 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Boutet, Fromageot, Herbet, Laschett, Mouton, Nocq, Saunier, Semichon et Sudre.

En l'absence de MM. A. de Haye et Bonnet, M. Laschett remplit les fonctions de président et M. Saunier, celles de secrétaire.

(1) Voir page 141.

M. H. Boutet donne des explications sur la conférence qu'il doit faire à l'Assemblée générale, sur l'Eau-forte.

Il remet à la Société des épreuves de la carte d'invitation qu'il a fait graver par M. Paul Guignebault, son gendre.

Le présent ordre du jour est maintenu.

La séance est levée à 10 heures et quart.

Vendredi, 19 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Laschett, Raflin, Sudre et Théo de Bellefonds.

En l'absence de M. Bonnet excusé, M. Raflin remplit les fonctions de secrétaire.

M. Laschett rappelle quelques souvenirs sur le 19e bataillon de la garde nationale et sur une de ses compagnies, la 8e dite compagnie des Artistes, à laquelle appartenaient les peintres Paul Huet, Philippoteaux, Chazal, Carolus Duran; les sculpteurs Hiolle, Delaplanche, Falguière; le graveur Lerat. Le sculpteur Chapu qui en faisait également partie, avait au bastion 83, (porte de Montrouge), modelé, avec la neige, un buste de République. Les gardes nationaux qui entouraient l'artiste, faisaient chauffer les pointes de leurs baïonnettes et les lui passaient pour lui permettre d'achever certains détails de la physionomie et de donner plus de vie à cette œuvre éphémère.

M. Raflin rappelle que le centenaire de la naissance de Barbier doit être bientôt célébré par une solennité littéraire, et que notre président, M. de Haye, membre du Comité d'organisation de cette cérémonie, a été intimement lié avec le poète ainsi que les journaux l'ont fait savoir. — M. de Haye donne alors quelques détails sur la vie retirée de l'auteur des *Iambes*, et fait connaître que Barbier possédait un joli talent de dessinateur.

M. Raflin fait remarquer que Barbier appartient entièrement à l'arrondissement, il naquit au quai Malaquais, et il fut clerc en l'étude de M. Fortuné Delavigne — frère de Casimir — avoué près la cour royale, 19, quai Malaquais. Il avait

pour collègues Jules et Natalis de Wailly, Damas-Hinard et Veuillot. C'est ce dernier, paraît-il, qui aurait été le premier auditeur de *La Curée.*

Quarante-huit ans après l'apparition de cette célèbre satire, le 7 février 1878, M. Bardoux, ministre de l'Instruction, tenait à venir lui-même, rue Jacob, dans le modeste appartement qu'occupait alors M. Barbier, apporter au nom du gouvernement de la République la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, au poète de 1830. M. Raflin fait encore observer que les éditions successives des *Iambes* contiennent plusieurs variantes. Il cite entre autres celles de l'*Idole* et ajoute que ce sont les dernières éditions qui sont le plus semblables aux premières.

Après échange de quelques observations d'ordre littéraire, le précédent ordre du jour est maintenu en y ajoutant : *Souvenirs sur Aug. Barbier*, par M. A. de Haye.

La séance est levée à 10 heures 40.

Vendredi, 16 *juin,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Laschett, Mouton, Raflin, Saunier, Sudre et Théo de Bellefonds.

En l'absence de M. Bonnet excusé, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. A. de Haye parle d'Auguste Barbier qui était ami de sa famille. Il lit une lettre qui lui a été adressée par le poète sur la fin de sa vie, et qui a été récemment publiée par la *Revue Bleue.* Il donne ensuite communication d'un article qu'il a publié dans la *Revue du Bien.* Cette lecture est vivement appréciée.

M. Raflin communique l'acte de baptême de Auguste Barbier, né le 28 avril 1805, quai Malaquais, nº 1920 (19 actuel), la liste des clercs de l'étude Fortuné Delavigne où était clerc Auguste Barbier, et la caricature dessinée par André Gill au moment de la réception du poète à l'Académie, en 1869.

M. Raflin signale un volume du Dr Dumas : *Psychologie de deux Messies positivistes :* Saint-Simon et Auguste Comte.

Ordre du jour du vendredi 20 octobre :

M. Loyer : Le rôle de La Martinière dans la fondation de l'École de médecine.

M. Laschett : La Garde nationale.

M. Raflin : Quelques auteurs et quelques publications de 1848.

M. Théo de Bellefonds : Les élections du VIe arrondissement depuis 1867.

La séance est levée à 10 heures et demie.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Fernand Gerbaux.
Secrétaire : M. Henri Masson.

Vendredi, 27 *janvier* 1905, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Rouveyre, H. Masson, Bruel, Demombynes, Victor Dujardin, André Dureau, Fromageot, Guadet, Herbet, Laschett, Raflin, Saunier, Sudre, Toulouze et Veux.

M. Raflin rend compte de la visite faite, le 3 janvier dernier, par quelques membres de notre comité, de l'appartement occupé jadis par Auguste Comte, 10, rue Monsieur-le-Prince (1). Il rappelle les habitudes intimes du philosophe, son genre d'existence plus que modeste, ses repas lacédémoniens ; détaille les dispositions du logis, lequel est resté immuable depuis cinquante ans, tel qu'il était du vivant de son hôte, garni de tout son vieux mobilier archaïque, de ses portraits familiers et de la bibliothèque où le maître aimait à choisir le ivre où son esprit se reposait de ses graves méditations. Rien n'a été distrait. Et toutes ces choses muettes, respectées et conservées avec un soin jaloux par les disciples et les conti-

(1) Voir page 140.

nuateurs d'Auguste Comte, évoquent encore la lointaine image du profond penseur à jamais disparu.

M. Toulouze donne communication d'une étude biographique assez étendue sur les Gannal. — Ces Gannal, qui habitèrent de 1840 à 1904, le n° 6 de la rue de Seine, furent des chimistes réputés pour leurs découvertes de procédés permettant la conservation prolongée des matières organiques, et sont encore plus particulièrement connus par leurs moyens d'embaumement des corps humains. Ces moyens, depuis soixante-quinze ans, ont été appliqués par eux, avec succès paraît-il, à plus de trois mille huit cents individus, parmi lesquels se trouve une quantité de personnalités en renom dont M. Toulouze a pris soin d'établir une longue et intéressante nomenclature. Le travail de M. Toulouze analyse et compare les procédés empiriques employés par les anciens avec ceux plus rationnels de leurs continuateurs modernes, et conclut à la supériorité de ces derniers.

A propos de ce sujet, quelque peu macabre, M. Demombynes donne quelques explications sur les pratiques d'embaumement des Egyptiens, et M. Raflin observe que Gannal a également embaumé, en 1891, le corps de Mario Proth, dont le nom ne se trouve pas cité dans la liste de M. Toulouze.

M. Fromageot signale que dans les fouilles pratiquées rue de Rennes, pour l'établissement de la ligne souterraine du chemin de fer métropolitain, il a été découvert dernièrement, à une profondeur d'environ huit mètres, deux vestiges attestant, une fois de plus, la présence dans nos régions d'animaux fossiles dont les races ont entièrement disparu.

Il s'agit de deux molaires, l'une inférieure droite d'un mammouth, l'autre supérieure d'un rhinocéros tichorinus. Ces curieux débris, trouvés dans le terrain quaternaire, par M. le docteur Capitan, professeur d'anthropologie, et par M. Thieullen, étaient accompagnés d'un certain nombre de silex taillés grossièrement qui, également, nous montrent le séjour de l'homme sur notre sol parisien à ces époques lointaines.

M. Raflin rappelle la disparition de plusieurs notabilités

littéraires, scientifiques ou artistiques, habitant notre arrondissement, survenue pendant le cours de l'année précédente. Sont décédés : J.-B. Noirot, fondateur de la librairie des Sciences sociales; le peintre Fantin-Latour; le sculpteur Bartholdi; Wallon, secrétaire de l'Académie des Inscriptions; le linguiste Lefèvre; Le Bas, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; Philibert Soupé, etc.

M. Rouveyre fait don à la Société de deux portraits gravés d'après Duplessis-Bertaux, l'un de Danton, l'autre d'Anacharsis Clootz; — M. Raflin, d'un volume, avec portrait, où se trouvent recueillis diverses notices nécrologiques sur l'imprimeur Eugène Plon (1836-1895); — M. Dujardin, du cliché des armoiries du comte de Provence destiné à illustrer, dans le *Bulletin* de la Société, un article de M. Demombynes; — Dureau fils, du portrait du médecin Antoine Portal, gravé en 1782, par J.-P. Dupui, d'après Pujos.

D'unanimes remerciements sont adressés à chacun des donateurs.

Prochain ordre du jour :

M. E. Rouveyre : Salomon de Brosse, architecte du Luxembourg.

M. Ch. Saunier : Les domiciles de Fantin-Latour.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 24 *février*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Rouveyre, H. Masson, Bruel, Demombynes, Fromageot, Herbet, Laschett, Mimerel, Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Raflin complète sa dernière communication sur Auguste Comte par quelques faits nouveaux, et parle également de la librairie phalanstérienne dont le siège est actuellement au n° 23 de la rue du Cherche-Midi.

M. Demombynes, ayant eu connaissance de documents inédits découverts aux Archives nationales par M. Hustin, reprend, avec l'espérance d'arriver à une conclusion plus précise, les différents éléments qui lui ont servi tout d'abord

à rédiger sa communication sur le local occupé par le comte de Provence au Petit-Luxembourg, lors de son départ clandestin de 1791.

D'après l'opinion généralement admise jusqu'ici, l'appartement occupé par MONSIEUR était situé au premier étage des bâtiments qui se trouvent à gauche de la porte d'entrée de la résidence présidentielle actuelle. Or, un procès-verbal, dressé dès le lendemain de la fuite du prince par le juge de paix de la section du Luxembourg, vient complètement controuver cette assertion. D'après cette pièce, les locaux du premier étage étaient exclusivement réservés à l'habitation de *Madame*, tandis que le rez-de-chaussée, en entier, formait l'appartement de *Monsieur*. Un corridor établi dans l'ancien bâtiment de jonction, situé en bordure de la rue de Vaugirard, le faisait communiquer avec le Grand Palais. Il y a là, évidemment, une contradiction formelle avec le récit même, publié plus tard, du comte de Provence : la version nouvelle donnée par le juge de paix se trouvant en quelque sorte également confirmée par des plans dressés quelques années avant l'événement du mois de juin 1791. — M. Demombynes estime donc qu'il est absolument nécessaire d'éclaircir ce point obscur avant de présenter définitivement le travail qu'il a déjà soumis au Comité.

Sur la demande de plusieurs membres, et quoique ce document n'intéresse pas directement le VI[e] arrondissement, le secrétaire donne lecture de la Lettre en vers de Loret du 16 septembre 1656. Cette lettre ignorée jusqu'ici, et dont l'existence a été niée autrefois par le comte de Laborde, a été retrouvée il y a plusieurs années déjà par M. Henri Masson. Elle relate les événements connus de l'Entrée de la reine Christine de Suède à Paris, l'incendie du Pont-Rouge, ainsi que le feu d'artifice tiré sur la Seine à l'occasion de la victoire remportée aux Dardanelles, par les Vénitiens, sur l'escadre ottomane. La publication de ce texte, qui vient compléter la série des gazettes de notre vieux versificateur parisien, sera prochainement faite dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

M. Bruel fait connaître une pièce d'archives, datée de 1721

et signée d'un certain Théru, où se trouve dénoncé au lieutenant de police un individu du nom de Des Rochers, habitant de la rue du Four à l'angle de la rue du Sépulcre, comme étant un libertin effrené et comme ayant débauché plusieurs jeunes gens du quartier en les entraînant dans de mauvais lieux et en leur faisant fréquenter les maisons de jeu de la foire Saint-Germain. Le dénonciateur conclut en demandant à la police de mettre un terme aux agissements délictueux de ce Des Rochers, en le faisant condamner à la prison et en en débarrassant le quartier.

M. Raflin signale parmi les anciennes industries qui, autrefois, s'exerçaient sur notre rive gauche, celle de M[lle] Peyronnet, coiffeuse, rue de Furstemberg, laquelle, en 1730, était chargée de fabriquer les perruques de la reine Marie Lecksinska; celle de Prevost, chapelier, rue Guénégaud, qui, en l'année 1750, employait dans sa fabrication jusqu'à soixante mille peaux de lapin; celle de M[lle] Merlu, lingère très réputée pour ses trousseaux de fiançailles, qui, en 1771, habitait la rue Taranne; et aussi celle de M[lle] Rousseau dont le magasin de lingerie se voyait, à la même époque, au coin de la rue du Théâtre-Français. Ce fut elle qui inventa, paraît-il, le bonnet dit « à la Randan ».

M. Rouveyre fait don à la Société d'une assiette en faïence, décorée d'une vignette représentant la façade du palais du Luxembourg.

Prochain ordre du jour :

M. Edouard Rouveyre : Salomon de Brosse, architecte du Luxembourg.

M. Charles Saunier : Notes sur les Le Nain et sur Fantin Latour.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 24 *mars*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Rouveyre, H. Masson, Florange, Fromageot, Laschett, Mimerel, Mouton, Saunier et Sudre.

Excusé : M. Herbet.

M. Saunier demande à renvoyer sa communication sur les Le Nain à la prochaine séance.

M. Rouveyre analyse l'œuvre de Salomon de Brosse, et plus particulièrement l'ensemble et les détails du palais du Luxembourg qui est à la fois, comme l'on sait, la conception principale de cet architecte célèbre et l'un des plus beaux monuments de Paris.

M. Fromageot donne communication d'une étude de M. Maurice Boutry sur la baronne Marie de Rieben. Cette jolie personne, au caractère équivoque, habita successivement au XVIIIe siècle : l'hôtel d'Entraigues, rue de Tournon, puis l'hôtel de Strasbourg, rue du Sépulcre (rue du Dragon actuelle) pour se fixer enfin à l'hôtel de Bissy, rue de Vaugirard. Vers 1757 elle passait, aux yeux de la police, pour une sorte d'intrigante qui entretenait des relations d'espionnage avec le représentant du gouvernement prussien d'alors. Des mesures de rigueur furent prises contre elle : elle fut mise à la Bastille, puis relâchée faute de preuves, preuves qu'elle avait su habilement faire disparaître, paraît-il. Le ministre de la police, continuant à la considérer comme dangereuse, signa son arrêt d'expulsion du royaume. Devant cette décision elle temporisa, se dit malade, demanda un délai et finalement parvint à rester à Paris où, sans interruption, on la retrouve encore, seize ans après, occupant toujours son appartement de la rue de Vaugirard, ayant su se rendre plus favorables les représentants soupçonneux de l'autorité royale.

Prochain ordre du jour :

M. Charles Saunier : Notes sur les Le Nain et sur Fantin-Latour.

La séance est levée à 10 heures et quart.

Vendredi, 28 *avril*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Sudre, H. Masson, Laschett, Mouton, Raflin, Saunier et Schurr.

Excusés : MM. Fromageot, Herbet, Rouveyre et Toulouze.

En l'absence de M. Rouveyre, M. Sudre est invité à prési-

der la séance, et le comité procède à l'élection de son bureau pour la session 1905-1906. MM. Rouveyre, président sortant; Gerbaux, vice-président, et H. Masson, secrétaire sont maintenus dans leurs fonctions respectives.

M. Léo Mouton informe ses collègues que les titres de propriété de la maison située à l'angle de la rue Bonaparte, et portant le n° 9 du quai Malaquais, lui ayant été gracieusement communiqués, il se propose d'en extraire les éléments les plus intéressants, propres à la rédaction d'une notice particulière sur ce vieil immeuble du XVIIe siècle.

M. Saunier fait part de la décision favorable prise par le Conseil d'administration de la Société concernant deux vœux émis par M. Masson et acceptés par le comité D et par le comité B : l'un relatif à la reliure du Bulletin, l'autre au transfert, dans le square nord de Saint-Germain-des-Prés, de l'ancien portail de la chapelle de la Vierge de l'Abbaye, et qui, actuellement, se trouve réédifié dans le jardin de l'Hôtel de Cluny.

Il donne ensuite lecture d'une notice biographique d'Antony Valabrègue sur les trois frères Le Nain, peintres réputés du XVIIe siècle, que notre VIe arrondissement peut légitimement revendiquer par leur qualité d'anciens habitants de son territoire. Jal a en effet établi, par la production d'actes d'état civil, que les deux aînés, Antoine et Louis, moururent à deux jours de distance chez un M. Bobière rue du Vieux-Colombier, le premier, le 23 mai 1648, le second, le 25 mai suivant. Quant au troisième, Mathieu, il survécut près de vingt-neuf ans à ses frères, et ce fut dans sa propre maison de la rue Honoré-Chevalier qu'il décéda, le 20 avril 1677, âgé de soixante et dix ans.

M. Saunier retrace également la vie du peintre Henri Fantin-Latour récemment décédé. Né à Grenoble en 1836, c'est aussi dans nos quartiers que s'écoula la plus grande partie de son existence et que ses principales œuvres furent conçues (1).

Prochain ordre du jour :

M. Numa Raflin : Essai d'une nomenclature des associa-

(1) Voir page 77.

tions et des œuvres, existant dans le VIe arrondissement, au début du xxe siècle.

La séance est levée à 9 heures 45.

Vendredi, 26 *mai* 1905, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Henri Masson, Florange, Laschett, Léo Mouton, Henri Nocq, Raflin, Saunier et Sudre.

Excusés : MM. Herbet et Mimerel.

M. Saunier, au nom de M. Mimerel, communique une lettre d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, adressée de Tournon, le 7 novembre 1616, au sieur Louis de La Grange, son secrétaire. Dans cette épître le duc mande de louer immédiatement à Paris, aux environs de son hôtel, soit dans la rue Dauphine ou autour de l'église St-André des Arts, un logis tout meublé assez important, destiné à recevoir, dès la fin du mois, son fils, le comte de la Voulte et la suite de celui-ci composée de trente-cinq personnes et d'un équipage de dix-huit chevaux.

Le secrétaire, d'après une quittance jointe à la lettre, s'acquitta aussitôt de la commission qui lui était confiée et passa engagement, le 23 du même mois, avec un sieur Mallet pour la location de tout le logis garni de celui-ci. Cette location était faite moyennant une redevance journalière de huit livres; pour ce prix, l'hôte, en dehors du local et de l'ameublement ordinaire, devait encore fournir gratuitement : vingt lits garnis, deux douzaines et demie de serviettes, deux nappes de table et tout le linge de cuisine, avec cette clause réciproque et curieuse « qu'il lui sera baillé » à lui Mallet « le plat ordinaire qu'est accoustumé estre baillé par les locataires à leurs hôtes ».

M. Saunier ajoute que ce dernier document ne précisant pas la situation du logis de Mallet, il serait peut-être intéressant de la rechercher et de la déterminer.

M. Raflin donne différents détails sur les anciennes associations qui, au xviiie et au commencement du xixe siècle, tinrent leurs assises sur notre territoire. Puis il énumère successivement toutes les sociétés scientifiques, historiques, littéraires, artistiques, pédagogiques, corporatives, charitables,

sportives et autres qu'il a trouvé fixées sur le VIe arrondissement en l'année 1903.

Leur nombre est assez élevé : il est de 274. 51 ont leur siège à l'Hôtel des Sociétés savantes rue Danton ; 25 au Cercle de la Librairie boulevard Saint-Germain ; et 10 sont installées dans la seule rue de Rennes. Par leur importance, leurs moyens et leur action, on remarque plus particulièrement : la Société historique (fondée en 1833 sous le titre d'Institut historique), — la Société philologique, — l'Association polytechnique, — l'Association philotechnique, — la Société corporative de Secours mutuels des Typographes (fondée en 1839), — la Société de production (fondée par Buchez), — la Société coopérative des Employés civils de la ville de Paris et de l'État. — Et aussi, à titre de singularité, la Société des Vieux papiers, fondée en faveur et pour secourir les anciens militaires malheureux; — le Syndicat des Poètes, et le Syndicat des Concierges.

M. Mouton observe que dans la nomenclature que vient de faire M. Raflin, une assez grande partie des sociétés qui se qualifient littéraires ou scientifiques, ne sont, en réalité, que des associations purement nominales, dont le bulletin seul, publié par elles, peut faire soupçonner l'existence. Il pourrait signaler, entre autres, une société ne comptant pas plus de trois membres ! Et le cas n'est pas unique. Il faudrait donc distinguer les sociétés sérieuses, dignes de ce nom, des sociétés éphémères ou fictives.

La prochaine séance est fixée au 27 octobre 1905.

Ordre du jour :

M. Rouveyre : Quelques noms de rues du VIe arrondissement.

M. Raflin : Les Transports en commun dans l'arrondissement en 1838 et en 1900.

La séance est levée à 10 heures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi, 14 février, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *vice-présidents :* MM. A. Bruel et de la Guibourgère; *secrétaire* : M. Charles Saunier.

Membres présents : MM. Caussinus, Dorez, Hoffbauer, Nocq, Soudée, Sudre, Théo de Bellefonds, Toulouze et Vaillant, membres du Conseil; MM. Baillière et Rouveyre, présidents de Comités.

Excusés : MM. P. Fromageot, Marais et Thureau.

M. le Président annonce que se conformant à la décision prise dans le dernier conseil, il a fait la déclaration légale exigée par la loi de juillet 1901, sur les Associations, et présente le numéro du *Journal officiel* où l'insertion légale a paru.

M. le Président rappelle qu'aux termes des statuts, les cinq membres les plus anciens du Conseil sont soumis à la formalité du renouvellement. Ces membres sont : MM. Hoffbauer, Théo de Bellefonds, Toulouze, Nocq et M. Dureau décédé au cours de l'année 1904.

M. Vaillant trésorier fait connaître la situation financière au 30 janvier 1905 :

		fr.	c.
Dépenses :	Frais de bureau, timbres, gratifications, etc.	274	40
	Impression de bulletins, clichés...........	1.146	05
	Achat de livres, travaux divers............	106	50
	Recouvrement de cotisations, port de bulletins et de lettres........................	137	40
	Total des dépenses............	1.664	35

		fr.	c.
Recettes :	Au 30 janvier 1904 : En caisse...........	340	75
	Reçu 211 cotisations à 6 francs...........	1.266	»
	Reçu pour publicité......................	150	»
	Vente de bulletins........................	12	60
	Total des recettes.............	1.769	35
	Dépenses.................	1.664	35
	En caisse au 14 février 1905.......	105	»

		fr.	c.
Réserves :	Livret de caisse d'épargne....	300	»
	Espèces........................	105	»
	Total.............	405	»

Après échange d'observations entre le bureau et MM. Théo de Bellefonds, Dorez et Baillière portant sur le recrutement des membres de la Société et l'allocation toujours espérée, jamais accordée par le Conseil municipal, les comptes sont adoptés.

M. le Président fait connaître la liste des nouveaux membres. Ils sont définitivement admis.

M. Saunier énumère la liste des travaux qui ont été lus dans les divers comités. Ce conseil retient pour leur publication dans le bulletin : *la rue de Buci*, de M. Fromageot; le *Départ de Monsieur du Petit Luxembourg*, de M. Demombynes; la *Notice sur l'embaumeur Gannal,* de M. Toulouze.

Le conseil se préoccupe de faire choix d'un conférencier et de fixer la date de l'assemblée générale. M. Ch. Saunier pense que M. Henri Boutet qui vient de publier un traité de gravure à l'eau-forte, accepterait volontiers de faire une conférence sur ce sujet. La causerie pourrait être agrémentée d'expériences permettant aux auditeurs de suivre les manipulations successives que nécessite la gravure d'un cuivre et le tirage d'une épreuve.

Le Conseil charge M. Saunier de faire aboutir sa proposition. L'assemblée générale sera fixée au samedi 25 mars.

M. Nocq annonce que le modèle de la médaille qu'il compte offrir à la Société est presque terminé. En conséquence, le Conseil décide d'adresser aux membres de la Société une circulaire leur indiquant les conditions de souscriptions à cette médaille.

La séance est levée à 10 heures 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi, 25 mars, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *Vice-président :* M. A. Bruel; *Secrétaire :* M. Charles Saunier.



Fac-simile du cuivre gravé par M. P. Guignebault.

M. le Président, après avoir remercié les assistants d'avoir répondu avec autant d'empressement à l'appel de la Société, énumère les noms de quelques-uns des nombreux et illustres graveurs; peintres, sculpteurs et architectes qui ont habité le sixième arrondissement. Il est donc naturel que la Société Historique ait demandé à l'éminent graveur qu'est Henri Boutet de dire à la Société « comment on fait une gravure ».

M. le Président rappelle aussi que la Société, grâce à M. Henry Nocq, secrétaire adjoint, va posséder une médaille dont les exemplaires seront remis aux adhérents moyennant une faible rétribution représentant les frais de gravure et de frappe.

La parole est donnée à M. Henry Boutet qui, dans une causerie à la fois humoristique et documentée, rappelle les origines de la gravure et énumère les chefs-d'œuvre que cet art a produits. Il aborde ensuite le côté technique et explique les différentes manipulations qui précèdent la gravure d'un cuivre et le tirage des épreuves.

Pendant la causerie de M. Henri Boutet, Mlle Rabouille, M. Ridouard député, et MM. Decôte, Guignebault et Depret

gravent chacun un cuivre dont des épreuves sont distribuées aux assistants.

Cette conférence est longuement applaudie. M. le Président remercie M. Henri Boutet de sa causerie, et donne la parole à M. Charles Saunier, secrétaire général, pour lire le rapport moral et financier de l'exercice 1904. M. le secrétaire général énumère les travaux de la Société pendant l'année écoulée et les principaux dons dont elle a bénéficié. Il fait connaître ensuite la situation financière telle qu'elle a été arrêtée par le trésorier à la réunion du conseil d'administration du 14 février dernier.



Fac-simile du cuivre gravé par M. G. Decôte.

L'assemblée approuve ces comptes.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de cinq membres au Conseil d'administration.

MM. Hoffbauer, Nocq, Théo de Bellefonds et Toulouze membres sortants, et M. Hustin membre nouveau, sont élus par acclamation.

La séance est levée à 11 heures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 7 avril, 8 heures et demie du soir.

Président : M. Félix Herbet; *Vice-Président :* M. A. Bruel, *Secrétaire :* M. Ch. Saunier.

Membres présents : MM. Hustin, Marais, Nocq, Sudre et Vaillant.

Excusé : M. Toulouze.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. A. Hustin, nouveau membre du Conseil.

L'ancien bureau est réélu.

M. le Président communique la liste des nouveaux adhérents. Ils sont définitivement admis.

Le conseil vote l'allocation annuelle de 450 francs accordée à M. Tardieu, secrétaire administratif, et à M. Lesseur, appariteur.

M. le secrétaire rappelle que les divers comités ont à plusieurs reprises, émis le vœu qu'une collection des bulletins de la Société soit reliée et mise à la disposition desdits comités. La consultation sera ainsi plus facile.

Le conseil émet un avis favorable.

M. le Secrétaire rappelle également un vœu émis à l'une des séances du comité B par M. Henri Masson et ratifié par le comité.

Il s'agirait d'obtenir la cession par l'État au profit de la Ville de Paris de l'ancien portail de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, actuellement placé à l'entrée des jardins de l'Hôtel de Cluny, en vue de son transport dans le square de Saint-Germain des Prés où se trouvent déjà réunis de nombreux fragments de la même chapelle.

Plusieurs membres font observer combien sera difficultueuse la réalisation de ce vœu : les œuvres d'art appartenant à l'État ne pouvant être aliénées.

M. le Secrétaire observe que le musée Carnavalet a acquis par voie d'échange deux tableaux qui appartenaient au musée

de Versailles. Or, la question soulevée par M. Henri Masson est trop intéressante pour que la Société s'en désintéresse.

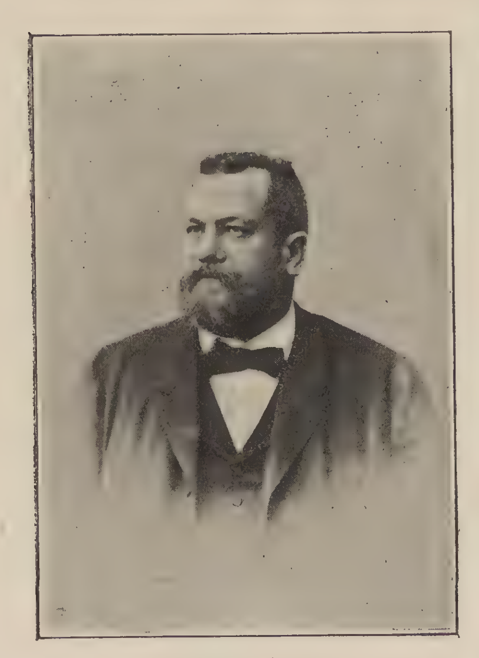
Le Conseil se range à cet avis et prie M. le Président de vouloir bien saisir la Commission du Vieux Paris de la question du transfert dans le square de Saint-Germain des Prés du portail actuellement placé dans les jardins de Cluny.

La séance est levée à 9 heures.

NÉCROLOGIE

M. HENRI BAILLIÈRE

La mort de M. Henri Baillière est pour la Société historique plus qu'une perte cruelle : c'est une diminution ; elle laisse un vide qui ne sera pas comblé, et les études à la fois exactes et pleines de vie, que seul il pouvait écrire, en puisant dans ses souvenirs personnels et dans sa riche collection d'autographes, manqueront à notre Bulletin.



HENRI BAILLIÈRE.

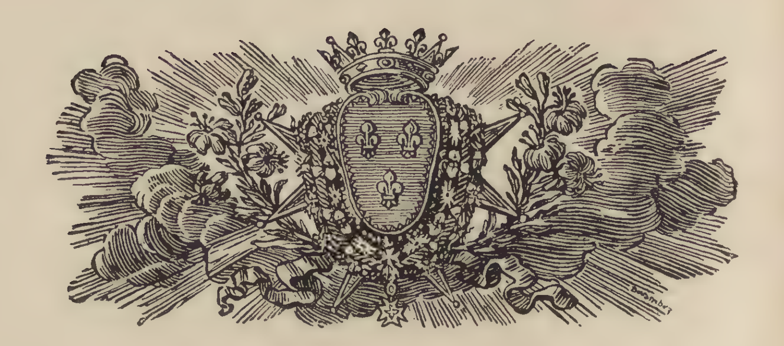
Né à Paris le 12 septembre 1840. Henri-Paul-Charles Baillière, après de fortes études qu'il conduisit jusqu'à la licence en droit, trouva chez son père, l'éminent éditeur J.-B. Baillière, l'emploi de ses grandes facultés. Associé à son frère, dès 1862, juge au tribunal de commerce de 1872 à 1880, il sut augmenter encore l'importance de la maison paternelle. La presse médicale, l'association amicale des commis libraires ont rendu hommage à la vigueur de son esprit, à son ardeur au travail, à la supériorité de son jugement, à toutes ses qualités professionnelles. Si cette partie de la vie de notre collègue nous échappe, du

moins en avons-nous bénéficié par l'honneur qui rejaillissait sur notre Société de sa collaboration et par les souvenirs de ses relations avec les savants qu'il a édités.

Pour nous, M. Henri Baillière a été un président parfait. Toujours prêt à s'effacer devant ses collègues qu'il excitait au travail, toujours prêt aussi à ouvrir ses portefeuilles pleins de notes substantielles sur l'histoire des rues et des maisons de l'arrondissement; il était aussi intéressant à entendre, qu'il se laissât aller à de spirituelles improvisations sur les hommes et sur les choses, ou qu'il lût un travail savamment et laborieusement composé. Rappellerai-je ici la monographie de la *Rue Hautefeuille,* véritable modèle d'érudition, ses conférences sur les *Rues*, sur les *Maisons historiques,* sur les *Enseignes,* sur la *Crise du Livre,* dont nous avons eu la primeur? Tous, nous sommes encore sous le charme de cette parole aisée, fine, qui savait si bien mettre en valeur les détails, et si je puis ainsi dire, la poussière d'histoire que notre Société se fait honneur de recueillir.

Nos réunions du vendredi ont bien vite établi entre ceux qui les fréquentent des liens d'amitié qui en font l'agrément. M. Henri Baillière, plus que personne, a contribué à faire naître et à développer ces sentiments. Il aimait notre Société, à laquelle il avait amené ceux qu'il aimait; il le témoignait de toutes les façons, et notre sympathie répondait à la sienne. Aussi n'essaierai-je pas de dire la douleur que nous cause sa mort imprévue et prématurée : c'est un ami que nous perdons! et notre seule consolation est de penser que son fils, son frère, son neveu qu'il nous a donnés pour collègues perpétueront parmi nous son souvenir qui nous sera toujours cher.

Félix Herbet.



LE DÉPART DU COMTE DE PROVENCE POUR COBLENTZ (20 juin 1791)

C'est à l'occasion de la conférence, — particulièrement intéressante, — faite, lors de notre assemblée générale du 19 mars 1904, par notre aimable et savant collègue M. Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat (1), qu'un petit débat s'était élevé sur le point de savoir si l'architecte du palais du Luxembourg, Chalgrin, avait ou non accompagné *Monsieur*, comte de Provence, lorsque ce dernier quitta le Palais, le 20 juin 1791, le soir même où Louis XVI partait de son côté pour s'arrêter à Varennes. On sait, et nous y reviendrons, que *Monsieur* avait la jouissance, à titre d'apanage, du grand Luxembourg, et comme locataire, du petit Luxembourg.

La « Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz 1791 », qui a été écrite par Louis XVIII (2) ne laisse au-

(1) *Le palais du Luxembourg : ses transformatious, son agrandissement, ses architectes, sa décoration, ses décorateurs,* par A. Hustin. Paris, Mouillot, 1904. M. Hustin a publié depuis, à l'imprimerie du Sénat, le travail dont il avait donné la primeur à notre Société.

(2) Publiée à Paris, chez Domère, en 1823, en petit in-12, avec une dédicace : « à Antoine-Louis-François d'Avaray, son libérateur, Louis-Stanislas-Xavier de France, plein de reconnaissance, Salut. Je sais, mon cher ami..... » Une autre édition, in-8, a paru la même année, chez le Normand, sous ce titre : *Relation des derniers événements de la Captivité de Monsieur, frère du roi Louis XVI, et de sa délivrance par M. le comte d'Avaray, le 21 juin 1791* : la relation est précédée d'un avertissement de l'éditeur (A. Morin) et d'une « Notice sur la vie du feu duc d'Avaray »; enfin, elle est ornée de deux portraits : celui « du Roi, alors Monsieur,



PORTRAIT DU ROI

alors Monsieur, sous le déguisement à la faveur duquel il échappa à la vigilance de ses geoliers, le 21 Juin 1791

cun doute : le comte de Provence partit avec d'Avaray pour seul compagnon. Nous voulons rechercher ici simplement (1) s'il est possible, dans l'état actuel du palais, de reconstituer les détails de « *la fuite de Monsieur* », comme on disait alors (2), de « *son évasion* », comme il disait lui-même dans sa Relation (3).

Cette Relation est jugée sévèrement, au point de vue de la forme, par l'abbé de Mongaillard, dans son histoire de France (4). «... elle est curieuse, dit-il, par la manière dont sont racontées les petites aventures qui le concernent personnellement (le prince); elle est remarquable par la faiblesse, la trivialité du style : elle... abonde en puérilités tout à fait indignes du haut rang de l'écrivain... » La note est forcée, quoique assez vraie, en somme. On a dit de Louis XVIII exilé « qu'il était confit dans la

sous le déguisement à la faveur duquel il échappa à ses geôliers, le 21 juin 1791 », et celui d'« Antoine-Louis-François de Beziade, comte, puis duc d'Avaray, capitaine des gardes du corps du roi, mort à Madère, le 4 juin 1811 », tous deux signés : *Mauzin*, lith. de *Villain*. Nous reproduisons ici, grâce à l'obligeance de M. Fromageot, le portrait de Monsieur, en regrettant qu'il ne donne point » le grand chapeau, avec la large cocarde tricolore, qui complétait le costume.

(1) Nous devons témoigner toute notre gratitude à nos collègues, MM. Paul Fromageot, Henri Masson, Monval, et Numa Raflin, qui se sont intéressés à la présente étude, et ont mis gracieusement à notre disposition plusieurs des renseignements que nous sommes heureux d'insérer. Enfin, disons que notre généreux collègue, M. Victor Dujardin a bien voulu faire les frais du joli cliché qui permet de reproduire ici les armes de Monsieur, extraites de *la Passion du jeu*, par M. Dussaulx (de l'imprimerie de Monsieur, 1779.)

(2) *Répertoire ou Almanach historique de la Révolution française*. Paris, chez Lefort et Montardier. An VI.

(3) *Relation*, édition petit in-12, p. 4.

(4) *L'Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI, jusqu'à l'année 1825*, en 9 volumes : Paris, 1827, tome II, p. 282. Cette publication a été souvent traitée de libelle, et l'on a dit que, sauf quelques passages, elle était l'œuvre de continuateurs posthumes ayant spéculé sur la réputation un peu tapageuse de l'abbé.

conscience béate de son droit divin, y puisant quelques sentiments de dignité sans doute, mais surtout un contentement superbe qui était fait pour affliger les gens sensés de son parti » (1). Le style de la Relation ne contredit point à ce jugement mais c'est le fond même, c'est le récit qui nous intéresse présentement.

§

Rappelons d'abord quelques-unes des circonstances antérieures au départ du prince.

Il dit y avoir songé, au mois de novembre 1790, lorsqu'on parla à cette époque du départ du roi; la reine lui ayant déclaré « que ni le roi ni elle n'avaient donné aucun fondement à cette nouvelle, que tôt ou tard cela arriverait sûrement », et conseillé « d'être toujours prêt », en lui promettant de l'avertir à temps, il remit son projet à un moment plus favorable (page 6).

M[mes] Adelaïde et Victoire, tantes du roi, partirent le 20 février 1791 (2); le bruit se répandit aussitôt du départ de *Monsieur*, et le *Moniteur* du 23 (3) enregistre qu'un nombre considérable de femmes se rendirent au Luxembourg, et que ce prince déclara « qu'il n'abandon-

(1) C'est Sainte-Beuve (*Chroniques parisiennes*, 1843-1845, Paris, 1876, p. 325) qui résume ainsi le sentiment que M. de Barante venait d'exprimer dans une notice mise en tête d'un volume de Lettres adressées par Louis XVIII au comte de St-Priest, qui fut ministre et confident du prétendant durant l'exil : la publication de ces lettres date de juin 1845. Sainte-Beuve ajoute que M. de Barante « ne fait que se règler sur les opinions qu'il a trouvées exprimées dans les papiers et notes de M. de Saint-Priest ».

(2) *Répertoire ou Almanach historique.*

(3) *Analyse du Moniteur*. Paris, Girardin. An IX.

nerait jamais le roi ». — D'après le comte Fleury (1), qui cite divers mémoires du temps, c'est le soir qu'aurait eu lieu cette manifestation : *Monsieur* soupait chez la comtesse de Balbi et parut au balcon pour assurer qu'il ne songeait pas à quitter la France et qu'il n'abandonnerait jamais le roi son frère ; le peuple exigea que Monsieur et Madame se rendissent aux Tuileries, et, de fait, ils durent y aller, protégés par un détachement de cavalerie que La Fayette avait envoyé. — L'histoire de l'abbé Montgaillard (2) donne sur cet épisode la version suivante : « ..... le prince (Monsieur) s'était réfugié dans les caves du palais, et ce ne fut qu'après les plus vives instances que M. Labbée, adjoint à la municipalité de la section des Cordeliers, parvint à obtenir qu'il se montrât à la multitude... ; il assura le peuple de son entier et inviolable dévouement à la constitution... et donna sa parole d'honneur que dans aucune circonstance il ne sortirait de France ».

Vers Pâques, le roi ayant cette fois pris sa détermination, *Monsieur* dit qu'il n'avait plus guère le choix qu'entre l'apostasie et le martyre, qu'il en raisonna beaucoup avec Mme de Balbi, et qu'il conclut avec elle « qu'il y avait un troisième parti à prendre, qui était de quitter un pays où il allait devenir impossible d'exercer sa religion » (page 7).

C'était le vendredi saint qu'il délibérait ainsi ; le départ fut convenu pour la nuit même, dans la voiture de Mme de Balbi, où elle devait prendre place avec Madame, Monsieur et un quatrième qui n'est point nommé. *Monsieur*

(1) *Les grandes Dames pendant la Révolution et sous l'empire*, par le comte Fleury : Paris, Vivien, 1900, page 15.
(2) Tome II, p. 282 (22 février 1791). Voir *supra*, p. 2, note 3.

fut aux Tuileries instruire de son dessein le roi et la reine, lesquels s'occupaient également de leur fuite, mais sans en avoir communiqué le plan au comte de Provence, tous deux craignirent que « son évasion » ne nuisît à la leur et le prièrent d'y renoncer provisoirement; il céda à leurs instances (p. 8-10). Le quatrième personnage; d'ailleurs, ayant refusé de prendre la place qui lui avait été réservée, Mme de Balbi s'était adressée au comte d'Avaray qui devint, à dater de ce moment, le principal organisateur du voyage, seulement ajourné.

§

Un mot sur Mme la comtesse de Balbi, née Caumont de la Force, mariée en 1776 à un comte génois, colonel à la suite du régiment de Bourbon (1), qui devint fou, fut interdit, interné à Senlis, et non gênant comme mari. Femme de beaucoup d'esprit, très séduisante, quoique marquée de la petite vérole, dame d'atour de la comtesse de Provence, elle tenait une grande place dans la société, et avait su gagner la faveur de Monsieur, dont elle passait pour la maîtresse, « s'il eut pu en avoir une, » dit Michelet (2). Bachaumont la présente comme également intime avec le comte et avec la comtesse de Provence. Girault de Saint-Fargeau (qui a vécu de 1799 à 1855) dit, en parlant d'elle : « L'imagi-
« nation du comte de Provence faisait tous les frais de

(1) Il était cousin d'un comte de Balbi (Jacques-François-Marie) appartenant à une famille importante de Gênes et qui fut envoyé à Vienne pour y témoigner des alarmes de la République Génoise, à l'occasion des événements de France (*Moniteur* du 9 juin 1792, *Nouvelles*).

(2) *Révolution française*, Paris, Ollendorff, 1889, t. II, p. 225.

« cette passion, la constitution physique de ce prince ne « lui permettant pas d'autre sentiment. Mme de Balbi « avait un esprit d'ange, une physionomie expressive, « des yeux admirables et une taille divine (1). » On dit qu'elle fut supplantée à Coblentz par M. d'Avaray dont le crédit avait été grandissant, et qu'elle se perdit mieux encore en s'affichant avec Archambault de Périgord (2). D'autre part, le *Moniteur* du 6 thermidor an III (24 juillet 1795) la cite comme étant à Londres la maîtresse en titre de Monsieur, avec une cour nombreuse auprès d'elle; le *Moniteur* du 6 germinal an V (26 mars 1797) note sa disgrâce à Hambourg, en même temps qu'une révolution opérée dans la chambre et le cabinet du prétendant (3). Quoi qu'il en soit de ces renseignements divers, elle rentra en France sous le consulat, fut contrainte, à la suite de quelques intrigues, de résider à Montauban, où elle tint une maison de jeu. Elle y était encore pendant les Cent jours, lorsque M. de Rambuteau y vint comme préfet et devait y jouir d'un certain crédit dans le parti royaliste, car, la connaissant de longue date, il lui fit sa première visite afin de lui expli-

(1) *Les quarante-huit quartiers de Paris.* Paris, 1850, 3e édit., p. 41-42. Girault de Saint-Fargeau ajoute que ses « agréments lui attirèrent une foule d'adorateurs, dont le préféré fut le comte d'Artois, frère de l'adorateur en titre... Mme de Balbi, dans le plus fort de sa faveur, s'amusait à Hambourg, et prenait si peu de précautions pour cacher ses intrigues que Monsieur en fut instruit et lui écrivit une longue lettre où était cette phrase : « Vous êtes innocente, je le sais; mais, ma chère comtesse, son- « gez que la femme du César ne doit pas même être soupçonnée ». L'impudente comtesse répondit par ces trois lignes : « Je ne comprends rien « à tout ce que vous me dites, car vous n'êtes pas César, et vous savez « bien que je n'ai jamais été votre femme. »

(2) *Biographie des contemporains,* 1836.

(3) *Analyse du Moniteur :* An III, 6 thermidor : nouvelles de Londres. An V : 6 germinal. *Nouvelles de Hambourg.*

quer l'attitude de conciliation qu'il entendait prendre, et elle le mit en rapport avec le commandant des volontaires royaux et des Verdets de Montauban. Elle revint à Paris, mais ne put obtenir audience du roi qu'en 1815, sans d'ailleurs rentrer en grâce : elle mourut à Paris en 1842, âgée de plus de 80 ans (1).

Quant à M. le comte d'Avaray (Antoine-Louis-François de Beziade), son père, le marquis d'Avaray, avait été député de la noblesse aux États généraux; à la séance du 4 août 1789, il proposa une nouvelle déclaration des devoirs, puis s'associa à toutes les manifestations de la minorité contre les décrets de l'Assemblée constituante et émigra de bonne heure (2). Le comte, né en 1759, était, depuis 1783, colonel en titre au régiment du Boulonnais; la même année, il avait passé quelques mois en Angleterre et parlait un peu anglais. Son père était maître de la garde-robe de *Monsieur*, et lui-même se trouvait, en 1791, dans l'entourage intime du prince. Une fois hors de France avec *Monsieur*, il fut nommé capitaine de ses gardes et devint plus tard directeur des relations politiques de la petite cour du prétendant. Sauf trois hivers qu'il dut passer en Italie, à cause de sa santé, d'Avaray suivit le prince dans ses périgrinations diverses; au mois d'août 1810, il partit d'Angleterre pour Madère, où il mourut phtisique en 1811. Son père et son frère en 1815, furent l'un et l'autre comblés d'honneurs par le roi.

§

Revenons à l'ajournement de Pâques 1791 : après ré-

(1) Girault de Saint-Fargeau (*loc. cit.*) dit qu'elle a été fort liée sur la fin de sa vie avec M. François de Neufchâteau.

(2) *Biographie des contemporains*. D'après le *Nouveau Larousse illustré* le marquis aurait été arrêté et détenu jusqu'au 9 thermidor.

flexion, *Monsieur* et d'Avaray tombent d'accord qu'un voyage en commun offre des dangers, et qu'il vaut mieux que *Madame* parte séparément : c'est Mme Gourbillon, sa lectrice, qui se chargea de tout organiser pour elle. D'Avaray se consacra exclusivement aux préparatifs concernant le prince : Peronnet, garçon de garde-robe de *Monsieur*, avait déjà reçu quelques confidences de celui-ci; d'Avaray se contenta de le charger des détails relatifs au déguisement du prince, en ne lui disant que des choses assez vagues. (*Relation*, p. 15-16).

Monsieur remarque que le palais du Luxembourg était devenu l'objet d'une surveillance plus active, que M. de Romeuf, aide de camp de Lafayette, venait se promener dans les cours, que la ville de Valenciennes était plus difficile à traverser, qu'on y fouillait les voyageurs... On renonce à partir de chez Mme de Balbi (1); celle-ci chercha, mais sans succès, une maison de campagne aux environs de Paris. Chacun sans doute songeait beaucoup à lui-même, sans grand souci du prochain, car Mme de Maurepas refuse de prêter sa maison de Madrid, et M. d'Étioles, sa maison de Neuilly; même, détail plus piquant, les gens d'affaires du comte d'Artois, déjà émigré à Ulm, refusent de prêter Bagatelle, sans l'aveu de M. de Bonnières, qui était alors à Ulm auprès du prince. Mme de Balbi songea à emprunter la maison d'un M. de Fontette, qui donnait sur le jardin du Luxembourg, et d'où l'on aurait pu sortir sans être aperçu; mais à la fin de mai, elle reçut des nouvelles qui l'engagèrent à aller passer quelques jours à Bruxelles, partit le 2 juin, et fut retenue en Belgique (2); son rôle

(1) Nous essayons ci-après de déterminer *où logeait exactement Mme de Balbi.*

(2) *Relation*, p. 17-19. Nous n'avons pu retrouver l'emplacement de la maison de Fontette.

d'auxiliaire se termine donc ici; nous ne la reverrons plus qu'à l'hôtel de la Couronne impériale à Mons.

Le jeudi 16 juin, la reine annonça à *Monsieur* que « le départ était fixé au lundi suivant », c'est-à-dire au 20 juin. Il tient, dès le lendemain conseil avec d'Avaray sur : 1° la manière de sortir du Luxembourg; 2° celle de sortir de Paris; 3° la route à suivre pour sortir du royaume. C'est *Monsieur* qui, connaissant mieux que d'Avaray la disposition des lieux, décide de quitter le palais par son « petit appartement » « qui communique absolument avec le Grand Luxembourg », issue qui, paraît-il, était peu connue et n'était point surveillée comme l'antichambre ou le jardin. Les simples fiacres ne pouvaient entrer dans la cour du Luxembourg : on convint d'une voiture de remise, qui servirait à sortir du palais, puis d'une autre voiture avec chevaux de poste pour faire la route (1).

Ouvrons ici une parenthèse pour faire remarquer : 1° que *Monsieur* avait (comme, de nos jours, le Sénat) la jouissance des *communs*, situés de l'autre côté de la rue de Vaugirard, et auxquels il pouvait accéder par le souterrain qui existe encore sous la rue (2), et qu'une fois là les

(1) *Relation*, p. 20-24. On verra ci-après ce qu'était, croyons-nous, le « petit appartement » et le corridor de communication qui reliait le Grand et le Petit Luxembourg. « Cette issue, dit le prince n'a pas même été soupçonnée par mes geoliers »; et il ajoute qu'il s'en servait pour aller à sa chapelle, au grand palais. L'impression qui se dégage, c'est que la surveillance devait être beaucoup moins active que ne le laisserait supposer la Relation, et que la fuite du prince n'a point rencontré, en réalité, grande difficulté. Nous n'allons pas cependant jusqu'à croire qu'elle a eu lieu avec la connivence des autorités municipales ou militaires, comme on l'a dit quelquefois : Voir ci-après.

(2) Voir, p. 192 : *Bulletin 1904;* Visite aux appartements de réception du Petit Luxembourg. Lors de l'apposition des scellés, le lendemain du départ de *Monsieur*, on inventoria dans les communs 55 chevaux, 10 voitures, 3 chaises et un cabriolet, sans compter 8 chevaux prêtés à divers, le tout affecté au service du prince.

sinuosités de la cour qui va serpentant lui offraient un débouché sur la rue des Fossoyeurs (aujourd'hui Servandoni), au n° 15 actuel, à travers la maison qui a donné asile à Condorcet; — 2° que *Monsieur* avait encore à sa disposition un autre souterrain, par les anciennes carrières, qui lui permettait de gagner la Comédie-française, (l'Odéon), communication condamnée aujourd'hui. Or, il ne semble pas qu'il ait un seul instant songé à utiliser l'une ou l'autre issue.

Il fallait un passeport : on dut renoncer à en obtenir un par l'ambassade anglaise; heureusement, Madame de Balbi avait laissé celui qu'elle avait eu, de cette même ambassade, pour deux personnes, sous les noms de Monsieur et de Mademoiselle Forster, valable pour quinze jours seulement et daté du 23 avril; à l'aide de divers grattages, d'Avaray fit le passeport aux noms de Messieurs et de Mademoiselle Forster, avec la date du 15 juin, répandant d'ailleurs beaucoup d'encre au verso, surtout aux endroits grattés. Le passeport n'était signé que de l'ambassadeur; on n'osa point tenter d'avoir le visa de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères. *Monsieur* choisit la route de Mons par Soissons, Laon et Maubeuge, laissant à *Madame* celle par Douai et Orchies (1).

(1) *Relation*, p. 28-32. — Cette question des passeports sera le 24 juin (*Moniteur* du 25 juin), à la séance de l'Assemblée nationale, une occasion de mettre M. de Montmorin sur la sellette, aussi bien au sujet du passeport de *Monsieur* que pour le passeport de la baronne de Korf, qui servit au roi et à la reine : le député Gourdan demande pourquoi le ministre a signé le passeport de *Monsieur;* le député Francoville interpelle Gourdan pour qu'il déclare sous quel nom *Monsieur* a quitté le royaume; Gourdan répond que ce doit être sous un nom supposé; le ministre proteste et la lumière ne se fait point pour l'Assemblée qui nomme une commission chargée de vérifier les registres et pièces concernant les passeports délivrés.

D'Avaray s'ouvrit à demi, le dimanche 19, à Sayer, son domestique anglais, lui disant, — comme au sellier pour la berline de poste, — qu'il allait rejoindre son régiment, à l'insu de ses parents, le lendemain, et qu'il fallait en garder le secret.

Le lundi, vers 7 heures du soir, au Luxembourg, *Monsieur* essaie, avec d'Avaray, son costume de voyage qui a été déposé par Peronnet dans « le petit appartement ». Ils échangent aussi leurs impressions sur les bruits qui ont circulé le matin d'une fuite et d'une arrestation de la reine, d'un plan d'évasion du roi qui allait paraître dans les journaux. D'Avaray en quittant le palais, fut accosté par un huissier du cabinet de *Monsieur*, qui lui assura que le roi devait partir la nuit même et qu'il importait d'en aviser *Monsieur* (p. 40-45). On ne savait rien de précis, mais évidemment il y avait eu des indiscrétions et on jasait partout.

Monsieur, cependant, était allé aux Tuileries, y vit le roi, la reine et Madame Elisabeth, qui venait seulement d'être mise au courant. « Nous soupâmes et nous restâmes tous les cinq ensemble, jusqu'à près de onze heures », dit-il, sans préciser si c'était la comtesse de Provence qui était à table avec eux. Ce fut au dernier moment que le roi déclara à *Monsieur* qu'il allait à Montmédy et « lui ordonne positivement de se rendre à Longwy, en passant par les Pays-Bas autrichiens ». Il n'était pas onze heures quand *Monsieur* sortit des Tuileries, après une dernière étreinte échangée entre les voyageurs (pages 47-50).

§

On est frappé de l'extrême réserve (1) observée par

(1) Qu'on n'oublie pas d'ailleurs l'esprit qui régnait à la cour, et qui ne

chacun, même envers les plus proches. On a déjà vu plus haut que le comte de Provence n'avait reçu qu'assez tard la confidence du roi et de la reine. « Occupés de leur projet d'évasion, dont ils ne m'avaient pas communiqué le plan, et sur lequel ils ne m'avaient pas fait d'autres ouvertures que de me demander des matériaux qui n'ont servi à rien pour la déclaration que le roi a publiée à son départ, ils craignirent que mon évasion, à cette époque, (le vendredi saint) ne nuisît à la leur, et cherchèrent à m'en détourner... » N'y a-t-il point quelque amertume dans ce passage (page 9) de la Relation (1)? Ce fut seulement le 16 juin que la reine informa *Monsieur* du départ fixé au 20, et encore le trajet ne fut-il déterminé qu'au dernier moment, comme on vient de le voir. Quant à *Monsieur*, il paraît n'avoir livré son secret qu'au seul d'Avaray; sauf les petites ouvertures faites par lui à Péronnet, et par d'Avaray à Sayer, aucune personne de son entourage ne fut avisée.

C'est, peut-être le moment de rappeler qu'on a cependant soutenu que le départ de *Monsieur* avait eu lieu

fait plus question aujourd'hui. Pour Mlle Élisabeth, en particulier, il a fallu le 10 août 1792 et le séjour au Temple pour qu'elle prît définitivement le parti de la reine; jusque là, elle écoute, avec plus ou moins de complaisance, ses tantes, surtout Madame Adélaïde, ses frères, surtout le comte de Provence, et la majorité des courtisans, dont on a pu dire qu'ils s'étaient fait un plaisir de déconsidérer la reine, dès son arrivée de Vienne. Cette campagne, soutenue peut-être par un certain chauvinisme à l'égard de l'Autriche, fut principalement menée à l'origine, par le parti dévot, lequel ne pardonnait pas à la dauphine, puis à la reine, d'avoir été conduite au trône de France par le ministre qui avait expulsé les jésuites. On sait que M. Horace de Viel-Castel a constaté que la cour avait mis en circulation, bien avant le gros public, les bruits les plus infamants pour la reine et ainsi préparé le dossier de Fouquier-Tinville : les émigrés eux-mêmes ne désarment pas et, après le 10 août, Mlle Élisabeth devra défendre la reine contre eux.

(1) Et pourtant elle dut être soigneusement revue avant sa publication.

avec le concours plus ou moins avoué de La Fayette. — L'histoire de l'abbé de Montgaillard, tout d'abord, contient le passage suivant : « Nous avons dit que M. de La Fayette était instruit des projets de départ du roi. *Monsieur* avait fait donner en dessous main plusieurs avis de ce départ, et le prince avait été jusqu'à faire indiquer la route qu'il prendrait lui-même pour sortir de France. *Monsieur* nous fit, en pays étranger, l'honneur de nous instruire de cette particularité et un témoignage semblable est d'un grand poids » (1). Ainsi présentée, l'assertion supporte-t-elle l'examen ? Il ne s'agissait pas seulement d'admettre que *Monsieur* aurait livré le secret du roi, mais qu'il se serait confié lui-même à La Fayette, ce qui paraît invraisemblable.

Une autre publication, moins suspecte que l'histoire de l'abbé de Montgaillard, donne pourtant une note analogue. C'est un livre publié par le comte de Sèze, et duquel résulterait que le comte de Provence a quitté le Luxembourg « ... grâce à l'esprit de M. d'Avaray, et à l'activité de son fidèle Peronnet, sans doute aussi à la connivence de l'ennemi » (2); mais cette supposition ne paraît pas autrement justifiée.

(1) Tome II, p. 363.

(2) *Histoire de l'événement de Varennes au 21 juin 1790*, par le comte DE SÈZE. Paris, Dentu, 1843 : p. 58. Quant au roi, le comte de Sèze entreprend de démontrer que Gouvion, major-général de la garde nationale, sous les ordres de La Fayette, a tout organisé pour faciliter l'évasion de la famille royale : il s'appuie surtout sur un passage de l'*Histoire de France* par ROYOU (Paris, Lenormant, 1819, tome 6, p. 291-292), qui relate que Gouvion aurait mandé aux Tuileries, la veille, un chef de légion et 3 chefs de bataillon connus par leur dévouement à la cause de la monarchie, leur aurait annoncé, en l'approuvant, le projet du roi de quitter incessamment le château, et leur aurait confié la garde, quoi qu'ils ne fussent pas de service. Ce serait de l'un d'eux que Royou aurait appris le fait ?

§

Reprenons la suite du récit. *Monsieur* est reconduit au Luxembourg par le duc de Lévis et cause tranquillement avec lui le long du chemin. Dès son arrivée au palais, il se déshabille, se met au lit, prétextant une grande lassitude, et congédie ainsi le duc un peu surpris. Restait le premier valet de chambre, qui couchait toujours dans la chambre de *Monsieur*, et dont la présence eût été un obstacle : il avait coutume de sortir de la chambre du prince pour se déshabiller au dehors, dans un cabinet voisin, sans doute, ce qui laissait *Monsieur* seul quelques instants, jusqu'à son retour. *Monsieur* profita habilement de cette circonstance : à peine le valet de chambre fut-il sorti que *Monsieur* se leva, ferma les rideaux de son lit, et ayant pris le peu d'effets qu'il voulait emporter, passa dans son cabinet, dont il referma la porte (p. 50-52).

Nous devinons que le valet de chambre rentrant peu après, et trouvant les rideaux du lit fermés, crut devoir se coucher sans bruit et respecter le sommeil de son maître qu'il supposait endormi. C'était M. de Bonneuil, qui exerçait ces fonctions intimes; il couchait dans la chambre sur un lit qu'on y roulait exprès. Le lendemain matin, la rumeur publique ayant répandu dans tout Paris la nouvelle de la fuite du roi, des patriotes vinrent s'enquérir au Petit Luxembourg (nous allons voir même que le juge de paix y mit les scellés), et M. de Bonneuil eut à s'expliquer; il déclara s'être couché la veille à onze heures et demie (*Monsieur* dit avoir quitté les Tuileries avant

onze heures : c'est bien cela), et n'avoir absolument rien su, ni vu; on le conduisit à l'Abbaye (1).

Avant d'aller plus avant, voici l'heure de retrouver sur place, s'il est possible, la chambre, le cabinet et le « petit appartement » de *Monsieur,* ainsi que la communication entre le Grand et le Petit-Luxembourg.

§

Si, de la rue de Tournon, on continue la rue de Vaugirard vers l'ouest, on rencontre à la suite du Grand-Luxembourg : 1° le bâtiment dit « de jonction »; 2° le palais du Petit-Luxembourg.

Le bâtiment « de jonction » part du pavillon en aile N.-O. du grand palais : il a une ligne de cinq fenêtres sur la rue et une porte cochère permettant accès à la cour de la Fontaine. C'est une construction qui date de 1879-80 : elle tient la place d'un bâtiment à un étage qui s'élevait là, en 1791, et par lequel on pouvait communiquer du petit au grand palais, communication d'ailleurs, qui n'existait que depuis l'occupation des deux palais par le comte de Provence (2).

Le Petit-Luxembourg se compose d'un grand pavillon et d'un long bâtiment, faisant angle droit sur la rue de

(1) *Souvenirs d'un sexagénaire,* par A.-V. Arnault, de l'Académie Française (gendre de M. de Bonneuil). Paris, chez Dufey, 1833. T. I. p. 263. — Le procès-verbal d'apposition des scellés, dont nous parlons ci-après, porte que le 29 juin 1791, Nicolas-Cyrille-Guernon de Bonneuil, premier valet de chambre de *Monsieur,* demande et obtient levée des scellés sur son logement particulier. Il n'aurait donc point été longtemps détenu.

(2) On trouvera, dans le procès-verbal dressé de la *Visite au Petit Luxembourg* (page 192 : *Bulletin* 1904) quelques détails complémentaires, avec l'extrait d'un plan remontant à l'occupation par les Condé.

Vaugirard, tous deux reliés par une cour d'honneur ayant porte monumentale. Le pavillon compte douze fenêtres au premier étage du côté de la rue : le second ne se développe que sur une partie de cette façade, avec six fenêtres seulement; c'est aujourd'hui la résidence officielle du président du Sénat, qui a son domicile particulier dans le long bâtiment voisin.

Le comte de Provence, qui, depuis 1778, possédait le Grand-Luxembourg à titre d'apanage, tenait en même temps le Petit-Luxembourg comme locataire de la famille Bourbon-Condé; et, s'il paraît avoir utilisé le grand palais pour ses réceptions officielles, une tradition constante affirmait qu'il avait établi son domicile particulier dans le petit palais; même on précisait, et on lui attribuait, à lui personnellement, l'une des chambres au premier étage du pavillon sur le jardin, celle qu'on nomme aujourd'hui le « Salon Vert » (1).

Il nous a fallu renoncer à cette légende, ainsi que nous l'avons expliqué dans le procès-verbal de la Visite au Petit-Luxembourg; mais, faut-il le dire, nous l'avons presque regrettée, tellement la disposition des lieux, étant donnée cette chambre au premier étage, semblait s'adapter exactement avec les termes de notre Relation pour expliquer comment *Monsieur* avait pu se coucher, puis se relever, passer dans son cabinet, et de là gagner son petit appartement, l'escalier, puis la grande cour d'honneur.

Il a fallu y renoncer, parce que le procès-verbal d'apposition des scellés, dressé le lendemain, 21 juin, dès que le départ de *Monsieur* fut connu, ne semble laisser place à aucun doute : c'est à l'obligeance de notre collègue M. Hus-

(1) On la trouvera indiquée sur le plan annexé à la *Visite*, dont il est parlé à la note précédente.

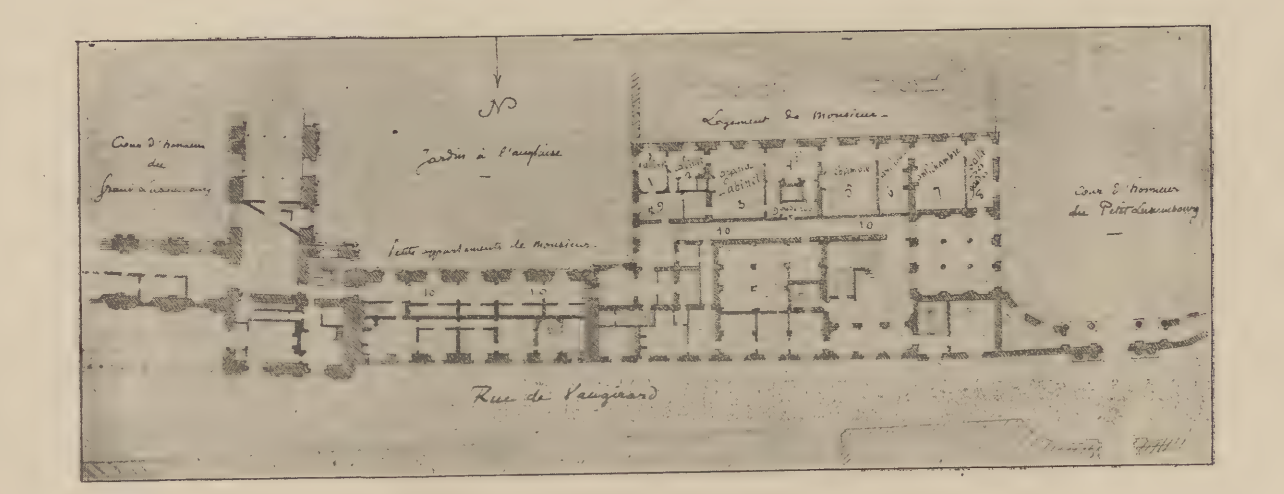
tin, ainsi que nous l'avons dit dans la *Visite au Petit-Luxembourg*, que nous devons ce procès-verbal, et aussi un plan d'architecte, daté de 1790, que M. Hustin a trouvé dans les archives du Sénat et qui donne le rez-de-chaussée du Petit-Luxembourg avec (détail très intéressant) le bâtiment de jonction, c'est-à-dire les petits appartements de *Monsieur*, qui faisaient communication entre les deux palais (1).

(1) Procès-verbal d'apposition des scellés du 21 juin 1791 (l'original est aux archives du greffe de la justice de paix du VI[e] arrondissement, où M. Hustin s'est avisé de le demander). Nous mettrons entre parenthèses, quelques notes ou réflexions, et aussi des chiffres qui permettront de suivre, sur le plan ci-joint, la marche du juge de paix, telle que nous la supposons : il n'y a désaccord, entre le plan et le procès-verbal, à notre avis, que pour les fenêtres de la pièce 4 *bis*. (Les indications portées au plan sont celles qui figurent au plan des archives du Sénat, les chiffres ont été ajoutés par nous.

Le mardi 21 juin 1790, à 11 heures du matin, Harmand, juge de paix de la section du Luxembourg, « appelé par l'alarme publique et les bruits effrayants du départ du roi et de la famille royale au chef-lieu de la section, » est requis « par eux tous cordeliers en assemblée générale et par l'organe de MM. Destouches et Lefebvre président de ladite assemblée d'apposer » ses scellés tant sur les meubles, effets, bijoux... qui pourront se trouver... dans l'intérieur du palais du Luxembourg et dépendances attendu l'absence précipitée de Monsieur, frère du roy...

Et le juge de paix, sur cette réquisition, procède, d'abord sur trois coffres d'acajou, un portefeuille et un carton renfermant de l'argent et d'autres objets apportés au Comité par un garde du palais du Luxembourg.

Puis, il se transporte avec son greffier « au palais du Luxembourg dans la demeure de Monsieur, frère du Roy, où étant (dit-il), nous avons trouvé plusieurs factionnaires qui nous ont facilité l'entrée des appartements. Pénétrés au fond desdits appartements et dans le *cabinet* de Monsieur (1 du plan)... sceau au-devant de 2 croisées au levant et au midi sur le petit jardin... Dans le *boudoir* (2 du plan) avons apposé nos scellés... sur la porte communiquant dudit boudoir à un corridor conduisant à un escalier dérobé et qui conduit lui-même à plusieurs pièces l'une sur l'autre; avons apposé nos scellés sur la porte dudit boudoir, fermé la porte communiquant au *salon* (3 du plan) (ici des gardes de la ville, exhibant une mission donnée par le Conseil général demandent à apposer les scellés eux-mêmes ; on tombe d'accord que les scellés seront « croisés »



Plan du rez-de-Chaussée du Petit-Luxembourg (1790)
(Archives du Sénat).

En rapprochant ce procès-verbal et ce plan, on est fatalement appelé à conclure : — que *Monsieur* occupait personnellement les pièces du rez-de-chaussée dans le pavillon,

et l'opération continue)... Dans le *salon* (3 du plan), passés par la porte à gauche de la cheminée et montés successivement par 2 petits escaliers et le corridor ci-dessus annoncés dans une longue suite de pièces démeublées, communiquant l'une à l'autre et donnant sur un petit jardin anglais, sommes arrivés dans la dernière desdites pièces (ce sont là évidemment les petits appartements faisant communication avec le Petit et le Grand Luxembourg) et ayant une porte avec serrure mais sans clef donnant sur un escalier du Grand-Luxembourg (celui du pavillon N.-O. conduisant à la galerie Rubens, croyons-nous). — Revenus sur nos pas... scellés sur 3 portes latérales communiquant de 3 desdites pièces à d'autres lieux que nous n'avons pu voir, attendu qu'elles étaient fermées en dedans... Descendus au bas desdits escaliers... scellé sur la fermeture d'une fenêtre donnant toujours sur ledit jardin et sommes repassé dans le *salon* par la même porte que celle ci-dessus désignée... Avons ensuite apposé nos scellés sur une autre porte vis-à-vis de celle dont il vient d'être parlé, communiquant à une *garde-robe* (4 *bis* du plan) étant entre le *salon* et la *chambre à coucher*... fermé les volets des 2 fenêtres du *salon*... sortis dudit salon... Dans une autre pièce étroite servant d'antichambre (4 *bis* du plan) au dit salon, avons fermé les volets des 2 croisées (le plan ne donne qu'une seule croisée, notons-le)... Dans la chambre à coucher... scellé sur porte communiquant à la garde-robe sus-désignée... après être passés et sortis de la garde-robe où nous avons mis scellés sur une porte communiquant à un corridor conduisant au Grand-Luxembourg (n°s 10 du plan, paraissant se continuer dans le bâtiment de jonction, sous les pièces de l'entresol parcourues tout à l'heure)... Avons ensuite fermé les volets des 2 croisées de ladite chambre à coucher... sortis de la chambre... en avons fermé la porte... Dans l'antichambre (n° 6)... scellés sur les volets par nous fermés... Dans une autre antichambre (n° 7 du plan)... volets des 2 fenêtres... Dans ls salle des gardes (n° 8 du plan), fermé les volets des 3 croisées... Ensuite, sommes montés... dans les appartements de *Madame* au-dessus de ceux qui viennent d'être décrits... »

Le procès-verbal de levée des scellés en date du 23 août 1792, qui est à la suite, donne des indications analogues : le juge de paix part de la salle des gardes (n° 8), pour vérifier et lever successivement les scellés apposés par lui dans chacune des pièces l'année précédente : il notera encore 2 croisées dans le passage (n° 4 *bis*) entre la chambre et le grand cabinet (alors que notre plan n'en donne qu'une seule); mais au lieu de qualifier le n° 3 de salon, comme il l'a fait en 1791, il dira « grand cabinet », comme notre plan, et nous signalons le fait qui, pour nous, a grande importance.

tandis que *Madame* occupait le premier étage; — que le « petit appartement » dont parle la Relation doit se composer de la série des pièces que parcourt le juge de paix à l'entresol (dans le bâtiment de jonction) et qui aboutissent, comme il le consigne dans son procès-verbal, à un escalier du Grand-Luxembourg; — que la pièce n° 3 du plan doit être qualifiée non point « salon » comme à l'apposition des scellés, mais « grand cabinet », ainsi que le disent à la fois le plan et le procès-verbal de levée des scellés; — qu'il y a un léger désaccord entre le juge de paix et le plan, pour la pièce n° 4 *bis*, puisque le plan ne porte qu'une fenêtre, alors que le juge de paix, en apposant ou en levant, a toujours vu deux fenêtres; — mais qu'en somme, les deux documents concordent assez pour s'imposer à la critique historique.

Nous pouvons donc revenir à la Relation.

§

Nous avons laissé *Monsieur* dans son cabinet. « A peine était-il sorti (le valet de chambre), je me levai, je refermai les rideaux de mon lit, et ayant pris le peu d'effets que je voulais emporter, j'entrai dans mon cabinet dont je refermai la porte, et dès lors, soit pressentiment, soit juste confiance en d'Avaray, je me crus hors du royaume. Je mis dans les poches de ma robe de chambre trois cents louis que j'emportai avec moi, et j'entrai dans le petit appartement où d'Avaray m'attendait, après avoir eu une rude alarme, car en y entrant la clef avait refusé de tourner dans la serrure... » (pages 52-53).

Notre plan nous donne bien la chambre, et nous pouvons supposer facilement, sans connaître l'emplacement du lit,

qu'il était adossé au corridor, et que, les rideaux fermés, *Monsieur* sera ressorti de sa chambre par la porte donnant sur la garde-robe (n° 4), pour, la traversant, gagner de suite le grand cabinet (n° 3) dont il referme la porte : il échappe ainsi au premier valet de chambre, dont le logement doit être dans les locaux au nord du grand corridor (n° 10) allant au Grand-Luxembourg. Ici, la Relation devient fâcheusement concise; elle ne dit pas que *Monsieur* sort du grand cabinet par la porte sud-est communiquant avec le corridor et les petits escaliers (n° 9), et qu'il gagne ainsi en restant à l'abri du valet de chambre la « longue suite de pièces à l'entresol »; pourtant c'est, à notre avis, la seule voie qu'il ait pu suivre, exactement celle que suit le juge de paix le lendemain quand il apposera les scellés; mais à la dernière des pièces (du petit appartement), le juge de paix ne trouvera plus la clef de la serrure qui ouvre sur l'escalier du grand Luxembourg : d'Avaray a dû l'emporter!

N'allons pas trop vite : *Monsieur* n'est encore que dans le petit appartement : d'Avaray l'habille; l'habillement lui allait fort bien, dit-il, mais la perruque était un peu trop étroite, heureusement elle sera maintenue par le grand chapeau rond, garni d'une large cocarde tricolore. « En traversant le petit appartement » (la longue suite des pièces), d'Avaray signale la présence, dans la cour du Grand-Luxembourg, d'une voiture de remise pareille à celle qu'il a commandée et s'inquiète. *Monsieur* le rassure en lui apprenant (à cet instant seulement, notons encore cette réserve) que c'est la voiture qui doit emmener *Madame*. Cependant, « lorsqu'ils sont sur l'escalier » (à la sortie, du petit appartement), d'Avaray dit à *Monsieur* d'attendre, va voir si la voi-

ture y est encore et, ne l'ayant plus trouvée, revient chercher *Monsieur*. « Nous allâmes prendre la voiture, « qui était un vis-à-vis » (pages 53-55) (1).

Le protocole ne perd jamais ses droits : *Monsieur* note, d'une humeur affable, qu'il se mit, par hasard, sur le devant du vis-à-vis, d'où, quelques mots échangés, — que d'Avaray n'insiste point et donne l'ordre au cocher de les mener au Pont-Neuf. « La joie de « me voir échappé à mes geôliers, dit le prince, tour- « nait nos idées du côté de la gaîté; » après avoir passé la porte de la cour d'honneur, tous deux chantent un couplet de « *la parodie de Pénélope :* ça va bien, « ça prend bien, ils ne se doutent de rien. »

« Nous rencontrâmes, — continue la Relation, — « dans les rues, du peuple et une patrouille de la garde « nationale. Personne ne s'avisa de venir seulement « regarder s'il y avait quelqu'un dans la voiture » (p. 50).

Il devait être plus de minuit, et la circulation dans les rues à cette heure ne pouvait être bien grande. La Comédie française (à l'Odéon) avait donné, ce soir-là, *le Glorieux*, en cinq actes de Destouches, suivi de l'*Impatient*, un acte de Lantier; mais, à cette époque, on levait le rideau entre 5 heures et demie et 6 heures, et

(1) D'Avaray, en descendant l'escalier du pavillon N.-O. du grand palais (conduisant à la galerie Rubens, celui qui existe encore aujourd'hui) pouvait rapidement jeter un coup d'œil sur la cour d'honneur du grand palais, dont les ailes avaient alors un rez-de-chaussée en galerie, ajourée sur la cour, et garnie de fenêtres ou de portes du côté opposé (c.-à-d. vers le petit palais, pour l'aile N.-O.). Voir plans Turgot, 1734-1739, Blondel 1752, Verniquet 1783-1791. Quant aux petits appartements, la Relation dit : « ... En sortant de chez moi, d'Avaray « fut accosté par un homme... il le mena dans le corridor au grand « Luxembourg » (p. 45). Il semble bien que ce soit le long corridor du rez-de-chaussée au dessous du petit appartement, situé à l'entresol et que le prince vient de traverser.

le spectacle était terminé vers 9 heures. La Relation ne dit pas quel trajet fut suivi jusqu'au Pont-Neuf; le plus direct, alors, était par la rue de Condé, la rue des Fossés-Saint-Germain (de l'Ancienne-Comédie) et la rue Dauphine, ou bien par la rue de Tournon, en gagnant le bas de la rue de Condé par la rue du petit Lion (aujourd'hui Saint-Sulpice) ou la rue des Quatre-Vents, car la rue de Seine s'arrêtait à la rue de Buci, et on n'arrivait à la rue de Tournon que par des rues étroites et tortueuses.

Les voici au Pont-Neuf : d'Avaray dit au cocher de les conduire « aux Quatre-Nations »; c'est donc le quai Conti qu'ils vont suivre, rencontrant la berline de voyage que les attendait « entre la Monnaie et les « Quatre-Nations, dans l'espèce de petite rue qui forme « les angles de ces bâtiments, » c'est-à-dire l'impasse Conti. Le cocher, qui y avait déjà débarqué d'Avaray dans l'après-midi, veut s'arrêter, mais sur l'ordre de celui-ci, il continue jusqu'en face du collège (l'Institut). C'est à pied que tous deux vont rejoindre la berline : « D'Avaray m'avertit de prendre garde de dandiner en « marchant », la phrase n'est pas irréprochable : était-ce pour empêcher le prince de se dandiner? ou plutôt, croyons-nous, pour qu'il se donnât, par cette démarche, l'air d'un étranger. *Monsieur* monte le premier, puis Sayer, le domestique anglais, enfin d'Avaray. Peronnet monte à cheval; « nous prîmes l'accent anglais pour « dire d'aller au Bourget » (p. 57-58).

En arrivant au Pont-Neuf, la berline est dépassée par deux voitures en poste; d'Avaray s'émeut et change l'itinéraire; malgré cela, nouvelle rencontre à la Porte-Saint-Martin; d'Avaray devine que c'est quelqu'un de

la famille de *Monsieur*, et peste « en lui-même contre « les princes qui, faute de s'entendre, font manquer les « plus beaux plans du monde ». Il songeait qu'en allant ainsi de conserve, les chevaux manqueraient et que l'attention serait éveillée. *Monsieur* ne partageait pas ses craintes « sachant très bien que c'était *Madame* et que, passé « le Bourget, nous n'avions plus rien à craindre (parce que *Monsieur* et *Madame* ne suivaient plus la même route); mais je ne pouvais pas m'expliquer devant un « homme (le domestique anglais) qui n'était pas dans « notre secret » (p. 59). C'est au Bourget seulement, où les voitures étaient arrivées ensemble, que, Sayer étant descendu, d'Avaray fut mit au courant et tranquillisé. En sorte que même sur les marches de l'escalier en descendant du « petit appartement », alors que d'Avaray déjà s'inquiétait de la voiture qui attendait dans la cour d'honneur, *Monsieur* n'avait pas cru pouvoir s'expliquer complètement avec son compagnon !

Le voyage va s'effectuer d'ailleurs sans la moindre alerte : au jour, on est à Nanteuil, Sayer monte à cheval, et Peronnet, qui le remplace dans la voiture, tire de sa poche les diamants du prince : on les cache derrière le dossier de la berline : *Monsieur* se noircit les sourcils, à l'aide d'un bouchon de liège passé à la fumée. A 8 heures et demie, à Soissons, la jante de l'une des roues s'est brisée. « Non moins inquiet que lui (d'Avaray), je tâchais aussi de me maîtriser », dit *Monsieur :* au lieu de perdre du temps à refaire une nouvelle jante, la roue est simplement consolidée par un « double lien de fer », et les voyageurs repartent, après que *Monsieur,* sans descendre, a échangé quelques mots avec le maréchal, en prenant l'accent anglais. A Vaurains, entre Soissons

et Laon, *Monsieur* voulait se dégourdir un peu les jambes; d'Avaray l'empêche de descendre. Déjeûner avec un pâté et du vin de Bordeaux : le pain a été oublié. A Avesnes, les voyageurs présentent leur passe-port, mais on ne le « regarde seulement pas »; il faut attendre les chevaux un gros quart d'heure, entre la poste et le café militaire rempli d'officiers; mais, à cause du soleil, *Monsieur* a levé la jalousie, précisément du côté du café, et les officiers ont l'attention d'empêcher plusieurs bourgeois de s'approcher. Il s'agit, un peu plus loin, de brûler Maubeuge, où les portes s'ouvriraient bien pour entrer, mais non pour sortir, parce que la nuit est proche; le postillon se récrie tout d'abord à l'idée de tourner la ville et de pousser, sans délai, jusqu'à Mons : D'Avaray lui persuade que « Mademoiselle Forster » dont il est question sur le passe-port, est restée malade à Soissons, que *Monsieur* et lui, « son cousin et son père » n'ont que la hâte d'arriver à Mons pour en ramener le seul médecin en qui elle ait confiance; il ajoute à cette histoire la promesse de trois guinées. Et le postillon devient le plus zélé et le plus entreprenant des automédons; il n'hésite pas à prendre un mauvais chemin, à travers les travaux qu'on faisait à la nouvelle Sambre, et à franchir un fossé, sans même faire descendre ses voyageurs. Voici bientôt Mons : *Monsieur* arrache sa « maudite cocarde tricolore » de son chapeau, et remercie « Dieu du recouvrement de sa liberté ». Dans un faubourg de Mons, le prince sort pour la première fois de voiture depuis 24 heures; il écrit au commandant de la ville en se faisant connaître, et Péronnet porta la lettre. A l'entrée dans la ville, quand *Monsieur* eut déclaré son nom et celui de son compagnon au sergent de garde, celui-ci leur dit qu'ils étaient « at-

tendus à la Femme-Sauvage, et que *Madame* y était déjà. »

Bien qu'il fût surprenant que *Madame*, ayant passé par Tournai, pût être déjà arrivée à Mons, le prince et d'Avaray se font conduire à la Femme-Sauvage, où l'hôte leur confirme qu'ils sont attendus; ils montent « un assez vilain escalier », et trouvent un domestique qui, la chandelle à la main, déclare un peu embarrassé, à *Monsieur* que ce n'est pas lui qu'on attendait. « La porte de la chambre était ouverte, et une femme, qui était dans son lit, se mit à crier : Ce n'est pas lui, n'entrez pas! » Et l'hôte, demande à son tour : « Est-ce que vous n'êtes pas le comte de Fersen? » (p. 64, 65, 70, 71, 81, 82, 85-90, 100, 101).

Il faut battre en retraite, l'hôte ajoutant, d'un ton sec, qu'il n'a pas de chambre libre. On se fait mener à la Couronne-Impériale, où l'accueil, dès l'abord, n'est pas meilleur; mais, de même qu'à la première auberge, une voix de femme se fait entendre, plus accueillante, toutefois : « Monsieur d'Avaray, est-ce vous? » *Monsieur* reconnaît le timbre de Madame de Balbi; celle-ci intervient, s'occupe de faire donner à souper; « celui de l'hôte ne valait rien du tout; heureusement, elle avait un poulet froid et une bouteille de vin de Bordeaux ». Madame de Balbi céda son lit au prince; D'Avaray prit celui de sa femme de chambre (p. 103).

Le lendemain (c'est le mercredi 22 juin), *Monsieur* reçoit la visite des Français se trouvant à Mons, et du comte de Fersen, qui avait conduit le roi jusqu'à Bondi, et qui, comme tout le monde à Mons, ignorait encore l'arrestation à Varennes. La Relation ne dit pas que *Monsieur* ait profité de cette entrevue pour éclaircir le quiproquo

de la Femme-Sauvage. *Monsieur* repart à 2 heures pour Namur : « nous arrivâmes extrêmement tard, mourant de faim. Je crois que le souper que nous fîmes à l'hôtel de Hollande ne valait rien, mais nous le trouvâmes excellent... nous trouvâmes du vin du Rhin qui était bon et nous ne laissâmes pas que d'en boire... ». Au réveil, visite du général commandant la place et de tous les officiers de la garnison. Les nouvelles de Montmédy (du roi) se font attendre : *Monsieur* prie le général d'envoyer une estafette, et de lui faire tenir ce qu'il apprendra (p. 104-108).

Le soir, par suite d'un accident de voiture, il fallut s'arrêter à Marche; l'hôte aurait voulu donner des pigeons à la crapaudine, du moins il faisait espérer une gigue de mouton, une salade et des œufs frais, « nous trouvâmes cet ordinaire un peu court », mais il fallut se contenter de côtelettes de veau : heureusement le souper fut assez bon, et l'hôte mit en perce une pièce de Volnay qu'il venait de recevoir (p. 119-122).

Le vendredi (24 juin), *Monsieur* est rejoint par plusieurs Français, qui vont aux renseignements : M. de Falhouet revient avec « la triste nouvelle de l'attentat de Varennes ». *Monsieur* eut « un moment la pensée de rentrer en France... mais je réfléchis, dit-il, que sans pouvoir les servir (ses malheureux parents), je perdrais non seulement moi, mais, ce qui était bien plus cher pour moi, mon ami, mon libérateur, que rien n'aurait pu engager à me quitter » (p. 124). Ce serait donc, dans l'intérêt de d'Avaray surtout, que le comte de Provence est allé rejoindre les émigrés.

Monsieur rentre à Namur, après avoir rencontré M. de Bouillé : il y retrouve *Madame,* s'établit à l'évéché : « Nous

y trouvâmes un fort bon souper, mais nous eûmes bien de la peine à nous débarrasser des soins officieux de l'évêque, qui voulait nous faire boire beaucoup plus que nous ne voulions, et surtout de l'anisette, espèce de ratafia plus violent que le kirschwasser. Le lendemain, avant de partir pour Bruxelles, j'écrivis à tout hasard une lettre pour le roi, la reine ou ma sœur. Cette lettre n'est jamais parvenue à destination. »

A Bruxelles, *Monsieur* est rejoint par le comte d'Artois; il y passe huit jours chez l'archiduchesse, où il tint réception. Le 3 juillet, il est à Liège, le 4 à Aix-la-Chapelle, où il rencontre le roi de Suède « plus instruit que moi, dit-il, du plan d'évasion du roi » (p. 134). Le 7 juillet, arrivée à Coblentz.

§

Nous avons réservé la recherche de l'appartement qu'occupait Mme de Balbi dans le palais du Luxembourg.

Girault de Saint-Fargeau (1) dit que Monsieur lui avait fait bâtir « une jolie maison avec un jardin anglais, donnant à l'extrémité du Luxembourg, et dont l'entrée se trouve aujourd'hui au 41 de la rue Madame; une porte secrète communiquait de cette maison au jardin. »

De son côté, le *Journal de Hardy* (2) porte: 1° le 18 juillet 1785, «... après le spectacle, Monsieur soupa chez Mme la comtesse de Balbi dans l'espèce de salon que cette dame vient de faire construire sous la forme d'une tente et qui donne sur le petit jardin à l'anglaise contigu à l'*apparte-*

(1) *Les 48 quartiers de Paris,* 1850, p. 41-42.

(2) *Bibliothèque nationale,* manuscrits, f. fr. 6.680 à 6.687. Hardy était libraire rue Saint-Jacques; son journal comprend les années 1785 à 1789.

ment qu'elle occupe au *rez-de-chaussée* sous *la galerie à main gauche* dans le palais du Luxembourg »; 2° le 24 décembre 1785, «... aujourd'hui, vers 5 heures du matin, on s'aperçut que le feu, — qui avait couvé sous les parquets... d'un salon superbe et d'un goût nouveau faisant partie du magnifique *appartement* qu'on venait d'achever *dans le rez-de-chaussée* du palais du Luxembourg, *à main gauche, en entrant par la grande cour*, pour Mme la comtesse de Balbi, dame d'atour...; ce salon, *construit en avant* sur le jardin à l'anglaise et figuré en espèce de tente militaire, dans lequel on avait fait en tout genre des dépenses très considérables, et d'où Monsieur qui y avait soupé la veille ne s'était retiré qu'à 2 heures après minuit, — avait déjà fait un certain progrès... tout ce que le salon et une pièce voisine pouvaient contenir... étant devenu la proie des flammes... »

Le désaccord est complet entre les deux chroniqueurs. L'un dit : une maison avec un jardin anglais, sur l'emplacement du 41 la rue Madame, c'est-à-dire à l'ouest du palais et de ses dépendances. L'autre précise : un appartement, au rez-de-chaussée du palais, sous la galerie, à main gauche en entrant par la grande cour, le tout donnant sur un petit jardin à l'anglaise, c'est-à-dire manifestement a l'est du palais et dans le palais même. Lequel des deux a raison?

Nous avons consulté : 1° l'*Architecture française* de Blondel (1752, chez Jombert), t. II, notamment la gravure initiale, et la planche Ire de la description du Luxembourg; 2° *le plan général de Paris*, par le citoyen Verniquet (publié en l'an IV), dont le levé a été fait entre 1786 et 1789. — Il en résulte qu'on appelait *galeries* tout le promenoir sous arcades au rez-de-chaussée faisant fer à cheval, autour de la grande cour d'honneur, c'est-à-dire prenant toute

la façade sur la rue de Vaugirard, avec deux ailes jusqu'aux deux pavillons nord du bâtiment principal, galeries ajourées seulement, paraît-il, du côté de la grande cour.

Dans le plan de Verniquet (1786-89), feuille 44, on voit, du côté de la fontaine de Médicis, côté Est, un jardin dessiné très visiblement à l'anglaise et, donnant sur ce jardin, un prolongement de construction (marqué en demi-teinte) qui fait corps avec la façade orientale du palais, jardin anglais et prolongement qui ne figurent pas sur les plans de Blondel (1752). Ne serait-ce point là qu'était, au rez-de-chaussée, ce fameux salon de la comtesse, *construit en avant sur le jardin à l'anglaise*. En tout cas, c'est bien de ce côté qu'il faudrait le chercher, en entrant *à gauche sous la galerie*. Nous serions disposés à accepter cette hypothèse.

Quant à la maison dont parle Girault de Saint-Fargeau, rue Madame, touchant au jardin du Luxembourg, le plan de Verniquet, qui donne déjà le tracé de la rue Madame au sud de la rue Vaugirard, c'est-à-dire à la hauteur du jardin, n'y indique aucune construction. Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. III) raconte que Mme de Caylus vint, en 1715, demeurer dans une petite maison qui faisait partie des jardins du Luxembourg, mais sans rien préciser, et, du reste, Girault de Saint-Fargeau parle d'une maison neuve.

Mais il paraît que, dans l'inventaire des papiers de Mme de Balbi saisis en 1793 chez son notaire, inventaire dressé par le receveur des domaines de la Seine, « la femme Balbi » est désignée comme ayant été domiciliée au Petit Luxembourg !

Le problème devient délicat, nous en convenons. Cependant, la Relation de *Monsieur* ne nous dit-elle pas : « Voyant par la première observation (M. de Romeuf ve-

nait de temps en temps se promener dans les cours du Luxembourg), qu'il nous serait difficile de partir de chez Mme de Balbi comme nous l'avions d'abord projeté... »? (p. 16-17). Il n'y aurait eu aucun motif d'imaginer un nouveau projet, avec départ de l'appartement de *Monsieur* au Petit-Luxembourg, à cause du danger que présentait le départ de chez Mme de Balbi... habitant le Petit-Luxembourg! Il semblerait donc que cette mention de l'inventaire de 1793 peut être écartée.

Dauban (1) cite le récit fait par Beaulieu de sa captivité au Luxembourg, alors converti en prison : c'est en l'an II. Beaulieu raconte qu' « on avait placé des tables et des bancs dans une partie des appartements qu'avait occupés Madame de Balbi, lorsque Monsieur faisait sa résidence au Luxembourg : trois cents personnes pouvaient s'asseoir autour de ces tables... » Il s'agit des repas que prenaient les détenus. Dans quelle partie du Luxembourg se trouvaient-ils? Beaulieu dit (p. 253) : « Nous aperçûmes de nos fenêtres des détachements de cavalerie traverser le jardin, en chasser tous les promeneurs et s'emparer des portes... dans le même moment, une multitude d'hommes armés entra dans la cour... se répandit dans les galeries; une sentinelle fut mise à la porte de chaque chambrée de détenus... » — Un peu plus loin (p. 225), il dit que les détenus « avaient vue sur la promenade ». Enfin, le 9 thermidor, il y a tumulte dans Paris (p. 232) : «... plusieurs détenus montent sur le toit du château... viennent nous instruire qu'une grande foule couvre la rue de Tournon... »; on amenait Robespierre à la prison. Ces divers passages n'indiquent-ils pas que les détenus se tenaient près des jardins,

(1) *Les prisons de Paris sous la Révolution*, par Dauban. Paris. 1870. 1 vol. in-8, p. 225.

de la cour d'honneur, des galeries, de la rue de Tournon, c'est-à-dire au Grand-Luxembourg, et non au Petit.

Nous n'avons pas la prétention de dire le dernier mot de cette petite énigme. Le jour où seront exhumés des cartons où ils sommeillent sans doute encore tous les papiers relatifs au séjour du comte de Provence au Luxembourg, y compris les mémoires et comptes concernant l'appartement. Puisque *Monsieur* était le seigneur responsable de cette aventure, la lumière se fera plus grande. Je crois pouvoir donner au comité l'assurance que notre collègue M. Hustin, à la fois très compétent et très bien placé pour se livrer aux investigations nécessaires, a commencé un travail (1) qui nous vaudra, nous pouvons l'espérer de lui, une nouvelle et intéressante conférence.

Gabriel DEMOMBYNES.

(1) La *Nouvelle Revue* (1er juillet 1905 et numéros suivants) publie ce travail; nous y renvoyons nos collègues; toutefois nous pouvons dire que notre hypothèse s'y trouve confirmée. Mme de Balbi, en 1791, habitait le Grand-Luxembourg.

LES DOMICILES DE FANTIN-LATOUR

Le peintre Fantin-Latour est mort le 25 août 1904 à Buré (Orne) où il possédait une propriété. Il habitait à Paris, depuis de longues années, 8, rue des Beaux-Arts.

Fantin-Latour restera comme un des plus parfaits artistes qu'ait produit l'école française. Il comptera aussi parmi les plus originaux. Cet homme qui avait reçu au début de sa carrière, de son père d'abord, de Lecoq de Boisbaudran ensuite, une forte éducation artistique, et qui ne cessa jamais de fréquenter les musées; qui s'entourait chez lui de copies et de photographies de ses maîtres préférés, était cependant le plus libre des artistes. Il avait créé sa technique et la façon de poser un personnage dans ses admirables portraits, d'exprimer le charme d'un bouquet de fleur, de retracer un épisode pris à quelque drame lyrique de ses auteurs préférés : Wagner, Berlioz, Brahms, Schumann, n'appartenait qu'à lui.

Artiste passionné et libre esprit, le succès n'a pas modifié la droiture de sa vie. Il a exclusivement travaillé jusqu'au dernier jour dans le petit atelier où il s'était installé jadis pauvre et méconnu. Plus d'un élève de l'école des Beaux-Arts trouverait indigne de son talent problématique, l'atelier bas, étroit, pas très bien éclairé, où Fantin-Latour a peint ses chefs-d'œuvre.

Point de sonnette, ni de valet de chambre. On frappait « fort », sur la recommandation du concierge, et Fantin-

Latour, une large palette ovale en bois blanc passée au pouce, une visière de carton au-dessus des yeux, venait lui-même ouvrir au visiteur, l'introduisait dans un atelier



Fantin-Latour par lui-même (dessin).
(communiqué par la *Gazette des Beaux-Arts*)

sans bibelots et dont les murs étaient garnis de copies d'après Véronèse, Tintoret, Delacroix et Watteau. Il y avait notamment une interprétation de l'*Embarquement pour Cythère*, inoubliable. Ça et là, aussi, des toiles ébauchées.

Lorsque le visiteur était un ami, le large visage aux yeux vifs de Fantin-Latour s'épanouissait, et la conversation allait exquise et mordante, — Fantin-Latour méprisait les faiseurs.

Ce n'est point hasard si Fantin-Latour s'était installé au cœur du VIe arrondissement. Venu très jeune à Paris c'est dans le VIe arrondissement qu'il avait été élevé. Il en aimait aussi les vieilles rues pittoresques et tranquilles. « Que de fois passant rue Guisarde, j'ai pensé à Chardin ! », disait-il. Il était aussi l'un des assidus du Luxembourg et des Galeries de l'Odéon. J'imagine également que cet amateur de musées, que ce fervent de Véronèse et de Delacroix était heureux d'être à deux pas du Louvre où trônait Véronèse, et à quelques mètres du Luxembourg où resplendissaient, lorsqu'il vint s'installer rue des Beaux-Arts, Ingres et Delacroix.

Né à Grenoble le 14 janvier 1836, Fantin-Latour est à Paris en 1841. Son père, le peintre Théodore Fantin-Latour, habite alors, — de 1841 à 1858 —, le n° 1 de la rue du Dragon. Dans le courant de 1858 la famille Fantin-Latour s'installe pendant trois mois, 11, rue de Sèvres, puis va habiter, de 1858 à 1861, 31, rue de Beaune.

Fantin-Latour sans quitter complètement, sa famille, loue une chambre de garçon, 15, rue Férou. C'est là que le 20 décembre 1859 — par un soir de grand froid, — vint le visiter son ami Wisthler qui, trouvant Fantin coiffé d'un haut de forme, couché et emmitouflé afin de pouvoir dessiner à la lampe sans allumer de feu, fit, d'après lui, le curieux croquis que l'on a pu voir récemment lors l'exposition Wisthler à l'école des Beaux-Arts. On lit sous le dessin, de la main de Wisthler : « Fantin au lit. La poursuite de ses études sous les difficultés : 14 degrés ».

De 1861 à 1865, Fantin-Latour habite avec ses parents, rue Saint-Lazare, 79, où il occupe un atelier qui lui est commun avec son père. Son célèbre tableau, *Hommage à Delacroix*, y fut peint. De 1865 à 1866 la famille s'installe rue de Londres, 13. En 1868 Fantin-Latour revient sur la rive-gauche pour ne plus la quitter. Il loue, au n° 8 de la rue des Beaux-Arts, l'atelier qu'il gardera jusqu'à la fin de sa vie, et sa famille s'installe peu après, en 1869, 11, rue des Saints-Pères, puis de 1870 à 1876, 82, rue Bonaparte. En 1876, Fantin-Latour se marie et loue un appartement dans la maison où se trouve déjà son atelier.

C'est l'époque du grand labeur. Les chefs-d'œuvre succèdent aux chefs-d'œuvre. La fortune, la renommée, la gloire viennent, et Fantin-Latour reste simple et droit, enthousiaste pour ce qui est beau et sincère. D'autres, grisés par le succès, émigrent. Fantin-Latour reste fidèle au quartier tranquille, à la rue calme qui séduisirent ses jeunes années.

L'atelier n'a pas changé depuis le départ du peintre. La compagne de sa vie classe pieusement les témoignages du labeur de celui qui n'est pas entièrement disparu. Tant de choses rappellent sa présence dans le petit atelier !

Charles Saunier.



Rue de Buci, de la rue Bourbon-le-Château au boulevard

LA RUE DE BUCI

SES MAISONS ET SES HABITANTS

(*Suite*)

N° 27.

(*Anciens nos 29, 31 et 33*)

La propriété portant actuellement le n° 27, s'est trouvée formée de trois maisons réunies seulement en 1846 et désignées alors par les nos 29, 31 et 33. Il y a donc à rechercher, au moins pour la période antérieure à 1846, les origines distinctes de ces trois anciens immeubles.

I. *N° 29. — Mondion. — Fulcrin André. — Fabre. — Le journaliste Bénard. — Auffray.*

Pour cette première partie (n° 29), nous n'avons, jusqu'à l'époque de la Révolution, que des renseignements vagues et incomplets.

D'après une désignation des *tenants et aboutissants* de la maison suivante, il y aurait eu ici, vers 1630, un jardin appartenant à un sr de Beaumont. Quarante-cinq ans plus tard, en 1675, le *Plan figuré du faubourg Saint-Germain*,

fait par Claude Du Bairieu (1), mentionne à cette même place la propriété du s[r] Mondion. Cette dernière indication paraît confirmée par deux déclarations notariées faites à l'Abbaye, la première, en 1721, par Pierre Mondion, la deuxième, en 1727, par le mandataire des consorts Roydot se disant héritiers du susdit Mondion (2). Mais les déclarations de propriété qui ont dû être faites postérieurement, ne se retrouvant pas malheureusement aux Archives, la série des propriétaires qui se sont succédé nous échappe et l'identification reste douteuse.

A la date du 27 mai 1770, on rencontre, dans le registre des insinuations, l'acte de vente d'une maison dont la désignation se rapporte à ce même emplacement de la rue de Buci. Le vendeur est Messire Paul de Grasse de Rouville, comte de Grasse, et l'acquéreur est le s[r] Fulcrin André, marchand chapelier, « demeurant rue de Bussy », probablement, comme on le verra, dans la propriété vendue. Le prix stipulé est de 32.000 livres. Quatorze ans après, en 1784, par suite de licitation entre les héritiers André, l'adjudication en est prononcée au profit de Jean-Baptiste Fulcrin André, moyennant le prix exorbitant de 60.050 livres.

Ici, existe encore une lacune dans nos renseignements. Puis, le Registre foncier de l'Enregistrement nous apprend qu'en 1809, le n° 29 appartenait à un s[r] Joseph Fabre qui acquit également le n° 31. Enfin, les titres de la propriétaire actuelle mentionnent que, par jugement du 25 avril 1818 rendu à la requête de la dame Leroux de la Magdelaine, épouse divorcée de feu Eustache Maillard Fabre, les

(1) Arch. nat. KK 1015.
(2) Arch. nat. S. 2839.

deux immeubles, n°s 29 et 31 réunis, furent adjugés aux époux Auffray moyennant 55.050 francs.

En 1846, Mme veuve Auffray agrandit encore cette propriété par l'acquisition du n° 33, et son fils, par acte du 24 avril 1863, vendit le tout à M. Deshayes, horloger, établi depuis longtemps dans la maison, lequel est l'auteur direct de la propriétaire actuelle.

Comme locataires et habitants, il faut signaler d'abord, de 1790 à 1806, alors que cette maison avait le n° 32 puis le n° 407, le chapelier Delessement, successeur probable de Fulcrin André, commerçant notable du quartier sous la Révolution, et qui devint plus tard propriétaire du n° 26 où il transporta son domicile. Au-dessus de la boutique du chapelier, demeurait, en 1791, Denis-Alexandre Bénard, jeune et ardent publiciste de vingt-quatre ans, associé à une maison de commerce de Saint-Domingue. Lors de la guerre civile qui ensanglanta cette colonie française et en ruina le commerce, Brissot, apôtre de l'émancipation des esclaves, prit la défense des hommes de couleur. Le 1er décembre 1791, il fit à la Législative, un long discours en leur faveur, attribuant leur révolte à la tyrannie des blancs, et, dans la séance du 3 décembre, il proposa la mise en accusation du Gouverneur et de tous les membres de l'Assemblée générale de Saint-Domingue. Bénard prit au contraire le parti des colons français, et voulut en appeler à l'opinion publique. Il rédigea, fit imprimer et placarder dans tous les quartiers de Paris une affiche intitulée : *A M. Brissot, sur son projet de décret concernant Saint-Domingue,* signée B..., volontaire patriote de la Section du Luxembourg. Cette affiche, contenant de violentes attaques contre Brissot, fut saisie par la police, et, le 10 décembre,

procès-verbal fut dressé contre Bénard qui s'en reconnut l'auteur. Cependant l'affaire n'eut sans doute pas de suites sérieuses, car, peu de temps après, Bénard entreprit de fonder le *Journal du commerce de l'Europe* dont les bureaux étaient *rue de Bussy n° 32*. Le premier numéro prospectus (1) de huit pages, daté du 17 février 1792, donnait des nouvelles détaillées de Saint-Domingue, puis rendait compte du mouvement commercial et maritime des ports de France et des colonies. Ce journal commença de paraître régulièrement le 2 avril 1792, disparut en 1793, reparut de l'an V à l'an VIII; enfin en 1811 fusionna avec le *Journal de Paris* (2). En 1794, Bénard fut poursuivi et emprisonné avec le libraire Gattey, sous l'inculpation de menées contre-révolutionnaires, mais il eut le bonheur d'être acquitté, tandis que Gattey fut condamné à mort(3).

Trente ans plus tard, en 1820 et 1821, un autre journaliste qui habita aussi cette maison, fit quelque bruit dans le monde; ce fut Auguis, écrivain, puis député et enfin bibliothécaire de la Mazarine jusqu'à sa mort survenue en 1846.

De 1827 à 1834, les almanachs d'adresses mentionnent à ce n° 29, une étude d'huissier tenue par Bazin puis par Pilleux, et un horloger nommé Stronval, prédécesseur de M. Deshayes devenu en 1863 propriétaire, comme nous l'avons vu.

En 1834, demeurait aussi dans la maison, Mlle Bessin, peintre de fleurs, élève de Redouté. Elle obtint une mé-

(1) Coll. pers.
(2) Voir : M. Tourneux, *Bibliographie de l'hist. de Paris pendant la Révolution*, t. II.
(3) *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, n° 38, p. 151; Wallon, *Hist. du Tribunal révolutionnaire*, t. III.

daille en 1839 et fut nommée professeur à la maison de Saint-Denis. Vers 1858, elle avait malheureusement quitté la rue de Buci pour aller se fixer rue de Seine dans la maison du *Grand Condé* où l'incendie détruisit tous ses cartons, la plupart de ses œuvres et même sa médaille d'or.

En 1847 et 1852, Séguin, le grand fabricant de pain d'épices, paraît avoir débuté à l'ancien n° 29.

Enfin jusqu'en 1870, tout au moins, Malizard, horloger, fut le successeur de Stronval et de Deshayes.

II. *N° 31. — L'architecte Gamard. — L'Hôtel-Dieu.*

Les origines de l'ancien n° 31 sont plus précises et présentent plus d'intérêt.

C'était, jusqu'en 1631, un terrain s'étendant derrière le jardin du s^r de Beaumont, jusqu'au mur pignon de l'*Hôtel de Venise* (n° 25 actuel) et desservi par deux allées lui donnant accès, d'un côté sur la rue de Buci, de l'autre sur la rue des Boucheries. Il ne contenait alors, comme constructions, qu'un appentis adossé à l'*Hôtel de Venise*, et un puits.

A la fin du XVIe siècle, ce terrain et la maison contiguë de la rue des Boucheries, appartenaient à Jean-Pierre Macré qui légua tous ses biens aux marguilliers de Saint-Sulpice. Mais il laissait une veuve, nommée Catherine Caillot, qui réclama ses reprises, et, par suite d'une transaction avec les légataires universels, devint propriétaire des deux immeubles. Elle légua le tout à sa sœur utérine Marie Moullé, mariée à Liénard Boury, maître maçon, demeurant rue du Four.

Par un acte du 21 avril 1631 les époux Boury vendirent le terrain seul, sans la maison de la rue des Boucheries,

moyennant 1.548 livres, à Christophe Gamard, prenant, comme son vendeur, la qualité de maître maçon et demeurant aussi dans le quartier, rue des Mauvais-Garçons.

Ce Christophe Gamard n'était pas un simple maçon mais un architecte déjà en renom, qui mérite d'être classé parmi les personnages illustres de la rue de Buci. Dès 1615, il avait été choisi par les marguilliers de Saint-Sulpice pour faire les plans de six chapelles latérales destinées à agrandir l'église et d'un nouveau charnier à construire du côté de la rue des Fossoyeurs. Ces travaux, commencés vers 1618, paraissent s'être prolongés jusqu'en 1631. Gamard avait alors le titre de juré du roi ès-œuvres de maçonnerie. Mal logé sans doute dans la rue des Mauvais-Garçons, il acheta le terrain de son confrère Boury pour s'y construire une maison qu'il vint habiter.

Il fut nommé voyer général de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés et entreprit en 1635, pour le compte des Religieux, une importante transformation de l'antique monastère. Il se chargea de combler les fossés, de construire plusieurs bâtiments neufs, salle d'audience, prison, portail de l'église, murs de clôture, porte nouvelle en face de la rue des Ciseaux, et divers embellissements comme un bassin avec fontaine au milieu du jardin abbatial. En échange, on lui concéda la propriété de l'emplacement des anciens fossés, le droit d'y bâtir ou de le vendre par lots, et la faculté d'installer, autour de la place publique réservée devant la prison, autant d'étaux de boucherie et d'échopes qu'il voudrait, pour l'établissement d'un marché.

En exécution de ce contrat, ratifié le 20 février 1636, Gamard construisit la fameuse prison de l'Abbaye, donna à tout le monastère l'aspect nouveau qu'il conserva jusqu'à la Révolution et installa les boucheries et le petit marché

qui furent longtemps le principal centre d'approvisionnement du quartier. Les bouchers de Paris et du faubourg, invoquant leurs privilèges, prétendirent former opposition à l'ouverture des nouveaux étaux, mais ils furent définitivement déboutés de leur prétention par arrêt du Parlement du 21 juillet 1640 (1).

En même temps, Gamard avait été nommé inspecteur des bâtiments de l'Hôtel-Dieu et *maître des œuvres* de la ville de Paris. En cette double qualité, il fit l'église des Incurables, le portail de l'Hôtel-Dieu, et l'église Saint-André-des-Arts.

Enfin, en 1643, lorsque la fabrique de Saint-Sulpice résolut de faire bâtir une nouvelle église, ce fut Gamard qui en fit les dessins et les plans, et en commença la construction en 1646, après la cérémonie solennelle de la pose de la première pierre par Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Il convient d'ajouter qu'il fut bientôt remplacé par Levau.

Christophe Gamard avait un frère nommé Philippot, entrepreneur de maçonnerie comme lui, qui paraît avoir eu de nombreux descendants pourvus de charges diverses, mais Christophe, quoique marié, n'eut pas de postérité, et il demeurait seul avec sa femme dans la petite maison qu'il s'était construite rue de Buci. C'est là qu'il mourut le 5 décembre 1649, après avoir fait, l'avant-veille, un testament contenant la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Hôtel-Dieu de cette ville de Paris « la maison en laquelle je réside, faubourg Saint-Germain, « rue de Buci... »

(1) Voir : Bouillart, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain*, p. 229 et suiv.; Jaillot, *Recherches sur Paris*, p. 57 et suiv.; Piganiol de la Force, etc.

Il ajoutait à ce legs diverses rentes sur la Ville, qui lui avaient été constituées, probablement en paiement de ses travaux, notamment une rente de 445 livres sur les Aides.

L'Hôtel-Dieu entra immédiatement en possession de ces libéralités, bien que la sentence du Châtelet lui accordant délivance n'ait été rendue que près de deux ans plus tard, à la date du 16 octobre 1651, et que l'acte notarié dressé en conséquence n'ait été signé que le 23 janvier 1654. On voit en effet que, dès le 4 novembre 1650, l'Hôtel-Dieu consentait, moyennant un loyer de 350 livres, un bail de six années à la dame Marie Tillois, veuve de feu Christophe Gamard, assurant à celle-ci la conservation du logis qu'elle habitait rue de Buci, depuis près de vingt ans, avec son défunt mari (1).

Un peu plus tard, vers 1662, le petit hôtel de Gamard fut loué à Antoine de Fenis de la Boissière procureur fiscal de la justice de Saint-Germain des Prés, puis à Étienne Dalmas capitaine et *gruyer* de Chantilly, mais, malheureusement, les baux qui nous auraient peut-être donné la description de cette habitation ont été détruits en 1871.

Au XVIII[e] siècle, des actes de 1747 à 1748 nous apprennent que la maison était occupée par une veuve Maurienne et qu'elle avait son seul accès sur la rue de Buci par l'allée déjà mentionnée en 1631 et servant en même temps à l'écoulement des eaux. L'impôt foncier payé alors par l'Hôtel-Dieu pour cet immeuble était de 27 livres, auxquelles il fallait ajouter 10 livres par an pour *les boues et lanternes*.

Sans autres renseignements, on arrive à l'époque de la

(1) Arch. de l'Assistance publique.

Révolution où, tout d'abord, la maison, considérée comme bien ecclésiastique, fut confisquée par le domaine national. Dans le tableau des biens nationaux, la petite habitation de Christophe Gamard, portant le n° 408 de la rue de Buci, est évaluée 17.800 francs sur un loyer de 712 fr. 45, payé par le citoyen André locataire sans bail. Il y a lieu de supposer que ce locataire était l'ancien chapelier Fulcrin André, dont nous avons parlé à propos du n° 29; il devait avoir sa boutique en façade sur la rue depuis 1770 et son logement personnel par derrière.

Une loi du 2 brumaire an IV ordonna la restitution aux hôpitaux, des biens saisis à leur détriment et, en conséquence, la maison de la rue de Buci fut rendue à l'Hôtel-Dieu. Enfin, en 1812, l'Administration des hospices vendit ce petit immeuble à un sieur Joseph Fabre qui le réunit, comme on l'a vu, au n° 29 dont il a partagé désormais l'histoire.

III. *N° 33. — La Cour impériale. — Jean Debresne. — Les Millon. — Samuel Bory.*

L'ancien n° 33, dernière partie du n° 27 actuel, appartenait, vers 1660, à Pierre de Beauvais et Catherine-Henriette Bellier sa femme, peut-être parents du baron Louis de Beauvais, capitaine des chasses de Louis XIV et premier entrepreneur privilégié des voitures *à la suite de la Cour*. Il y avait là un petit groupe de trois minuscules maisons nommées *la Cour impériale*. Pierre de Beauvais paraît avoir fait de mauvaises affaires, car, après sa mort, ses créanciers firent vendre sa propriété qui fut acquise le 12 avril 1685 par Jean Debresnes et Élisabeth Cunier sa femme. Ceux-ci firent démolir les trois bicoques existantes et construire à la place une maison encore fort exiguë qui semble

avoir gardé l'ancienne enseigne : *La Cour impériale.* On rencontre en effet, à plusieurs reprises au XVIIIe siècle, la mention d'une maison de la rue de Buci, connue sous cette désignation.

En 1700, c'est M. Feuillet, *maître de danse,* auteur de *la Chorégraphie ou l'art de décrire la Dance par caractères, figures et signes démonstratifs,* qui donne son adresse pour l'achat de son ouvrage : *rue de Bucy, faubourg Saint-Germain, à la Cour impériale.*

En 1753, le rez-de-chaussée est occupé par Quingret, perruquier, *rue de Bucy, à la Cour impériale,* qui tient des chambres garnies et ne regarde pas de trop près à la qualité des locataires. Un rapport de police du 16 mai, fait connaître qu'une demoiselle Le Vasseur âgée de dix-sept ans, grande, bien faite et assez jolie, vient d'y être installée par un mousquetaire qui a loué pour elle, chez le susdit perruquier, une chambre, un cabinet et un grenier moyennant vingt-quatre livres par mois. Le même rapport parle du voisinage, profitable pour la demoiselle, d'une matrone appelée la Montbrun, sans préciser si cette dernière habitait la même maison (1).

Enfin, en 1760, on signale, parmi les hôtels garnis connus à Paris, celui de la *rue de Bucy, à la Cour impériale,* où l'on peut se loger à raison de 18 à 30 livres par mois (2).

Entre-temps, la propriété était passée, en 1719, à la veuve de Jean Debresnes, puis, en 1727, à Henri Millon et Auguste-Louis Millon, ses petits-fils, issus d'un premier mariage de ladite dame, et enfin à Henri Millon seul, héritier de son frère. La fille unique de ce dernier, Catherine-Louise

(1) Archives de la Bastille n° 10,238.
(2) *État ou tableau de la Ville de Paris* (Prault, 1760).

Millon, épousa Jean-Louis Girault, notaire, qui paraît, vers 1768, avoir fait disparaître l'enseigne de *la Cour impériale.*

Après la mort du notaire Girault, et par suite de divers partages, sa maison de la rue de Buci, réunie à une autre donnant sur la rue des Boucheries, échut à sa fille Marie-Louise Girault, femme de Guillaume-André Delignac avocat général au Parlement. Les époux Delignac habitaient encore ces deux immeubles réunis, lorsque, par acte du 1er germinal an VIII, ils les vendirent tous deux moyennant 44.000 francs à un Suisse nommé Samuel Bory. Celui-ci, par le même acte, les leur donnait à bail moyennant un loyer de 4.500 francs.

Le 6 mars 1811, Samuel Bory revendit la maison du nº 33, seule, à Mme veuve Reimbole. Enfin, le 2 avril 1846, Mme veuve Auffray en fit l'acquisition et la réunit aux nos 29 et 31, ainsi que nous l'avons dit, pour en faire un seul immeuble qui reçut, à partir de 1850, le nº 27.

Aucun locataire notable ne nous a été signalé dans cette maison depuis la période révolutionnaire. A une époque moderne, en 1870, on y doit mentionner la demeure du professeur Dreyss, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire estimés.

Nº 29

La Ville de Marseille. — La Ville de Stockolm. — La Raquette. — César Grosjean. — Pierre Cherré. — Le Président Langlois de la Fortelle. — Les Gravet.

Un grand établissement de bouillon-restaurant occupe tout le rez-de-chaussée et le premier étage. C'est l'an-

cienne maison Hennebuisse qui jouit d'une bonne réputation parmi les gourmets. De temps immémorial, comme on va le voir, cet immeuble important a été occupé, en tout ou en partie, par des hôteliers ou traiteurs.

Au XVIIe siècle, c'était une auberge ayant pour enseigne : *La Ville de Marseille*, puis *La Ville de Stockolm.* Le Livre commode des Adresses de Paris publiait en 1692 qu'on y mangeait à table d'hôte pour 15 sols par tête.

L'immeuble appartenait à César Grosjean, conseiller du roi et dame de Soulas sa femme. Le 15 juin 1695, ils le donnèrent en dot, par contrat de mariage, à leur fille qui épousait Pierre-Jean Cherré, conseiller du roi, maître à la Chambre des comptes dont il devint plus tard Président.

De ce mariage naquirent trois enfants : une fille aînée, Geneviève-Sophie, qui épousa Robert Langlois de la Fortelle, Président à la Chambre des comptes; une deuxième fille mariée à Potier de Novion, Président à mortier au Parlement de Paris; et un fils, Jean-Baptiste-Louis Cherré qui se fit prêtre, fut docteur en théologie, et en même temps, maître des comptes.

A la mort de la Présidente Cherré, ces trois personnages devinrent co-propriétaires et restèrent en indivision, laissant leur maison de la rue de Buci louée en totalité à l'hôtelier-traiteur de *La Ville de Stockolm.*

C'était le Président de la Fortelle qui, en qualité d'aîné, gérait la propriété commune et en passait bail en se portant fort pour ses beaux-frères. Bachaumont le présente comme un homme d'esprit, « quoique de la chambre des comptes », et auteur, dans sa jeunesse, d'un vaudeville « léger et fort caustique » dont le refrain était : *Ah! le*

voilà, ah! le voici, celui qui n'en a nul souci! Cependant, d'après une lettre du commissaire Dubuisson de 1735, ce magistrat d'esprit railleur, fut le héros d'une aventure qui fit rire à ses dépens. La Présidente de la Fortelle, malgré des apparences de grande vertu, était, paraît-il, fort liée avec un secrétaire de son mari et avait l'imprudence de lui écrire souvent. Ce secrétaire vint à mourir; le Président fit apposer les scellés sur ses papiers et prit rendez-vous avec les héritiers et le commissaire pour l'inventaire. Mme de la Fortelle, très inquiète de ce qu'on pouvait découvrir, pria secrètement le commissaire de sauver son honneur. Celui-ci, en galant homme, essaya d'abord, mais vainement, de détourner le Président d'assister à l'inventaire. Au jour dit, faute de mieux, il s'empressa de jeter dans la cheminée comme papiers sans intérêt, le paquet de lettres dont il avait reconnu la provenance; mais le Président, sans se douter de ce que ce pouvait être, fit ramasser la liasse, en insistant pour que tout fût communiqué aux héritiers présents. Ceux-ci, intrigués, demandèrent aussi à tout voir. On ouvrit le paquet, on se passa les lettres qui furent lues à haute voix, et quelle fut la stupéfaction du pauvre Président en apprenant ainsi son état de mari trompé!

La Présidente mourut peu d'années après, en 1739. Sa sœur, Mme de Novion, mourut jeune aussi sans laisser d'enfants. L'abbé Cherré survécut seul jusqu'en 1761, restant avec M. de la Fortelle, co-propriétaire de l'*hôtel de Stockolm*. Cette vieille enseigne avait sans doute cessé de plaire. On voit, dans un bail du 23 décembre 1753, que le locataire d'alors, Denis Pougny, marchand de vin, prenant la maison pour neuf années, moyennant 2.000 livres de loyer, avait choisi pour nouvelle enseigne, *la Raquette,*

signe de ralliement des joueurs de paume des environs.

En 1767, la propriété était échue à Jean-Baptiste-Joseph Langlois de la Fortelle, qui avait succédé à son père dans ses biens et dans sa charge de Président à la Chambre des comptes. Par contrat du 21 août, il vendit la maison de *la Raquette*, au prix de 40.000 livres, à Joseph Gravet, marchand de vin, qui y avait son établissement comme successeur de Denis Pougny.

A la mort de Joseph Gravet, sa fortune et son fonds de commerce passèrent à son neveu Charles Gravet qui les conserva juqu'en 1791. A ce moment, par suite de licitation entre sa veuve et ses enfants, la maison fut adjugée, par jugement du 26 mars 1791, moyennant 78.050 francs aux époux Berquier, marchands de vin comme leurs prédécesseurs. Déjà, depuis 1768 au moins, *la Raquette* n'occupait plus tout l'immeuble, mais seulement une boutique ne prenant que la moitié du rez-de-chaussée, l'autre moitié étant louée à un mercier. Il en était ainsi encore en 1790, et le commerce du s[r] Ducornu, mercier et marchand d'indienne, s'étendait même au point d'occuper en outre le premier étage. Néanmoins, en 1814, à la mort de Hilaire Berquier, son fils continua d'exploiter l'ancien fonds de marchand de vin-traiteur et se fit consentir dans ce but, par sa mère et ses cohéritiers, un bail de la première boutique à partir d'avril 1815.

En 1823, la propriété fut licitée entre les héritiers Berquier, et adjugée le 10 décembre, pour 75.550 francs aux époux Thouvenin et Ronot, marchands de vin. La maison portait alors, depuis 1806, le n° 35. Elle était la demeure d'un artiste de talent, Julien-Marie Jouanin, graveur en médailles et pierres fines, qui avait eu le Grand prix de Rome en 1809, et se fit remarquer, notamment au Salon

de 1831, par une composition intitulée : *l'Amour aiguisant ses traits.*

A partir de 1841, les époux Ronot, héritiers des Thouvenin, étaient restés seuls propriétaires de l'immeuble et du fonds de commerce de vin. Leur fille, mariée à M. Bauche, en hérita et laissa à son décès, en 1903, la propriété à ses enfants qui la mirent en vente sur la mise à prix de 120.000 francs. L'adjudication en a été prononcée le 22 décembre 1903, au profit d'un des héritiers, moyennant le prix de 172.000 francs.

Depuis plus de vingt ans l'antique réputation de *La Ville de Marseille*, de *La Ville de Stockolm* et de *La Raquette* s'est relevée. De nouveau, c'est un restaurant en renom qui occupe la plus grande partie de la maison.

N°s 28 et 30.

Ces deux numéros ne forment, depuis 1810, qu'une seule propriété, mais chacun à son histoire qui mérite d'être relatée séparément.

I. *N° 28.*

La Herse en croissant. — L'apothicaire Fraguier et le docteur Joncquet. — Les Bailly de la Chesnaye. — Lefranc de Jettonville. — L'avocat Huerne de La Mothe et Mlle Clairon. — Le cafetier Maliban. — Quentin, papetier. — Emery limonadier. — Le café Roy. — Le café de Buci.

Grande maison de quatre étages bizarrement surmontée de deux étages de mansardes, et ornée de consoles ou mascarons sculptés attestant son origine du XVIIIe siècle.

Elle forme l'encoignure de gauche de la rue Bourbon-le-Château sur laquelle donne la porte cochère servant de seule issue aux locataires des appartements.

Vers 1640, après le percement de la petite rue créée par François de Bourbon sur les anciens terrains de Jean de Moussy pour servir d'entrée au Palais abbatial, il existait ici trois petites maisons enchevêtrées l'une dans l'autre, et n'ayant qu'une seule porte donnant sur la nouvelle voie. Elles appartenaient et servaient d'habitations à François Fraguier, maître apothicaire et à son gendre, Messire Denis Joncquet, docteur Régent de la Faculté de médecine et médecin du roi. Les registres de la paroisse Saint-Sulpice nous apprennent qu'en 1645, le docteur Joncquet eut le malheur de perdre sa femme, Françoise Fraguier, décédée en son logis rue de Buci, mais qu'il se remaria et que sa seconde femme lui survécut jusqu'en 1691. Sa propriété personnelle était la maison d'encoignure qui paraît avoir été aussi sa demeure jusqu'à sa mort. A côté était celle de François Fraguier qui y tenait son officine, à l'enseigne de *La Herse*, puis de *La Herse en Croissant*. Se retirant sans doute des affaires, le 20 juin 1656, il vendit cette maison à une d^lle^ Anne Godin qui épousa peu de temps après André Bailly (ou Lebailly) de la Chenest (ou de la Chesnaye). Quelques années plus tard, en 1675, les époux Bailly avaient acquis aussi la maison Joncquet et se trouvaient propriétaires des trois petits immeubles jumeaux de l'encoignure.

Vers la même époque, dans une des boutiques donnant sur la rue de Buci, se fonda la première *maison de café* installée dans Paris.

L'Arménien Maliban avait entrepris d'abord cette innovation dans une baraque de la foire Saint-Germain ; ayant

réussi, il résolut de se fixer aux environs et choisit la rue de Buci qui était le chemin fréquenté de la foire. Il céda son fonds, au bout de quelque temps, à un de ses garçons nommé Grégoire qui lui-même le revendit au Persan Makara (1).

En 1678, Jean Bailly de la Chesnaye succéda à ses père et mère et fit sa déclaration de propriété à l'Abbaye. Peu de temps après, en 1681, la maison fut saisie par ses créanciers et adjugée, par sentence du 6 septembre, à sa femme Marie Bachelier pour le paiement de ses reprises. Celle-ci, devenue veuve, en était encore propriétaire en 1730, mais laissa bientôt, en mourant, sa fortune à ses trois enfants.

Le 16 septembre 1739, les héritiers Bailly vendirent leurs trois maisons, donnant sur la rue de Buci et sur la rue du Petit-Bourbon-Château, moyennant 47.000 livres, à Armand-Claude Lefranc de Jettonville, avocat au Parlement. Ce dernier démolit ces vieilles masures et construisit à la place la maison qui existe aujourd'hui. Le rez-de-chaussée fut divisé en trois boutiques dont deux sur la rue de Buci et une sur la rue de Bourbon-le-Château. Elles furent occupées dès 1745 par un parfumeur, un cafetier limonadier et un papetier. On voit dans Jaillot qu'à cette époque une boîte aux lettres était fixée sur la boutique du parfumeur au coin des deux rues.

Le papetier donnant sur la rue Bourbon-le-Château, était, à partir de 1756 tout au moins, Jollivet *l'aîné*, fils du premier Jollivet que nous avons rencontré dès 1730 au n° 10, sous l'enseigne de *L'Image Notre-Dame*. S'établissant pour son compte quelques maisons plus loin, il avait

(1) Voir : Franklin, *Le café, le thé et le chocolat*, p. 43.

pris pour enseigne : *L'Image de Sainte-Geneviève* (reproduite par nous précédemment à côté de la précédente).

L'appartement du premier étage au-dessus de l'entresol fut donné à bail pour six ans, le 31 mars 1746, par Lefranc de Jettonville à un de ses confrères du barreau, François-Charles Huerne de La Mothe. Cet avocat, inscrit depuis 1737, avait quitté passagèrement la barre à l'époque de cette location, pour la place de directeur général des domaines de Son Altesse Mademoiselle de Sens, mais reprit bientôt sa profession première et obtint sa réinscription au tableau en 1752. C'était un jurisconsulte sérieux, qui publia des *Essais de jurisprudence* et un traité sur *l'Esprit ou les principes du droit canonique,* mais c'était en même temps un littérateur épris de théâtre, — il en publia une apologie, — et un fervent admirateur de la célèbre Clairon, ce qui l'entraîna dans une fâcheuse aventure. En 1760, cette grande artiste dont les aventures galantes étaient légendaires et que de mauvaises langues avaient surnommée Frétillon, s'imagina de se désoler de l'excommunication qui frappait les acteurs. Elle écrivit sur ce sujet un mémoire qu'elle soumit à Huerne de La Mothe en lui adressant une lettre commençant ainsi (1) :

Monsieur, la confiance que j'ai en vos lumières et la juste douleur que me cause l'excommunication, et par conséquent l'infamie qu'on attache à mon état, me fait vous prier de jeter les yeux sur les mémoires ci-joints, etc...

Sous cette aimable inspiration, La Mothe composa et publia un ouvrage intitulé : *Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication, ouvrage dont on est spécialement redevable aux sentiments généreux et*

(1) E. de Goncourt, *Mademoiselle Clairon,* p. 188, note 1.

supérieurs de Mlle Clai... Cet écrit parut subversif et scandaleux. On le dénonça au Procureur général qui le déféra au Comité des Anciens du barrreau. Par décision de ce Comité, confirmée par un arrêt du Parlement rendu en audience solennelle le 22 avril 1761, Huerne de La Mothe fut frappé de la radiation du tableau des avocats et il fut ordonné que son livre serait brûlé par la main du bourreau au bas de l'escalier du Palais.

Mlle Clairon, émue de cette condamnation dont elle était un peu la cause, sollicita et obtint du duc de Choiseul, pour le malheureux avocat, un emploi à Versailles au ministère des affaires étrangères.

Comment et depuis combien de temps Huerne de La Mothe était-il en relations avec la Clairon? Celle-ci, dans ses Mémoires, en parle assez dédaigneusement en disant qu'elle reçut la visite de M. de La Mothe *qu'elle n'avait jamais vu,* et qui venait *la prier de lui rendre service;* puis, elle raconte qu'ayant parlé *entre autres choses* de l'excommunication, cet *homme assez instruit* avait écrit son mémoire sans même la consulter. Cette version, forgée par la Clairon longtemps après, est démentie par la lettre rapportée ci-dessus, par le titre de l'ouvrage, et par son contenu. Il est certain que Huerne de La Mothe avait lu les écrits que lui avait adressés Mlle Clairon, en avait longuement conféré avec elle et s'est trouvé ainsi entraîné par celle dont il vantait *les sentiments généreux et supérieurs.* Il est, d'autre part, intéressant de remarquer qu'en 1746, justement à l'époque où La Mothe s'installait rue de Buci, Mlle Clairon y habitait aussi, depuis ses débuts à la Comédie française en 1743. Elle demeurait, dit-elle dans ses Mémoires, *rue de Bussy près la rue de Seine et l'abbaye Saint-Germain,* et, dans un autre passage, elle ajoute :

la maison que j'occupais était fort bruyante par la proximité du marché et la quantité de locataires qui l'habitaient.

Cette maison que nous n'avons pu malheureusement identifier exactement, devait, d'après ces seules données, être bien proche de celle de Huerne de La Mothe, car lui-même se trouvait justement à peu près à mi-chemin entre la rue de Seine et l'Abbaye, et à proximité du marché. Il faut même ajouter que les maisons voisines étaient alors fort exiguës et que l'immeuble qui nous occupe était à peu près le seul, dans cette partie de la rue de Buci, qui pût contenir une grande quantité de locataires. Huerne de La Mothe et la Clairon étaient donc tout voisins et peut-être même co-locataires dans la même maison. Par suite, on peut présumer que l'un, admirateur enthousiaste de l'autre, avait dû profiter de ce voisinage pour nouer quelques relations qui furent l'origine de cette collaboration.

Si nos conjectures sont exactes, et s'il est vrai que ce fut au n° 28 actuel que vinrent se loger, rue de Buci, Mlle Clairon et sa mère en arrivant à Paris, c'est là qu'elles présidèrent à ces réunions folâtres, à ces soupers fins dont Edmond de Goncourt a fait un amusant tableau. Le vieil escalier baroque, qui existe encore avec sa belle rampe en fer forgé, a dû servir au défilé nocturne des nombreux visiteurs de la jeune comédienne, depuis La Popelinière et le Président des Rieux jusqu'à Marmontel. C'est là aussi que durent se produire ces phénomènes fantastiques, cris plaintifs, claquements de mains, coups de feu, que Mlle Clairon a longuement racontés dans ses Mémoires, en les attribuant à la vengeance d'outre-tombe d'un soupirant éconduit. Ces bruits extraordinaires commençaient, dit-elle, au carrefour de Buci, et venaient finir devant sa porte; ils

se produisirent après la mort du susdit amoureux désespéré, vers 1746, et continuèrent pendant deux ans et demi. D'après cette indication, Mlle Clairon demeurait donc encore rue de Buci vers 1750 et ce n'est que plus tard qu'elle alla prendre un plus somptueux logement rue des Marais (rue Visconti).

Un peu après, en 1761 et 1762, une autre demoiselle du même monde, la demoiselle Wolf, danseuse à l'Opéra, fut installée dans cette même maison, au-dessus du café. On lit, en effet, dans le *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, à la date du 18 décembre 1761 que le duc de Grammont fréquente régulièrement cette jeune personne, qui *demeure au faubourg Saint-Germain au coin de la rue Château-Bourbon, au Café, dans un très bel appartement.* Le rapport de police ajoute qu'elle est *extrêmement bête,* mais qu'elle a *une des plus belles têtes qu'il y ait à Paris.* En juillet 1762, le Journal parle des générosités de M. de Fontanieux pour cette même demoiselle Wolf, et, en mai 1763, il est encore question d'elle au sujet de la passion qu'elle avait inspirée à un Anglais et de la retraite prudente de celui-ci.

Au rez-de-chaussée de la maison, le cafetier-limonadier et le papetier prospéraient au point d'aspirer tous deux à devenir propriétaires. En 1780, Lefranc de Jettonville mourut en laissant sa fortune indivise entre sa fille, mariée à Pierre de Ravel, seigneur de Martel, et son fils, Armand-Pierre Lefranc de Boispréaux, capitaine au régiment de Bourbonnais. Le limonadier, Edme Emery, s'empressa de faire offre d'achat, et, par contrat du 8 mai 1781, passé devant Boursier, notaire rue de Buci, il acquit la propriété moyennant 118.050 livres. La description de l'immeuble vendu correspond exactement à ce qu'il est aujourd'hui,

y compris les deux étages de mansardes qu'on pourrait croire édifiés après coup.

Le nouvel acquéreur avait peut-être trop présumé de ses forces et en eut quelques regrets, car, sept ans après, le 23 décembre 1788, Emery revendit la maison pour 100.000 livres seulement, — avec une perte de 18.000 livres — à son voisin le papetier-mercier Augustin Quentin, successeur de Jollivet, à l'enseigne de *L'Image Sainte-Geneviève.*

Mais bientôt cette enseigne, empreinte d'un détestable esprit réactionnaire, disparut; et les étiquettes commerciales qui la représentaient furent jetées au feu ou mises de côté. Augustin Quentin, âgé en 1790 de cinquante-six ans, devenu citoyen notable du quartier, choisi pour être électeur de la Section des Quatre-Nations, céda son fonds de papeterie à l'un de ses gendres nommé Lhermitte (peut-être arrière-grand-père du peintre éminent dont nous avons signalé la présence en 1864 dans la maison des Jollivet, au n° 10). En même temps, Quentin entreprit une grande spéculation sur les terrains de la foire Saint-Germain; il prit à bail tout l'emplacement du préau et du marché avec les baraques qui s'y trouvaient, pour les relouer en détail à de petits marchands regrattiers, brocanteurs ou autres. L'opération ne fut pas heureuse; les sous-locataires payaient mal; le public ne venait plus à cette ancienne foire devenue un cloaque infect; enfin le Domaine revendiqua tout ce terrain comme bien national provenant de l'Abbaye. Cette dernière prétention fut vivement contestée, mais la question resta pendante et Quentin avait renoncé à son entreprise lorsqu'en 1806 un décret attribua définitivement à la Ville de Paris ce qui restait de la foire.

De son côté, le cafetier-limonadier successeur d'Emery, devenait aussi un personnage important. C'était un nommé Roy, zélé patriote, assesseur du juge de paix de la section des Quatre-Nations en 1791. Menant de front son commerce et ses fonctions de magistrature, il savait utiliser ses sentiments patriotiques pour l'achalandage de son établissement. Le 8 mai 1792, une députation des habitués du café Roy de la rue de Buci était admise à la barre de l'Assemblée législative et l'orateur de la députation faisait le petit discours suivant (1) :

Les habitués du café Roy, rue de Bussy, au coin de la rue Bourbon-Château, viennent prier les représentants du peuple d'accepter la somme de 350 livres 6 sols, savoir : 48 livres 6 sols en argent et 302 livres en assignats, qu'ils offrent à la patrie en tribut de leur civisme, et comme un faible gage de leur admiration et de leur reconnaissance pour leurs généreux compagnons dont ils brûlent d'imiter l'exemple en volant sur les remparts où la gloire les a placés.

L'Assemblée, ajoute le procès-verbal, accepte cette offrande avec les plus vifs applaudissements, en décrète la mention honorable et accorde à ces braves citoyens habitués du café Roy, les honneurs de la séance.

C'était une glorieuse réclame qui ne pouvait manquer d'attirer chez Roy tous les patriotes brûlant de voler à la frontière, mais s'arrêtant volontiers à la rue de Buci.

Durant la même période, parmi les habitants des étages supérieurs, on rencontre un orfèvre-joaillier nommé Claude Drais qui, le 23 septembre 1789, renouvelait, par-devant notaire, pour neuf années, son bail de l'appartement du second étage au-dessus de l'entresol, moyennant

(1) *Archives parlementaires*, séance du 8 mai 1792.

un loyer de 750 livres par an. Ce n'était qu'un logement personnel qu'il avait pris sans doute en se retirant des affaires, car sa maison de commerce, cédée à un successeur, était située sur le quai Conti, à côté du fameux magasin du *Petit Dunkerque*. Son livre-journal nous révèle qu'il avait la plus brillante clientèle de Paris, et l'on voit qu'en 1790 au moment de sa mort, la succession de Claude Drais comprenait diverses créances s'élevant à 150.000 livres environ, sur cinq ou six personnes en tête desquelles était le célèbre Papillon de la Ferté, le roi de l'Opéra, débiteur de 30.000 livres qu'il paya exactement en 1791. Ajoutons que, d'après un compte d'administration dressé par la veuve Drais, en 1793, cet ancien orfèvre, d'allures modestes, locataire d'un appartement de 750 livres au troisième étage rue de Buci, était d'autre part propriétaire de deux maisons à Paris, rue Saint-Sauveur et faubourg Saint-Antoine, et d'une troisième à Pontoise.

En 1797, un autre habitant notable est mentionné à cette adresse, c'est le commissaire de police de la Section de l'Unité, nommé Thierry.

En 1801, Quentin, retiré des affaires, fut nommé à son tour, comme son voisin Roy précédemment, assesseur du juge de paix. Peu d'années après, vers 1805, il mourut, laissant sa propriété à ses trois enfants. Ceux-ci la revendirent en 1810 à Guérin, boulanger, déjà propriétaire, comme on le verra, de la maison contiguë (n° 30 actuel). Elle appartient actuellement à son arrière-petit-fils.

La boutique de papetier, conservée par Lhermitte, passa après lui à son fils dont on trouve l'adresse jusqu'en 1827, au n° 34 (n° 28 actuel) de la rue de Buci, bien que la porte donnât sur la rue Bourbon-le-Château. Sous la Restauration, Lhermitte fils réinscrivit sur ses cartes et étiquettes,

l'ancienne enseigne de son grand-père Quentin : *A Sainte-Geneviève.* Mais, après 1827, le papetier disparaît, sa boutique a été annexée sans doute à celle du café qui prenait une extension de plus en plus grande, après une éclipse passagère.

Le cafetier-limonadier nouveau, nommé Grandin, avait pris pour enseigne : *Café de Buci.* Tenu successivement par Pottier, puis par Lelong, cet établissement attira si bien la clientèle et prit une telle importance, que, de 1840 à 1875, il occupa non seulement tout le rez-de-chaussée de la maison, mais encore deux étages au-dessus. En 1873, la *Revue de France* publiant des Notices sur les cafés politiques et littéraires de Paris, consacra un long article au *Café de Buci* qui paraît avoir, sous le second Empire, rivalisé avec le fameux Procope. Parmi les habitués du *Café de Buci,* la *Revue de France* signalait notamment : V. de Mars, secrétaire de la rédaction de la *Revue des Deux-Mondes* toujours très entouré; Gustave Planche, le critique; l'avocat républicain Malapert qui, lors du coup d'État de 1851, se cacha dans l'appartement du propriétaire du café; le poète Th. de Banville, le docteur Depaul, le peintre Harpignies, Jules Vallès, Delescluze, Champfleury, Murger, etc... C'était un cénacle littéraire et politique où l'on discutait chaudement chaque soir sur le meilleur gouvernement à donner à la France, et sur la valeur du dernier livre paru.

Après 1870, le *Café de Buci* déclina peu à peu. Ses anciens clients devenaient clairsemés. Aujourd'hui il s'est transformé en un vulgaire marchand de vin qui n'occupe que la boutique du coin. A côté s'est installé un marchand de bicyclettes d'occasion.

Les souvenirs artistiques des étages supérieurs ont été

rajeunis en 1863 par la présence d'un acteur de talent du théâtre de l'Ambigu, Aurèle, qui, dans plusieurs lettres écrites à Mme Mélanie Waldor, lui indiquait son adresse : 1, *rue Bourbon-le-Château.*

II. *N° 30*

Crispin Sauval. — L'historien Henry Sauval. — L'Hôpital général. — La Mense abbatiale — René Chartier, médecin du roi. — L'Annonciation. — L'image Saint-Rémond. — Les Cazaulx de la Salle. — Les Religieux de Saint-Germain. — L'épicerie Villard. — Le grenadier Digard. — Le coiffeur Chauvin.

Ce second immeuble, réuni aujourd'hui au n° 28 qui lui donne sa sortie sur la rue Bourbon-le-Château, présente une belle façade en pierre ornée de jolis motifs sculptés et de beaux balcons du XVIIIe siècle. Les sculptures qui couronnent les trois hautes arcades sous lesquelles est placé l'entresol, sont malheureusement gâtées par l'empâtement d'une affreuse couche de peinture.

D'après la *Topographie historique* de Berty et Tisserand, à cet endroit auraient existé, au XVe siècle, les dépendances de l'hôtel de *la Forge*, puis une grange appartenant à Jean Laigneau. Il résulte en tous cas des actes notariés qui nous ont été communiqués, qu'à la fin du XVIe siècle, il y avait sur cet emplacement deux maisons contiguës, dont la première, la plus petite, était celle de Crispin Sauval qui y exerçait, semble-t-il, la profession de maître sellier. Sur les registres de la paroisse Saint-Sulpice, on voyait que Crispin Sauval s'était marié en cette église, le 14 janvier 1568, avec une dlle Avoye Laf-

fitte, et y avait fait baptiser ses deux fils Joachim et Pierre les 15 juillet 1576 et 12 avril 1579 (1). Ceux-ci, héritant de leur père en 1617, restèrent co-propriétaires indivis du logis paternel composé d'une boutique et de quatre étages au-dessus contenant chacun une seule chambre.

Pierre Sauval, le cadet, marié à Saint-Sulpice en 1601, à l'âge de vingt-deux ans, avec Catherine de Rubbe, paraît avoir succédé à son père, comme maître sellier dans sa maison de la rue de Buci. Il n'eut que des filles, mariées aux sieurs Moroy, Body et Cordier.

Joachim Sauval, l'aîné, avait quitté la rue de Buci, s'était établi marchand passementier rue des Écrivains, et s'y était marié avec Marie Quillet dont il eut plusieurs enfants. L'un d'eux, baptisé le 5 mars 1623, à Saint-Jacques de la Boucherie, fut Henry Sauval le premier des historiens de la ville de Paris.

En 1655, Joachim et Pierre Sauval étaient morts tous deux, laissant à leurs enfants la propriété indivise de leur maison patrimoniale. Henry Sauval, alors jeune avocat de vingt-deux ans, déjà fort avisé et curieux des choses du passé, obtint l'attribution de la moitié appartenant à la succession de son père, puis il s'entendit avec ses cousins pour le rachat de certains droits d'usage concédés à un propriétaire voisin Rémond Cazaulx de la Salle. Enfin, par contrat du 28 novembre 1656, il se fit céder, par les héritiers de son oncle, la seconde moitié de la propriété de son grand-père Crispin.

Le soin avec lequel Henry Sauval poursuivit le dessein de se rendre ainsi seul possesseur de cette vieille maison, peut faire présumer qu'il désirait et vint l'habiter. Dès

(1) Voir *Intermédiaire des chercheurs*, t. V (année 1869), pp. 4 et 223.

cette époque en effet, il avait la passion des souvenirs historiques. Peu absorbé par l'exercice de sa profession d'avocat, il compulsait sans relâche les archives du Parlement et de la Chambre des comptes. Il amassait ainsi des documents innombrables, et écrivait ce qu'on appelait alors des discours sur toutes sortes de sujets relatifs à l'histoire de Paris. La recherche des vieilles choses n'excluait pas chez Sauval le goût du monde et de la galanterie. Il était un des familiers de Tallemant des Réaux qui parle de lui dans ses *Historiettes,* et il fréquentait l'hôtel de Rambouillet dont il a fait une description détaillée. Le *Dictionnaire des précieuses* de Somaise le désigne sous le nom de *Sidroaste* et parle beaucoup de sa liaison avec la belle *Dinamise* (Mlle des Jardins) aussi connue alors par ses galantes aventures que par ses travaux littéraires. Sauval était d'ailleurs, lui aussi, fort volage, et semble avoir eu de nombreuses intrigues. Boileau se moqua de lui dans une de ses Satires et le traita de sot : mais, en revanche, Guy Patin et d'autres savants l'avaient en haute estime (1).

En 1665, Sauval eut avec Colbert un curieux différend qui se rattache à l'histoire du quartier. On avait choisi pour la construction du Collège des Quatre-Nations, l'emplacement de l'hôtel de Nesle et, pour en agrandir le terrain, l'on avait acheté quatorze petites maisons avoisinantes. L'abbé Prieur de Saint-Germain fit observer que ces immeubles étaient sous la censive de l'Abbaye et réclama une indemnité de 100.000 livres. Colbert en offrit 10.000, et un procès allait surgir. Sauval, prévenu de cet incident, fit proposer au ministre de lui prouver par titres authentiques que la réclamation de l'Abbaye était sans fondement. Col-

(1) Voir *Bulletin du Bibliophile* (juillet-août 1862), *H. Sauval*, par Le Roux de Lincy.

bert accepta volontiers la proposition et demanda une conférence sur lieux avec le duc de Mazarin, l'architecte Levau et autres. Sauval s'y rendit avec un mémoire rédigé par lui et documents à l'appui. Il démontra, pièces en mains, que les terrains en question, acquis par voie d'échange en 1399, avaient été libérés expressément par Guillaume Abbé de Saint-Germain, de tous droits de cens et autres envers l'Abbaye. Colbert, enchanté, prit le mémoire de Sauval, le produisit victorieusement et ne paya pas un sol d'indemnité aux Religieux de Saint-Germain. Sauval, fier de ce succès dû à ses recherches personnelles, réclama pour ses honoraires une pension de mille écus et une charge honorifique. Mais, comme il n'avait rien été convenu d'avance, Colbert lui envoya simplement cent louis. Sauval, furieux, refusa ce mesquin honoraire, quitta le Palais et se confina dès lors entièrement dans ses études historiques.

En 1671, Sauval, resté célibataire, assagi par les années, ayant noué des relations amicales avec les Oratoriens du faubourg Saint-Jacques, voulut mettre ordre à ses affaires et racheter ses péchés d'inconduite. Par acte notarié du 14 mars 1671 (1), il déclara que « pour l'affection et dévotion qu'il avait pour l'Hôpital général de cette ville de Paris, » il lui faisait donation entre vifs, irrévocable, de tous ses biens meubles et immeubles sous la condition d'une pension de 3.000 livres sa vie durant.

Cette donation fut acceptée pour l'Hôpital général par Messire Guillaume de Lamoignon, Premier Président du Parlement, M. Achille de Harlay, Procureur général au Parlement, Charles Loyseau, conseiller au Parlement et

(1) Minutes de Me Durant des Aulnois, notaire à Paris.

autres, tous directeurs dudit Hôpital. Parmi les immeubles donnés, l'acte mentionnait :

Item, une autre maison sise faubourg Saint-Germain des prez, rue de Bussy, consistant en une cave, une boutique, un entresol, trois chambres et un grenier, aysances et appartenances... tenant d'un côté et d'un bout à Marie Sulpice, veuve de Raymond Cazaulx de la Salle, d'autre côté à la maison de la Herse en croissant, d'autre bout par-devant sur ladite rue de Bussi, louée au s[r] Toutain potier d'estain...

Sauval vécut encore cinq ans après cette donation, contrairement à ce qu'ont cru longtemps ses biographes qui l'ont fait mourir en 1670, 1671 et 1673. Dans l'acte du 14 mars 1671, il déclarait demeurer rue Dauphine, paroisse Saint-André des Arts. En 1676 il était allé se fixer rue des Trois Maures, sur la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie, où il était né. C'est là qu'il mourut le 21 mars 1676, ainsi qu'en témoigne l'acte d'inhumation dressé le lendemain sur le registre paroissial (1).

Dès 1671, l'Hôpital général était entré en possession de la maison Sauval, mais il ne la conserva pas longtemps. En 1676, aussitôt après la mort de Sauval, qui, de son vivant, aurait peut-être protesté, l'Hôpital, se trouvant débiteur d'une assez grosse somme envers l'Abbaye de Saint-Germain des Prés, proposa à celle-ci de lui donner en paiement à valoir, la susdite maison. Cet arrangement fut accepté et le prix fixé à 10.450 livres dont l'académicien Pellisson, représentant l'Abbaye, donna quitance à l'Hôpital général à valoir sur sa dette.

La maison Sauval devenait ainsi, non pas la propriété personnelle du Prieur, ni celle de la Communauté des

(1) *Intermédiaire des chercheurs*, loc. cit.

Religieux, mais entrait dans la *mense abbatiale* dont les revenus constituaient le bénéfice de l'Abbé commendataire nommé par le roi, sans aucun caractère religieux le plus souvent. A ce moment, cet opulent bénéfice était administré provisoirement par un économat institué depuis 1672, date de la mort du dernier titulaire Jean Casimir roi de Pologne. Les revenus étaient alors employés, sur l'ordre du roi, tantôt à une bonne œuvre, tantôt au profit de courtisans ou serviteurs gratifiés ainsi passagèrement. Ce ne fut qu'en 1690 que le fastueux cardinal de Furstenberg eut l'habileté d'obtenir de Louis XIV le titre très envié d'Abbé de Saint-Germain; c'était la douzième ou treizième abbaye dont il était doté par le grand roi pour ses services politiques (1).

La maison de Sauval fit donc partie de la mense abbatiale et fut, à ce titre, possédée successivement par le cardinal de Furstenberg, le cardinal d'Estrées, le cardinal de Bissy et enfin par le comte de Clermont qui l'aliéna en 1742 dans les conditions que l'on verra plus loin.

§

On se rappelle que l'emplacement du n° 30 actuel, à la fin du XVIe siècle, était occupé par deux maisons. A côté de celle des Sauval, dont nous venons de voir l'histoire était une grande propriété, ayant pour enseigne : *L'Annonciation*. Elle comprenait *quatre corps d'hostel*, dont deux sur la rue, séparés par une porte cochère, un autre en aile sur la cour, et un dernier dans le fond contigu au jeu de paume de l'Abbaye. Cet immeuble, appar-

(1) *Les Bénédictins de Saint-Maur*, par l'abbé Vanel, p. 300 et suiv.

tenant à Thomas Coignet et François Hubert, était occupé par un marchand épicier-apothicaire, nommé Pierre Dupont, et par une hôtellerie. Après la mort de Coignet, en 1627, ses créanciers saisirent cette maison et la mirent en vente. Elle fut adjugée le 21 août 1627, moyennant 9.700 livres à René Chartier, habile et savant docteur, traducteur d'Hippocrate et de Galien, professeur de chirurgie et de pharmacie, qui devint médecin et professeur du roi. Loret, dans sa *Muze historique*, raconte que ce docteur Chartier exerçait encore à l'âge de quatre-vingt-deux ans, lorsque, le 29 octobre 1624,

Étant à cheval sur sa mule,
L'heure de la mort le pressa,
Et soudainement trépassa
Près de l'hostel de Longueville,
Comme il retournait de la ville.

Il ne demeurait plus alors rue de Buci, car, le 21 août 1643, il avait vendu sa maison, — portant pour enseigne nouvelle, *L'image Notre-Dame* au lieu de *L'Annonciation*, — à deux commerçants associés pour cette acquisition. C'étaient Rémond Cazaulx de la Salle, maître épicier apothicaire, locataire d'une des boutiques, successeur de Pierre Dupont qui s'y trouvait encore en 1627, et Martin Guizelin, marchand de chevaux. Ce dernier allait succéder à Charles Sauvage loueur de carrosses, que l'acte de 1643 mentionnait comme ayant pris la place de l'ancienne hôtellerie.

Rémond Cazaulx et Guizelin restèrent pendant onze mois co-propriétaires indivis. Ils acquittèrent encore de compte à demi, le 17 juillet 1644, les droits de cens que le docteur Chartier avait négligé de payer à l'Abbaye depuis onze ans, à raison de dix sols parisis par an ; puis, le

27 juillet, ils procédèrent entre eux à une licitation, après avoir divisé la propriété en deux lots séparés par la porte cochère dont l'usage devait rester commun.

Le premier lot, qui était le côté occupé par Cazaulx, lui fut adjugé pour 23.000 livres. Ce fut, comme on le verra, l'immeuble compris dans le n° 30 actuel. C'est donc le seul dont nous allons, quant à présent, suivre l'histoire.

Le deuxième lot fut adjugé à Guizelin qui y était installé et avait repris l'ancienne enseigne de *L'Annonciation*. Nous le retrouverons plus tard à propos du n° 32.

En 1644, Rémond Cazaulx de la Salle mit sa maison sous la protection de son saint patron, en y accrochant pour enseigne : *L'image Saint-Rémond*. Puis, pendant quinze années au moins, il conserva sa propriété et son commerce d'épicier-apothicaire. Sa présence nous est, en effet, signalée, en 1652, dans une quittance des droits de cens payés par lui à l'Abbaye, et, en 1658, par son assistance, comme maître épicier juré, à la réception d'un nouveau membre de sa corporation.

Mais, en 1666, il n'existait plus; sa veuve lui avait succédé. Un peintre, nommé Louis Machre, habitant sans doute un des appartements de la maison, étant décédé en cette année, l'acte d'inhumation à Saint-Sulpice porte que le corps a été pris *chez Madame de la Salle espicier rue de Bussy*.

De même, en 1670, c'est la dame veuve Cazaulx de la Salle, qui paye encore le droit de cens. Mais elle-même disparaît bientôt, et, en 1678, Mlle Anne Cazaulx fait sa déclaration comme héritière de ses père et mère décédés, et propriétaire de la maison ayant pour enseigne : *L'image Saint-Rémond.*

Les Religieux de Saint-Germain des Prés avaient, comme

nous l'avons vu, leur jeu de paume mitoyen avec le bâtiment du fond de cette propriété qui avait même une sortie sur eux de ce côté. Ils eurent le désir d'en faire l'acquisition. Mlle Anne Cazaulx y consentit, et, par contrat du 12 novembre 1683, elle leur vendit tout son immeuble moyennant 75.000 livres, ce qui lui donnait un bénéfice de plus de 50.000 livres sur le prix d'achat payé par son père en 1644. On doit observer d'ailleurs que le corps de logis avec boutique donnant sur la rue de Buci fut loué, par bail du 15 avril 1684, à Jacques Trevet, épicier, successeur des Cazaulx, moyennant 1.936 livres de loyer annuel. En outre, au fond de la cour, le rez-de-chaussée et le premier étage avaient été loués en 1682 par Mlle Cazaulx à Me Michel Prudhomme, procureur au Châtelet, pour 500 livres par an, et les Religieux portèrent ce loyer à 580 livres en 1685. Enfin il y avait encore de nombreux logements tant sur la rue que sur la cour, comme celui occupé par Mlle Anne Cazaulx, et un autre, au deuxième étage, loué au sieur Bawen, chirurgien des mousquetaires. Le tout pouvait donc produire un revenu suffisant pour le prix de 75.000 livres.

A partir de cette acquisition faite en 1683 par l'Abbaye, on est renseigné sur les habitants de la maison par la collection complète des baux s'y rapportant, qui se trouve aux Archives nationales (1). On y remarque que, dès le 22 septembre 1684, les religieux de Saint-Germain renouvelaient bail pour neuf ans à Pierre Villard, épicier, successeur de Trevet, lequel avait lui-même succédé à Raymond Cazaulx continuateur, comme on l'a vu, de l'ancienne officine de l'épicier-apothicaire Pierre Dupont remontant au XVIe siè-

(1) Arch. nat. S. 2866.

cle. Les Villard, de père en fils, se perpétuèrent dans cette boutique, par une série de baux toujours renouvelés, jusqu'en 1809. Puis, après eux, le fonds d'épicerie subsista encore, en d'autres mains, jusqu'en 1847, si bien que cette maison de commerce, malheureusement disparue aujourd'hui, a eu, depuis Pierre Dupont, environ trois siècles d'existence!

En 1684, Pierre Villard avait pris à son compte, comme son prédécesseur Trevet, les deux boutiques et le premier étage du bâtiment sur la rue, pour 1.936 livres de loyer, et en sous-louait une partie. Son fils, en 1694, réduisit sa location à sa seule boutique au prix de 530 puis de 640 livres par an. Enfin, en 1722, le petit-fils, Claude Villard, faisant un nouveau bail, vit son loyer porté à 800 livres. Plus tard, à la suite d'une rcconstruction de la maison, dont allons parler, les Villard la reprirent en location principale.

En 1693, une deuxième boutique était louée, moyennant 500 livres, à Jean Lelièvre, maître-plombier-fontainier, et une troisième à Michu, maître vitrier.

Au fond de la cour étaient : au rez-de-chaussée, l'étude et au premier étage l'appartement du procureur Michel Prudhomme. Son bail stipulait qu'il avait la jouissance de deux issues, l'une sur la rue de Buci, l'autre, par derrière, sur le jeu de longue paume de Metz, appartenant à l'Abbaye — disposition utile dans certains cas pour la clientèle d'un procureur! — Son loyer, porté en 1689 à 580 livres, fut réduit en 1694 à 480 livres, puis à 500 livres en 1700. Ses affaires n'allaient pas bien, paraît-il, car, le 2 avril 1707, les Religieux faisaient commandement par huissier à Prudhomme de leur payer 345 livres de loyers échus. Après cette époque, l'étude du procureur disparaît.

De 1700 à 1730, on voit passer dans la maison : Lambert Trubert, mercier joaillier, qui paye 500 livres de loyer pour une boutique, un entresol et deux chambres au-dessus; Jean Taillefer, charpentier de l'Abbaye, qui prend pour 650 livres, toutes les chambres du deuxième au cinquième étage sur la rue et du premier au quatrième en aile sur la cour; Alexandre Bertrand, maître doreur, qui prend la place de Trubert le mercier, pour 400 livres seulement; Marin Dumay, marchand bonnetier, la dame Clément, lingère, qui succèdent à Bertrand mais payent 600 livres; enfin Antoine et Nicolas Robert, maîtres serruriers, payant 600 puis 800 livres.

§

Nous arrivons ainsi à la transformation de cet immeuble par suite de sa réunion à la petite maison Sauval, sa voisine, dans des circonstances assez curieuses.

La *mense abbatiale* possédait de nombreux immeubles de diverses provenances dont beaucoup étaient de peu de valeur. D'autre part, elle était débitrice de rentes qu'il lui aurait été utile de racheter. Déjà, en 1701, le cardinal de Furstemberg avait obtenu un arrêt du Conseil l'autorisant à aliéner quatre maisons, situées rue du Four et rue des Canettes, qui tombaient en ruines. En 1740, le comte de Clermont devenu, — quoique d'une conduite peu édifiante, — abbé commendataire de Saint-Germain des Prés, sollicita de même l'autorisation de vendre huit maisons dépendant de sa mense et d'en employer le produit à racheter diverses rentes restées à sa charge. Un arrêt du Conseil d'État en date du 8 septembre 1740 lui donna cette autorisation, et, parmi les maisons à aliéner, men-

tionna celle de la rue de Buci, provenant de la donation Sauval et estimée 10.000 livres.

En exécution de cet arrêt, la maison Sauval fut mise en vente sur la mise à prix de 10.200 livres, mais elle était en si mauvais état, qu'elle fut dénoncée comme constituant un péril imminent pour les locataires et pour la voie publique. Le Conseil d'État ordonna de la retirer de la mise en adjudication, et autorisa Mgr de Clermont à employer partie du produit de l'aliénation de ses autres maisons à la reconstruire. Justement à cette époque, Lefranc de Jettonville faisait démolir aussi pour la construire à neuf sa propriété (n° 28 actuel). L'architecte Mansart fut nommé expert à l'effet d'examiner le mur mitoyen. Il conclut à la nécessité d'une réfection complète.

On en était là, lorsqu'un événement imprévu se produisit, en juillet 1741, dans le grand bâtiment contigu appartenant à la Communauté des Religieux. Un plancher s'écroula, en ébranla gravement d'autres, et l'on reconnut que tout menaçait ruine. Deux moines experts, Dom Fizelier le sacristain, et Dom Brice, après examen, déclarèrent « qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de jetter bas cette maison et la bâtir de fond en comble, et qu'il y aurait à craindre que la ville ne le fît faire aux dépens de la Communauté si l'on tardait davantage » (1). Il en fut ainsi décidé par le Chapitre. Mais, en établissant les plans et devis de la future construction, on s'aperçut qu'on ne ferait rien de bon à moins d'acheter la petite maison de Mgr l'Abbé, qui était enclavée dans l'autre, et en si mauvais état qu'elle s'écroulerait en même temps. Le Chapitre fît offre de 10.200 livres, et, par contrat du 31 mars

(1) *Choses mémorables de l'Abbaye Saint-Germain*. Bibl. nat. manuscrits F. F. 18.817.

1742 (1), le comte de Clermont vendit, pour ce prix, aux Prieur et Religieux de son Abbaye, la vieille petite maison Sauval « ci-devant occupée par un potier d'étain ».

Dès avant la passation de cet acte de vente, la démolition des deux maisons était chose faite et l'on travaillait au nouvel édifice qui fut celui qui existe aujourd'hui. En mars 1742, les locataires s'empressaient déjà de demander des baux. C'étaient Villard, l'épicier, pour la grande boutique avec dépendances, la demoiselle Bunel, lingère, Jean Huet, potier d'étain, dernier occupant de la maison du comte de Clermont, la veuve Taillefer et autres.

En 1743, les travaux étaient terminés et les locataires réinstallés. Il restait à payer les mémoires des ouvriers, et le Chapitre n'avait pas d'argent. Le Père Prieur convoqua la Communauté en assemblée générale (2), exposa « la triste situation des affaires de la maison et la dure nécessité où l'on était d'emprunter pour payer les ouvriers qui avaient construit la maison rue de Buci et autres dettes criardes, et dont le montant allait jusqu'à 100.000 livres ». — L'assemblée poussa les hauts cris et refusa d'emprunter. Les Pères de la Diète proposèrent alors de réduire le nombre des Religieux en empruntant 50.000 livres.

La Communauté en sortit pourtant à la longue, péniblement, grâce, peut-être, à quelques libéralités, mais sans que son prodigue Abbé commendataire parût y avoir contribué. Le rédacteur anonyme des *Choses mémorables* de l'Abbaye écrivit que, somme toute, c'était une mauvaise affaire, les loyers ne rapportant pas l'intérêt du capital employé.

(1) *Choses mémorables,* ibid.
(2) Arch. nat. S. 2866.

Cependant, Villard, l'épicier, avait en location, à partir de 1742, une partie de l'immeuble moyennant 3.600 livres de loyer. La demoiselle Bunel, lingère, et ses successeurs continuaient à payer de 500 à 600 livres par an. Jean Huet, le potier d'étain, et son successeur Chaudron, payaient 600 livres. Le total des locations s'élevait à 6.000 livres environ.

En 1752, un nouveau locataire apparaît, prenant la place du potier d'étain. C'est Sébastien Charité, *peaussier privilégié du roi suivant la Cour*. Le fils ou petit-fils de ce fournisseur royal privilégié, Louis-Philippe Charité, occupait encore la même boutique de peaussier en 1790 et 1792 et mérite une mention spéciale. Ce fut un zélé patriote, électeur de la Section des Quatre-Nations, sergent dans la garde nationale, délégué au Club de la Sainte-Chapelle.

Parmi les sous-locataires de Villard, on peut citer encore un fabricant d'horlogerie dont le prospectus était séduisant :

Coullondon, finit pour M. les horlogers les dentures des verres de montre et répétitions à l'outil, et les verres des rabillages *avec goût, justesse, précision, juste prix; et ne fait point attendre*. Il demeure rue de Bussy, chez M. Villard md-épicier...

En 1790, tous les biens de l'Abbaye Saint-Germain des Prés furent confisqués et l'on dressa le tableau des immeubles en dépendant qui allaient être mis en vente publique. La maison de la rue de Buci fut indiquée comme louée au total à raison de 6.430 livres par an, et estimée 86.600 livres. Le 22 octobre 1790 elle fut mise en adjudication sur la mise à prix de 60.000 livres et adjugée définitivement, le 19 novembre, moyennant 120.500 livres au citoyen Guérin, boulanger y demeurant.

A cette époque, un des logements dépendant de la location Villard, était occupé depuis plusieurs années, par Étienne Digard et sa famille. Le fils, Martin Digard, élevé dans cette maison, partit comme soldat et, en l'an VI, dans un acte notarié, prenait la qualité de *défenseur de la patrie dans la 1re compagnie de grenadiers de la 28e demi-brigade casernée rue de Babylone* (1). Le 20 messidor an VIII, il adressait d'Italie à ses parents *rue de Bussy n° 1008, chez le citoyen Villard épicier*, un récit de la bataille de Marengo à laquelle il venait de prendre part. Le style et l'orthographe sont loin d'être littéraires, mais c'est un document vécu qui appartient à l'histoire du n° 30 de la rue de Buci par son auteur et ses destinataires.

Cher père et chère mère.

Je m'empresse de mettre la plume en main pour m'informer de l'état de votre santé. Tant qu'à la mienne, elle est assez bonne pour le présent, sinon que l'ennui de ne pas recevoir de vos tendres nouvelles, voilà deux mois et plus que je vous ai écrit sans avoir de réponse. Je vous ai écrit étant au mont Simplon, je ne sais à quoi attribuer ce si long silence, si c'est par maladie ou le retard des lettres, je vous prie avoir soin, sitôt la présente reçue, de me faire réponse. Cela seul me tranquillisera beaucoup.

Vous ne devez pas ignorer de cette fameuse bataille de Marengo proche d'Alexandrie, où que le feu a commencé à six heures du matin et a fini à dix heures du soir, sans discontinuer, les boulets, la mitraille, les obus s'élançaient sur nous d'une force incroyable. En moins de deux heures, plus de trois cents de notre demi-brigade ont été détruits. Cette bataille faisait frémir. Avec tous ces maux ayant battu en retraite, vers les trois heures après-midi, le général Bonaparte s'était mis à

(1) Arch. de la Seine. 212. Dossier Digard.

notre tête et quinze mille hommes de renfort qui nous sont venus. La charge a commencé et n'a fini qu'au retour du soir parce qu'il faisait trop obscur, car, sans cela toute leur armée était à nous. La déroute était chez eux en plein; les prisonniers de chez eux étaient en grand nombre, et ils nous avaient pris que six cents prisonniers. Mais, le lendemain matin, à la pointe du jour, il est venu un parlementaire de chez eux, et de suite le général en chef de leur armée qui est venu faire l'arrangement avec Bonaparte pour laisser passer leur armée, vu que Masséna n'était qu'à quatre lieues qui les bloquait. Toute leur armée a défilé parmi nous autres; et ils étaient obligés de marcher devant nous comme des petits enfants. Le résultat de cette heureuse journée a versé dans nos mains toutes les forteresses de l'Italie jusqu'à Mantoue, ousque nous en sommes éloignés de quatre lieues pour garder les limites jusqu'à nouvel ordre. Mais l'on prétend très fort que la paix va t'avoir lieu sous peu. Quelle fête pour moi si j'avais ce bonheur de revenir vers vous pour ne jamais nous séparer.

Rien à marquer pour le présent que, sitôt votre lettre reçue, de me faire savoir de vos nouvelles. Je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur et suis pour la vie, votre bon fils.

Digard.

Mon adresse : Digard, grenadier au 1er bataillon, 28e demi-brigade d'infanterie de ligne, 1re division, avant-garde de l'armée de réserve en cantonnement à Bozzoro.

Mon cousin se joint à ma lettre pour vous faire bien des compliments. Je vous prie de dire bien des choses honnêtes de ma part à tous nos parents et amis, *sans oublier nos voisins et voisines*. Répondez sitôt la présente reçue.

Digard.

Martin Digard gagna les galons de caporal et revit *ses voisins et voisines* de la rue de Buci, mais il repartit bientôt, car, en messidor an XI, il était au camp de Boulogne et encore simple caporal, écrivant fréquemment à son père

chez le citoyen Villard, épicier, rue de Bussy 1008. Après quoi, nous sommes sans nouvelles de lui.

En 1810, on sait que le propriétaire Guérin fit l'acquisition de la grande maison voisine construite par Lefranc de Jettonville. Quelques années plus tard, son gendre Pellerin, qui lui avait succédé, supprima la porte du n° 30 actuel (alors n° 36), et constitua ainsi l'important immeuble actuel comprenant deux numéros sur la rue de Buci avec sortie unique sur la rue Bourbon-le-Château.

La descendance des Villard n'existait plus, au moins dans cette maison, mais leur épicerie survivait.

En 1827, en 1847, les almanachs d'adresses continuent à mentionner à cette place un épicier. Puis on voit apparaître le coiffeur Mullot, un horloger, un limonadier. Les locataires changèrent d'année en année sans mériter aucune mention particulière. Un seul se distingua, le coiffeur Bon, successeur de Mullot en 1857. Ses talents lui attirèrent une bonne clientèle, et son salon de coiffure à l'entresol fut bien fréquenté. Bon est encore signalé en 1870, puis il parait avoir eu pour successeur un nommé Prosper. Enfin, à une époque récente, un nouveau possesseur de ce fonds de coiffure fit beaucoup parler de lui comme politicien et jeta sur sa boutique un éclat passager. C'est le citoyen Chauvin, socialiste-guesdiste en 1893 qui fut nommé député de la 5e circonscription de Saint-Denis, mais ne fut pas réélu en 1898. Depuis, ce coiffeur révolutionnaire a transporté son établissement dans un autre quartier et la petite boutique du n° 30 est redevenue plus calme, du moins à l'intérieur, car elle est restée terriblement tapageuse à l'extérieur par la couleur jaune éclatante qui la recouvre! Son excuse est peut-être dans les tentations du marchand de couleurs de la boutique à côté!

N° 31.

L'image Saint-Claude. — Germain Courtin de Tanqueux. — Les Breffort. — Les Béguin. — Pelletier. — Balès. — Bonin.

Depuis le XVIe jusqu'à la fin du XVIIe siècle, cette maison eut pour enseigne : *L'image Saint-Claude.* C'était une assez grande propriété comprenant deux corps de logis, l'un sur la rue, l'autre au fond de la cour, et deux boutiques. Elle appartenait, au milieu du XVIIe siècle, à Messire Germain Courtin, chevalier, seigneur de Tanqueux, conseiller du roi. La famille Courtin était nombreuse; on y comptait, au temps de Louis XIV, plusieurs officiers, ingénieurs, diplomates parmi lesquels il est difficile d'identifier exactement le propriétaire de la rue de Buci.

En 1678, la déclaration de propriété fut faite par dame Catherine de la Fennais, veuve du susdit Courtin.

Puis le 31 mais 1691, ce fut le chevalier Charles Courtin, seigneur de Perreux, et la dame Demarle, son épouse, qui en firent la vente comme héritiers propriétaires.

Les acquéreurs furent les époux Breffort commerçants établis dans la maison. Leurs enfants et petits-enfants continuèrent, jusqu'en 1760, de posséder et d'habiter l'immeuble, mais, déjà en 1733, Jean-Baptiste Breffort qui y demeurait et son beau-frère Jean-Pierre Rigault de Boufflemont n'occupaient plus les boutiques.

Elles étaient louées : l'une à Gaillot, marchand de drap, l'autre à Dumoy, bonnetier. En 1748, la déclaration de propriété était faite par une demoiselle Breffort, mariée à

Jean-Baptiste-Étienne Parent et par la veuve Rigault de Boufflemont.

Enfin, le 9 août 1760, à la suite de la licitation entre les descendants Breffort, la maison fut adjugée, moyennant 43.100 livres, à Étienne Béguin commerçant retiré, y demeurant, qui en resta propriétaire jusqu'à la Révolution.

Le fonds de commerce du marchand de drap était passé à un sieur Sané dont le fils fut électeur du quartier. On constate la présence des Sané dans cette boutique jusque vers 1830.

A côté, le bonnetier de 1733 se transforma en un marchand de toile, puis en une lingère, à l'enseigne de *Saint-Louis du Louvre*, pour redevenir un bonnetier au moins jusqu'en 1834.

En 1809, c'était une veuve Gabillot qui avait succédé aux Béguin. Elle vendit la maison, portant alors le n° 37, le 22 février 1820, à Jean-Gabriel-Jacques Pelletier, qui, à sa mort, en 1839, la laissa à ses deux enfants.

Durant cette dernière période, en 1833, c'est là que se fonda le journal *l'Association*, dont M. Raflin a relaté l'intéressante entreprise.

Peu après, les deux boutiques de draperie et bonneterie disparurent et furent remplacées par un corroyeur et un chaudronnier. Ce dernier, nommé Chavanon, faisait sans doute un commerce important, car, en 1847, il prit la maison entière en principale location, et, en 1856, formant une demande de concession d'eau, il déclarait la présence de quarante personnes habitant l'immeuble.

En 1863, après la mort de M. Pelletier fils, la propriété fut adjugée aux époux Balès qui la vendirent en 1873 aux époux Bonin. Au décès de ceux-ci, en 1881, le propriétaire actuel en a fait l'acquisition.

N° 32.

L'Annonciation. — Martin Guizelin. — De la Senne des Tournelles. — Duhamel du Monceau. — Fougeroux d'Angerville. — Ruby. — Ducroc. — Desgroux.

C'est une étroite et haute maison à six étages qui a la même origine qu'une partie du n° 30. On se rappelle qu'une grande propriété ayant eu pour enseigne *L'Annonciation* fut vendue en 1643 par le docteur René Chartier à Rémond Cazaulx et Martin Guizelin, et que ceux-ci, en 1644, se la partagèrent. Nous avons vu l'histoire du lot attribué à Cazaulx, il nous reste à voir celle du deuxième lot échu à Martin Guizelin qui lui restitua son ancienne enseigne : *L'Annonciation.*

La fille unique de ce Guizelin, marchand de chevaux, épousa un maréchal des logis de la maison du roi, nommé Jean-Charles Mauvais, seigneur de la Senne et des Tournelles. Elle hérita de son père, mais nous ignorons si le maréchal des logis, son mari, en quittant le service, reprit la suite du commerce de chevaux et carrosses de son beau-père.

En 1740 les époux de la Senne étant décédés, leurs deux fils, dont l'un était comme son père, maréchal des logis du roi, et l'autre ancien mousquetaire, procédèrent à un partage par acte notarié du 7 août. La maison de la rue de Buci échut au mousquetaire nommé Anne-Nicolas Mauvais de la Senne des Tournelles. L'ancien corps d'hôtel avec porte cochère commune, dut être alors démoli, en même temps que la maison voisine appartenant à l'Abbaye, et le tout fut reconstruit dans l'état qu'on voit aujourd'hui.

En effet, la déclaration de propriété faite en 1747 par le sieur des Tournelles, donne bien la description du grand bâtiment donnant d'un côté sur la rue de Buci et de l'autre sur la rue de l'Échaudé qui se nommait alors cul-de-sac du Guichet. On y trouve aussi l'indication des deux petites boutiques séparées par une étroite allée sombre. Depuis cette époque il est certain qu'il n'y eut plus place dans la maison pour un marchand de chevaux ni pour un loueur de carrosses comme au temps de Chartier et de Guizelin. L'une des boutiques fut louée à un pâtissier, l'autre à un mercier et nous n'avons aucunes indications sur les habitants des étages supérieurs.

En 1778, Des Tournelles mourut célibataire, laissant pour héritier son cousin germain, Henri-Louis Duhamel du Monceau, âgé de soixante-dix-huit ans. C'était le doyen de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de médecine et de la Société royale de Londres, et inspecteur général de la marine. Ce savant, presque universel, a publié d'innombrables ouvrages sur l'agriculture, l'industrie, la marine, l'histoire naturelle, la météorologie, l'horticulture, etc... Mis en possession de la succession de son cousin Des Tournelles, par liquidation du 7 avril 1778, Duhamel du Monceau, qui n'en avait pas besoin, et était sans enfants, eut la généreuse pensée d'en gratifier de son vivant ses cinq neveux et nièces. Par acte authentique du 28 août 1780, il fit donation entre vifs à Auguste-Denis Fougeroux de Bondaroy, François Fougeroux de Blaveaux, Auguste Fougeroux de Seval, Alexandre Fougeroux d'Angerville et Angélique Fougeroux veuve Titon d'Orgery, de la plupart de ses biens mobiliers et de la maison de la rue de Buci évaluée 60.000 livres. Le premier de ces donataires, Fougeroux de Bondaroy, né en 1732, avait été l'élève et



H^r. L^s. DUHAMEL S^gr. du MONCEAU,

(Physicien, Botaniste, Physiologiste, et Agronome.)

Membre de l'Académie des Sciences,

Inspecteur Général de la Marine,

Né à Paris le 1700

Mort à Paris le 23 Aout 1782

presque l'enfant d'adoption de Duhamel du Monceau. Profitant des leçons de son oncle, il avait, lui aussi, écrit de nombreux ouvrages et mémoires scientifiques et venait d'entrer à l'Académie. Un autre, Fougeroux d'Angerville, avait fourni aussi plusieurs articles à la *Description des arts et métiers*, publiée par l'Académie des sciences.

Deux ans après sa généreuse donation, Duhamel du Monceau mourut, âgé de quatre-vingt-deux ans, le 8 octobre 1782.

Ses neveux procédèrent alors à un partage, et le 24 août 1783, la maison de la rue de Buci fut adjugée, moyennant 60.000 livres, à Alexandre-François Fougeroux d'Angerville, conseiller en la Chambre des comptes, grand maître des eaux-et-forêts de Champagne.

En 1786, faisant exécuter des réparations à sa façade, il fut involontairement cause d'un grave accident, dont il fut beaucoup parlé dans le quartier, et que le libraire Hardy a raconté en grand détail dans son Journal (1). Un sieur Desjobert, grand maître des eaux-et-forêts de Soissons, et, à ce titre, confrère de Fougeroux d'Angerville, passait rue de Buci, devant la maison en réparation, lorsqu'un lourd plâtras se détacha du haut de la façade et tomba sur sa tête. Le malheureux, âgé seulement de trente-quatre ans dut subir l'opération du trépan et mourut quelques jours après. Une sentence de police, rendue le 2 septembre, et affichée au coin de la rue, condamna à 200 livres d'amende l'entrepreneur de maçonnerie comme responsable de ses ouvriers qui avaient négligé de placer un homme dans la rue pour écarter les passants.

En 1787, la propriété fut saisie et vendue à la requête

(1) *Journal de Hardy* 22 août 1786 (Bib. nat. mss. FF. 6.680 à 6.687).

d'un avocat au Parlement créancier de Fougeroux d'Angerville, mais parait avoir été rachetée par celui-ci, ou bien vendue par lui volontairement sur conversion. On trouve en effet, que le 4 décembre 1790, sur des publications faites à la requête du même Fougeroux d'Angerville, sa maison de la rue de Buci fut vendue au Châtelet, et adjugée moyennant 57.992 livres, à Louis Ruby, marchand mercier-peaussier, qui y demeurait déjà. Le cahier d'enchères mentionnait qu'un pâtissier y était aussi installé. Louis Ruby s'était marié en 1773 à l'église Saint-André des Arts et devait être établi là depuis une vingtaine d'années. Il continua encore pendant quinze ans, jusqu'en 1805, son commerce de peaussier dans la même petite boutique portant le nº 19 de 1790 à 1793, puis le nº 1005 jusqu'en 1806, et, depuis cette date, le nº 38. En 1809, Ruby avait cédé son fonds à un sieur Petit. Le 16 août 1811, il vendit l'immeuble à un sieur Ducroc. Celui-ci mourut en 1820, en laissant sa propriété à ses sept enfants. Le 17 octobre 1821, il y eut vente sur licitation et adjudication au profit de M. Desgroux déjà possesseur du nº 44 (devenu depuis le nº 38). C'était le père du propriétaire actuel.

L'une des deux boutiques était, il y a quelques années, occupée par une petite crèmerie, dite *Crèmerie de Buci*, qui fut, dit-on, fréquentée par divers artistes connus, notamment Carpeaux et André Gill.

Nº 33.

Le Cheval blanc. — Les De la Haye de Vaudetard. — La reine de France. — Les Girardin. — L'académicien Saint-Marc-Girardin.

Le 26 janvier 1679, Messire Claude De la Haye, sei-

gneur de Vaudetard, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi et de la reine, faisait, par-devant notaire, la déclaration de propriété de la maison ayant pour enseigne, *Le Cheval blanc*, rue de Buci. Il disait agir pour son compte et pour celui de ses frères et sœurs, et exposait qu'ils en avaient hérité de leur père Claude De la Haye de Vaudetard, lequel l'avait reçue lui-même en dot de ses parents lors de son mariage. C'était donc, pour le moins, la troisième génération de propriétaires du même nom ce qui nous reporte aux dernières années du XVI[e] siècle.

On sait, d'autre part, qu'au temps de Henri IV, Jean De la Haye était orfèvre du roi, qu'il fut, en 1599, chargé d'expertiser les bijoux de Gabrielle d'Estrées, et, qu'en 1606, il possédait le domaine d'Issy où il reçut la reine Marguerite. Celle-ci voulut même s'y installer et lui acheta un terrain sur lequel elle se fît construire une habitation qu'elle quitta deux ans après pour son grand hôtel parisien.

Le riche orfèvre de Henri IV devait être le grand-père du Claude De la Haye seigneur de Vaudetard et d'Issy et co-propriétaire avec son frère de la maison du *Cheval blanc* de la rue de Buci. Celui-ci eut la gloire de faire exécuter, le premier en France, en avril 1659, dans son château d'Issy, un véritable opéra français, *la Pastorale en musique*, de Cambert et Perrin, dont le succès fut tel que Louis XIV en demanda une audition et que ce fut l'origine du privilège et de la création de l'Académie royale de musique.

Deux ans après, en juillet 1661, Claude De la Haye de Vaudetard donna encore à Issy une grande fête musicale et religieuse pour l'inauguration de l'église du village reconstruite par ses soins (1). D'après l'abbé Lebeuf et Pi-

(1) Voir : *Muze historique de Loret*, juillet 1661.

ganiol, ce fut, dès lors, dans cette église, que furent inhumés tous les seigneurs de Vaudetard.

Cependant le Registre de Saint-Sulpice mentionne, à la date du 30 mai 1669, le convoi et l'inhumation de dame Denise de Bailloux femme de M. De la Haye, seigneur de Vaudetard et d'Issy, en la présence de Messire Claude De la Haye, maître d'hôtel de la reine, beau-frère de la défunte. On doit en conclure que le décès avait eu lieu dans l'habitation familiale des Vaudetard située sur la paroisse Saint-Sulpice, vraisemblablement dans leur propriété de la rue de Buci.

Le 9 mars 1682, il fut procédé à un partage entre les co-héritiers, et la maison de la rue de Buci échut à Nicolas De la Haye, prêtre, docteur en théologie, aumônier de la reine. Dix ans après, le 15 février 1692, ses neveux et nièces, à leur tour, se partagèrent sa succession. L'ancienne maison du *Cheval blanc* rue de Buci, alors occupée par François Le Coq, maître chandelier, fut attribuée à la dame Marie Loysel, veuve de Louis Dulac capitaine au régiment de Piémont, petite-fille de Claude De la Haye de Vaudetard. Celle-ci étant morte sans enfants, en 1716, ses biens passèrent à sa sœur Marguerite Loysel qui, elle-même, resta célibataire.

Après la mort de cette dernière descendante des La Haye, sa fortune fut recueillie par un cousin nommé Jacques-François Chevalier qui prit alors le titre de seigneur de Vaudetard et d'Issy. En 1748, la déclaration de propriété fut faite par la veuve de ce Chevalier qui ne laissa aussi aucune postérité. Après elle, la maison de la rue de Buci passa à sa nièce, Élisabeth Dupuis, mariée à Jean Levacher qui dès lors, à son tour, sans aucune parenté avec les La Haye de Vaudetard, ajouta néanmoins

à son nom le titre de seigneur de Vaudetard, si bien que, sous la Révolution, un de ses fils devint le citoyen Levacher-Vaudetard.

Mais, avant cette époque, la maison de la rue de Buci avait changé de destination et de propriétaire. Le maître chandelier avait depuis longtemps laissé la place à un marchand mercier. Au commencement du règne de Louis XVI, ce commerçant, nommé Jean-Pierre-Antoine Girardin, avait pris pour enseigne : *La reine de France*. Ses affaires étaient prospères, car, le 27 janvier 1778, il acheta de la dame veuve Levacher de Vaudetard la maison occupée par lui en entier, moyennant 29.550 livres, et, six mois après, il acheta la maison contiguë (n° 35 actuel) moyennant 57.500 livres.

Girardin n'était pas seulement un habile négociant, mais il avait, parmi ses confrères et dans tout son quartier une réputation d'intégrité qui le fit nommer *Garde du Corps de la mercerie-draperie* et *Administrateur des Petites-Maisons*. On sait que l'*Hôpital des Petites-Maisons* nommé, en 1801, *Hospice des Ménages*, était alors situé rue de Sèvres sur l'emplacement actuel du square du Bon Marché. On y logeait, avant la Révolution, plus de quatre cents pauvres, vieillards ou infirmes, et de vieux ménages qui payaient en entrant une petite redevance. L'administration de ce grand établissement de charité exigeait des soins constants. D'autre part, les Gardes de chaque corporation avaient une surveillance active à exercer sur leurs confrères, en même temps que la mission de défendre les intérêts communs. Girardin eut l'honneur d'être appelé à remplir ces deux fonctions. Le décret de 1791 ayant supprimé les corporations, il dut être l'un des derniers Gardes de la mercerie-draperie.

Jean-Pierre-Antoine Girardin avait épousé une d^lle^ Hubert dont il eut un fils nommé Antoine-Barthélemy à qui il céda son fonds de commerce. Vers la même époque probablement, par acte du 15 novembre 1793, passé chez Me Gasche le notaire voisin, les père et mère Girardin vendirent aussi à leur fils les deux maisons contiguës dont ils étaient propriétaires, portant alors les n°s 416, 417 et 418 rue de Buci. Le prix de vente était de 130.000 francs, ce qui paraîtrait un peu cher si l'on ne se rappelait que l'on payait alors en assignats déjà bien dépréciés en 1793. Il était mentionné à l'acte que le n° 416 était occupé par l'acquéreur qui y avait son établissement commercial son logement personnel.

Deux ans après, le 13 mai 1795, Antoine-Barthélemy Girardin vendit la maison n°s 417-418, ainsi que nous le verrons à propos du n° 35 actuel, et garda seulement le n° 416 où il continua son commerce de draperie jusque vers 1813.

Il s'était marié à la fin de 1793, en prenant le fonds de commerce et la maison de son père, avec une d^lle^ Thérèse-Julie Reverard. De ce mariage naquit le 3 ventôse an IX (21 février 1801), un fils qui reçut le prénom de Marc. Ce fut l'illustre académicien connu sous le nom de Saint-Marc Girardin.

Son père l'envoya de bonne heure à l'institution Hallays-Dabot d'où il alla au collège Henry IV. Il y eut pour professeur de rhétorique le célèbre Laya qui avait eu, en 1793, son heure de gloire pour sa courageuse comédie *l'Ami des lois*. Marc était admirablement doué, il fit de brillantes études. Sorti du collège, il fit son droit, fut reçut avocat, et, en même temps passa l'examen de licence ès lettres et se prépara à l'agrégation.



AUBERT gal. Véro Dodat — Imp. d'AUBERT & Cie

SAINT MARC-GIRARDIN.

En 1822, Marc Girardin âgé de vingt et un ans, concourut pour le prix d'éloquence proposé par l'Académie. Le sujet était l'Éloge de Lesage. Le jeune concurrent apprit que son œuvre avait été remarquée; il sollicita alors la protection de son ancien professeur Laya devenu académicien depuis 1817.

... J'apprends (1), lui écrivit-il, que mon discours a survécu au premier examen et a été réservé pour la seconde lecture : oserai-je, Monsieur, demander vos bontés et solliciter votre indulgence pour ce premier essai; c'est vous dont les leçons m'ont rendu moins indigne de me présenter au concours académique; c'est à vous que je m'adresse encore pour me soutenir; ce sera, si j'ose le dire, achever votre ouvrage et il me sera doux de penser que c'est à votre appui que je dois un encouragement que vos leçons m'ont mis en état de solliciter.

Agréez, monsieur, l'hommage de ma reconnaissance.

Votre élève, Marc Girardin.

Il n'obtint néanmoins que le premier accessit, et ce ne fut qu'en 1827 qu'il fut couronné par l'Académie pour son Éloge de Bossuet. Dès 1823, il avait été reçu agrégé, mais le Gouvernement, trouvant ses opinions trop avancées, l'avait mis à l'écart. Cependant, après le prix décerné par l'Académie, le ministre se résigna à le nommer professeur de seconde au Collège Louis-le-Grand, — c'était son premier pas dans la carrière du professorat. En même temps il fit ses débuts au *Journal des Débats* par un article anonyme sur les troubles de la rue Saint-Denis, qui fit sensation. En 1830 commença l'époque la plus

(1) Coll. pers.

brillante de sa vie. Nommé tout de suite professeur d'histoire à la Faculté des lettres, il succéda en 1834 à son maître Laya dans sa chaire de poésie française, et fut élu député. Il entra en 1844 à l'Académie où il fut reçu le 2 février 1845 par Victor Hugo.

Sous le second Empire, Saint-Marc Girardin continua avec un grand succès son cours de littérature à la Sorbonne. Les anciens étudiants de 1855 à 1860 se rappellent l'enthousiasme que provoquaient les spirituelles allusions politiques que le professeur savait glisser dans ses leçons. Le Grand Amphithéâtre était trop petit pour contenir la foule des auditeurs.

En 1871, élu député, vice-président de l'Assemblée nationale, Saint-Marc Girardin fut le chef du parti orléaniste, mais la belle période de sa vie était finie. Il est mort en 1873 à sa maison de campagne de Morsang. A Paris, son domicile avait toujours été sur le VIe arrondissement. Après la rue de Buci où il était né, il demeura longtemps rue de l'Odéon n° 27 et, en dernier lieu, rue Bonaparte n° 5.

Dès 1813, la vieille maison patrimoniale des Girardin était sortie de leurs mains. Par contrat du 1er décembre, Barthélemy Girardin, se retirant des affaires, avait vendu sa propriété aux époux Guenoux, moyennant 21.960 francs. Ceux-ci la revendirent le 7 janvier 1817, moyennant 32.000 francs à une dame Gevandan dont les héritiers la revendirent le 17 décembre 1844 au prix de 90.000 francs.

Pendant ce temps, la boutique de draperie avait persisté jusque vers 1820, puis s'était transformée en bonneterie jusqu'en 1840, et, enfin, avait complètement disparu.

Actuellement il y a là deux petites boutiques occupées l'une par un marchand de vin restaurateur, l'autre par

une crèmerie qui s'intitule : *Laiterie des prés de Fontainebleau.*

Quant à l'immeuble, après avoir été vendu encore en 1869, il a été adjugé, le 10 mars 1884, en vente publique, au propriétaire actuel, moyennant 122.340 francs.

N° 34.

Rouxel de Ponthubert. — François Forcadel. — Marguerite Forcadel, dame de Bruslé des Jouis. — Sadot. — Renault. — Bernigal.

D'après certains indices, ce serait à cette place qu'aurait existé, au xve siècle, l'hôtel de *la Forge* auquel aurait succédé une maison ayant pour enseigne *L'Arbalète.* Mais le premier document authentique que nous ayons relevé, est un acte du 29 avril 1678, par lequel une maison, située en cet endroit rue de Buci et donnant par derrière sur le jeu de paume de Metz (rue de l'Échaudé), fut vendue par Jacques Rouxel seigneur de Ponthubert et dame Louise Delafond sa femme, à François Forcadel, conseiller et secrétaire du roi.

Le 19 décembre 1698, les enfants de François Forcadel décédé, procédant au partage de sa succession, la susdite maison échut à sa fille Marie-Marguerite, ancienne fille d'honneur de Madame, mariée depuis 1667 à Charles de Bruslé des Jouis, seigneur de la Brandonnière. Marguerite Forcadel, au temps de sa jeunesse déjà lointaine, avait des succès à la Cour. Lors de son mariage, elle donna en son hôtel un bal masqué où Monsieur et Madame vinrent, accompagnés d'un nombreux cortège de seigneurs, tous costumés et masqués. Les continuateurs de Loret, à la

date du 16 janvier 1667, firent une description de cette brillante fête,

... à l'hôtel
De la belle de Forcadel
Ci-devant Fille de Madame
Et, depuis fort peu de temps, femme.

En 1717, la déclaration de propriété fut encore faite au nom de Marguerite Forcadel veuve du seigneur de la Brandonnière, mais par l'entremise de François-Charles de Bruslé des Jouis, seigneur de Blaru, écuyer ordinaire du roi, fils de la déclarante âgée alors d'au moins soixante-dix ans.

Le 15 décembre 1732, la maison fut vendue, moyennant 38.000 livres, par Charles Bruslé et sa sœur Marie-Camille, veuve de Claude Hugues de Montagu d'O, à de modestes bourgeois qui y demeuraient : Nicolas-François Sadot et Madeleine-Antoinette Delafosse, sa femme.

En 1758, les deux époux Sadot étaient morts, laissant de nombreux enfants qui restèrent longtemps co-propriétaires indivis. Ce ne fut que le 6 octobre 1792 que Charles-Vincent Faulcon, ancien apothicaire et Madeleine-Anne Sadot sa femme, petite-fille de Nicolas Sadot, vendirent la moitié indivise leur appartenant par suite d'un partage remontant à 1759, à la dame Valentin, veuve d'Antoine Frémin, moyennant 32.000 livres. Nous avons déjà rencontré cette même veuve Frémin achetant, dans cette même année 1792, la maison Landelle (n° 4 actuel) moyennant 116.000 livres. La veuve Frémin spéculait volontiers sur ses achats immobiliers, car, dès le 31 août 1793, elle revendait sa moitié indivise de la propriété Sadot à Joseph Renault, ancien capitaine de vaisseau. Par le même acte, celui-ci achetait aussi l'autre moitié à Jean-Baptiste Dupuis

ingénieur et Anne-Marie Sadot sa femme. Il payait le tout 60.000 livres seulement.

Le 23 juin 1807, Renault vendit à Antoine Bernigal qui transmit cette propriété à sa fille, Mme Debrée, en 1837. Le propriétaire actuel en a hérité dans la succession de M. Debrée, son oncle.

Y eut-il dans cette maison, à une époque quelconque, des habitants dignes d'attention ou de curiosité? — Nous sommes absolument sans renseignements à cet égard, et nous ignorons même le genre de commerce ou d'industrie que pouvaient exercer, avant la Révolution, les occupants des deux boutiques. A partir de 1809, les almanachs d'adresses mentionnent au n° 40 (n° 34 actuel) un corroyeur, puis un horloger, un coutelier. De 1847 à 1857, il y eut là un layetier et un distillateur. Depuis 1857, et encore aujourd'hui, un hôtel meublé de médiocre apparence occupe la plus grande partie de l'immeuble, et a pris pour enseigne : *Jeanne d'Arc!* Au rez-de-chaussée sont maintenant un charbonnier et une crèmerie.

N° 35.

Le Petit Broc. — Famille Cordier. — Lecomte. — La Couronne de France. — Les Girardin. — A la tête noire. — Chevalier. — Flamand.

D'après la *Topographie historique* de Berty et Tisserand, il y aurait eu à cette place, en 1523, une petite maison appartenant à Rémond Piquet; et un siècle plus tard, en 1628, elle aurait eu pour enseigne *Le Petit Broc,* ce qui fait supposer qu'elle devait être occupée par un marchand de vin. D'autre part, une déclaration de propriété de 1678

prouve qu'elle appartenait, au commencement du XVIIe siècle, à une famille Corroy. En effet, par contrat de mariage du 6 juillet 1675, cette maison avait été apportée en dot par Marguerite Corroy comme l'ayant reçue, pour moitié de l'héritage de sa mère, et pour l'autre moitié par donation de sa grand'mère Michelle Prévôt veuve de Nicolas Corroy.

Après avoir appartenu ainsi, pendant deux ou trois générations, à cette famille Corroy, ce devint, à partir de 1675, l'habitation personnelle de Louis Cordier, conseiller du roi, receveur des consignations du Boulonnais, qui venait d'épouser Marguerite Corroy. Les époux Cordier laissèrent leur propriété à leur fille Charlotte, mariée à Pierre Letellier bourgeois de Paris, qui continua de l'habiter comme avaient fait les Cordier et les Corroy.

En 1747, Charlotte Cordier, veuve de Letellier, faisait encore sa déclaration de propriété, mentionnant qu'elle demeurait toujours dans la maison et que la grande boutique était occupée par le sieur Bertrand, marchand de toile.

Le 13 septembre 1733, les deux enfants Letellier se partagèrent la succession de leur mère; sa maison désignée par l'enseigne : *La Couronne de France,* échut à Marie-Marguerite Letellier, femme de Henri-Nicolas Lecomte, prenant la qualité de secrétaire du roi et de ses finances.

Le 14 juillet 1778, les époux Lecomte vendirent leur propriété, moyennant 57.500 livres, à un voisin que nous connaissons, Antoine Girardin, déjà propriétaire de la maison contiguë. La boutique avait conservé pour enseigne, *La Couronne de France,* et le locataire, un sieur Valentin, fit concurrence à son propriétaire en joignant à son commerce de toile, la mercerie en général.

Mais la révolution approchait. Dès 1790, on constate

que *La Couronne de France* a disparu et que la veuve Valentin l'a remplacée par *La Tête noire*. C'est sous ce nouvel emblème que la maison traversa la Révolution et qu'on la retrouve à la fin de l'Empire. En 1792, la veuve Valentin avait eu pour successeur la veuve Frémin, née Valentin, sa belle-sœur probablement, femme entreprenante, car nous l'avons déjà rencontrée deux fois, achetant, vers la même époque des immeubles importants dans la rue de Buci. En 1801, elle céda son fonds de *La Tête noire* à un sieur Moutié qui fit, le 15 fructidor an IX, un bail de vingt ans, et céda lui-même vers 1816 à un sieur Itasse. Une facture de ce dernier nous apprend qu'il vendait surtout des articles de literie en laine ou toile.

Nous avons vu, à propos du n° 33, que Barthélemy Girardin, qui avait acheté de son père, en 1794, les deux immeubles contigus, n'avait conservé que le n° 416. Il vendit l'autre, portant alors les nos 417 et 418 (n° 35 actuel) par acte du 13 mai 1795 (24 floréal an III) à Louis-Charles Chevalier.

En 1835, les héritiers Chevalier mirent la propriété en vente sur licitation. Elle fut adjugée le 22 août, moyennant 44.226 francs avec les frais, à Jean-Baptiste Flamand, qui occupait déjà la boutique comme successeur d'Itasse dans son commerce de literie.

Sa maison passa ensuite aux mains des époux Gaudichier, puis au sieur Bernard, par ventes des 12 août 1850 et 29 août 1875, et parvint ainsi au propriétaire actuel. L'ancien fonds de *La Tête noire* avait cessé d'exister. La boutique fut occupée par un chapelier, dont un teinturier a pris la place depuis quelques années.

Paul Fromageot.

(*A suivre.*)

VISITES FAITES PAR LA SOCIÉTÉ

L'APPARTEMENT D'AUGUSTE COMTE

Comme suite à la communication sur les « Relations d'Antoine Etex avec Auguste Comte » (1), plusieurs membres de la Société historique ont visité, le 3 janvier 1905, l'appartement du célèbre fondateur de la Philosophie positive, sis 10, rue Monsieur-le-Prince.

Cet appartement occupe tout le premier étage au-dessus de l'entresol. Les pièces qui le composent sont garnies de meubles de l'époque Louis-Philippe; aux murs sont appendus des portraits de Comte — peintures, dessins, lithographies, gravures, bronzes — par Joseph Guichard, Bracquemond, Etex, Léonard, Hoffmeister, Taluet et autres; sur la console du salon se trouve le buste fait par Etex. A citer encore : la maison natale d'Auguste Comte à Montpellier et Pierre Laffitte sur son lit de mort, crayons par Louis Tinayre; ainsi que deux portraits de Mme Clotilde de Vaux, la « Béatrice » du philosophe, par Etex et Léonard.

Le cabinet de travail contient les bibliothèques d'Auguste Comte et la table sur laquelle il écrivit, de 1841 à 1857, un grand nombre de ses ouvrages. Mais de toutes les pièces, la chambre mortuaire est la plus curieuse, la plus émouvante, pourrait-on dire. Là, rien n'a été modifié : voici les derniers vêtements du philosophe, sa carafe, son verre, les fleurs artificielles qui lui furent données par des mains amies. Tout est resté intact et il

(1) *La Revue Occidentale* a publié dans ses n^os des 15 août et 15 novembre 1905, la Notice sur les *Rapports d'Antoine Etex avec Auguste Comte*, notice lue à la Société historique dans la séance du 23 décembre 1904.

semble que c'est d'hier que la mort a visité ces murs. Un tableau placé au-dessus du lit et d'un réalisme saisissant — bien que d'une main encore inhabile — représentant Comte au moment où sa bonne — sa fille adoptive — le recouvre du drap mortuaire, ajoute encore à l'illusion. C'est peint du cœur.

Il serait trop long d'énumérer tout ce que contient d'intéressant et de curieux cet appartement célèbre dans le monde entier, et qui, au même titre que celui de Victor Hugo, fait partie du patrimoine national. Si le IVe arrondissement possède la maison du grand poète du XIXe siècle, le nôtre possède celle du successeur de Descartes, du créateur de la philosophie des sciences.

Numa Raflin.

LA COLLECTION DE M. LOYER

M. Ambroise Loyer ayant, au cours de la séance tenue le 20 janvier 1905, par le comité C, prié les personnes présentes de visiter sa collection particulière d'objets d'art, les membres de la Société se sont donné rendez-vous chez M. Loyer pour le lundi suivant, 23 janvier, à 2 heures.

Après avoir montré les admirables tapisseries et les bois sculptés qui décorent son magasin, M. Loyer a prié ses collègues de l'accompagner dans les pièces de son appartement où sont conservés les objets qui constituent sa collection particulière. A la vérité c'est tout l'appartement qui bénéficie des merveilles accumulées avec science et goût par M. Loyer.

La visite a commencé par la chambre de Talma. Cette chambre empire dont les meubles, en bois d'amboine — essence introuvable aujourd'hui, — est décoré de bronzes, est due au célèbre Jacob. Elle provient de l'hôtel de

Talma, rue de la Tour-des-Dames. Dans cette pièce se trouve une curieuse peinture que M. Loyer attribue à Beaudoin ou à Hubert Robert et qui représente *Louis XVI et sa famille entendant la messe aux Tuileries*. Dans la même pièce, psyché ayant appartenu à la princesse Élisa Bonaparte, portrait d'enfant par Greuze, deux jolies et typiques compositions de Mlle Gérard, enfin plusieurs cadres de toutes les époques représentant ce qui a été fait de mieux en bois sculpté.

On visite ensuite la chambre de Mlle Mars, exécutée également par Jacob. Le meuble est d'acajou avec ornements de bronze. Vient ensuite une autre chambre fin empire ou restauration provenant du château de Vaux-Praslin. Dans cette chambre se trouve une charmante pendule, décorée par Houdon. Cette pendule destinée à Marie-Antoinette fut donnée par celle-ci à la princesse de Lamballe. Il en existe une terre cuite originale, autrefois entre les mains de Mme de Tourzel à qui elle avait été donnée par la reine, et un dessin qui a appartenu à l'ébéniste Jacob.

Les membres de la Société ont encore vivement admiré un meuble de salon recouvert d'Aubusson, un magnifique régulateur de Germain, des appliques de Thomyre. Parmi les peintures, un portrait d'homme, très important, signé de Chardin; un portrait de femme tenant un masque, de Grimoux; la *Lettre interceptée*, de Mlle Gérard; le *Marchand d'orviétan*, de Leprince, et deux peintures de Boilly.

Les visiteurs, charmés de l'accueil de M. Loyer, l'ont vivement remercié de la joie d'art qu'il leur avait procurée.

Charles SAUNIER.

LES ORGUES DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS ET DE SAINT-SULPICE

Le mercredi 15 février, à 2 heures, MM. Herbet, Sudre, Laschett et Fromageot, guidés par M. le Curé et par M. Stoltz, organiste de Saint-Germain des Prés, sont montés dans la tribune de l'orgue de Saint-Germain des Prés et en ont examiné la construction, l'ornementation et le mécanisme. M. Stoltz a fait remarquer les nombreux perfectionnements modernes apportés à cet instrument qui, sans être un des plus considérables de Paris, en est un des plus parfaits. Il a appelé l'attention sur les rares jeux anciens encore existants, pouvant dater de l'orgue de l'Abbaye de Saint-Victor et provenir du fameux facteur Clicquot. Sous ce rapport, il a signalé notamment les jeux nommés *Voix humaine* et *Cromorne*.

M. Stoltz a ensuite fait ressortir les belles qualités de sonorité, de finesse et d'expression de cet orgue en jouant successivement un morceau de Couperin le doyen des grands organistes, une fugue de Bach, un morceau de Mendelssohn, un autre de Boëly, et, pour terminer, une des plus charmantes compositions de M. Widor suivie d'une sortie brillante. Ces diverses œuvres musicales d'un caractère très différent, interprétées par M. Stoltz avec le talent et l'habileté qu'on lui connaît, ont fait admirer les ressources de cet orgue excellent.

Les auditeurs ont remercié M. Stoltz de ses explications techniques et du plaisir artistique qu'il leur avait procuré. En descendant de la tribune de l'orgue, M. le Curé, sur le désir exprimé par les membres de la Société, leur a fait visiter quelques-unes des chapelles latérales contenant des monuments funéraires rapportés dans

l'église après la Révolution. Les inscriptions gravées à la mémoire de Descartes, de Boileau, de dom Mabillon et de dom Monfaucon, ont été particulièrement examinées. Une ancienne Vierge, paraissant remonter au XIVe siècle, et actuellement placée dans la sacristie a été aussi l'objet d'un examen attentif.

Les membres de la Société qui ont pris part à cette double visite de l'orgue et des chapelles de l'église de Saint-Germain des Prés ont tous exprimé à M. le Curé de la Guibourgère leurs sincères remercîments pour sa cordiale réception et ses intéressantes explications.

*
* *

Le dimanche 19 mars 1905, à 11 heures, sur l'aimable invitation de M. Widor, plusieurs membres de la Société historique du VIe arrondissement se sont réunis dans la tribune du grand orgue de l'église Saint-Sulpice. Étaient présents : MM. le baron de Bethmann, Henri Fromageot, Paul Fromageot, Le Cholleux, Henri Masson, Saunier, Semichon, Sudre et Widor, accompagnés de quelques invités. Le service de la grand'messe n'était pas terminé et M. Widor continua de toucher l'orgue pendant que le directeur de la maison Cavaillé-Coll, venu tout exprès, avait l'obligeance de faire visiter en détail l'installation remarquable de ce merveilleux instrument restauré et refait en partie par lui. L'ancien grand orgue de Saint-Sulpice, construit par Clicquot te inauguré en 1781, fut considéré au XVIIIe siècle comme le plus complet et le plus parfait non seulement de Paris, mais du monde entier. Un siècle plus tard, il avait besoin d'une entière restauration et n'était plus au niveau des

progrès de la fabrication. Le célèbre facteur Cavaillé-Coll entreprit alors de le refaire en le dotant de tous les perfectionnements modernes. Ce fut son chef-d'œuvre. En 1862 l'orgue de Saint-Sulpice fut inauguré pour la deuxième fois, et fut de nouveau l'objet de l'admiration générale.

Depuis cette réfection, d'autres orgues monumentales furent construites, des procédés antérieurement inconnus furent appliqués. A plusieurs reprises, l'orgue de Saint-Sulpice dut être complété et rajeuni par les soins de Cavaillé-Coll lui-même ou de son élève et successeur actuel. Aujourd'hui il contient sept mille tuyaux répartis en plusieurs étages auxquels on accède par une série d'escaliers ou d'échelles pratiqués au milieu d'un enchevêtrement de puissantes charpentes, de souffleries, de machines, de transmissions mécaniques et d'une forêt de tubes de toutes dimensions.

Après cette curieuse exploration, les visiteurs, revenus dans la grande tribune, ont, du haut de la corniche disposée au-dessus de la nef, examiné de près et admiré les grandes et belles sculptures qui décorent le buffet de l'orgue, et sont, dit-on, l'œuvre de Clodion. Leur attention a été particulièrement attirée par la belle allure et l'élégance décorative de la statue de *David jouant de la harpe*, placée en avant et au milieu du buffet.

Guidés ensuite par M. Widor, les visiteurs se sont rendus dans la chapelle dite des Étudiants, où est placé le ravissant petit orgue connu jadis par erreur sous le nom d'orgue de Marie-Antoinette, et appelé maintenant plus exactement orgue du Dauphin. C'est un spécimen exquis de l'art du XVIII[e] siècle, rappelant en miniature le grand orgue de la chapelle du château de Versailles,

composé comme lui de belles boiseries peintes en blanc rehaussées de fines sculptures dorées.

M. Widor a expliqué que, grâce aux savantes recherches de M. de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles, il avait pu établir que cet orgue avait été fait pour le Dauphin père de Louis XVI, qui était passionné musicien, et qu'il avait été installé pour son usage dans le château de Versailles. Après la mort de ce prince, cet instrument fut transporté à Trianon où il fut probablement touché par Mozart lors des visites qu'il y fit. A la Révolution, l'orgue du Dauphin fut acheté par un brocanteur parisien qui le vendit en 1803 au curé de Saint-Sulpice pour servir de petit orgue d'accompagnement dans le chœur. Remplacé dans cet emploi par un instrument moderne, il fut alors relégué comme inutile et hors de service dans une chapelle peu accessible au public où M. Widor l'a trouvé. Avec l'habileté d'un antiquaire expert, l'éminent organiste l'a fait admirablement restaurer et compléter en y faisant adapter un charmant clavier provenant de Versailles, et un beau pupitre en bronze doré de la même époque.

Sur la demande instante des visiteurs, M. Widor leur a fait entendre les douces sonorités de ce gracieux instrument en jouant un morceau de Mozart merveilleusement approprié, qu'on pouvait croire exécuté par le maître lui-même.

Les visiteurs ont exprimé à M. Widor leur vive reconnaissance pour la très intéressante séance supplémentaire du comité B tenue ainsi dans les orgues de Saint-Sulpice. En descendant des hauteurs de la tribune, ils ont eu l'occasion d'admirer la fort belle chapelle ronde, située au-dessous de la tour méridionale de l'église.

Paul Fromageot.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

LEROUX (Pierre), écrivain socialiste.

Extrait du registre des actes de naissance de la commune de Paris, onzième arrondissement.

Du 17 Germinal (1) de l'an cinq de la République française, une et indivisible, acte de naissance de Pierre-Henry, du sexe masculin, né ce jourd'hui et heure de deux du matin, quai des Grands-Augustins, n° 40, fils de Jacques-Charles-Modeste Leroux, limonadier, âgé de trente-six ans, natif de Meulan, département de Seine-et-Oise, et de Marie-Claudine Arnaud (2), âgée de vingt-trois ans, native de Paris, où ils ont été mariés en cet arrondissement.

Premier témoin, Pierre Arnaud, âgé de soixante ans, limonadier, domicilié à Paris, même demeure, aïeul maternel. Second témoin, Marie-Henriette Hardouin, femme Lefebvre, teinturière, domiciliée à Paris, rue Tire-Chappe, n° 315.

Sur la réquisition à nous faite dans les vingt-quatre heures, par le père présent qui a signé avec les témoins.

Constaté suivant la loi du trois ventôse, troisième année républicaine, par nous soussigné.

Signé au registre : Leroux, Lefebvre, Arnaud, Texier-Olivier.

Délivré par nous, greffier en chef du tribunal de première

(1) 6 avril 1797.

(2) Vers 1815, la mère de Pierre Leroux était établie modiste, 8, place Saint-Sulpice.

instance du département de la Seine, comme dépositaire des registres, secondes minutes.

Au greffe séant au Palais de justice, à Paris, ce 8 avril 1847.

Signé : (illisible).
greffier assermenté.

(Extrait de P.-Félix Thomas. — *Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine.* Paris, Alcan, 1904, 1 vol. in-8°).

(*Communiqué par* M. Numa Raflin.)

DEVERIA (Eugène), peintre et dessinateur romantique.

Extrait du registre des actes de naissance du onzième arrondissement de Paris pour l'an XIII de la République françoise.

Du deuxième jour du mois de floréal de l'an treize de la République françoise, une heure de relevée. Acte de naissance de Eugène-François-Marie-Joseph, né ce jourd'hui à quatre heures du matin, place Saint-Sulpice, n° 547 (1), division du Luxembourg, fils de François-Marie Deveria, commis principal des bureaux de la Marine, et de Anne-Marie-Angélique-Joséphine-Désirée François-Chaumont, demeurant susdite place Saint-Sulpice, mariés à Paris, au sixième arrondissement, en l'an six. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin : Jean-Jacques Bacon de la Chevalerie, ancien officier général, âgé de soixante-quatorze ans, demeurant rue des Aveugles, n° 549; second témoin : Jean-Charles Nazon, ancien capitaine de dragons, âgé de quarante-sept ans, demeurant à Paris, susdite place Saint-Sulpice, n° 547. Sur la réquisition à moi faite par le père présent qui a signé avec les témoins après lecture faite.

Signé : Deveria, Bacon de la Chevalerie, Nazon.

Constaté par moi, Jean-Philippe-Gaspard Camet, maire du onzième arrondissement, faisant les fonctions d'officier de l'État-civil, soussigné :

Signé : Camet.

(*Communiqué par* M. H. Masson.)

(1) N° 6 actuel.

BIBLIOGRAPHIE

Henri Dabot. *Calendriers d'un bourgeois de Paris.* Deuxième série, 1888-1900. Péronne, 1905, in-8°, 360 pp.

Notre excellent collègue, M. Dabot, continue la publication des notes qu'il a prises sur les événements de chaque jour; ses souvenirs s'étendent maintenant sur plus d'un demi-siècle. Ces précieux petits volumes sont particulièrement savoureux pour les amis de l'auteur, qui le retrouvent derrière chaque page, et s'imaginent, en le lisant, jouir du charme de sa conversation, sautillant de sujet en sujet, sans apprêt mais non sans esprit. Pour tout le monde, ils constituent des répertoires qui fournissent la date exacte et les circonstances d'un fait historique ou anecdotique. Rien de ce qui se passe dans l'arrondissement n'a été oublié : représentations à l'Odéon, émeutes du Quartier Latin, attentats anarchistes, inauguration des monuments : Eugène Delacroix, Théodore de Banville, Murger, Watteau, Sainte-Beuve, Leconte de Lisle, Chopin (que de bustes rien que pour le Luxembourg) sans oublier Danton, Émile Augier, Francis Garnier, Pelletier et Caventou, M. Dabot a tout enregistré. J'espère bien qu'il continue à charger son agenda de ces notes agréablement écrites et je l'attends à la décade suivante. F. H.

A. Hustin. *Le Luxembourg :* le Palais, le Petit-Luxembourg, le Jardin, les Musées, les Carrières. Paris, P. Mouillot, imprimeur du Sénat, 1905, in-12, 176 pp.

Nous avons déjà eu occasion de signaler dans nos Notules de 1904 (p. 112) le beau travail de M. Hustin sur le *Palais du Luxembourg* proprement dit, que vient de couronner l'Académie française. Le nouveau volume, plus maniable et concis, résume l'histoire des diverses constructions comprises dans l'enceinte du Jardin du Luxembourg. Mais là encore la documentation est neuve, impeccable et précise. C'est, de plus, un précieux inventaire des richesses d'art actuellement conservés dans le palais et ses dépendances. Plus de cinquante illustrations accompagnent le texte de M. Hustin. Ch. S.



NOTULES

NOS ILLUSTRATIONS.

Encore une fois nous devons remercier M. Fromageot de vouloir bien libéralement enrichir le bulletin de la Société des belles planches en phototypie qui accompagnent son histoire de la rue de Buci.

D'autre part, notre collègue, M. Henri Boutet, a tenu à mettre à notre disposition des clichés reproduisant deux des cuivres qui ont été gravés durant sa causerie, par MM. G. Decote et P. Guignebault.

La reproduction du curieux portrait de Fantin-Latour par lui-même, nous a été facilitée par la *Gazette des Beaux-Arts,* la meilleure des revues artistiques de France et peut-être d'Europe.

Le plan du rez-de-chaussée du Petit-Luxembourg, en 1790, donné dans le travail de M. Demombynes, provient des riches archives du Sénat, que l'activité de M. A. Hustin augmente d'année en année. Les armes de Monsieur qui le précèdent et qui ont déjà été reproduites en tête de la page 192 du volume précédent, sont extraites de *la Passion du jeu*

par M. Dussaulx (de l'imprimerie de Monsieur, 1779, in-8°.) Nous devons ce cliché, à la libéralité de M. V. Dujardin. Le portrait du roi (Louis XVIII) qui accompagne le même travail est la reproduction de celui qui figure en tête de la *Relation des derniers moments de la captivité de Monsieur, frère du roi Louis XVI, etc.*, parus en 1823, chez Le Normand (in-8°).

NOTRE MÉDAILLE.

La voilà frappée. Elle est parfaite, et de l'avis des artistes et des numismates, elle comptera parmi les meilleures qu'aient produites les médailleurs contemporains. Aussi notre collègue, Henry Nocq, a-t-il été vivement félicité au cours des séances des comités.

La Société dispose encore de quelques exemplaires en bronze, dont le prix est de 6 francs. Nous prions ceux de nos collègues, qui ne sont pas encore en possession de l'exemplaire auquel ils ont droit, de vouloir bien le retirer aussitôt que possible. Sans cela, ils risqueraient d'attendre quelque temps la frappe d'une nouvelle série de médailles exigeant un délai appréciable.

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Jeudi, 12 janvier 1905. — M. le Président annonce que, sur le rapport de M. Paul Escudier, le conseil municipal de Paris a décidé de publier le recueil des lettres patentes, ordonnances royales, décrets, actes notariés imposant des servitudes spéciales aux immeubles bordant certaines places ou voies publiques (1).

M. le Président annonce que des photographies des maisons à exproprier, boulevard Raspail, remises à la Commission du vieux Paris, seront déposées à Carnavalet. La Commission émet le vœu que les matériaux artistiques provenant

(1) Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce recueil qui mettra fin à certains actes de vandalisme et sera un document précieux pour tous les amis de Paris et les défenseurs de ses trésors artistiques. (Ch. S.).

de ces maisons soient réservés, et qu'une étude peinte de la maison habitée par Victor Hugo, 27, rue Notre-Dame-des-Champs, soit exécutée et déposée au musée Victor Hugo.

Jeudi, 9 février. — M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Gaston Renault, une nomenclature d'anciennes inscriptions de noms de rues. Dix-huit de ces anciennes inscriptions intéressent le VIe arrondissement.

M. Sellier signale l'existence, dans les caves de Saint-Sulpice, d'un très beau fragment de grille artistique et, dans le cabinet de l'architecte de la section, à la mairie du VIe arrondissement, la présence de deux peintures anciennes provenant de la chambre du prieur des Prémontrés de la rue Hautefeuille.

Sur la proposition de M. Tesson, une plaque portant ANCIENNE RUE DU HUREPOIX, sera placée sur la maison du quai des Grands-Augustins, 23.

Jeudi, 16 mars. — Sur la proposition de M. André Laugier, un filet protecteur signalera l'inscription de la RUE GILLES-CŒUR, récemment retrouvée au coin du quai des Grands-Augustins.

Vendredi, 13 avril. — M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Lameire une communication relative à la décoration de l'ancien portail septentrional de Saint-Sulpice. Cette décoration comportait notamment deux groupes d'enfants d'un beau caractère.

Une lettre de M. l'Esprit signale la présence, rue Christine, d'une inscription ancienne du nom de cette rue.

M. André Laugier demande l'apposition de plaques émaillées rappelant la *rue des Fossés-Monsieur-le-Prince* et la *rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés.* Adopté.

CH. S.

Le gérant : Charles SAUNIER.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS

MEMBRE PERPÉTUEL

COURCEL (Valentin de), *propriétaire*, rue de Vaugirard, 29, présenté par MM. Edg. Mareuse et Félix Herbet.

MEMBRES ADHÉRENTS

CAZALS (F.-A.), *homme de lettres*, rue de Chevreuse, 5, présenté par MM. Numa Raflin et Charles Saunier.
DUROCHER (Léon), *homme de lettres*, rue du Dragon, 15, présenté par MM. Ch. Benoît et Félix Herbet.
GUÉTARY (Jean), *homme de lettres*, rue Saint-Placide, 49, présenté par MM. Le Cholleux et Pierre Levé.
LA TOUR DE VILLARD (marquis de), *homme de lettres*, rue de Rennes, 75, présenté par MM. Le Cholleux et Pierre Levé.
LAUTH (Charles), *administrateur honoraire de la manufacture nationale de Sèvres*, rue d'Assas, 36, présenté par MM. Demombynes et F. Herbet.
PRUNIÈRES (Gaston), *homme de lettres*, boulevard Saint-Germain, 226, présenté par MM. Numa Raflin et Charles Saunier.
VUAFLART (Albert), *attaché à la Banque de France*, rue Gassendi, 15, présenté par MM. Henri Masson et Léo Mouton.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1905

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. HENRI BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. VICTOR DUJARDIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi 3 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, G. de Nouvion, Demombynes, G. Dujardin, Florange, Fromageot, Laschett, Lesueur, H. Masson, A. Mimerel, Mouton, Raflin, Saunier, Sudre.

Excusé : M. Victor Dujardin.

M. Herbet préside la séance. Il rappelle au Comité la perte qu'il a faite durant les vacances en la personne de son président, M. Henri Baillière. Par l'étendue de ses connaissances, par la curiosité de son esprit porté aux investigations les plus variées, par le souvenir qu'il avait gardé de ses relations avec beaucoup de personnalités célèbres, par le charme de sa parole, M. Baillière donnait un attrait particulier aux réunions du Comité; en même temps que la sûreté de son érudition en ce qui concerne le VI[e] arrondissement où sa vie entière s'était passée et dont les moindres recoins lui étaient familiers lui permettait d'apporter à nos travaux une contribution aussi active que précieuse. Sa perte sera vivement ressentie par le Comité dont M. Herbet se fait l'interprète pour envoyer

à la famille du défunt président l'expression de ses condoléances.

Le Comité s'associe unanimement aux regrets exprimés par M. le président.

M. Mouton donne lecture de la première partie d'un très intéressant travail sur l'immeuble sis au n° 9 du quai Malaquais et qui n'était autre, au temps de l'abbé Prévost, que l'hôtel de Transylvanie.

Prochain ordre du jour :

Élection d'un président.

M. Mouton : L'Hôtel de Transylvanie (*suite*).

M. Henri Masson : Essai de numérotation sectionnaire.

La séance est levée à 10 heures 40.

Vendredi 1er décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Fromageot, Herbet, Masson, Mimerel, Mouton, Nocq, Raflin, Saunier, Semichon et Sudre.

Excusé : M. G. de Nouvion.

M. Demombynes est nommé président en remplacement de M. Henri Baillière. M. Demombynes remercie les membres du Comité et rappelle les hautes qualités de l'ancien président, M. Baillière.

M. Mouton continue et termine sa communication sur l'Hôtel de Transylvanie.

Cette lecture est vivement appréciée.

Prochain ordre du jour :

M. Henri Masson : La numérotation sectionnaire.

M. Paul Fromageot : Un bal à l'hôtel de la reine Marguerite.

La séance est levée à 10 heures 30.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents.

Président : M. Paul Fromageot.
Vice-président : M. Soudée.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi 13 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Herbet, Laschett, Mouton, Rouveyre, Schurr et Sudre.

M. le Président exprime ses regrets pour la perte faite par la Société historique en la personne de M. Henri Baillière, dont l'affabilité était égale à l'érudition et qui avait donné de nombreux témoignages d'intérêt à la Société.

M. Rouveyre se fait l'interprète des membres présents pour demander qu'une lettre soit écrite à Mme Baillière au nom du Comité. Le secrétaire en est chargé.

Une conversation s'engage sur diverses questions ayant trait à l'histoire religieuse du VIe arrondissement.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : Une émeute au couvent des Cordeliers en 1622.

M. Semichon : L'Observatoire des tours Saint-Sulpice pendant le siège de Paris.

La séance est levée à 9 heures 45.

Vendredi 10 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Herbet, Laschett, Masson, Raflin, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Fromageot lit une note sur M. de Kéravenan, curé de Saint-Germain des Prés en 1816, qui aurait confessé Danton. D'après Léon Séché, ce curé, mort en 1831, aurait empêché la destruction de l'église minée par le salpêtre. M. Fromageot

dit que la démolition fut décidée en 1802. Petit-Radel, l'architecte, s'y opposa et fit un rapport concluant à sa solidité et à son intérêt artistique; l'église fut sauvée. Un ordre de l'archevêque de Paris, du 7 mai 1802, décida que Saint-Germain servirait de succursale à Saint-Sulpice. L'abbé de Kéravenan ne fut donc pour rien dans la conservation de l'église. Il présida seulement aux réparations faites de 1824 à 1827, alors qu'on détruisit les deux tours, placées aux deux côtés du transept.

M. Fromageot fait ensuite une communication sur les Cordeliers en 1622. Le couvent était situé dans le pâté de maisons limité par les rues Monsieur-le-Prince, de l'École-de-Médecine et le boulevard Saint-Michel. Le musée Dupuytren actuel est l'ancien réfectoire. Les Cordeliers, qui avaient restauré les lettres grecques, avaient une fâcheuse réputation de libertinage; divers documents cités par M. Fromageot sembleraient indiquer que cette réputation n'était pas usurpée.

En vertu de bulles pontificales, le grand couvent de Paris ne relevait que du supérieur général siégeant à Rome, alors le P. Benignus de Gênes. Celui-ci, sur la demande du Parlement et du roi Louis XIII, fut envoyé à travers la France pour réformer tous les couvents.

Reçu en grande pompe au couvent de Paris en décembre 1621, il exigea l'observation rigoureuse de la règle. Les religieux ne tardèrent pas à murmurer; mais le supérieur général tenant bon, le 24 février, la révolte éclate ouvertement. Quatre ou cinq cents moines et écoliers dirigés par le père Flamant, et réunis au réfectoire, profèrent des injures et des menaces à l'adresse des supérieurs. Le père gardien ne put ou ne voulut réprimer cette mutinerie et le père Benignus dut requérir les gardes de la prévôté pour défendre sa vie. Finalement force resta au supérieur général, qui parvint à réunir le chapitre, et le père Flamant et le père gardien furent envoyés en prison au couvent de l'Ave-Maria.

M. Fromageot agrémente sa communication de la lecture de nombreuses pièces du temps, factums, défenses, requêtes, pamphlets, etc.

Prochain ordre du jour :

M. Semichon : L'Observatoire des tours Saint-Sulpice en 1870.

M. Laschett : Le Couvent des Carmes.

M. Fromageot : Les Clochers de Saint-Germain des Prés.

La séance est levée à 10 heures et quart.

Vendredi 8 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Soudée, Herbet, Masson, L. Mouton, Raflin, Saunier et Sudre.

En l'absence de MM. Fromageot et Le Cholleux, M. Soudée remplit les fonctions de président et M. Mouton, puis M. Saunier, celles de secrétaire.

A propos de la communication lue dans la dernière séance par M. Fromageot, le Comité s'occupe à fixer le périmètre du couvent des Cordeliers. M. Masson dit qu'il était circonscrit par la rue des Cordeliers (École-de-Médecine), la rue de l'Observance (Dupuytren), la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince et les dépendances du collège d'Harcourt, du collège de Justice, des maisons de la rue de la Harpe et de l'église Saint-Côme. M. Soudée observe que le cloître de l'École clinique est entièrement neuf, rien ne rappelle les anciens matériaux avec lesquels il aurait été reconstruit. Plusieurs membres pensent qu'il serait intéressant de visiter l'ancien réfectoire des Cordeliers, aujourd'hui musée Dupuytren. MM. Herbet et Masson rappellent que son intérieur, divisé en étages et encombré de cloisons, n'a plus aucun caractère.

L'ordre du jour de la précédente séance est maintenu.

La séance est levée à 10 heures.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi 20 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Fromageot,

Herbet, Mimerel, Mouton, Henri Nocq, Alexandre Schurr, Saunier, Sudre, Raflin et Bonnet.

Le Président fait part au Comité des excuses de M. de Haye, qui ne peut assister à la séance.

M. Fromageot offre à la Société deux caricatures-réclames publiées en 1840 par le *Charivari* et représentant le restaurant Degnaux, situé 8, rue de l'Ancienne-Comédie, en face le café Procope.

M. Laschett continue son étude sur la Garde Nationale ; il donne lecture d'une liste des personnes composant le 19ᵉ régiment de marche en 1870.

A cette occasion M. Fromageot offre à la Société un bulletin de garde pour 24 heures en date du 23 septembre 1792. — En même temps, M. Fromageot dépose une brochure, en date de 1867, énumérant les Institutions charitables et œuvres religieuses de la Ville de Paris.

M. Raflin, qui a déjà recherché quels ont été les clubs ouverts dans l'arrondissement pendant la période de 1848, fait le même travail en ce qui concerne les publications parues à cette époque. Cette liste des journaux et des auteurs avec leurs adresses sera communiquée à la Société.

Prochain ordre du jour :

M. Loyer : Le rôle de La Martinière dans la fondation de l'École de médecine.

M. Théo de Bellefonds : Les élections depuis 1867.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi 17 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Collière, Herbet, Mouton, Nocq, Régamey, Saunier, Semichon, Sudre et Théo de Bellefonds.

M. Félix Régamey fait don à la Société de ses dessins représentant les belles fontaines de Berne.

M. Raflin donne lecture de divers passages d'un manuscrit inédit, intitulé : *Histoire de la Société typographique parisienne* et contenant au jour le jour la relation de faits et

anecdotes se rapportant à l'époque comprise entre les années 1839 et 1864. L'auteur de ce journal est un ancien ouvrier typographe, ami de M. Raflin, nommé Joseph Mairet.

Prochain ordre du jour :

M. Loyer : Le rôle de la Martinière dans la fondation de l'École de médecine.

M. Théo de Bellefonds : Les élections dans le VIe arrondissement, de 1869 à la fin de la Commune.

M. Magnin : La Garde nationale.

La séance est levée à 10 heures et quart.

Vendredi 15 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Laschett, Demombynes, Fromageot, Herbet, Jules Magnin, H. Masson, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Henri Magnin assiste à la séance. En l'absence de MM. A. de Haye et Bonnet, M. Laschett remplit les fonctions de président et M. Mouton, celles de secrétaire.

La parole est donnée à M. Henri Magnin, qui donne connaissance de souvenirs personnels relatifs au siège de Paris. Il appartenait à la Garde nationale, 10e régiment, 19e bataillon de marche, 2e compagnie. Il communique diverses pièces : ordres du jour, livret individuel, ordres de service, reçus de cotisations pour fournir la haute-paie des tambours. Il lit aussi des extraits d'un journal qu'il écrivit au cours des événements :

Lundi 12 *décembre* 1870. — Verglas. Départ pour Vitry. Long séjour aux avant-postes. Anecdote sur Roger du Nord, commandant de place.

Mardi, 17 *janvier* 1871. — Distribution des vivres, rue Bonaparte prolongée. Tirage au sort des portions. Départ pour la bataille de Buzenval par l'avenue de la Grande-Armée, Courbevoie. A minuit, ordres. Sous les armes, près du pont de Neuilly. Dispositif de combat sous les ordres du général Carrey de Bellemare. Signal du mont Valérien. Objectif, prise de Versailles, silence recommandé. En première ligne : à 2 heures du matin, l'arme au pied; à 6 heures 1/4, on

marche dans les vignes sous les balles, fusillade à Montretout. Retard sur toute la ligne. Émotion que causent les balles. Les hommes tombent comme des mouches. Il faut prendre Garches et Vaucresson. Les mobiles tirent sur un chevreuil. Dans la vallée de la Fouilleuse, boue horrible et toujours les balles. Parc de Buzenval : cinq heures au feu. A 11 heures du soir, retour. Le 20 janvier, au matin, on rentre à Paris.

Cette communication intéresse vivement les membres présents qui prient M. Henri Magnin de vouloir bien continuer sa communication le troisième vendredi de janvier.

Prochain ordre du jour :

M. Henri Magnin : Continuation de la lecture de son Journal.

M. A. Loyer : Le rôle de La Martinière dans la fondation de l'École de Médecine.

La séance est levée à 10 heures 20.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Fernand Gerbaux.
Secrétaire : M. Henri Masson.

Vendredi 27 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Herbet, H. Masson, Bruel, Demombynes, Victor Dujardin, Fromageot, Guadet, Laschett, Mouton, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Rouveyre s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance; en son absence M. Herbet le remplace à la présidence du Comité.

Il est demandé quelle personnalité peut bien désigner le nom de René-Pauline que le Conseil municipal de Paris vient de donner à la nouvelle voie publique ouverte entre le boulevard du Montparnasse et la rue Notre-Dame-des-Champs.

M. Sudre répond que ce sont tout simplement les prénoms de chacun des époux-propriétaires du terrain concédé, sans doute à titre gracieux et pour cette raison ayant droit de parrainage, comme il se peut voir dans la nomenclature des rues parisiennes qui en offre de nombreux exemples.

M. Raflin donne communication d'une étude comparative des moyens de transport en commun qui, au milieu du règne de Louis-Philippe, existaient dans notre arrondissement, avec ceux en usage de nos jours. En 1838, il y avait pour toute la ville de Paris trente-quatre lignes d'omnibus desservies par 390 voitures offrant quatorze types différents. Sept de ces lignes parcouraient nos rues, et, persistance de l'habitude, l'itinéraire journalier de quelques-unes de ces voitures est actuellement encore sensiblement le même que celui qu'elles suivaient il y a quelque soixante-dix ans. Depuis ce temps, ce mode de transport populaire, tout en se perfectionnant, s'est prodigieusement développé : pour nos seuls quartiers, il a plus que quadruplé, et il y a cinq ans, on ne comptait pas moins de vingt-neuf lignes de tramways ou d'omnibus ayant leur terminus sur notre territoire ou le traversant simplement. L'étude de M. Raflin fait aussi remarquer que l'usage de la correspondance date de 1835, et l'établissement, sur les voitures, de l'impériale, de l'année 1853.

M. Victor Dujardin signale et remet deux articles de journaux qui ont quelque intérêt pour le VIe arrondissement. L'un, du *Matin,* rappelant la mort du commodore Paul Jones en 1792, dans une maison de la rue de Tournon, située « proche le pavillon, achetée par lui (Paul Jones) pour son amie Mlle de Tennisson »; — l'autre, inséré dans le *Rappel* sous la signature de Jean Destrem, appelant l'attention sur le curieux écho du Pont-Neuf; lequel écho donne, aux heures calmes et lorsqu'une voiture venant de la rue Dauphine s'engage sur le pont pour le traverser, la sensation auditive d'une autre voiture accourant de la petite rue de Nevers. L'illusion est si parfaite, paraît-il, qu'instinctivement on se gare pour laisser passer le véhicule.

M. Herbet donne lecture d'une rectification de M. Coyecque insérée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de*

Paris, relative à la demeure du maréchal et de la maréchale Lefebvre (Mme Sans-Gêne) dans l'ancien hôtel de Montmorency-Bours, rue du Cherche-Midi, no 89. D'après plusieurs actes notariés retrouvés par l'auteur de l'article, le maréchal, non plus que sa femme, n'ont jamais habité cette maison, signalée cependant comme telle par plusieurs chroniqueurs parisiens. Ce qui a pu donner lieu à la propagation persistante de cette légende, c'est que le maréchal et sa femme furent en réalité propriétaires de l'immeuble au temps de l'Empire, et qu'ils y firent placer, au pied du grand escalier, où elle se voit encore, la statue du maître alors tout-puissant. Mais rien dans les pièces authentiques retrouvées ne permet d'établir le séjour, même momentané, du maréchal et de la maréchale dans le vieil hôtel. C'est donc encore une demeure historique qu'il faut abandonner, si l'on veut rester rigoureusement dans la vérité des faits.

M. Fromageot fait don : 1° d'une affiche électorale (imprimée en 1871) désignant plusieurs candidats aux sièges de membre de la Commune pour les élections complémentaires du 26 mars; 2° d'un portrait, lithographié par Coupé, de J.-P. Normand, juge de paix du XIe arrondissement et membre du Bureau de charité sous la Restauration.

Prochain ordre du jour :

M. Rouveyre : Quelques noms de rues de l'ancien XIe arrondissement.

M. Mouton : Notes sur quelques maisons de jeu au XVIIIe siècle.

La séance est levée à 10 heures.

Vendredi 24 *novembre* 1905, 9 *h.* 15 *du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Henri Masson, Bonnet, Demombynes, Fromageot, Herbet, Lesueur, Léo Mouton, Henri Nocq, Raflin, Saunier, Sudre.

M. Herbet, rectifiant un passage du procès-verbal de la précédente séance, observe que la rue René-Pauline dont il a été question, n'a pas encore été classée par l'administration

municipale parmi les voies publiques reconnues. Ouverte par des particuliers, elle reste jusqu'à nouvel ordre une rue privée; c'est ce qui a permis aux propriétaires du terrain de choisir, pour la dénommer, tel vocable qui leur a convenu sans avoir eu besoin, dans l'occurrence, de recourir à l'autorisation de la ville.

M. Fromageot, à propos du prix que l'Institut de France vient de décerner à notre collègue M. Hustin pour son ouvrage sur le Palais du Luxembourg, propose d'adresser à l'auteur les félicitations du Comité. — Cette motion est unanimement approuvée.

Comme complément à la communication de M. Raflin sur les voitures publiques, M. Masson soumet à l'examen de ses collègues, un album lithographié, vers 1829, par Karl Lœillot, dont les planches coloriées donnent avec exactitude les différents types d'omnibus en usage à cette époque.

M. Rouveyre offre à la bibliothèque de la Société une collection complète du *Courrier de Vaugelas*, et donne, d'après ce recueil, les étymologies des noms des rues du Cherche-Midi, du Regard et de Saint-André-des-Arts. — Diverses observations sont échangées sur ces définitions que généralement chaque historien de Paris présente d'une manière différente, et sur le peu de certitude, où l'on est encore, des véritables origines des dénominations de la première et de la dernière de ces voies publiques.

M. Léo Mouton fait connaître et analyse plusieurs documents de police du XVIII[e] siècle, retrouvés par lui dans les Archives de la Bastille et se rapportant aux maisons de jeu, à leurs tenanciers et à leurs tenancières. Bon nombre de ces tripots étaient installés dans nos quartiers de la rive gauche, notamment dans les rues Saint-André-des-Arts, Gît-le-Cœur, des Grands et des Petits-Augustins, ainsi que dans les rues étroites, voisines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Une de ces maisons interlopes, entre autres, a plus particulièrement retenu l'attention de M. Mouton. C'est celle qu'ouvrit en 1745, au fond d'une cour de la rue des Grands-Augustins en compagnie d'un sieur de Plancy, une certaine dame Kellner de Neuville. Les approches en étaient habilement défendues,

car on ne pouvait pénétrer dans l'intérieur du local qu'après avoir franchi une grille aussi redoutable que tutélaire, mettant ainsi les invités à l'abri des investigations par trop indiscrètes de la police.

Cette police n'ignorait pourtant pas ce qui se passait dans les salons hospitaliers de la dame. Elle savait qu'on y jouait des jeux prohibés, tels que le pharaon et le biribi. Un agent, nommé Pons, chargé spécialement de la surveillance de ces sortes de maisons, dénonça la Kellner. Celle-ci et son digne associé Plancy reçurent un ordre d'exil. Mais, grâce à l'intervention d'un ami, Florent de Villeserin, l'ordre fatal fut rapporté en ce qui concernait la dame de Neuville. Prudemment elle cessa d'ouvrir sa porte. Cependant quelque temps après, jugeant l'orage passé et, après s'être préalablement assurée du concours largement rémunéré du terrible agent Pons, elle reprit ses anciennes habitudes. Pons, devenu son complice, fermait les yeux. Tout a une fin : l'agent, dénoncé à son tour comme se laissant corrompre à prix d'argent, fut arrêté après une enquête menée discrètement et enfermé au For-l'Évêque. La dame Kellner de Neuville, de son côté, fut exilée à Romorantin. Quant à Pons, M. Mouton ignore ce qu'il advint de lui, les pièces donnant la conclusion de cette histoire de certaines mœurs du XVIIIe siècle, ne se trouvant pas dans le dossier que conserve la Bibliothèque de l'Arsenal.

M. Raflin fait connaître l'acte de naissance du philosophe Pierre LEROUX. Pierre Leroux, que par une erreur constante les Dictionnaires biographiques font naître à Bercy, naquit en réalité, le 17 germinal an V, dans la maison portant anciennement le numéro 40 du quai des Grands-Augustins.

— M. Raflin offre également le texte imprimé (Extrait de la *Revue occidentale*) de son Étude sur les Rapports du sculpteur Antoine Etex avec le chef du positivisme Auguste Comte : étude lue dans une de nos précédentes séances.

Prochain ordre du jour :

M. Léo Mouton : Les Maisons de jeu dans le VIe arrondissement au XVIIIe siècle (*suite*).

La séance est levée à 10 heures 45.

Vendredi 22 décembre 1905, 9 heures du soir.

Membres présents: MM. Rouveyre, Henri Masson, Bonnet, Demombynes, Herbet, Mimerel, Léo Mouton, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Léo Mouton, complétant sa précédente communication, poursuit l'analyse des notes de police qu'il a retrouvées sur les anciennes maisons de jeu clandestinement installées dans nos quartiers. Un des tenanciers peu scrupuleux de ces sortes de rendez-vous interlopes, dont le lieutenant de police eut à s'occuper, fut un certain d'Hugues, se disant duc de Geversac. Cet individu s'était établi au commencement de l'année 1748 dans un appartement de l'Hôtel du Parc, rue du Colombier. Là, en compagnie d'un sien frère abbé, il savait attirer les gens qu'il voulait duper, leur offrait à souper et finalement, dans une partie de baccarat ou de pharaon, les dépouillait avec toute la grâce d'un grand seigneur. Le baron de Melz perdit ainsi cent quatre-vingts louis. Cependant le perdant, flairant l'escroquerie, ne voulut pas payer intégralement la somme; il offrit quatre-vingts louis qui, du reste, furent acceptés avec empressement. Une autre victime du faux duc de Geversac fut un habitant de la rue des Petits-Augustins, Borstel de Pymont, gentilhomme de la Cour du roi de Pologne, lequel se laissa gagner son carrosse avec son équipage accompagné d'un certain nombre de louis d'or. Mais ici l'affaire se corsa, la femme du dupé ne l'entendit point ainsi : elle porta plainte et demanda une lettre de cachet contre le trop ingénieux d'Hugues, lettre qu'elle remettrait, disait-elle dans sa requête, si l'on veut rendre l'argent, car, ajoutait-elle encore, M. de Pymont n'a de quoi vivre que « tout doucement et sans s'écarter ».

La police chargea d'Hémery, un de ses agents, de faire une enquête à la suite de laquelle Hugues-Geversac fut appelé et interrogé. Il se défendit avec hauteur, prétendant que, loin d'avoir engagé M. de Pymont à jouer, il avait au contraire été sollicité par celui-ci ; que du reste la partie avait été des plus correctes et qu'en conséquence il n'avait rien à rembourser.

— Le dossier ne renfermant pas d'autres pièces, M. Mouton ignore comment cette affaire se termina.

Le secrétaire fait observer que la rue du Colombier ayant été, comme l'on sait, débaptisée en 1836, l'Hôtel du Parc ou plutôt du Parc-Royal où Geversac avait établi ses filets, occupait alors le grand immeuble portant actuellement le n° 30 de la rue Jacob. L'hôtel du Parc existait encore au début du premier Empire.

M. Saunier raconte, à propos d'un crime commis vers 1848, une anecdote singulière où se trouvent mêlés les embaumeurs Gannal et Suquet, et celui qui plus tard deviendra le célèbre sculpteur Emmanuel Frémiet, alors attaché au musée Orfila en qualité de préparateur des pièces anatomiques. Ce dernier, grâce à un adroit maquillage, s'était efforcé de donner les apparences de la vie au visage de la victime.

M. Édouard Rouveyre fait hommage des portraits de Marat et de Charlotte Corday, dessinés et gravés par Duplessis-Bertaux. Des remerciements lui sont adressés.

M. Saunier signale le relevé, fait dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris*, de dix-huit anciennes inscriptions lapidaires, dénominatives de rues, qui subsistent encore, plus ou moins bien conservées, à l'angle de voies publiques du VIe arrondissement.

Plusieurs membres font observer que cette liste n'est pas absolument complète, et citent, entre autres, la vieille inscription de la RUE DU GINDRE, au coin occidental de la rue Madame et de la rue du Vieux-Colombier; — celle, mutilée, de la RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, à l'angle du n° 52 de cette rue et de la rue des Grands-Augustins; — celles des rues PALATINE et GARANCIÈRE gravées dans la pierre et au chevet de l'église Saint-Sulpice; — celle de la RUE DU COLOMBIER, placée sur le n° 2 de la rue Jacob, au coin de la rue de l'Échaudé; — et aussi la rare désignation sur fond jaune, avec bordure verte, de la RUE DES AVEUGLES, peinte sur l'église Saint-Sulpice, vis-à-vis la rue Mabillon.

Prochain ordre du jour :

M. Ed. Rouveyre : Notes sur le Théâtre de l'Odéon.

La séance est levée à 10 heures 10.



HOTEL DE TRANSYLVANIE
puis de Lautrec.
Façade sur le quai Malaquais. (Cliché Roux.)

L'HOTEL DE TRANSYLVANIE

L'immeuble qui nous occupe est situé au coin du quai Malaquais, dont il porte le n° 9, et de la rue Bonaparte. Il est contigu à l'École des Beaux-Arts.

Avant 1541, les plans, même les plus anciens, n'indiquent rien sur cet emplacement : c'étaient des prés et, dans le voisinage, un peu plus loin de la Seine, s'élevait dans l'antiquité un temple à une divinité païenne.

Depuis le moyen âge, l'Université et l'abbaye de St-Germain des Prés avaient sur toute cette région des droits se limitant mutuellement et souvent mal définis d'où mainte fois naquirent des contestations.

En 1541, un nommé Jean Bouyn (ou Boin), reçut à bail de l'abbaye de St-Germain des Prés, deux arpents et demi de prés situés sur l'emplacement qui nous intéresse. Cet emplacement avait été précédemment occupé par un canal, sorte de fossé creusé par les moines pour conduire en bateau jusqu'aux murs de l'abbaye les vivres et denrées diverses qui lui arrivaient par voie fluviale. Ce fossé avait été comblé et c'est son emplacement, qui est occupé aujourd'hui par la porte cochère de l'immeuble et la boutique du libraire Rapilly, que les moines avaient donné à bail à Jean Bouyn, à charge par lui de faire bâtir pour donner de la valeur au terrain. Jean Bouyn exécuta les clauses

de son engagement et fit bâtir un petit manoir. Mais à peine était-il terminé que l'Université surgissait, brandissant ses parchemins et ses titres de propriété en vertu desquels elle enjoignait à Jean Bouyn de déguerpir de son *pré aux clercs* et de démolir ses constructions, l'abbaye n'ayant nul droit de donner à bail ces terrains. Pour aller plus vite en besogne, l'Université lâcha sur la maison nouvellement construite une horde d' « escholiers » qui eurent tôt fait de jeter à bas, toitures, chevrons et pans de murs.

Le pauvre Jean Bouyn courut trouver messieurs de l'Université qui le reçurent fort mal et le renvoyèrent à l'abbé de St-Germain des Prés; là, les religieux lui démontrèrent pièces en main, qu'ils avaient parfaitement le droit de lui donner ce terrain à bail, puisqu'il était sur l'emplacement du canal qui appartenait à eux religieux, à telle enseigne que nul autre qu'eux religieux n'y avaient jamais eu le droit de pêche. Il leur avait plu de le combler, mais leur droit de propriété n'était pas touché pour cela. Jean Bouyn, las de courir de l'un à l'autre, alla au parlement et réclama une indemnité « de 1.000 ou 1.200 écus pour le moins » payable par l'un ou l'autre, peu lui importait, et eut enfin gain de cause. Il toucha l'indemnité qu'il réclamait et fut certainement maintenu dans ses droits, car il existe un procès-verbal de bornage du Pré aux Clercs, daté du mois d'août 1551 où Jean Bouyn est expressément nommé.

Jusqu'en 1606, nous n'avons point trouvé d'autre titre de vente ni trace d'autres constructions sur les plans dressés pendant cette période. Mais à cette époque la reine Marguerite, la première femme de Henri IV, acheta un immense terrain allant de la rue de Seine à la rue du Bac et sur une assez grande largeur. Elle se fit construire un

hôtel au coin de la rue de Seine et du quai; l'emplacement du manoir de Jean Bouyn fut absorbé dans les jardins qui, s'étendant jusqu'à la rue des Saints-Pères, supprimèrent le chemin qui conduisait de l'abbaye à la Seine et qui s'appelle aujourd'hui rue Bonaparte.

L'Estoile raconte à ce propos que le mercredi 5 avril 1606, Saint-Julien, le mignon adoré de la reine Marguerite, fut assassiné à ses côtés mêmes d'un coup de pistolet, devant l'hôtel de Sens qu'elle habitait, par un jeune gentilhomme de dix-huit ans. La reine jura de ne plus boire ni manger qu'elle n'eût vu faire justice et elle assista, en effet, le lendemain à l'exécution du meurtrier qui eut lieu sur l'emplacement où avait été commis le crime, c'est-à-dire devant l'hôtel de Sens. Mais ces deux horribles scènes lui causèrent une telle commotion qu'elle s'enfuit le soir même de l'hôtel jurant de n'y plus remettre les pieds. Le roi, son ancien mari, lui prodigua des consolations, lui disant que « quand elle en aurait affaire on lui en trouverait encore plus d'une douzaine qui le valaient bien ». On fit des vers à ce propos; les voici :

A la Reine Marguerite, sur la mort de Saint-Julien son mignon :

Roine de qui l'amour surpasse la vertu,
Cadette de Vénus, déesse demi-morte,
Ne regrettez point tant un laquais revestu,
L'on vous en trouvera au palais de la sorte.

Cette nouvelle construction, élevée à grands frais, ne devait guère durer longtemps, car la reine Marguerite mourut en 1615, léguant son hôtel au roi en paiement de certaines dettes qu'elle avait contractées envers la couronne. En 1620, la vente de l'hôtel était décidée et, le 11 mai 1622, le parlement prononçait un décret qui adjugeait à Jacques Garsaulan, Jacques de Vassan, Jacques Pottier et Joa-

chim de Sandras, le grand hôtel de la reine Marguerite et dépendances, sis rue de Seine, moyennant 315.000 livres.

Le 6 avril 1629 a lieu un partage de l'hôtel et dépendances entre les sieurs de Vassan, de Garsaulan, Pottier, Bryois, Le Barbier et Sandras acquéreurs de l'hôtel. Il y a six partageants en 1629, alors qu'il n'y avait que quatre adjudicataires en 1622. Ces derniers sont donc des spéculateurs qui ont revendu des parts à déterminer, lors du partage. Il y a même un septième personnage qui a été plus pressé que les autres et qui n'a pas voulu attendre aussi longtemps, c'est Jacques d'Hillerin, car dans ce partage du 6 avril 1629, nous voyons figurer des portions de terrains qui sont désignées comme étant situées « le long » ou « à côté de M. d'Hillerin ». Ce dernier était donc déjà propriétaire à cette époque et avait acheté lui-même à la collectivité des adjudicataires de l'hôtel de la reine Marguerite.

Or, ce Jacques d'Hillerin est celui qui nous intéresse le plus, car son lot forme précisément le coin du quai et du chemin qui mène à St-Germain des Prés et qui a été rétabli au travers des jardins démembrés. Cette rue est alors dénommée rue des Petits-Augustins, à cause du couvent de cet ordre qui s'est établi un peu plus loin sur les terrains donnés par la reine Marguerite elle-même, et qui forment en grande partie l'École des Beaux-Arts actuelle.

Berty, dans sa topographie du vieux Paris, cite d'Hillerin comme déjà propriétaire de l'immeuble actuel en 1628. Nous arrivons donc à serrer d'assez près la date de construction du nouvel hôtel : il existait en 1628 et il n'existait certainement pas avant le 11 mai 1622, date de la déci-

sion du parlement qui décrète la vente de l'hôtel de la reine Marguerite et de ses jardins. C'est donc dans cette période de six ans que le terrain a été acheté par d'Hillerin et que l'immeuble a été bâti. Du reste, son aspect lui-même indique son époque. Il est du plus pur Louis XIII et sa façade a été rigoureusement maintenue dans son état primitif. L'enduit cimenté qui représente actuellement les briques et les pierres n'est pas de l'époque et a été appliqué en 1904; mais pour ce travail les murs ont été mis « à vif », si je puis dire, et j'ai pu constater que les vraies briques et les vraies pierres sont exactement à la place et de la dimension que l'on voit actuellement. L'architecte n'a fait que rendre plus unis et plus inaltérables ces divers matériaux.

Qui donc était ce Jacques d'Hillerin? C'est ce que nous apprennent les titres de propriété dont l'énorme liasse a été très obligeamment mise à notre disposition par le propriétaire actuel, M. le Dr Luling. Il était prêtre et conseiller au parlement. Il était né à Mortagne, vers 1573 et mourut à Paris, vers 1663. Il fit son droit à Poitiers et ayant de bonne heure hérité de son père il vint à Paris comme avocat; mais ses idées religieuses lui firent quitter le barreau pour la prêtrise. En 1613 il acheta une charge de conseiller au parlement et c'est une dizaine d'années après qu'il acquit le terrain où il fit construire l'hôtel qui nous occupe. C'était un homme considéré, pieux et exact. Richelieu disait de lui : « C'est un bon prestre qui dit son bréviaire; ne lui faisons point de mal; aussy n'y a-t-il rien à gaigner avec luy qui vit de telle sorte qu'il ne void princes ni grands, ne se trouve en compagnie, se tenant assidu en ses exercices de l'église Nostre-Dame où il est chanoine, les dimanches et festes,

toujours des premiers en la cinquiesme chambre, où il est conseiller dans le palais ».

Ce conseiller déjà vieux jeu pour son époque, était en outre un écrivain. Il publia de volumineux in-folios sur des sujets en rapport avec son caractère : *Les grandeurs et mystères du Saint Verbe incarné. — Les grandeurs de Marie, la Sainte Vierge. — Discours mélangés et actions diverses en la cour du parlement de Paris.* — Paris, 1651, in-fol. — Ce dernier ouvrage est véritablement intéressant : c'est la chronique intime et officieuse (aujourd'hui nous dirions « les coulisses ») du parlement. Quant aux deux premiers et à quelques autres, j'oserai dire qu'ils sont d'un intérêt inférieur. Pour en donner une idée, je citerai au hasard le sommaire d'un chapitre des *Grandeurs et mystères du Saint Verbe incarné*, divisé en douze livres, qui parut à Paris, chez Claude Sonnius et Denis Béchet, rue Saint-Jacques, au Compas-d'Or et à l'Écu au Soleil, en 1635, 1642 et 1643, 3 vol. in-fol. d'environ 1500 pages chacun. Dans la troisième partie du tome II, page 1072, voici ce que je lis :

« CHAPITRE II

« I. Comment le diable qui se faisait appeler prince du monde s'est « fait chasser. — II. Martyre de saint Marc, évêque d'Aréthuse en Syrie, « sous l'empereur Julien l'Apostat, la bannière de nostre Sauveur s'en « allant au Calvaire mourir. — III. Les blazons des nations et roys de « la terre bien différents de ceux de Jésus-Christ... etc., etc. ».

L'œuvre peint l'homme et tel fut le fondateur de l'hôtel qu'on voit encore aujourd'hui.

La première pièce du volumineux dossier dont nous avons parlé, nous apprend que Jacques d'Hillerin habitait avec son neveu, Jean d'Hillerin, seigneur châtelain de Putillier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi,

trésorier général de France à Poitiers, lequel avait épousé une demoiselle Hélène de Heuez ou Dehevez. Cette pièce, datée du 14 août 1630, est une convention entre les susnommés et le voisin de la rue des Petits-Augustins de ne pas élever « plus haut que la seconde plaincte » de la maison des d'Hillerin le mur qui sépare leurs deux cours. Cette servitude « altius non tollendi », quoique un peu modifiée, existe encore aujourd'hui au profit du voisin.

En 1649, Jacques d'Hillerin se sentant vieillir se démit de sa charge de conseiller et en 1650, par acte signé des deux notaires, Legay et Sainct-Vaast, fit donation pure et simple à son neveu Jean d'Hillerin de son hôtel « consistant en deux corps de logis, cour, jardin, écurie et autres dépendances, tenant d'un côté à l'Hôtel de Brienne, d'autre à la rue des Religieux Augustins réformés, par derrière à un autre hôtel appartenant aussi au donateur » qui transmettait par le même acte le « droit de chapelle » dans l'église des Augustins, à la charge d'y être inhumé, droit qu'il possédait en qualité de fondateur et à cause d'une rente annuelle de cent livres qu'il payait aux religieux.

Cette donation comportait substitution au profit du fils aîné issu d'un « loyal mariage » de son neveu, de mâle en mâle, etc., etc. et ce « pour assurer la conservation du nom et amour de sa maison » à la condition de porter le nom et les armes du donateur.

Le jardin dont il est question dans cette donation a disparu aujourd'hui sans que cette disparition figure dans aucune des pièces que nous avons eues entre les mains. Il se pourrait aussi qu'il eût été fort petit et employé depuis à construire le corps de bâtiment qui est adossé à l'immeuble voisin. Le deuxième corps de logis men-

tionné dans la donation aurait pu être simplement celui qui est en façade sur la rue Bonaparte et qui semblerait n'avoir été composé primitivement que de communs et d'écuries; ce qui pourrait le faire croire, c'est une poulie qui existe encore à une petite fenêtre de la rue Bonaparte et qui servait probablement à monter les fourrages.

C'est pendant cette période que les abords de l'hôtel des d'Hillerin subirent une importante modification : en effet, ce fut le 21 juin 1669, que Simon Lambert fut nommé adjudicataire des travaux de continuation du revêtement du quai Malaquais, depuis la rue des Petits-Augustins jusqu'à la culée du Pont-Rouge. Ce rivage, dit Germain Brice dans sa nouvelle description de la ville de Paris, n'était auparavant qu'un terrain fort incommode, rempli d'immondices que la rivière endommageait tous les ans par ses débordements.

Quoi qu'il en soit, Jean d'Hillerin mourut sans postérité mâle et, après beaucoup de contestations, la propriété de l'hôtel fut dévolue par substitution à un collatéral, Pierre d'Hillerin, chevalier, seigneur de Buc, la Touche et autres lieux, capitaine et chef du vol pour le champ dans la grande fauconnerie du roi. Ce Pierre d'Hillerin avait épousé une demoiselle Marie Fornier et il eut pour fils aîné, Jean-Baptiste d'Hillerin, chevalier, seigneur de Boistissandeau qui, en 1688, hérita de l'hôtel du quai Malaquais. Pierre d'Hillerin, le chef du vol, n'habita guère la maison. Il est fait mention, dans les titres de propriété, d'un bail en date du 17 février 1686 entre Pierre d'Hillerin, propriétaire et Messire Camille de La Baume d'Hostun, comte de Tallard.

C'était un locataire de marque et un curieux person-

nage : il était né le 14 février 1652 et il était lieutenant général en 1693. Après la paix de Ryswick, il fut ambassadeur à Londres, maréchal de France en 1703, membre du conseil de régence, ministre d'État en 1726 et mourut à Paris, le 30 mars 1728; mais il n'habitait plus le quai Malaquais depuis longtemps. Saint-Simon parle beaucoup de lui : il nous le peint petit, maigre, nerveux, très aimable, bien avec tout le monde, mais n'inspirant confiance à personne, d'une ambition démesurée et capable de tout pour arriver. Dès que tout n'allait pas à son gré, il était d'une agitation fébrile. Saint-Simon le rencontra un jour se promenant dans les parterres du château de Versailles, les bras croisés, le chapeau sur les yeux, gesticulant et monologuant tout seul, parce que d'Harcourt venait d'être nommé duc héréditaire et qu'un traité de partage qu'il venait de négocier avec l'Angleterre n'avait pas été ratifié. Un autre jour, il entre dans une compagnie, traverse la salle à manger sans voir personne, ôte son chapeau et sa perruque et monologue un bon moment jusqu'à ce qu'un éclat de rire général le rappelle à la réalité.

Il avait fait un mariage bizarre : sa mère, avec le consentement du roi, avait fait enlever une jeune fille pour la faire épouser à son fils. La jeune fille, Mlle Marie-Catherine de Grolée de Viriville de la Tivolière-Dorgeoise, fut sans doute fâcheusement influencée par l'incorrection de son mariage qui eut lieu le 28 décembre 1677, car cette incorrection la suivit dans la vie, où elle eut mauvaise réputation. C'était un ménage désuni où chacun vivait de son côté et à sa guise.

Pas plus que son père, le nouveau propriétaire depuis 1688, Jean-Baptiste d'Hillerin de Boistissandeau, n'ha-

bitait le quai Malaquais. Il séjournait la plupart du temps dans ses terres de Poitou et, quand il venait à Paris, descendait dans la famille de sa femme, Marie-Catherine Moreau de Villiers, dont les parents habitaient rue de la Perle, ou, suivant un autre acte, rue et paroisse Saint-Louis. Le comte de Tallard continua donc à habiter l'hôtel, mais nous n'avons pas retrouvé la date de son départ. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y était plus en 1710, car l'Almanach royal le donne à cette époque comme habitant la butte Saint-Roch. Du reste, dès 1704, il avait été fait prisonnier à la malheureuse bataille d'Hochstedt et il ne devait rentrer en France que beaucoup plus tard.

Ce fut probablement le duc d'Albret qui succéda au maréchal de Tallard, car il est mentionné comme locataire sur une pièce cotée Q^1. 1099^{54} aux Archives Nationales. Cette liasse de titres domaniaux embrasse la période entre 1703 et 1720. Or en 1713 ou 1714, nous avons connaissance certaine d'un autre occupant dont nous parlerons plus loin et qui y demeure jusqu'en 1716. C'est donc pendant les quelques années qui précédèrent 1713 ou 1714 que Emmanuel-Théodose de La Tour, duc d'Albret, puis duc de Bouillon après son père, habita l'immeuble qui nous occupe. Comme son père, il fut grand chambellan de France, et eut en outre la charge de gouverneur et lieutenant général de la province d'Auvergne. Il avait épousé la fille du duc de La Trémoïlle et mourut le 17 mai 1730.

Comme renseignement complémentaire la pièce domaniale citée ci-dessus indique la maison comme étant la trente-neuvième du quai qui commence à la rue Dauphine; de plus nous apprenons l'adresse du propriétaire,

M. d'Hillerin de Boistissandeau qui logeait dans une maison sise rue du Colombier, qu'avait fait bâtir en 1641, Jean d'Hillerin, seigneur de Putillier, le propre neveu du fondateur de l'hôtel de Transylvanie. Cette maison en 1714 touchait l'hôtel Notre-Dame et par derrière le mur de l'abbaye Saint-Germain des Prés. C'est vraisemblablement le n° 15 actuel de la rue Jacob.

C'est à cette époque que remonte l'origine du nom de Transylvanie que porta l'hôtel jusqu'en 1737 ou 1738. Ce nom qui a été rendu populaire par le roman de Manon Lescaut se trouve mentionné dans peu d'ouvrages et aucun, à notre connaissance du moins, ne dit pourquoi il fut ainsi appelé. Nous avons eu la chance de retrouver aux archives du ministère des Affaires étrangères dans le fonds Hongrie-Transylvanie des pièces qui nous fixent sur ce point.

Au commencement du XVIIIe siècle, au moment où Louis XIV s'embarquait dans la malheureuse aventure de la guerre de la Succession d'Espagne, il saisit avec empressement l'occasion de susciter une diversion contre la maison d'Autriche en soutenant la révolte des Hongrois et des Transylvains contre l'empire. A la tête de ce mouvement était François Rakoczi II, prince de Transylvanie en vertu de l'élection qui l'avait porté au pouvoir. Pendant bien longtemps Rakoczi tint la campagne contre les armées impériales entouré d'officiers français que lui expédiait Louis XIV avec des sommes importantes; mais, malgré tous ces sacrifices, les impériaux finirent par défaire complètement l'armée de Rakoczi qui se réfugia au commencement de 1713, à Paris, où il fut reçu avec grand honneur et doté d'une pension de 100.000 livres par an.

Il arrivait avec une double auréole de bravoure et d'ad-

versité, accompagné d'une suite nombreuse de gentilshommes compromis et ruinés, à la subsistance desquels il fallait subvenir.

Le prince de Transylvanie logea tout ce monde à l'hôtel du Pérou et descendit lui-même chez le duc de Luxembourg qui avait mis sa maison à sa disposition. Nous savons, d'après les recherches de M. Henri Masson, qu'il existait, au milieu du XVIIIe siècle, un hôtel du Pérou dans la rue Jacob. Comme il n'existait point encore de numérotation, nous n'avons pu en déterminer l'emplacement. Ces gentilshommes se trouvant dans une extrême pénurie ne tardèrent pas à transformer l'hôtel du Pérou en une maison de jeu comme il y en avait déjà beaucoup à cette époque. C'est ce que nous apprend du reste une lettre du commissaire Bizoton, datée du 18 avril 1713, où il rend compte que le sieur Péan, attaché au prince de Transylvanie, a reçu l'ordre de faire cesser le jeu de lansquenet qu'il tenait à l'hôtel du Pérou; qu'il recommence, alléguant que M. de Pontchartrain a dit au prince Rakoczi qu'il pouvait faire jouer dans ses appartements. Le sieur Péan ajoute qu'il a d'ailleurs écrit à M. de Pontchartrain pour obtenir plus explicitement confirmation de cette tolérance. Le commissaire Bizoton interloqué demande des instructions.

Mais ce Péan était un imposteur, car voici la lettre que M. de Pontchartrain écrivait deux jours après, le 20 avril 1713, à l'abbé de Brenner, le factotum du prince Rakoczi :

« Le Roi a bien voulu, Monsieur, suspendre l'exécution de la condamnation prononcée par M. d'Argenson contre les sieurs Poean et d'Abzak, quoique français, Sa Majesté ayant sceu qu'ils sont attachés à M. le Prince de Transyl-

vanie et que l'hôtel où se tient le jeu dont il s'agit est effectivement occupé par ce prince, mais Sa Majesté est persuadée que, quand il sera mieux instruit de la sévérité avec laquelle les ordonnances sont exécutées, non seulement contre les jeux deffendus tels que le Pharaon et la Bassette, mais aussi contre tous les jeux publics en général et ce qu'on appelle à Paris académies, et que Sa Majesté verrait avec peine la continuation de celui qui se tient à l'hôtel du Pérou, loin de l'authoriser, il sera le premier à le défendre et à le faire cesser absolument. » (Arch. Aff. Étr. — Fonds Hongrie-Transylvanie, année 1713, tome 17, fol. 49).

Cette sévérité dont parlait Pontchartrain n'était pas un simple argument de circonstance et il était vrai que l'on pourchassait assez activement les maisons de jeu qui commençaient à pulluler. Mais l'exemple venait de haut, de la cour elle-même où le roi remplaçait par les émotions du jeu celles de la galanterie que son âge lui interdisait. Dès 1697, on avait voulu sévir contre les maisons de jeu et Pontchartrain avait même écrit à La Reynie, le lieutenant de police, pour faire dresser une liste des lieux où l'on jouait. Mais il y avait trop de grands seigneurs, trop de gens armés de puissantes protections qui exploitaient cette lucrative industrie pour que la répression s'en pût faire d'une façon sérieuse. Le 23 avril, l'abbé de Brenner répondit simplement que le prince avait en effet autorisé ses gentilshommes à donner à jouer et que cela leur était de toute nécessité pour subsister, vu leur manque d'argent. Pontchartrain indigné écrivit à M. de Torcy, ministre et secrétaire d'état, pour que la chose fût rapportée au roi et pour qu'on lui donnât les ordres de Sa Majesté afin de les transmettre à d'Argenson. Cependant, de toute cette cor-

respondance qui dura encore quelques jours, rien ne semble être résulté pour faire cesser ce jeu qui se tenait toujours à l'hôtel du Pérou sous le nom du prince de Transylvanie.

Mais si l'on n'écrit plus à l'abbé Brenner, il continue, lui, à écrire pour demander encore de l'argent et ses lettres sont de plus en plus rapprochées et de plus en plus pressantes, pour son prince, pour les gentilhommes de sa suite et pour lui-même à qui il faudrait un bénéfice auquel il a bien droit car il est naturalisé, sans ressources et n'a de plus aucune vocation pour la vie monacale qui va être sa dernière ressource.

En avril 1714, le prince de Transylvanie est obligé de changer de domicile et il n'a pas de quoi payer son loyer avant de déménager. Il sollicite à cet effet le duc d'Orléans d'ordonner le paiement d'une ordonnance qu'il a sur le trésor royal. C'est probablement à ce moment qu'il loua l'hôtel du quai Malaquais.

Il y demeura, comme le prouve la pièce suivante, ou plutôt sa suite y demeura jusqu'en 1716, car lui-même nous dit dans ses mémoires qu'il s'était installé d'abord à Passy, puis, peu de temps après, à Clagny afin d'être plus à portée de la cour dont il partagea d'abord tous les plaisirs. Mais ses profonds sentiments religieux le portaient vers une vie plus retirée. Une circonstance fortuite le conduisit un jour au couvent des Camaldules de Grosbois, près de Boissy Saint-Léger, et ce cloître exerça sur lui une telle attirance, qu'après y avoir fait des visites de plus en plus fréquentes, dès 1714 il finit par louer tout à côté une petite maison où il séjournait la plupart du temps, prenant part à tous les exercices des religieux.

Nous citerons en entier, la pièce dont nous venons de

parler, car elle est parfaitement explicite et nous fixe définitivement sur l'origine du nom de Transylvanie. Elle est de l'écriture bien reconnaissable de l'abbé de Brenner, ex-ministre plénipotentiaire du prince de Transylvanie à Paris, actuellement son secrétaire ou homme d'affaires :

« Pour M. le Prince de Transylvanie, le 27 mars 1716.

« Il supplie son Altesse Royale d'avoir égard non seulement à la triste situation de ses affaires qui n'est que trop connue et dont le retardement des paiements est la cause, mais encore à la nécessité où il se trouve actuellement de vuider incessamment la maison appelée l'hôtel de Transylvanie et de loger ailleurs un nombre de personnes qui ont rendu service à la cause commune : ce qu'il a résolu de faire tant pour la convenance qu'à cause que le jeu cidevant établi dans ladite maison lui devient trop à charge. Et comme ce changement ne se peut faire sans argent comptant et que, d'ailleurs, il est extraordinairement importuné par le nombre de ses créanciers, il supplie Son Altesse Royale d'ordonner que le paiement entier d'une ordonnance sur le trésor royal lui soit fait sans délais. Comme S. A. Royale l'a honoré d'une réponse favorable sur les instances qu'il a faites depuis peu pour l'abbé Brenner de Wanguen à qui il a toujours fait espérer un asile et établissement en France, il réitère ses instances en faveur dudit abbé et supplie S. A. Royale de vouloir bien se souvenir de lui dans la nomination qu'elle fera aux bénéfices qui vaquent ». (Arch. des Aff. Étr. — Fonds de Hongrie-Transylvanie, année 1713, fol. 192).

Cette note datée du 27 mars 1716 coïncide parfaitement avec les titres de propriétés où il est établi que le jour de

la Saint-Remi, c'est dire le 1er octobre 1716, M. de Boistissandeau donnait à bail pour neuf ans sa maison du quai Malaquais, dite hôtel de Transylvanie, au sieur Geoffroy Sinet, officier de Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, et à damoiselle Marie Magdelaine Michault, son épouse, moyennant 4.000 livres de loyer. L'acte avait été signé le 10 décembre 1715.

Il semble qu'au nombre de ces créanciers qui importunaient tant le prince de Transylvanie, devait sans doute se trouver M. de Boistissandeau qui ne devait pas être fâché de se débarrasser d'un locataire si à court d'argent.

D'après l'État général des officiers de la maison de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans (Bibl. nat., Lf9. 4), ce Geoffroy Sinet était valet de pied à vingt-deux sols par jour pour nourriture, souliers, linge et logement.

Comment ce valet succède-t-il à des conseillers, à un duc, à un maréchal de France, à un prétendant? Cela paraît bien invraisemblable et ce qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que cette location était fictive et que Geoffroy Sinet n'était qu'un prête-nom pour quelque grand seigneur qui profita de ce que l'hôtel de Transylvanie était connu et achalandé comme maison de jeu, pour y continuer cette lucrative exploitation; il est possible du reste que les Sinet aient été les gérants de ce tripot.

Or, c'est à cette époque que remontent les faits racontés par l'abbé Prévost dans son roman de *Manon Lescaut*. Et il ne faut pas oublier que l'histoire de Des Grieux n'est autre chose que l'autobiographie de l'auteur, qui, ayant eu grand succès, fut plus tard transformée en roman au moyen de quelques légères retouches.

« Le principal théâtre de mes exploits, dit l'abbé Pré-

vost, devait être l'hôtel de Transylvanie où il y avait une table de Pharaon dans une salle et divers autres jeux de cartes et de dés dans la galerie. Cette académie se tenait au profit de M. le prince de R..., qui demeurait alors à Clagny et la plupart de ses officiers étaient de notre société... » (*Suite des Mémoires et aventures d'un homme de qualité*, Amsterdam, 1733, in-12, p. 133). [*Bibl. nat.* Y[2]. 1759.]

L'Hôtel de Transylvanie, nous savons où il était; le prince de R... c'est Rakoczi lequel habitait en effet à Clagny en ce temps-là.

L'Hôtel de Transylvanie que l'abbé Prévost cite en toutes lettres, n'est donc pas une fantaisie, comme on l'avait cru jusqu'ici, et c'est bien là que se passa en réalité la fameuse scène que l'opéra de Massenet a tant popularisée. C'est bien là que le chevalier Des Grieux, le cœur troublé et la conscience vacillante, venait chercher en trichant l'or nécessaire à sa Manon.

Rakoczi ne devait plus demeurer longtemps en France. Le 16 août 1717 il prenait congé des Camaldules de Grosbois et partait encore pour continuer son aventureuse existence, toujours à la poursuite du rêve de toute sa vie, l'affranchissement de sa patrie. Mais de nouvelles déceptions l'attendaient et il allait finir sa vie à Rodosto, en pays turc, où le sultan lui donna une large hospitalité jusqu'à sa mort survenue en 1735.

Quant à l'abbé Brenner, il eut des malheurs. En quittant la France, Rakoczi laissait 600.000 livres placées en rente sur l'hôtel de ville. L'abbé Brenner lui avait persuadé de les faire inscrire sous son nom à lui, Dominique Brenner, plutôt que sous le nom de François Rakoczi, parce que le paiement des rentes se faisait selon l'ordre de



Adam Manyoki pinx.

FRANÇOIS RAKOCZI II,

Prince de Transylvanie.

Extrait de l'ouvrage de M. Emile Horn, *François Rakoczi II.*
— Paris, Perrin et Cie, 1905, in-8°.)

l'alphabet. Quand Rakoczi fut parti de France, Brenner se les appropria, ce qui allait tout seul, grâce à la précaution prise, et refusa de les rendre au banquier du prince. Rakoczi se fâcha et pria le régent de mettre l'abbé à la Bastille, ce qui fut fait. Mais, avec le peu de goût que nous lui connaissons pour la vie claustrale, il supporta mal cette captivité et se coupa la gorge de désespoir.

M. Émile Horn a publié dans son curieux ouvrage sur Rakoczi le beau portrait que nous reproduisons et dont l'original est en Hongrie. L'auteur et son éditeur, M. Perrin nous ont gracieusement accordé cette autorisation et nous leur en faisons ici nos remercîments.

C'est au cours de la location des Sinet que l'hôtel de Transylvanie fut vendu et sortit du patrimoine de la famille d'Hillerin. Le propriétaire d'alors, Messire Jean-Baptiste d'Hillerin de Boistissandeau, ci-devant conseiller au parlement de Bretagne, semblait avoir des affaires fort dérangées, à en juger par le nombre des créanciers qui reçurent délégation sur le prix de cette vente ; M. de Boistissandeau voulut sans doute remettre sa situation au net d'un seul coup.

Par acte du 20 avril 1720, il vendait sa maison dite « Hôtel de Transylvanie » joignant sur le quai l'hôtel de Lauzun, à très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti et à sa femme, très haute, etc., etc., Mme Louise-Élisabeth de Bourbon, demeurant en leur hôtel, quai de Conti. Réserve était faite sur cette vente du douaire convenu par le contrat de mariage dudit sieur de Boistissandeau avec dame Marie-Catherine Moreau de Villiers. De la vente aussi était exclue la charpente des matériaux des petits

bâtiments construits dans le jardin et un petit hangar couvert de planches pour élargir les remises, ainsi que les planches et cloisons qui appartenaient au sieur et damoiselle Sinet, locataires de ladite maison et de tout ce que lesdits Sinet et sa femme justifieront leur appartenir en ladite maison. Était aussi excepté de la vente le droit de chapelle et sépulture dans la chapelle de St-Jean-Baptiste, située dans l'église des révérends pères Augustins réformés, qui demeure au vendeur.

Cette vente était faite moyennant la somme de 210.000 livres de prix principal et 10.000 livres de pot de vin. Élection de domicile était faite par les de Boistissandeau chez l'un des notaires, Me de Savigny, rue des Fossez-St-Germain.

En marge de ce volumineux acte de vente dressé sur parchemin in-folio se remarque l'intervention du cardinal de Bissy, évêque de Meaux, abbé commandataire de St-Germain des Prés qui, de sa grande écriture, ensaisinne l'acquéreur et constate que les droits envers l'abbaye ont bien été acquittés.

En tournant la dernière feuille de parchemin, une surprise nous attendait : tout ce bel acte de vente était faux et deux modestes feuilles de papier rétablissaient la vérité; c'étaient deux contre-lettres dont la première stipule certains avantages dans le mode de paiement de l'acquéreur et dont la seconde nous découvre que la vente était fictive et faite en réalité pour dame Marie Pelard de Givry, veuve de Messire Nicolas, comte de Fontaine, maréchal de camp des armées du roi, demeurant rue de Beaune, laquelle dame a payé le jour même de ses deniers. Les de Conti n'avaient fait que masquer l'opération, comme dit la lettre, « pour lui faire plaisir ».

Cette dame Pelard de Givry, que Berty, dans sa Topographie du vieux Paris, appelle par erreur Mme Pétard de Guiry, était la fille d'un maître échevin, lieutenant du roi du gouvernement de Metz.

Étant donné les mœurs de l'époque et la réputation de galanterie du prince de Conti, un doute nous était venu sur la nature réelle de cette contre-lettre qui pouvait bien cacher une donation à une maîtresse; mais, vérification faite, l'âge de la comtesse de Fontaine en 1720, ne permet point une telle supposition : elle avait à cette époque une cinquantaine d'années et était mère par surcroît de trois fils et de quatre filles, nés entre 1688 et 1696. Quant au prince de Conti il avait vingt-cinq ans.

Quoi qu'il en soit, les motifs qui avaient porté la comtesse de Fontaine à entourer de tant de mystère son acquisition ne subsistaient pas trois ans après, car, par acte du 31 octobre 1723, elle vendait, parfaitement en son nom cette fois, l'Hôtel de Transylvanie à « Très puissante dame Marie-Anne Baillet, duchesse de Gramont, veuve de très haut et très puissant seigneur, Mgr Antoine-Charles, duc de Gramont, pair de France, souverain de Bidache, sire de Lesparre, gouverneur et lieutenant général de Navarre, gouverneur particulier de Bayonne et St-Jean-Pied-de-Port. » Le même cardinal de Bissy dont nous avons déjà parlé, intervient encore pour ensaisiner la nouvelle acquéreuse; c'était lui qui devait partir six mois après pour Rome, afin de prendre part au conclave d'où sortit le pape Benoit XIII; les intrigues y montèrent à un tel diapason que les éminences en vinrent aux gros mots, puis aux voies de fait, si bien que le cardinal de Bissy n'évita un grand soufflet qu'en retirant vivement la tête.

Le prix n'était plus cette fois que de 125.000 livres.

La duchesse de Gramont faisait une très bonne affaire et voulait du reste habiter l'hôtel. Mais il ne faut pas oublier que, malgré les changements de propriétaires, le bail des Sinet durait toujours et qu'ils ne devaient quitter l'immeuble que le 1er octobre 1724. Aussitôt qu'elle le put, la duchesse s'y installa et y vécut jusqu'à sa mort.

Cette duchesse de Gramont qui finissait sa vie dans le luxe et en portant un des grands noms de France, avait commencé plus modestement; elle s'appelait de son nom Anne Baillet de La Cour et avait été femme de chambre de la femme du médecin Aquin, puis chez Mme de Livry, la mère du premier maître d'hôtel du roi. Le duc de Gramont l'avait connue chez Mme de Livry et s'était vivement épris d'elle. Il était veuf, déjà âgé et, comme elle était une femme de tête, elle se fit épouser. Le mariage eut lieu le 18 avril 1704.

Ce fut une indignation générale. La famille commença par refuser de la recevoir; Mme de Maintenon en jeta les hauts cris et le roi dit au duc que c'était le premier sujet de mécontentement qu'il lui donnait. On refusa à la nouvelle duchesse le tabouret auquel son titre lui donnait pourtant droit, et quand le duc de Gramont fut nommé ambassadeur d'Espagne, on lui intima l'ordre de demeurer dans le gouvernement de son mari à Bayonne ou à Bidache, et de ne point paraître à la cour d'Espagne.

Elle souffrit cruellement de tout cela. Les ennemis de la famille de Gramont triomphaient et au premier rang il faut nommer Saint-Simon qui fut toujours un des plus acharnés. Cette haine remontait loin et avait pris naissance dans de longues et tortueuses intrigues de cour. Il n'était mot désagréable que les Gramont ne lançassent contre Saint-Simon; le vieux comte de Gramont, l'oncle

du duc vivait encore, et était un grand faiseur de mots méchants : il avait donné à Saint-Simon le sobriquet de « Boudrillon » qui avait pris comme une traînée de poudre. Ce sont là des choses qui ne se pardonnent pas; aussi il faut voir comme Saint-Simon traite tout ce qui touche à cette famille ennemie : en parlant de la nouvelle duchesse, il dit que Gramont a épousé « une vieille gueuse qui s'appelle La Cour » et un peu plus loin, qu'il a fait ce mariage « quoiqu'elle soit vieille, laide et borgnesse ». Belle ou laide, le duc en fut extrêmement épris, puisqu'il l'épousa après avoir eu avec elle une liaison que ne nient pas ceux même qui prennent sa défense. Elle n'avait pas bonne réputation et l'on prétendait qu'elle avait encore été la maîtresse d'un contrôleur général de la maison du roi. En tout cas c'était une femme intelligente et de caractère. Peu à peu elle remonta dans l'estime de beaucoup de personnes, même de sa nouvelle famille. Elle avait trouvé les affaires du duc en fort mauvais état et, par sa sage administration, elle sut les remettre à flot complètement. Pendant la fin de sa vie et son veuvage, elle bénéficia, aux yeux des futurs héritiers, de l'augmentation d'une fortune qui était en partie son œuvre. Le roi lui-même revint un peu sur son compte et lui accorda une pension de 12.000 livres. L'auteur anonyme de l'*Histoire et généalogie de la maison de Gramont*, inspiré évidemment par la famille, prend vivement sa défense et prétend qu'elle fut demoiselle de compagnie et non femme de chambre chez Mme de Livry. Il est vrai qu'il garde le silence sur son séjour chez Mme Aquin.

Pendant les quatorze ans qu'elle fut propriétaire de l'hôtel de Transylvanie, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, elle y fit de nombreuses améliorations. Elle commença par

faire disparaître tous les aménagements, cloisons, auvents, hangars que les Sinet avaient disposés pour pouvoir abriter plus de carrosses et multiplier les pièces, et elle fit dans sa cour de nouvelles constructions au sujet desquelles elle eut même un procès avec sa voisine du quai, la duchesse de Lauzun, à qui elle fut condamnée à payer, le 21 juillet 1727, la somme de 10.000 livres à titre de dommages et intérêts. Enfin nous avons retrouvé une autorisation de la voirie, datée du 1er octobre 1728 pour effectuer la réparation et l'achèvement de la façade sur la rue des Petits-Augustins, mais cette pièce n'indique pas s'il s'agit de la façade du grand corps de logis à trois étages ou du petit bâtiment à un seul étage qui lui fait suite et qui porte le n° 4 de la rue Bonaparte. A cette époque la cour était séparée du jardin par une grille et dans le jardin il y avait trois loges couvertes d'ardoises dans deux desquelles étaient deux cheminées adossées contre le mur de la maison donnant sur la rue des Petits-Augustins.

Le 7 mars 1737 la duchesse de Gramont mourait dans son hôtel et un service religieux très modeste avait lieu le dimanche, 10 mars, à 6 heures du soir, dans l'église Saint-Sulpice sa paroisse, avant le transport du corps à Saint-Roch, lieu de sa sépulture.

Mais la défunte était une personne trop rangée pour n'avoir pas pris ses dispositions. Par testament olographe du 26 mars 1721, avant même d'avoir acquis l'hôtel de Transylvanie, elle avait institué pour son légataire universel le chevalier d'Ambres, qui n'est autre que Daniel-François, comte de Gélas de Voisins, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec ; il devint maréchal de France et fut plus connu sous le nom de maréchal de Lautrec. Le testament fut contrôlé et déposé pour minute chez maître Bap-

teste, notaire, par acte du 26 juin 1737, et porté au registre des insinuations le 15 juillet 1737 ; la maison y est déclarée pour une valeur de 130.000 livres, sur le pied de 6.500 livres de loyer. Le montant des frais s'élevait à 1.560 livres.

Le vicomte de Lautrec (peu de temps après comte de Lautrec), prit possession de l'hôtel de Transylvanie qui ne tarda pas à perdre son nom pour prendre celui d'hôtel de Lautrec.

En effet nous voyons pour la dernière fois subsister ce nom de Transylvanie dans les mémoires du duc de Luynes qui, en annonçant la mort de la duchesse de Gramont, ajoute : « elle logeait à l'hôtel de Transylvanie ».

C'est là que le comte de Lautrec venait se reposer pendant les courts répits que lui laissait la guerre, car il ne fut pas un officier de cour et peu de ses contemporains ont des états de services aussi chargés que lui. Il était entré tout jeune aux mousquetaires en 1701 et avait fait la guerre dans toute l'Europe, à Malte, en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Espagne. Il avait la réputation d'être aussi habile diplomate que bon militaire et, en 1737, lors des troubles qui éclatèrent à Genève entre magistrats et bourgeois, le roi l'y envoya comme plénipotentiaire pour apaiser la querelle. Il y réussit parfaitement et eut même les honneurs d'une médaille qui fut frappée à ce propos. En 1739, deux ans après l'héritage qu'il avait fait, il épousa Marie-Louise de Rohan-Chabot dont il eut quatre enfants, tous morts en bas âge. Ce fut la tristesse de sa vie. Ayant toujours vécu loin de la cour, il n'en avait ni les mœurs ni le détachement des affections familiales. Quand la vieillesse vint, il se retira quai Malaquais et y mourut le 14 février 1762 à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

L'avant-veille, 12 février, se sentant fort mal, il avait fait appeler deux notaires pour dicter son testament, rédigé par M[e] Ladeguive, dont nous avons par hasard trouvé une copie de l'époque, parmi les titres de propriété. Les notaires entrèrent dans sa chambre qui était au deuxième étage donnant sur la cour et le trouvèrent au lit « malade de corps, toutefois sain d'esprit ». Cette copie, conforme au registre des insinuations que nous avons consulté, ne contenait que des legs particuliers qu'il faisait à ses serviteurs et qui variaient selon leur importance en rentes de 1.500 à 200 livres; il y en avait à son secrétaire, M. Blondeau, à son premier valet de chambre, à son cocher, à la femme de ce cocher, à son second valet de chambre, à son second cocher, à son suisse, à son cuisinier, à son maître d'hôtel, à sa femme de charge, au frotteur, à chacun de ses trois laquais, à son postillon et enfin à son concierge du Quesnoy dont il était gouverneur. Il laissait de plus un diamant de 10.000 livres à M. Bastard, maître des requêtes, son exécuteur testamentaire.

L'Hôtel de Lautrec passait par héritage aux mains de dame Anne-Claude-Louise d'Arpajon, épouse de Philippe de Noailles-Mouchy, et nièce du maréchal de Lautrec dont elle était seule et unique héritière bénéficiaire. Le 23 février 1762 on procéda à l'inventaire.

Ce Philippe de Noailles-Mouchy devait aussi finir maréchal de France, mais moins doucement que le maréchal de Lautrec. Il était entré aux mousquetaires à quatorze ans en 1729 et il était capitaine à seize ans. Il fit la guerre sous son père, le maréchal Adrien-Maurice de Noailles, sous le maréchal de Saxe, eut deux chevaux tués sous lui à Dettingen, et assista à la bataille de Fontenoy où, avec une brigade de cavalerie, il enfonça l'infan-

terie anglaise; il était aussi à Crevelt et à Minden et obtint le bâton de maréchal le 30 mars 1775. Il faisait tout à fait partie de l'entourage de Louis XVI et de Marie-Antoinette dont sa femme avait été dame d'honneur, et ils furent tous deux arrêtés en 1793 pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires. Après avoir été incarcérés à la Force puis au Luxembourg, ils furent l'un et l'autre condamnés à mort et exécutés le même jour.

Les de Noailles ne semblent pas avoir habité l'hôtel du quai Malaquais, car lorsqu'il leur vint par héritage en 1762, ils habitaient probablement Versailles; en tout cas, vingt ans après, par acte en date du 21 décembre 1782, ils le donnaient à bail pour 3, 6, ou 9 années avec glaces, boiseries, meubles et autres effets mobiliers, à partir du 1er octobre écoulé à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, moyennant un loyer annuel de 8.250 livres. Le ministre s'installa avec toute sa famille qui était nombreuse : elle se composait de la comtesse de Vergennes, de son fils aîné Constantin de Vergennes, capitaine colonel des gardes de la porte, et de son fils cadet, Louis-Charles-Joseph qui fut mestre de camp. Les deux fils du comte de Vergennes étaient mariés et avaient eux-mêmes des enfants. L'auteur de la *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes* (Bibl. nat. Ln^{27}. 20209), nous conte avec attendrissement que ce grand ministre logeait, nourrissait, voiturait tout ce monde et que sa simplicité allait jusqu'à faire chambre commune avec sa femme, abandonnant tout le reste de la maison aux deux jeunes ménages et aux nourrices de ses petits enfants. Il est vrai qu'il ne nous dit pas s'il s'agissait du quai Malaquais ou de la petite maison qu'il habitait la plupart du temps près de Versailles.

M. Henri Masson nous a encore signalé comme locataire, en octobre 1785, un certain chevalier Viviers.

Effrayés par les événements de la révolution, les de Noailles désirèrent réaliser en espèces cet immeuble que l'on ne pouvait emporter en cas d'émigration et, le 20 juillet 1791, ils vendaient l'hôtel de Lautrec tout meublé à Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré, ci-devant administrateur du trésor public au département de la guerre, demeurant à Paris, rue Barbette, au Marais, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Ils ne se décidèrent pas à cette émigration et il leur en coûta la vie.

Au moment de cette vente, ils n'habitaient pas non plus l'hôtel, car leur adresse est mentionnée dans l'acte : « demeurant en leur hôtel, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice. » M. de Vergennes était mort à cette époque et probablement remplacé par des sous-locataires. Le prix de la vente était de 160.000 livres dont 120.000 pour l'immeuble et 40.000 pour prix des glaces, boiseries, meubles, et autres effets mobiliers qui garnissent ladite maison.

Quelle différence dans la forme de cet acte avec le précédent! Plus de protocole pompeux, plus de « très haut et très puissant seigneur »; les titres même de comte, de duchesse ne sont indiqués que par la première lettre du mot suivi de points.

C'est à l'occasion de cette vente que l'immeuble est définitivement libéré des droits et cens dus précédemment à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et ce au moyen d'offres réelles faites par les de Noailles aux officiers municipaux représentant la ci-devant abbaye. La liquidation en fut faite et le rachat de ces droits ci-devant seigneuriaux fixes et casuels coûta aux de Noailles la somme de 5.117 livres, 11 sols, 8 deniers. La superficie de l'hôtel était

évaluée à 231 toises et sa valeur à 122.750 livres.

Notons en passant que, d'après ces derniers actes, les voisins du quai sont les de Juigné.

Les Fontaine de Biré entrèrent donc en possession; mais les temps n'étaient guère propices pour faire une installation luxueuse; aussi restèrent-ils prudemment dans leur maison de campagne de Verrières où ils cherchaient, comme tant d'autres, à se faire oublier le plus possible. Mais l'un des fils, Marie-Géry qui avait épousé une Mlle Bastard-Fontenay, du Mans, jugea à propos d'émigrer : il n'en fallut pas davantage pour que sa famille demeurée à Verrières fut immédiatement considérée comme suspecte et, le 16 septembre 1792, M. Fontaine de Biré père et son autre fils, Marie-Pierre-Joseph étaient arrêtés par ordre du Comité de surveillance. Marat était au nombre des signataires de l'ordre qui était adressé au sieur Rouillon, concierge provisoire de la Conciergerie, à l'effet d'y recevoir onze individus au nombre desquels se trouvaient les sieurs de Biré père et fils.

Il y a lieu de supposer qu'ils furent remis en liberté quelque temps après, car il existe aux archives nationales sous la cote F^7. 6167 une pièce portant la date du 23 mai 1793, relative à Fontaine de Biré fils et à D^lle de Lattaignant de Bainville son épouse, rue du Bac, avec une annotation ainsi conçue : « Vérifier si ces individus ne sont pas en réclamation ». Cette recherche avait lieu sur la dénonciation d'un nommé Lefèvre qui cherchait à faire du zèle pour être nommé *observateur*. Une pièce annexée au même dossier établit que la belle-sœur du sus-nommé, Mme Bastard-Fontenay, du Mans, femme Fontaine de Biré est notoirement en émigration et qu'il est inutile de la rechercher.

Cette famille avait certainement dans le quartier une réputation compromettante au point de vue politique, aussi ne serons-nous pas étonnés de les retrouver sous les verroux quelques mois plus tard. Les archives de la Préfecture de Police nous donnent toute leur odyssée. La voici résumée dans les divers ordres d'écrou dont ils ont été l'objet :

20 *frimaire an* II. — Le Concierge dit du Réfectoire (de l'Abbaye) recevra le citoyen Biré détenu aux termes de la loi et comme mesure de sûreté ayant un fils émigré.

(Section de l'Unité.)

26 *frimaire an* II. — Ordre de transfert de l'Abbaye à la maison d'arrêt des Carmes, rue de Vaugirard. Il s'agit cette fois d'une fournée de 61 personnes parmi lesquelles figurent Biré père et fils comme ayant l'un un fils, l'autre un frère émigré.

16 *pluviose an* II. — Ordre de transférer Biré père et fils de la prison des Carmes chez le citoyen Brunet, rue de Buffon n° 22, vis-à-vis le jardin des Plantes « pour cause de maladie ». Les prisonniers sont sous la responsabilité dudit Brunet qui doit donner avis de leur guérison.

7 *messidor an* II. — Transfert de la maison de santé du citoyen Brunet, rue de Buffon, à la maison d'arrêt du collège Duplessis, de Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré père et de Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré fils.

C'est là que les trouva thermidor et qu'ils furent sauvés. Nous ne savons pourquoi ils furent ainsi promenés de prison en prison; mais il semble qu'ils n'eurent pas à s'en plaindre, car il en périt bien d'autres qui n'avaient rien de plus à leur actif. Un visage que l'on voyait depuis

longtemps dans la même prison finissait par se faire remarquer. Or être remarqué était bien souvent synonyme d'être perdu. Il semble qu'il y ait eu là quelque influence protectrice ou quelque subterfuge grâce auquel ils échappèrent au terrible danger.

On sait le sentiment de détente et de soulagement auquel la France s'abandonna après le cauchemar de la Terreur et il y eut comme une petite renaissance d'élégance et de vie sociale. C'est de cette époque que date l'ornementation intérieure du bel appartement du premier étage de la maison des Fontaine de Biré. L'aspect des superbes décorations blanc et or du grand salon ne laisse pas de doute à cet égard. Mais ce qui est plus inattendu, c'est qu'en y regardant de très près, ce que tout le monde prend pour des boiseries n'est qu'une série de panneaux de toile très fine recouverte de plusieurs couches de peinture et d'ornementations en une sorte de pâte plastique admirablement dorée. Seules certaines ondulations de la toile causées par la chaleur ou l'humidité décèlent la supercherie. Cette décoration des murs du salon et son beau plafond ont été respectés et sont encore aujourd'hui intacts. L'architecte qui fit ces aménagements avait un grand souci des proportions, car les plafonds du premier et du second salon sont à des hauteurs différentes pour s'harmoniser avec les autres dimensions des pièces.

Il y a même un petit boudoir qui fait le coin de la rue Bonaparte et où le plafond coupe en deux la hauteur de l'appartement, laissant au dessus une autre petite pièce extrêmement basse de plafond également. Ce petit boudoir est un bijou d'ornementation avec une alcôve délicieusement encadrée de fines moulures blanc et or du goût le plus délicat.

Nous ne saurions du reste affirmer si c'est M. Fontaine de Biré ou un locataire qui fit faire tous ces travaux, car il est incertain que le propriétaire y ait habité à cette époque. En 1802, il semble y avoir eu un locataire.

Il y en avait eu d'ailleurs pendant toute la période révolutionnaire. Sans pouvoir déterminer quels appartements ils habitaient, nous citerons :

1° Simon-Henri Caillon, né en 1765, mort en 1800, élu par le département des Ardennes, le 26 germinal, an VII, membre du conseil des Cinq Cents. Sa présence est constatée dans la maison en 1799.

2° Richard Chauchet-Bourgeois, né en 1767, mort en 1844, qui fut comme le précédent nommé député des Ardennes au conseil des Cinq Cents, le 23 germinal, an VII. Chauchet-Bourgeois devait devenir plus tard sénateur belge en 1831.

Quoi qu'il en soit, en 1802, autrement dit le 27 prairial an X, eut lieu une mutation qui cependant ne faisait pas sortir l'immeuble de la famille : M. Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré, demeurant habituellement à Verrières près de Sceaux, vendait la maison du quai Malaquais à sa bru, Mme Alexandrine-Joséphine Lattaignant Debainville, épouse séparée de biens de Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré, *alors détenu à la Tour du Temple,* ladite dame habitant habituellement Verrières. La vente était faite moyennant le prix de 105.000 francs que l'acquéreuse retenait pour opérer compensation des sommes à elles dues par le vendeur qui était en même temps son curateur.

C'était déjà à cette époque une pratique répandue, quand on avait une pupille riche de la faire épouser à son fils ; mais ce qu'il y avait de changé, c'est que les nouvelles lois qui

obligent les curateurs à rendre des comptes étaient plus strictes qu'autrefois. C'est peut-être ce qui obligea Fontaine de Biré père à effectuer la compensation dont nous parlons.

Mais revenons sur une incidente qui a bien son intérêt : « *alors détenu à la Tour du Temple* » et qui s'applique à ce Marie-Pierre-Joseph que nous avons déjà vu détenu avec son père, pendant la Terreur. Qu'avait-il encore commis pour se faire mettre de nouveau en prison ?

Voici les renseignements que nous avons trouvés sur les registres d'écrou de la prison du Temple, aux archives de la préfecture de police :

6 *prairial, an* X. — Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré, 35 ans, natif de Lille, demeurant à Paris, quai Malaquais, n° 1913 (1), prévenu de Conspiration et mis au secret. — Hors du secret le 11 dudit. — Venant de Pélagie. — Transféré à Pélagie le 9 ventôse an XI. — Mandat d'arrêt du ministre de la police générale.

Nous avons cherché dans laquelle des nombreuses conspirations de cette époque, Biré fils avait été impliqué, mais nulle part nous n'avons retrouvé son nom. Par la date de son incarcération, il s'agissait probablement du complot des libelles. Notre personnage fut sans doute l'une des innombrables personnes arrêtées à cette époque et dont l'affaire se termina par un non lieu, ce qui explique que son nom ne se trouve mentionné aux débats d'aucun des grands procès qui eurent lieu alors. Une circonstance

(1) Ce numéro est le numéro sectionnaire qui fut donné pendant la Révolution et désigna l'immeuble de 1792 à 1805. Antérieurement la maison portait le n° 4 du quai Malaquais et après 1805, lors de la suppression de la numérotation sectionnaire, l'immeuble prit le n° 9, qu'il porte encore aujourd'hui.

qui rend ceci probable, c'est qu'en 1806, au mois de juin, il habitait paisiblement le quai Malaquais. Mais de tous ces emprisonnements, il était resté quelque chose et la police impériale ne perdait pas de vue des gens si souvent arrêtés.

En effet, d'une note de police (Archiv. Nat. F^7. 6486), il résulte que le 9 mars 1807, Marie-Géry Fontaine de Biré, demeurant 9, quai Malaquais, émigré amnistié, en surveillance, demande et obtient l'autorisation d'aller au Mans pour affaires personnelles. Mais on le fait surveiller même au Mans.

Pendant cette période du Consulat et de l'Empire, nous citerons comme locataires trois noms marquants :

1° Joseph Carnot, le jurisconsulte, membre puis conseiller à la Cour de Cassation, frère du grand Carnot. Sa présence est constatée dans notre immeuble en 1803 et 1804.

2° Denon, membre de l'Institut, directeur général du musée Napoléon (Louvre) qui y demeura au moins de 1807 à 1813.

3° Legendre, le célèbre géomètre, membre de l'Académie des sciences qui habite la maison à peu près de 1809 à 1813.

Les Fontaine de Biré ne conservèrent pas longtemps leur propriété. Le 14 avril 1809, Mme Alexandrine-Joséphine Lattaignant de Bainville, épouse séparée de biens de Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré vendait sa maison du quai Malaquais, moyennant 140.000 francs à M. Pierre-Henry Péan de Saint-Gilles, notaire impérial demeurant rue de Condé, n° 10.

Notons en passant qu'à cette époque l'hôtel de Juigné, le voisin du quai, est devenu l'hôtel du ministre de la po-

lice générale et que l'autre voisin de la rue des Petits-Augustins n° 6 est un M. Delaborne.

Henri Péan de Saint-Gilles n'avait pas toujours eu ce penchant au calme, à l'ordre, au respect des choses établies qui est d'habitude l'apanage du parfait notaire. La révolution avait trouvé en lui un fervent adepte; il en avait embrassé avec âpreté tous les principes et avait emboîté le pas derrière les violents. En décembre 1790, alors qu'il habitait au 33 de la rue de Buci, il faisait partie du club des Jacobins et on trouve son nom sur la liste des membres dressée à cette époque. Il faut croire cependant qu'il n'était pas aussi avancé que les terroristes, puisque le 11 juillet 1796 il faisait baptiser à St-Sulpice sa fille Angélique-Adélaïde, plus tard, Mme Trutat. De fait les événements avaient calmé beaucoup de gens. Il s'était rallié à l'Empire et exerçait avec dignité ses rémunératrices fonctions.

Dans les premières années de la Restauration habitait aussi dans la maison une veuve, Mme Jars, avec sa fille. Le mari, M. Gabriel-Marie Jars avait été de son vivant receveur général des finances de Seine-et-Marne. Sa fille, Mlle Marie-Laure, était en âge de se marier et, soit que le voisinage y ait contribué, soit que les relations eussent été antérieures, le mariage de cette jeune fille fut décidé avec un des fils de M. Péan de Saint-Gilles. C'est dans le grand et beau salon du 1er étage, chez les Péan de Saint-Gilles, qu'eut lieu, le 9 décembre 1820, la signature du contrat de mariage de Ange-Louis Péan de Saint-Gilles, ancien officier de cavalerie, fils de Pierre-Henri Péan de Saint-Gilles, notaire honoraire, membre du conseil général des hospices civils de Paris, chevalier de St-Michel et de Angélique-Suzanne Bro son épouse, avec Mlle Marie-Laure Jars, fille de Louise-Eugénie Prieur de La Comble, veuve de

M. Gabriel-Marie Jars, en son vivant receveur général des finances de Seine-et-Marne. L'assistance était nombreuse et brillante et le quai encombré d'équipages, car le tout Paris de l'époque se pressait pour féliciter les futurs époux.

Les deux familles faisaient les honneurs. Parmi les nombreux invités qui défilaient, citons au hasard : Arago, membre de l'Institut, le colonel Bro, oncle du marié, baron et baronne Hély d'Oissel, Mgr le coadjuteur de Paris, comtesse de Viry, comtesse d'Aumale, marquise de Barbentane, comtesse de Vauban, duchesse de Rohan-Chabot... etc., etc.

Le 14 décembre, le mariage religieux eut lieu en grande pompe à Saint-Germain des Prés et Péan de Saint-Gilles, notaire honoraire, entouré de toute sa famille, rentra 9, quai Malaquais, où ils habitaient tous : le farouche Jacobin était tout à fait apprivoisé.

Peu d'années après, le 4 août 1823, M. Pierre-Henri Péan de Saint-Gilles mourait, laissant une belle fortune pour laquelle il ne fut point d'abord fait de partage. La famille habitait toujours le 9 du quai Malaquais. Bien avant cette époque, c'était l'un des deux fils, Amand-Louis-Henri, qui avait repris l'étude de notaire de son père, établie du reste dans la maison même. Ange-Louis, l'ancien officier de cavalerie, s'était fait agent de change.

Comme détail concernant la maison, nous avons trouvé une lettre du 6 mars 1829 au préfet de la Seine pour demander à établir un trottoir, avec l'aide pécuniaire de la ville, suivant un récent arrêté préfectoral. L'autorisation fut donnée le 11 juillet 1829 et les frais évalués à 1.364 francs sur lesquels la ville donnait 450 francs à titre de prime d'encouragement.

Le 5 septembre 1830 seulement eut lieu le partage de

la succession Péan de Saint-Gilles. L'actif net en était de 1.807.357 fr. 90 c. Sa veuve et ses trois enfants Ange, Amand et Mme Trutat tirèrent au sort les immeubles. Ce fut à cette dernière qu'échut la maison du quai Malaquais. La pièce où nous avons puisé ces renseignements ajoute : « Ainsi que le n° 4 de la rue des Petits-Augustins qui a été récemment acquis par la famille. » Ce n° 4 est probablement le n° 6 actuel. Ce qui nous le fait croire, c'est le prix de 600.000 francs attribué à l'ensemble des deux immeubles. Il est certain que ce prix ne pouvait, en 1830, s'appliquer à notre immeuble seul, que nous verrons bientôt, en 1836, vendu pour 320.000 francs. Le revenu brut du 9, quai Malaquais, était de 12.200 francs.

Mais ces arrangements et ce tirage au sort n'avaient point contenté tout le monde; si bien que, par acte des 19 et 28 juillet 1831, Ange-Louis échangea avec sa sœur, Mme Trutat, la propriété de Normandie qui lui était échue en partage contre le 9 du quai Malaquais. Les Trutat conservaient pour eux le 4 (probablement 6 actuel) de la rue des Petits-Augustins.

Comme renseignements complémentaires, nous savons par un avertissement de 1835 que la contribution foncière et des portes et fenêtres s'élevait à 1501 fr. 57.

Le 10 février 1835 le propriétaire avait obtenu de la voirie l'autorisation d'établir un socle ou marche sur le quai et une devanture de boutique.

Comme locataires pendant la possession des Péan de Saint-Gilles, nous pouvons citer : en avril 1809, au moment de l'acquisition, dans la boutique du rez-de-chaussée, Charles-Joseph Collet, libraire, lui-même au lieu et place des époux Lemierre décédés. Il y était encore en 1821.

Le 11 avril 1811, nous constatons la présence de



HOTEL DE TRANSYLVANIE
puis de Lautrec.
Perspective de la façade sur la rue Bonaparte (Cliché Roux.)

Claude Thivet, paulmier et marchand de vin, qui est encore en affaires avec Mme de Biré.

De 1812 à 1835, Remoissenet, marchand d'estampes.

En 1820, Mme Jars dont nous avons parlé.

De 1824 à 1833, M. Bell, artiste peintre.

Le 6 août 1832, un M. Jean-Baptiste Blerzy.

Le 20 septembre 1834, bail avec M. Charles Garnier, ancien préfet, pour un appartement au 4e étage, composé de salon, salle à manger, deux chambres, etc. — Prix : 900 francs; bail cédé le 5 avril 1835 à Mme Clotilde Coste.

Le 23 avril 1836, M. Ange-Louis Péan de Saint-Gilles vendit sa maison à M. Jean-Jacques Defresnes et à Mme Sophie-Pauline Granger son épouse. M. Defresnes était notaire, 12, rue des Petits-Augustins. Il transporta son étude au 9 du quai Malaquais, tandis que Amand Péan de Saint-Gilles qui y avait la sienne, la transportait, place de la Concorde où elle est encore, avec Me Demonts pour titulaire. Le prix était de 320.000 francs.

Voici l'état des locations au jour de la vente, 23 avril 1836 :

Boutique ouest. M. Jallot, marchand de meubles...	2.500	francs.
3e étage entier. M. Jallot............................	2.200	—
Boutique d'angle. MM. Jean-Baptiste Fatout et Pierre Avice............................	1.500	—
2e étage sur le quai avec écuries, remises, etc., M. Alexis Beau, conseiller général et membre du Conseil municipal de Paris, membre du Conseil central d'instruction primaire..................	4.000	—
1er étage au fond de la cour, M. Chevalier, avocat aux conseils du roi et à la Cour de cassation....	2.000	—

Ces deux derniers locataires habitaient encore la maison en 1844.

L'ancien hôtel de la police générale appartient alors à

M. Caillard et le propriétaire du n° 6 de la rue Bonaparte est M. Loyer dont la famille le possède encore aujourd'hui. Ce dernier renseignement rapproché du fait que les Trutat étaient encore propriétaires du n° 4 ne fait du reste qu'embrouiller le petit problème de la séparation momentanée de ce bâtiment d'avec l'immeuble principal.

M. Defresnes mourut le 2 février 1860 dans la maison qu'il habitait, 17, quai d'Orsay, et le n° 9 du quai Malaquais, demeura en qualité de propre, entre les mains de sa femme qui le conserva jusqu'à sa mort survenue le 1er février 1892. Elle laissait des enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants mineurs, ce qui nécessita une vente sur licitation, qui eut lieu le 15 juin 1892. L'immeuble fut adjugé pour 423.200 francs à la Société des Immeubles de France, dont le siège était alors, 9, rue Marsollier.

Sur l'acte se trouve l'état des locations et je le transcris ici :

Boutique, 4, rue Bonaparte. Époux Robin, épiciers fruitiers (bail de 1877)	1.000 francs.
Boutique d'angle. Stahl, doreur encadreur (bail de 1880)	2.000 —
Boutique ouest. Époux Legoubin, libraire-éditeur (bail de 1887) (ils y étaient du reste depuis beaucoup plus longtemps)	2.800 —
Boutique, rue Bonaparte. Duméteau, photographies.	1.000 —
1er étage, marquise de Blocqueville (bail de 1869)	8.500 —
1er étage au fond de la cour à gauche, Mme Bouard (bail de 1888)	950 —
1er étage au fond de la cour à droite, Mme Gastineau (bail d'octobre 1888)	1.150 —
2e étage, M. et Mme René Brice (Mme Brice est la fille de Camille Doucet de l'Académie française et la belle-mère de M. Paul Deschanel) (bail de décembre 1880)	7.000 —

3e étage, Mme Plougoulm et M. Dareste, son gendre, conseiller à la Cour de cassation (bail d'octobre 1886). Ce dernier habite la maison depuis au moins cinquante ans.. 6.000 francs.

Entre 1836 et 1892, nous n'avons point d'état des locations. Mais nous pouvons citer le libraire Potier qui, pendant de longues années, habita le premier étage du petit bâtiment en bordure sur la rue Bonaparte. Il mourut peu de temps après la guerre. Ce libraire-expert fut chargé d'un grand nombre de ventes importantes et jouissait d'une grande considération pour son érudition et sa connaissance approfondie de la librairie.

Citons encore en 1839, M. Le Bailly, artiste peintre, qui exposait des portraits et, de 1840 à 1844, M. Hervez de Chégoin, membre de l'Académie de médecine, médecin de la Maison royale de Santé. Nous n'avons trouvé la date ni de son arrivée ni de son départ.

Nous trouvons encore, de 1849 à 1853, M. Jules Noël, artiste peintre, né en 1815, qui exposa des vues de Bretagne et, en 1852, Augustin-Louis Ray, également artiste-peintre.

Avant la marquise de Blocqueville l'appartement du premier avait été habité par la famille Lainé. M. Lainé était l'un des propriétaires des grands magasins de Pygmalion et il quitta le quai Malaquais en 1869 pour aller habiter le beau château de Saint-Thibaud qu'il venait d'acheter dans Seine-et-Marne, à Juilly, et qui est actuellement passé aux mains du baron Adolphe d'Eichthal.

Quant à l'appartement du 2e étage, le prédécesseur des Brice avait été M. Borie (Alexis-Pierre-Victor-Louis-André) qui y mourut à soixante-deux ans, le 6 juillet 1880, maire de notre arrondissement et chevalier de la Légion

d'honneur. Il était de Tulle, et avait épousé Mlle Hermine-Henriette-Aimée Rouvenat de la Rounat.

Avant M. Borie, l'appartement avait été habité par Mme Polonceau, avec ses filles, ses fils, sa sœur et sa mère. Cette Mme Polonceau était la sœur du sénateur Bérenger, l'auteur de la loi de sursis et l'apôtre de la croisade contre la licence des rues.

De ces divers locataires nous n'avons rien de particulier à dire, sauf de la marquise de Blocqueville qui habita le bel appartement du premier étage jusqu'à sa mort, en octobre 1892. La place qu'elle a occupée dans la société parisienne est trop importante et son salon a joui d'un trop grand renom pour que nous le passions sous silence. Bien que n'étant pas née sur le VIe arrondissement, elle lui appartient par les longues années qu'elle y a passées.

Le maréchal Davout dont elle était la fille, avait épousé Mlle Leclerc, sœur du général, qui avait lui-même épousé Pauline Bonaparte. De ce mariage naquirent onze enfants dont quatre seulement survécurent : 1° une fille, qui fut la baronne Vigier; 2° une autre fille qui devint la femme de M. de Cambacérès, le neveu de l'archi-chancelier; 3° le prince d'Eckmühl; 4° la marquise de Blocqueville. Voici du reste la copie de l'extrait de son acte de naissance :

1815, 8 juillet. ÉTAT CIVIL DE PARIS.

X^e (aujourd'hui VIIe) ARRONDISSEMENT.

Acte de naissance de Adélaïde-Louise Davout, fille de Louis-Nicolas Davout, maréchal d'empire, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt, ministre de la guerre, âgé de quarante-cinq ans, et de Louise-Aimée-Julie Leclerc, son épouse, âgée de trente-trois ans.

Pendant les années qui précédèrent son mariage elle fréquenta beaucoup la cour de Louis-Philippe et elle se maria en 1835. Nous donnerons également l'extrait de son acte de mariage :

Préfecture de la Seine.

Extrait des minutes des actes de mariage reconstitués en vertu de la loi du 12 février 1872.

Ancien Xe arrondissement de Paris. — Année 1835.

De Coulibœuf,
Cte de Blocqueville
et
Davout d'Eckmühl

L'an mil huit cent trente-cinq, le dix-sept août, à la mairie du Xe arrondissement de Paris. Acte de mariage de Édouard-François de Coulibœuf, comte de Blocqueville, colonel au 4e régiment de lanciers, officier de la légion d'honneur, en garnison à Poitiers (Vienne), veuf de Jeanne de Igoffy, fils de Louis-François-Henri de Coulibœuf, marquis de Blocqueville et de Françoise-Claudine-Charlotte Audée de la Fresnaye, son épouse, tous les deux décédés.

Et de Adélaïde-Louise Davout d'Eckmühl, demeurant rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 119, fille de Louis-Nicolas Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt, décédé et de Louise-Aimée-Julie Leclerc sa veuve.

Le membre de la commission, *signé :* Charoy. Pour copie conforme, Paris, le cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatorze. Le secrétaire général de la Préfecture : pour le secrétaire général, l'archiviste de la préfecture désigné, *signé :* Thorlet.

Ce mariage s'était fait à l'instigation et par l'intermédiaire du jeune prince d'Eckmühl, le frère de la marquise,

qui était dans le régiment de M. de Blocqueville. Pour compléter ce qui concerne la famille, disons tout de suite que le général Davout, naguère encore grand chancelier de la Légion d'honneur, était cousin-germain de la marquise, il étaiten effet fils du chef d'escadrons Davout, le propre frère du maréchal.

La bonne harmonie dura peu dans le nouveau ménage : le colonel était un beau cavalier, fort joueur et fort dissipé à tout point de vue. La jeune femme était, comme on disait alors, « d'une grande sensibilité », et ces deux natures si opposées ne purent s'entendre. Mme de Blocqueville ne suivit pas son mari dans toutes ses garnisons et habita beaucoup Paris. C'est vers cette époque que se groupèrent autour d'elle quelques amis. Ils furent le noyau d'un salon qui devait, pendant bien des années, faire le charme de ceux qui y étaient admis. Elle était à cette époque extrêmement liée avec Mme Louis de Beaumont, une des femmes les plus brillantes de la haute société parisienne. Ce fut aussi dans ce temps que Musset fut l'un de ses assidus.

Elle vint habiter le quai Malaquais en 1869.

Pendant l'année terrible, au lieu de s'enfuir comme tant d'autres, elle resta tranquillement chez elle et continua à voir le cercle bien rétréci d'amis intimes qui étaient restés enfermés dans Paris. De ce nombre était M. Lemire de Villers qui, à cette époque, était officier de marine et servait dans un fort d'où il s'échappait dès que le service le permettait pour retrouver un peu de contraste aux rudes émotions du bombardement. Notre collègue M. Widor, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre d'harmonie, qui malgré sa grande jeunesse s'était fait incorporer dans la batterie de l'École polytechnique, était aussi un de ceux qui

venait au coin du maigre feu conter ses aventures de canonnier frais émoulu.

Parmi les habitués de la maison figurait un personnage qui eut son heure de célébrité, c'était Mgr Bauer. Il était né juif à Pesth, en Hongrie et vint à Paris en 1848. D'un caractère aventureux, il servit dans l'armée française comme volontaire, puis il fit de la peinture et, tout à coup saisi d'un beau zèle, se convertit au catholicisme, se fit carme et courut la France et l'Allemagne, édifiant les populations par ses prédications. En 1866, il prêcha le carême aux Tuileries et charma si bien l'impératrice qu'elle le fit nommer chapelain de la cour et l'emmena dans son voyage à Suez, lors de l'inauguration du canal. En 1870, il fut nommé aumônier en chef des ambulances de la presse, et c'est à ce titre qu'on le vit, botté et éperonné, cavalcadant aux avant-postes.

Peu de temps après la guerre, on apprit avec étonnement que Mgr Bauer jetait le froc et se mariait. Au milieu de tant d'écroulements sa foi aussi s'écroulait et il allait encore recommencer une nouvelle existence qui, pour la première fois, allait être calme et retirée.

Il est mort il y a peu de temps, le 14 mai 1903.

La Commune trouva encore la marquise de Blocqueville installée chez elle et elle eut même une petite aventure dont elle se tira grâce à son sang-froid et à l'ascendant qu'elle avait sur ceux qui l'approchaient. Dans le quartier avait toujours couru la légende, que la maison avait appartenu à Mazarin, et qu'il existait un souterrain passant sous la Seine pour faire communiquer le cardinal avec Anne d'Autriche qui était au Louvre. Dans les derniers temps de la Commune, la marquise fut prévenue qu'elle allait recevoir la visite d'un officier de fédérés qui venait lui deman-

der la clef de ce souterrain, afin d'empêcher les Versaillais d'y passer. Elle apprit de plus qu'un projet était à l'étude pour remplir de poudre les sous-sols de tous les immeubles du quai, de l'Institut à la rue du Bac, et même dans les rues adjacentes, afin de les faire toutes sauter à la fois au moyen d'un fil électrique, lors de l'arrivée des Versaillais.

La marquise s'habilla en grande toilette de gala et reçut dans ses beaux salons l'officier et la suite qui l'escortait. Elle les traita en femme de cour, les fit asseoir, leur expliqua avec grâce et bienveillance l'absurdité de la légende du souterrain. Puis elle fit appel à leur justice, à leur générosité et à leur bon sens à propos des explosions projetées. Bien qu'ayant cinquante-cinq ans, elle était encore fort belle et fit sur ces hommes une réelle impression, au point qu'ils partirent enchantés d'elle, la saluant jusqu'à terre et lui promettant qu'il ne lui serait fait aucun mal.

Quelque temps après, le même officier de fédérés arrivait chez elle effaré, en civil cette fois, sans képi galonné et sans écharpe rouge. Les troupes de Versailles avaient repris Paris et le malheureux fuyait, traqué de tous côtés, avec la fusillade en perspective s'il était pris. La marquise n'hésita pas et, malgré le danger qu'il y avait alors à cacher un hôte si compromettant, elle lui donna asile et le garda chez elle jusqu'à ce qu'il pût s'échapper.

Presque tout de suite après la guerre ses réceptions recommencèrent, tandis que son salon s'affirmait de plus en plus. C'est pendant les années qui suivirent qu'on vit défiler quai Malaquais toute une pléiade de personnages marquants, gens du monde, savants, artistes, littérateurs, tels que le sculpteur Guillaume, Claude Bernard, Mlle de Lagrené, M. Denormandie, Mme Beulé, la femme de l'ancien





SALON ET SALLE A MANGER
de Mme la Marquise de Blocqueville.

ministre, certainement la personne la plus répandue de Paris, des musiciens tels que Nadaud, qui y chantait souvent ses chansons, sans aucune voix, il faut le reconnaître, mais avec une exquise et fine bonhomie qui en faisait un régal pour ses auditeurs. Mme Trélat, Mme Fuchs et M. Widor complétaient ces petites fêtes d'harmonie auxquelles la maîtresse de la maison tenait énormément. Liszt s'y fit entendre plusieurs fois, et même peu de temps avant sa mort. Il était alors fort âgé et n'avait plus de virtuosité, mais il lui restait son prestige et, en jouant des motifs lents et larges, dans le genre oratorio, il eut encore un succès fou. Les salons étaient combles ce jour-là et chacun se levait sur la pointe des pieds pour apercevoir le masque tragique et couvert de verrues du grand artiste qui, la tête renversée, les yeux perdus au plafond, laissait tomber les larges accords avec de longs points d'orgues. Quand il se leva ce fut un tonnerre d'applaudissements et de gémissements admiratifs; le pianiste Planté, avec des allures de petit page, portait la musique du maître et s'efforçait de lui frayer un passage au milieu de la marée montante de robes de soie qui lui barraient le chemin, tandis que les plus exaltées tendaient les bras pour toucher les pans de sa longue redingote noire ou que d'autres mettaient un genou en terre ou lui baisaient les mains.

Louis Enault était aussi un des vieux amis de la marquise, et dans son livre intitulé *Paris brûlé par la Commune* se trouve une allusion plus que transparente à l'épisode de l'officier de fédérés que nous avons cité.

Dans ce salon trônait Caro avec son spiritualisme éclectique, confessant dans les coins les jolies femmes et se livrant pendant le dîner à des joutes philosophico-sen-

timentales avec Mme la vicomtesse de Janzé, actuellement princesse de Lucinge-Faucigny, qui renvoyait la balle au philosophe avec l'esprit qu'on lui connaît. C'étaient encore Montégut de la *Revue des Deux-Mondes*, le commandant Rivière, d'héroïque mémoire, Mounet-Sully qui y disait souvent des vers. Un soir on lui demanda la *Nuit d'Octobre* de Musset. Il s'installa avec le livre devant lui sur une petite table et, comme il avait déjà les yeux fatigués, un tout jeune homme fut chargé de maintenir l'équilibre branlant d'un minuscule guéridon qui portait la bougie destinée à l'éclairer par derrière. Au moment de l'attente sur le balcon, la voix de l'artiste devenait de plus en plus tragique et quand, devant son auditoire tout impressionné, il aborda le vers :

« Grand Dieu! Préservez-moi, je l'aperçois, c'est elle! »

il ouvrit les bras avec tant de violence et fit un geste si terrible que guéridon et flambeau furent culbutés, tandis que le petit jeune homme couvert de bougie essayait vainement d'en enlever les taches avec son mouchoir.

Toutes les fois que des exotiques de marque séjournaient à Paris et qu'elle avait l'occasion de se les faire présenter, la marquise en donnait l'exhibition à son cercle de fidèles. C'est ainsi que le Chinois Tcheng-Ki-Tong et son ami Ma-Hé-Tsi, envoyés à Paris par leur gouvernement à l'occasion de l'exposition de 1878, parurent au quai Malaquais et y revinrent du reste souvent pendant le long séjour qu'ils firent en France. Une autre fois ce furent un kaïd, un cheik et un marabout. Mme de Blocqueville avait fait disposer un divan pour les installer à l'orientale et, pour les divertir, elle avait fait venir un prestidigitateur. Pendant toute la séance ils demeurèrent dans une

immobilité impassible et toute orientale, comme s'ils ne comprenaient rien à ce qui se passait, mais, quand l'escamoteur tira un coup de pistolet et qu'au lieu de balle un bouquet vint tomber à leurs pieds, leurs visages se convulsèrent et ils ne firent qu'un bond pour se mettre debout et en défense. Tout le reste de la représentation se passa sans qu'ils eussent repris confiance et ils se retirèrent dès qu'ils le purent. Le cheik cependant revint voir Mme de Blocqueville plusieurs fois et finit par lui demander sa main, ce qui la jeta dans un grand embarras pour refuser aimablement.

Mais ce n'étaient là que des intermèdes et ce salon avait plutôt une note académique. On prétendit même qu'il avait servi de modèle à Pailleron pour sa pièce du *Monde où l'on s'ennuie*. Il est vrai que Caro y est caricaturé et que Madeleine Brohan s'était fait très exactement la tête de la marquise à qui elle ressemblait beaucoup. Mais d'autre part ce salon était loin d'être ennuyeux et Pailleron ne vint jamais chez Mme de Blocqueville.

Dans les derniers temps de sa vie, elle était devenue extrêmement forte et ne bougeait jamais d'une grande bergère où elle disparaissait engoncée sous un amas d'étoffes brochées, claires et chatoyantes. La tête était coiffée d'un grand bonnet couvert de fleurs et de dentelles, de telle sorte qu'on ne voyait d'elle que le visage demeuré joli et avenant. C'était un esprit fin, gai et malicieux sans l'ombre de méchanceté. Il fallait lui entendre conter avec un air de contrition jouée l'histoire du mariage du père Hyacinthe. Elle l'avait beaucoup connu et il vint un jour la voir à son retour d'Amérique, lui vantant l'accueil qu'il avait reçu là-bas. Il ne tarissait pas sur une certaine Mme Merryman, une femme charmante, une âme d'élite

qui l'avait admirablement accueilli et qui allait venir à Paris. Quelque temps après il lui demanda de lui présenter cette Mme Merryman qui ne connaissait personne à Paris et pour qui c'était beaucoup, au point de vue du monde, que d'être reçue dans une maison comme la sienne. Mme de Blocqueville y consentit et Mme Merryman vint même plusieurs fois au quai Malaquais. Un jour le père Hyacinthe vint trouver la marquise et lui dit avec quelques réticences qu'ayant beaucoup d'obligations à Mme Merryman, il désirait s'acquitter en lui faisant un cadeau, et qu'il avait songé à un bracelet; mais que son caractère et son habit lui rendaient bien difficiles des visites chez les joailliers de la rue de la Paix et qu'il la priait, si ce n'était trop indiscret, de faire l'acquisition pour lui. Mme de Blocqueville consentit encore. Quelque temps après, elle apprenait le mariage du père Hyacinthe avec Mme Merryman qui était corsetière à New-York. C'était le bracelet de fiançailles qu'elle avait choisi. « C'est moi qui ai fait le mariage ! » disait elle d'un air consterné.

Cette femme d'esprit a écrit une dizaine de volumes, entre autres : *Roses de Noël* et *Les Chrysanthèmes*, deux volumes de pensées; *Perdita*, *Stella et Mohammed*, romans; *La Villa des Jasmins*, dialogues de philosophie chrétienne, et divers écrits sur son père.

Dans son testament, elle laissait un grand nombre d'objets au musée d'Auxerre, la ville natale de son père, et une somme importante pour la construction du phare d'Eckmühl, sur un des points les plus dangereux des côtes bretonnes.

Elle mourut en 1892, laissant un grand vide pour tous ceux qui, le lundi soir, avaient coutume de se retrouver chez elle. Voici l'extrait de son acte de décès :

Préfecture du Département de la Seine.

Extrait des minutes des actes de décès du VIe arrondissement de Paris. Année 1892.

DAVOUT D'ECKMÜHL.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le sept octobre à neuf heures et demie du matin. Acte de décès de Adélaïde-Louise Davout d'Eckmühl, âgée de soixante-dix-sept ans, propriétaire, née à Paris, décédée en son domicile, quai Malaquais, 9, ce matin à deux heures, fille de Louis-Nicolas Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstedt et de Louise-Aimée-Julie Leclerc, époux décédés, veuve de Édouard-François de Coulibœuf, marquis de Blocqueville. Dressé par nous, Paul-Alfred Colin, adjoint au maire, officier de l'état civil du sixième arrondissement de Paris, chevalier de la légion d'honneur, sur la déclaration de Eugène Picot, âgé de trente-huit ans, employé, domicilié rue Brey, 28, et de Pierre Chatelet, âgé de quarante-cinq ans, employé, domicilié rue de Rennes, 115, qui ont signé avec nous après lecture. — Signé : E. PICOT, CHATELET, COLIN.

Nous devons plusieurs de ces renseignements et notamment les extraits de l'état civil, ainsi que les photographies du grand salon et de la salle à manger de Mme de Blocqueville à l'obligeance de M. le vicomte Auguste Davout, ancien procureur de la République et cousin de la marquise de Blocqueville, qui habite actuellement Dijon.

Mais revenons au propriétaire qui était en 1892, comme nous l'avons dit, la Société des immeubles de France. Cette Société continua de gérer la maison jusqu'en 1897. La Société avait alors son siège rue Saint-Honoré, 366, et, par acte en date du 4 octobre 1897, elle vendit l'immeuble

à M. le Dr Albert-Auguste-Florens Luling, le propriétaire actuel, moyennant le prix de 660.000 francs, contrat en main. La contenance de la propriété est évaluée à 880 mètres. Ce n'est que la fantaisie intelligente d'un esprit curieux qui a poussé M. le Dr Luling à prendre ses grades en médecine, car ses intérêts et ses occupations sont à Reims, où il est à la tête d'une des grandes maisons de champagne de cette ville. Il habite cependant le bel appartement du premier dont il a scrupuleusement conservé l'ornementation Directoire.

Lors de cette dernière vente les locataires étaient à peu près les mêmes qu'en 1892, sauf pour la boutique ouest, où les époux Legoubin sont remplacés par la librairie d'art Rapilly. Il paraît que le local qu'elle occupe fut jadis une écurie et qu'on peut encore voir sous les boiseries les points d'attache des mangeoires. Dans la boutique d'angle, le doreur Stahl est remplacé par Alexandre-Jules Couée, marchand de meubles dont le bail de 3, 6 ou 9 années n'est plus que de 1400, 1600 puis 1800 francs. Ce dernier locataire vient du reste d'être tout récemment remplacé lui-même par M. Roux, photographe d'art pour qui on a remis la boutique complètement à neuf avec une fermeture métallique. Les Duméteau ont pour successeurs Mme Berthe-Lydie-Marie Lejay, Vve de M. Plagne, photographe. Quant au premier étage, il fut, après la mort de la marquise de Blocqueville, loué par bail en date du 1er juillet 1893, pour 3, 6 ou 9 années à Mlle Lassence, moyennant un loyer de 8.000 francs. C'est donc cette dernière locataire que M. Luling trouva dans l'appartement qu'il se destinait à lui-même, quand il acquit l'immeuble en 1897. C'était une personne âgée et fort originale. L'annonce d'un changement de propriétaire l'irrita et elle dé-

clara qu'elle ne laisserait même pas visiter son appartement par le nouvel acquéreur. Pour pénétrer, M. Luling dut se présenter à l'improviste avec une serviette sous le bras, en se faisant passer pour le commis de l'architecte, et en alléguant, d'accord avec M. Rapilly, une prétendue fuite d'eau dans l'épaisseur des murs. Il trouva l'appartement dans un état d'abandon et de malpropreté inimaginables.

Mlle Lassence vivait enfermée dans les pièces du devant, ne sortant guère, et se faisant passer sa nourriture par un judas pratiqué dans une porte. Elle ne voulait même pas que son unique domestique pénétrât dans les pièces qu'elle habitait. Quand par hasard elle mettait le pied hors de chez elle, un équipage invraisemblable l'attendait à la porte et ses harnais de l'an quarante surchargés d'ornements faisaient retourner les passants. Dans le grand salon, par terre et à même sur le parquet, était un dépôt de bois et de charbon. Heureusement elle avait recouvert les murs de vieilles tentures de reps qu'elle préférait aux beaux panneaux blanc et or qui furent ainsi préservés. On alla jusqu'à dire que, se méfiant du lait qu'on lui vendait, elle avait fait monter une vache dans son appartement. Ce cancan de quartier qui n'est qu'une légende montre cependant de quel renom d'originalité elle jouissait.

Mais ce ne fut là qu'une détresse momentanée et aujourd'hui, grâce au goût de leurs nouveaux habitants, les beaux salons de l'ancien hôtel de Transylvanie où d'Hillerin pria, où Des Grieux tricha, où Mme de Gramont économisa, où Lautrec trépassa, où Fontaine de Biré trembla, où Péan de Saint-Gilles instrumenta, et où la marquise de Blocqueville trôna, ces beaux salons ont retrouvé leur lustre d'antan.

Relevons en terminant une erreur de Lefeuve dans ses « Anciennes maisons de Paris », tome V, page 346 — : il prétend que l'hôtel, qui porte le n° 9 du quai Malaquais a appartenu au comte de Brienne et ne fut, à deux reprises, que la doublure d'un hôtel contigu plus important dont la démolition a permis d'agrandir l'école des Beaux Arts. L'un et l'autre, ajoute-t-il, furent à Mazarin.

Il suffit de jeter les yeux sur la série ininterrompue des titres de propriété que nous citons pour souligner l'erreur. Quant à la confusion avec l'hôtel d'à côté qui fut l'hôtel du ministre de la police générale, il n'en est trace nulle part dans toutes les pièces que nous avons eues en main. Quant au comte de Brienne, il ne fut jamais propriétaire que de l'hôtel qui porta son nom, qui devint plus tard l'hôtel de la police générale et qui est aujourd'hui disparu. Ce qui pourrait expliquer cette double erreur, c'est qu'en 1775, l'ancien hôtel de Brienne appartenait au duc de Mazarin; d'autre part l'hôtel de Brienne, d'après Berty (*Topographie historique du vieux Paris*), fusionna bien à plusieurs reprises avec son voisin, mais avec son voisin de gauche et point du tout avec notre hôtel. M. le Mis de Rochegude, dans son *Guide pratique à travers le vieux Paris,* a reproduit l'erreur de Lefeuve.

Nous ne voulons pas clore cette notice sans exprimer tous nos remerciments à M. Luling, à l'amabilité de qui nous devons la communication des titres de propriété sans lesquels notre travail eût été impossible. Nous n'oublierons pas non plus notre président, M. Herbet et notre collègue, M. Henri Masson qui ont bien voulu nous aider par la communication de renseignements précis et intéressants, notamment plusieurs noms de locataires importants qui nous manquaient. Nous n'aurions garde d'oublier non plus

M. Roux, le photographe d'art qui habite l'immeuble et qui est attaché en qualité de photographe à la Commission du vieux Paris. C'est à ce double titre qu'il s'est intéressé à ce travail et qu'il a bien voulu nous offrir gracieusement les photographies de l'hôtel de Transylvanie que nous reproduisons aujourd'hui.

Léo Mouton.

PUBLICISTES ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES EN 1848 DANS LE VI[e] ARRONDISSEMENT (1).

L'année dernière, en étudiant les clubs de 1848 (2), nous avons pu nous rendre compte d'une partie de l'activité politique qui existait alors dans notre arrondissement (3). Mais l'action des clubs fut naturellement secondée par un grand nombre de journaux et par des publications d'actualité. Nous essayerons d'en établir chronologiquement une nomenclature aussi complète que possible; sans négliger toutefois les publications moins nombreuses d'où la politique est exclue. Nous aurons ainsi un aperçu de l'activité intellectuelle du XI[e] arrondissement, en cette année si pleine d'événements.

Parmi les auteurs de ces publications, les uns sont célèbres, et il suffira de citer leurs noms; les autres — les plus nombreux — complètement inconnus ou bien

(1) Cf. *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie;* XXXVII[e] année; Paris 1848. — Hatin (Eugène), *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ;* Paris, 1866. — Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848 ;* 2[e] édit.; Paris, 1862.

(2) Cf. *Bulletin de la Société historique du VI[e] arrondissement de Paris,* année 1904, n[os] 3 et 4, pp. 120 et 121.

(3) Inutile de rappeler que la plus grande étendue du VI[e] arrondissement actuel formait alors une partie du XI[e].

oubliés aujourd'hui. Pour ceux-ci, nous donnerons parfois quelques sommaires indications biographiques.

*
* *

JANVIER

L'Avant-Garde. Journal des écoles; par H. Bosselet. In-8° de 2 feuilles. Imp. de Mme Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, rue Corneille, 5. Prix annuel, 10 francs; six mois, 5 francs. Paraîtra le 10 de chaque mois.

En mars, devient hebdomadaire sous le titre de : *Avant-Garde de la République;* en avril, le sous-titre devient : « revue politique, sociale et littéraire ».

Bosselet (Hippolyte), journaliste et littérateur, né à Paris en 1824. Il collabora à la « Réforme » et au « Temps » (1850). Après le coup d'État, il publia diverses brochures dans lesquelles il défendit les idées libérales. En 1861, il fit paraître les « Lettres de M. Journal ».

Mémorial des justices de paix et des tribunaux de simple police. Recueil mensuel de législation, de doctrine et de jurisprudence, rédigé par M. Le Hir, docteur en droit, etc. Collaborateur principal, M. Henry Avisse. In-8° de 2 feuilles 1/4. Imp. d'Hennuyer, aux Batignolles. — A Paris, rue du Cherche-Midi, 24. Prix annuel, 7 francs.

Journal de l'assurance et de l'assuré, des armateurs, fréteurs, affréteurs, capitaines de navires, chargeurs, etc., *et du commerce maritime, assurances terrestres et maritimes, sur la vie, tontines,* etc. Droit commercial, doctrine et jurisprudence. Par M. Le Hir. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Vrayet de Surcy, à Paris (1). — A Paris, rue du Cherche-Midi, 24. Prix annuel, 12 francs. Paraît le 15 de chaque mois.

(1) Rue de Sèvres, 37. — Nous donnerons les adresses des imprimeurs et éditeurs qui se trouvaient sur le territoire actuel de l'arrondissement.

Journal des fabricants et manufacturiers, des directeurs d'usines et d'établissements industriels et commerciaux, et des chefs d'atelier. Droit et économie industrielle et commerciale. Législation, doctrine, etc. Par M. Le Hir. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Vrayet de Surcy, à Paris. — A Paris, rue du Cherche-Midi, 24. Prix annuel, 12 francs. Paraît le 15 de chaque mois.

Journal des négociants, des négociants commissionnaires, des armateurs et des courtiers. Droit commercial, doctrine et jurisprudence. Par M. Le Hir, in-8° de 4 feuilles. Imp. de Vrayet de Surcy, à Paris. — A Paris, rue du Cherche-Midi, 24. Prix annuel, 15 francs. Paraît le 15 de chaque mois.

Le Hir (Jean-Louis), publiciste et avocat à la Cour de Paris. Né à Saint-Pol-de-Léon en 1806, mort à Paris en 1880. Il a publié des ouvrages et de nombreux recueils de jurisprudence.

Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, t. Ier. In-8° de 48 feuilles et 16 pages. Imp. de Martinet (1), à Paris. — A Paris, chez Victor Masson, place de l'École-de-Médecine, 1. Prix annuel, 16 francs. Paraîtra régulièrement et rigoureusement le 1er de chaque mois par livraison de 4 feuilles.

La Ruche. Journal des jeunes filles; par Mmes L. Sw.-Belloc et A. de Montgolfier. In-8° de 3 feuilles, plus une planche de broderie. Imp. de Duverger, à Paris. — A Paris, chez Dusacq, rue Jacob, 26. Prix annuel, 9 francs. Mensuel.

Belloc (Anne-Louise), née Swanton (1796-1881), épouse du peintre Jean-Hilaire Belloc, qui dirigea pendant quarante ans l'École de dessin de la rue de l'École-de-Médecine. En 1819, elle fit paraître un « Petit manuel de

(1) Rue Jacob, 30.

morale élémentaire » à l'usage des écoles d'enseignement mutuel. Elle a publié des traductions d'ouvrages de miss O'Keeffe et de miss Edgeworth, et fondé la « Bibliothèque des familles ». Elle a collaboré au « Magasin pittoresque » ; plusieurs de ses ouvrages, écrits pour la jeunesse, ont obtenu le prix Montyon.

Montgolfier (Adélaïde de), femme de lettres, née en 1789, morte à Paris en 1880. Elle a collaboré à de nombreux recueils, fait des traductions et publié divers ouvrages. Elle appartenait à la famille des inventeurs des aérostats.

Revue de l'enseignement. In-8° de 2 feuilles. Imp. de F. Didot (1), à Paris. — A Paris, rue du Colombier, 29 (2). Prix annuel, 9 francs. Mensuel.

L'Étude. Journal d'éducation et d'instruction. In-8° de 2 feuilles. Imp. de F. Didot, à Paris. — A Paris, rue du Vieux-Colombier, 29. Prix annuel, 9 francs. Mensuel.

FÉVRIER

Revue des auteurs-unis. Lettres, beaux-arts, sciences. 1er février. Un cahier in-8° de 10 feuilles. Imp. de Dépée, à Sceaux. — A Paris, rue Dauphine, 20. Prix annuel, 35 francs; six mois, 18 francs.

Cette revue, rédigée par les membres de la Société des auteurs-unis, avait pour gérant M. A. Hermitte.

Le Peuple constituant. Journal quotidien. 27 février. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Brière, à Paris. — A Paris, rue Jacob, 33. Prix d'un numéro, 0 fr. 10 et 0 fr. 05.

(1) Rue Jacob, 56.

(2) Actuellement partie de la rue Jacob comprise entre les rues de Seine et Bonaparte; en 1842, elle portait déjà le nom de rue Jacob.

Ce journal parut du 27 février au 11 juillet; il eut cent trente-quatre numéros. LAMENNAIS en était rédacteur en chef. Pascal Duprat, Auguste Barbet, Ferrari, Jules Dupré, Christien Ostrowski y collaboraient. Le dernier numéro du 11 juillet contenait le célèbre article de Lamennais qui se terminait par ces mots : « Silence au pauvre ».

L'Ami du peuple en 1848. An Ier de la République reconquise; par F.-V. RASPAIL. 27 février-14 mai. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Schneider (1), à Paris. — A Paris, rue du Four-Saint-Germain, 40. Prix d'un numéro, 0 fr. 05. Paraît le jeudi et le dimanche de chaque semaine.

Épigraphe : « Dieu et Patrie. — Liberté entière de la pensée. — Tolérance religieuse illimitée. — Suffrage universel. »

Le Réveil du peuple. Journal des intérêts populaires, fondé par une société d'ouvriers. Rédacteurs : S. SUERBE et Ch. FÉLIX. 27 février-21 juillet. In-f° de 1 feuille. Imp. de Bautruche (2), à Paris. — A Paris, rue de la Harpe, 90 (3). Prix du numéro, 0 fr. 05.

Le Temps nouveau. Brochure du mois. In-8° de 2 feuilles. Imp. de René (4), à Paris. — A Paris, rue du Four-Saint-Germain, 40. Prix annuel, 4 fr. 50; six mois, 2 fr. 50; trois mois, 1 fr. 25; un numéro, 0 fr. 40. Paraît du 1er au 3 de chaque mois.

MARS

Les Droits de l'homme. Liberté, égalité, association, alliance des peuples. 2-9 mars. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Bautruche, à Paris. — A Paris, rue de la Harpe, 90. Rédacteur en chef : T. Dézamy. Prix du numéro, 0 fr. 05.

(1) Rue d'Erfurth, 1.

(2) Rue de la Harpe, 90.

(3) Cette partie de la rue de la Harpe occupait à peu près l'emplacement actuel du boulevard Saint-Michel, entre le boulevard Saint-Germain et les rues Soufflot et de Médicis.

(4) Rue de Seine, 32.

A partir du 3e et dernier numéro (9 mars) : *Les Droits de l'homme, tribune des prolétaires.* — Devait continuer à paraître le jeudi et le dimanche au prix annuel de 8 francs.

DÉZAMY (T.), écrivain communiste, ancien rédacteur en chef de l' « Égalitaire » (1840) ; auteur du « Code de la communauté » et de plusieurs autres ouvrages du même genre. Il était alors président du Club des Gobelins (1).

La Tribune de 1848. 9-13 mars. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Dupont (2). — A Paris, chez Dupont, rue des Boucheries-Saint-Germain, 38 (3). Prix annuel, 15 francs ; six mois, 8 francs ; trois mois, 4 francs ; un mois, 1 fr. 50.

Signé : L'un des rédacteurs, LABERGE.

Ce journal aurait été rédigé dans un petit café du carrefour de l'Odéon (4).

La Révolution sociale. Pamphlet hebdomadaire, par Edouard GEORGES. 10 mars à avril. In-32 d'une feuille. Imp. de Chaix, à Paris. — A Paris, chez Sartorius, quai Malaquais, 17. Prix, 0 fr. 25.

Le Garde national de 1848. 15 mars. In-f°. Imp. de Bautruche, à Paris. — A Paris, rue de la Harpe, 90. Prix du numéro, 0 fr. 05.

La Liberté religieuse, organe politique des droits du clergé et des véritables intérêts du peuple. Rédacteurs : Xavier DE MONTÉPIN et A. DE CALONNE. 16 mars-1er juin. Petit in-f° d'une feuille. Imp. de Crapelet (5), à Paris. — A Paris, rue de Tournon, 8. Prix annuel, 10 francs ; six mois, 6 francs. Paraît deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi.

(1) Cf. Alph. Lucas, *Les Clubs et les Clubistes... depuis la Révolution de 1848 ;* 1 vol. in-8, Paris, 1851.

(2) J. Dupont, rue des Boucheries-Saint-Germain, 38.

(3) Partie de la rue de l'École-de-Médecine qui était comprise entre les rues de l'Ancienne-Comédie et de Buci ; emplacement actuel du boulevard Saint-Germain.

(4) Cf. Hatin (Eug.), *op. cit.*

(5) Rue de Vaugirard, 9.

Charité et justice. Journal de propagande fraternelle, paraissant tous les dimanches. 19-26 mars. Petit in-f° d'une demi-feuille, Imp. d'Henry (1), à Paris. — A Paris, rue du Battoir-Saint-André-des-Arcs, 7 (2). Prix annuel, 6 francs.

Les deux numéros ont paru en affiches ou placards.

Le Peuple souverain. Journal des travailleurs. Liberté, égalité, fraternité, solidarité, unité. Gérant-rédacteur : A. Salières. 26 mars. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Gratiot, à Paris. — A Paris, chez M. Michel, rue des Grands-Augustins, 28. Prix annuel, 3 francs; six mois, 1 fr. 50; trois mois, 0 fr. 75. Hebdomadaire; paraît le dimanche matin.

Salières (Aug.) était membre du Club républicain des travailleurs libres (3), par lequel ce journal avait été créé.

AVRIL

L'Ami de la Religion. Journal ecclésiastique, politique et littéraire. 1er avril. In-8° d'une feuille. Imp. de Ad. Leclère, à Paris. — A Paris, chez Ad. Leclère, rue Cassette, 29. Prix annuel, 36 francs; six mois, 19 francs; trois mois, 10 francs.

Ce journal, qui a paru jusqu'au 31 mars trois fois par semaine, continuera à paraître tous les jours, le lundi excepté.

L'Accusateur révolutionnaire. Journal des ouvriers. Propriétaire-rédacteur : Douhet-Rathaïl. 2 avril. In-12 d'une feuille. Imp. de René, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 27. Paraîtra tous les dimanches. Prix, 0 fr. 10.

(1) Rue Gît-le-Cœur, 8; c'était l'imprimerie de l'Assemblée nationale.
(2) Partie de la rue Serpente comprise entre la rue Hautefeuille et la rue de l'Éperon.
(3) Cf. Alph. Lucas, *op. cit.*

L'Enfer et le Paradis du peuple. Travail, économie, politique, éducation. Rédactrice : M. DE BEAUFORT. 2 avril. Petit in-f° d'une feuille. Imp. de Bailly, à Paris. — A Paris, rue de l'École-de-Médecine, 4. Prix annuel, 12 francs. Paraissant le jeudi et le dimanche.

L'Élection populaire. Paris, 3-18 avril. In-4° d'un quart de feuille. Imp. de Ad. Leclère, à Paris. — A Paris, rue Cassette, 29. Prix d'un numéro, 0 fr. 05; 1.000 exemplaires, 30 francs.

Cette feuille paraîtra aussi souvent que besoin sera, d'ici au jour de l'élection (1).

La Souveraineté du peuple. Directeur-gérant : Michelot (Jean-Juin). 3-15 avril. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Proux, à Paris. — A Paris, rue Serpente, 10. Prix annuel, 18 francs; six mois, 10 francs; trois mois, 5 fr. 50; un mois, 2 francs. Quotidien.

MICHELOT était le pseudonyme de l'ex-abbé Juin d'Allas (Augustin); président du Club de la Sorbonne et de la Montagne.

L'Amour de la Patrie. Ordre, bienfaisance, bonnes mœurs, instruction, art, industrie. Directrice : Mme LEGRAND. Petit in-f° d'une feuille. Imp. de René, à Paris. — A Paris, rue de l'École-de-Médecine, 4 (2). Prix annuel, 12 francs; six mois, 8 francs; trois mois, 5 francs; un mois, 2 francs. Paraîtra le dimanche et le jeudi.

La France libre, par Maximilien Marie, ancien élève de l'École polytechnique. 26 avril-octobre. Politique et philosophie. In-4° d'une feuille. Imp. de René, à Paris. — A Paris,

(1) C'est-à-dire au 23 avril.

(2) A cet endroit, se trouvait le siège d'une société appelée l' « Amour de la patrie », laquelle avait pour secrétaire un nommé Legrand. Mais, malgré ces similitudes, il n'y aurait eu aucun rapport entre cette société et la publication du journal du même nom. (Cf. Hatin; *op. cit.*).

rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, 18 (1). Prix, 0 fr. 10.

L'écrit aura deux publications, une *mensuelle,* où il sera traite des sciences; l'autre paraissant à des *intervalles plus rapprochés, variables selon les circonstances,* et que la politique remplira seule.

Marie (Charles-François-Maximilien), géomètre, né et mort à Paris (1819-1891). Il quitta la carrière militaire pour celle de l'enseignement. Repétiteur de mécanique à l'École polytechnique en 1863, il y fut plus tard examinateur d'admission. On lui doit une nouvelle théorie de variables imaginaires. Il a publié divers ouvrages ayant trait aux sciences mathématiques.

La Tribune du peuple, journal d'éducation politique et sociale, résumé des nouvelles et des questions importantes de la semaine. Rédacteur en chef : Benjamin Laroche. 30 avril. In-4° d'une feuille. Imp. de Schneider, à Paris. — A Paris, chez Giraldon, rue de Seine, 16. Prix annuel, 5 francs.

Ce journal, avec le même rédacteur en chef, parut sous les titres suivants :

La Tribune nationale. 16-20 mai. Petit in-f° d'une feuille. Prix annuel, 18 francs; six mois, 9 francs; trois mois, 5 francs. — *La Tribune,* journal de l'ordre et de la liberté. 21 mai. In-f° d'une feuille. — *La Tribune de l'ordre et de la liberté.* 22 mai. — *La Tribune de* 1848. 23 mai. Prix, un mois, 1 fr. 50. — *La Tribune de la liberté,* 24 mai-13 juin. — *La Tribune,* 14-18 juin.

Laroche (Benjamin), publiciste et poète, né et mort à Paris (1797-1852). Il est l'auteur d'un certain nombre de pamphlets politiques et a traduit les œuvres les plus remarquables de la littérature anglaise.

La Voix des instituteurs, tribune de l'instruction primaire; par des membres de l'Université de Paris, avec le concours

(1) Partie de la rue Saint-Sulpice comprise entre la place de ce nom rue de Tournon.

de MM. les instituteurs des départements. In-4° d'un quart de feuille. Imp. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez Chabrol, place Saint-Sulpice, 4. Prix annuel, 8 francs; six mois, 5 francs.

Cette feuille hebdomadaire donnera 8 pages par semaine.

MAI

Courrier de Paris, des départements et de l'étranger; Rédacteur responsable : W. Duckett. 4 mai-11 juillet. In-f° d'une feuille. Imp. de F. Didot, à Paris. — A Paris, rue Christine, 5. Prix annuel, 24 francs; six mois, 12 francs; trois mois, 7 francs; un numéro, 0 fr. 10. Paraissant à onze heures du matin, et publiant toutes les nouvelles vingt-quatre heures avant les autres journaux.

Duckett (William), littérateur, né et mort à Paris (1804-1863). Il s'est surtout fait connaître comme directeur du « Dictionnaire de la conversation et de la musique ». Il a collaboré au « Tintamarre ».

La Presse du peuple, journal de tous, divisé en deux parties : rédaction privée, rédaction publique. Fondateurs : Gustave Biard, Pourrat Alof, Eugène Fontenay. Rédaction privée : un ouvrier, un propriétaire, un employé, un prêtre. Rédaction publique : tous. Abolition du monopole de la presse. 5-10 mai. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Gros, à Paris. — A Paris, rue des Francs-Bourgeois, 14 (Odéon) (1). Prix annuel, 18 francs; un mois, 1 fr. 50; un numéro, 0 fr. 05.

Biard (Gustave), économiste et publiciste, mort à Paris en 1852. C'était un disciple de Saint-Simon; il a publié de nombreux écrits, en autres : l' « Épicerie, en réponse à l'Épicier de M. de Balzac » (1839).

(1) Partie de la rue Monsieur-le-Prince comprise entre la rue de Vaugirard et le boulevard Saint-Michel.

Alof (Pourrat) était chasseur au 2e bataillon de la 11e légion. Il fut candidat au grade de chef de bataillon et publia à cette occasion une « Profession de foi sur les questions du jour », dont la bizarrerie égale les excentricités d'une production en vers du même auteur : « Remerciements, ébauche dédiée au vénérable citoyen M. de Lamartine et à M. J. Pradier ». Pourrat Alof se qualifiait : « Ingénieur civil, propriétaire rue des Francs-Bourgeois, 8 et 14 ». Il précisait même « à gauche au fond sur le jardin » du n° 8 (1).

La Constitution. Journal paraissant le jeudi et le dimanche. Rédacteur en chef : Dunoyer. 7 mai (2). In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Vrayet de Surcy, à Paris. — A Paris, rue de Sèvres, 37. Prix annuel, 15 francs; six mois, 8 francs; trois mois, 4 francs.

Polichinelle, par A. Carré, journal paraissant le dimanche et le jeudi. 7-21 mai. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Bautruche, à Paris. — A Paris, au bureau provisoire, rue Saint-André-des-Arcs, 13. Prix annuel, 10 francs; six mois, 9 francs; trois mois, 5 francs.

Chaque numéro sera publié avec un nouveau dessin en lithographie.

Les Bêtises de la semaine, revue intérimaire, ministérielle, parlementaire, parisienne, provinciale et étrangère. Rédacteur-gérant : Alph. Bonnevalle. 26 mai. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Blondeau, à Paris. — A Paris, rue Saint-André-des-Arcs, 26. Prix du numéro, 0 fr. 05. Hebdomadaire. Tous les samedis.

Le Vrai garde national. Rédacteur en chef : Hilaire Bonafous, grenadier de la 11e légion. 28 mai-16 juillet. In-f°

(1) Cf. *Les Murailles révolutionnaires de 1848;* 17e édit. Paris, 1868; I, 73, II, 62.

(2) Ce journal avait déjà paru dans un autre format le 3 mars; il était alors quotidien et avait ses bureaux rue Richer.

d'une demi-feuille. Imp. de Wittersheim, à Paris. — A Paris, rue Dauphine, 25. Prix annuel, 8 francs; six mois, 4 francs; trois mois, 2 francs. Paraît régulièrement le dimanche et quelquefois le mardi.

Journal des sans-culottes; par le citoyen Constant Hilbey. 28 mai-mars 1849. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Bautruche, à Paris. — A Paris, rue de la Harpe, 90. Prix d'un numéro, 0 fr. 05. Paraissant deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche.

Hilbey (Constant), ouvrier tailleur, était membre du Club de la Montagne (1). En février, sortant de Sainte-Pélagie, il adressa une proclamation « au Peuple français » (2), dans laquelle, après « avoir démasqué l'infâme traître de Lamartine », il termine ainsi : « Établissez des clubs, exigez une Convention nationale, et que la salle soit assez vaste pour contenir au moins 4.000 spectateurs, afin que vous puissiez avoir toujours les yeux sur vos représentants; ce point est le plus important, et celui par conséquent qu'on tâchera de ne point vous accorder. »

Figaro. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Bonaventure, à Paris. — A Paris, quai des Augustins, 55. — Prix du numéro, 0 fr. 10.

JUIN

La Pologne, journal des Slaves confédérés, Lekhites, Tcherkehs, Illyriens, Bulgaro-Serbes et Ruthéniens. 1er juin 1848-1850. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Martinet, à Paris. — A Paris, chez Blosse (3), passage du Commerce, 7.

(1) Cf. Alph. Lucas, *op. cit.*

(2) Cf. *Les Murailles révolutionnaires; op. cit.;* I, 81.

(3) Dans son *Histoire de la Révolution de 1848* (I, 261, note 1), Daniel Stern, montrant « le zèle des insurgés (de février 1848) à sauver les gardes municipaux », cite le fait suivant : « Préau, qui revient de la

Prix d'un numéro isolé, 0 fr. 10. Abonnements à 12 numéros, pour Paris, 1 franc.

Publication de la Société slave de Paris.

La France, journal quotidien. A. HERMITTE, rédacteur en chef pour la politique; Ch. DE SOYRES, rédacteur en chef pour la littérature. 2 juin-11 août. In-f° d'une feuille. Imp. de Cosson (1), à Paris. — A Paris, rue Dauphine, 20. Prix annuel, 25 francs; six mois, 13 francs; trois mois, 7 francs.

A partir du n° 29, ce journal s'intitula *la France du XIXe siècle.*

La Conspiration des poudres, journal fulminant, paraissant le jeudi et le dimanche de chaque semaine. 4-8 juin. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Dupont, à Paris. — A Paris, rue Mazarine, 36. Prix annuel, 6 francs; six mois, 3 francs; trois mois, 1 fr. 50; un numéro, 0 fr. 05.

Le Bonhomme Richard. Rédacteur en chef : Wallon. 4-18 juin. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Pillet fils aîné, à Paris. — A Paris, rue des Grands-Augustins, 7. Prix d'un numéro, 0 fr. 05. Paraîtra deux fois par semaine.

Au 2e numéro, ajoute à son titre : *Journal de Franklin.*

WALLON (Jean-Gustave), né à Laon en 1821. Il s'occupa particulièrement de théologie et de philosophie. Il a publié nombre d'articles et d'ouvrages. Henri Murger l'a dépeint sous le nom de Colline dans les « Scènes de la vie de bohême ». Il est mort à Paris en 1882.

La République rouge, paraissant le dimanche, le mardi et le vendredi de chaque semaine. 10-18 juin. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Dupont, à Paris. — A Paris, rue des Boucheries-Saint-Germain, 38. Prix annuel, 7 francs; six mois, 3 fr. 50; trois mois, 2 francs; un numéro, 0 fr. 05.

Signé : « L'un des rédacteurs-gérants, César PERRUCHOT ».

place du Palais-Royal, conduit deux gardes municipaux chez son patron le libraire Blosse, où ils restent cachés pendant une semaine. »

(1) Rue du Four-Saint-Germain, 43.

Les Saltimbanques, pochades politiques, paraissant tous les dimanches, 11 juin. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Claye (1), à Paris. — A Paris, rue Suger, 9. Prix, par trimestre, 1 franc; mensuel, 0 fr. 35.

L'Accusateur public, publié par Alphonse Esquiros, paraissant le dimanche et le mercredi. 11-25 juin. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Lacour, à Paris. — A Paris, rue Monsieur-le-Prince, 28. Prix annuel, 5 francs; six mois, 2 fr. 50; trois mois, 1 fr. 25.

Parmi les rédacteurs de ce journal se trouvaient Adèle Esquiros (Sophie Battanchon), et des membres fondateurs du Club du peuple, comme Deflotte et Pierre Lachambeaudie.

Le Bonnet rouge, drapeau des sans-culottes. 11-18 juin. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de Bonaventure (2), à Paris. — A Paris, rue des Boucheries-Saint-Germain, 32. Prix du numéro, 0 fr. 05. Paraît deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi.

Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. 15 juin. In-8° de deux feuilles. Imp. de Bailly, à Paris. — A Paris, rue Garancière, 8. Prix annuel, 6 francs; numéro, 1 fr. 25. Paraît tous les deux mois.

Diogène sans-culotte. 18-25 juin. Petit in-f° d'une feuille. Imp. de Bautruche, à Paris. — A Paris, rue de la Harpe, 90; rue de Vaugirard, 5. Prix annuel, 6 francs; six mois, 3 francs; trois mois, 1 fr. 50. Paraît deux fois par semaine, jeudi et dimanche.

L'Ami des jeunes filles, journal des loisirs utiles, paraissant tous les mois. In-8°. Imp. de Cerf, à Sèvres. — A Paris, rue de Bagneux, 14. Prix annuel, 7 francs.

JUILLET

Zorza, efemeryda polityczna i naukowa cziuvajaça wylacznie

(1) Rue Saint-Benoît, 7.
(2) Quai des Augustins, 55.

nad sprawami potski i slowianscyzny. — 8 juillet. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Martinet, à Paris. — A Paris, passage Dauphine, 16. Prix annuel, 12 francs.

« L'Aurore », éphémérides politiques et scientifiques, paraissant chaque semaine. — Journal polonais.

Le Paysan du Danube, journal politique et littéraire, paraissant tous les dimanches. Rédacteur : P. Poitevin. In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Claye, à Paris. — A Paris, rue Suger, 9. Prix, un mois, 0 fr. 35 ; trois mois, 1 franc.

Poitevin (Prosper), littérateur et lexicographe (1810-1884). Il fit jouer à l'Odéon le « Mari malgré lui » (1842), et au « Petit bonheur » (1847). Parmi ses nombreux ouvrages de grammaire et de littérature, nous citerons son « Nouveau dictionnaire universel de la langue française » (1854-1860), et une édition annotée des « Œuvres de Mathurin Régnier ».

AOUT

La Quinzaine, journal des besoins usuels. Format gr. in-4°, contenant seize pages d'impression sur deux colonnes par numéro ; faisant connaître toutes les découvertes, tous les progrès de l'industrie et de l'agriculture, etc. Rédigée par une société de savants, d'hommes de lettres, d'industriels, de commerçants et d'agriculteurs. In-4° d'un quart de feuille. Imp. de Proux, à Paris. — A Paris, rue de l'Abbaye, 14. Prix annuel, 12 francs.

Le premier numéro était annoncé comme devant paraître le 15 août.

Le Slave, revue périodique, politique, économique et littéraire. Organe des intérêts de l'unité et de l'affranchissement de toutes les nations de la race slave. 25 août. In-8° d'une feuille. Imp. de Julien Lanier, au Mans. — A Paris, chez Julien Lanier, rue de Bussy, 6. Prix annuel, 12 francs ; six

mois, 7 francs; un mois, 1 franc. Paraîtra deux fois par mois, les 5 et 25, par livraison de 16 pages.

Le Canon d'alarme. Mœurs, politique, industrie, beaux-arts. Publié par M. Allain. In-16 d'une feuille. Imp. de Claye, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 6. Prix, 0 fr. 35.

SEPTEMBRE

Journal des pauvres. Rédacteur-gérant-fondateur : Louis Deplanque. 10 septembre. Petit in-4° de deux feuilles. Imp. de Cordier, à Paris. — A Paris, rue de Sèvres, 111. Prix annuel, 1 fr. 50; un numéro, 0 fr. 10. Il paraîtra un numéro le 10 de chaque mois.

Deplanque (Louis) fut un des vice-présidents du Club des clubs, comité révolutionnaire pour les élections à l'Assemblée nationale constituante (1).

D'Alton-Shée, de Boissy et Bruckières collaboraient aussi au *Journal des pauvres.*

Le Grain de sable, revue microscopique populaire. In-16 d'un huitième de feuille. Imp. de Claye, à Paris. — A Paris, rue du Dragon, 12. Prix du numéro, 0 fr. 05.

Ce numéro contient deux pièces de vers; il est signé: Bathilde Bouniol.

Bouniol (Bathilde) avait publié en 1843, sous le titre de les « Orphelines », un volume contenant deux drames, une nouvelle en prose et des poésies. Elle a écrit des poèmes de circonstance, des facéties et de nombreux articles.

Réforme agricole, scientifique, industrielle; journal populaire des sciences utiles dans leurs rapports avec l'agriculture, l'industrie, les mines, les travaux publics, la marine, la guerre, l'enseignement. Rédacteurs : Nérée-Boubée, Moreau de Jonnès fils. In-4° d'une feuille. Imp. de Bailly, à

(1) Cf. Alph. Lucas; *op. cit.*

Paris. — A Paris, chez Éloffe, rue de l'École-de-Médecine, 10. Prix annuel, 6 francs. Mensuel.

Ce journal faisait suite aux cinq premières années de « l'Écho du monde savant ».

Boubée (Nérée), géologue (1806-1863). En 1831, il lut à l'Institut un mémoire dans lequel il prétendait établir une concordance parfaite entre les faits géologiques et le récit de la Genèse. En 1845, il fonda, sous la raison sociale Eloffe et Cie, le « Comptoir central d'histoire naturelle » (1). Nérée Boubée a dirigé l' « Écho du Monde savant » et divers autres recueils scientifiques; il a publié de nombreux ouvrages, dont le « Cours de géologie agricole » (1856).

Moreau de Jonnès fils (1809-1878), fut chef de bureau au Ministère de l'agriculture et du commerce. En 1846 et 1847, il collabora à la « Presse ». Il a publié des ouvrages les plus variés et qui dénotent une grande érudition.

OCTOBRE

De cinq heures à minuit, journal des théâtres et des arts. In-f° d'une demi-feuille. Imp. de René, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 16. Prix annuel : 15 francs; six mois, 8 francs.

DÉCEMBRE (2)

La Commune sociale, journal mensuel des travailleurs. Rédacteur : Eug. Fombertaux. 5 décembre 1848-5 mai 1849. In-4° d'une feuille. Imp. de Bautruche, à Paris. — A Pa-

(1) Le « Comptoir central d'histoire naturelle » a toujours eu son siège dans le VIe arrondissement. Il est actuellement rue Suger, 20; il est dirigé par M. E. Boubée fils. — En 1848, Nérée Boubée demeurait 30, rue Hautefeuille (Voy. Henri Baillière, « la rue Hautefeuille », *Bullet. soc. hist.*, année 1900, p. 339-340).

(2) Pour le mois de novembre, nous n'avons pas trouvé trace de l'apparition de publications ayant leur siège unique dans l'arrondissement.

ris, rue Hautefeuille, 39. Prix annuel, 4 francs; six mois, 2 francs.

FOMBERTAUX (Eugène), dessinateur. Il avait été au Mont-Saint-Michel le compagnon de captivité de Barbès, de Blanqui et de Martin Bernard. Il fut employé à l'imprimerie Dubuisson. Lors de la loi des suspects (1858), il fut transporté à Sidi-Bel-Abbès (1).

La Paroisse, moniteur des églises. 24 décembre 1848-1849. In-f° d'une feuille. Imp. de Blondeau, à Paris. — A Paris, rue Saint-André-des-Arcs, 59. Prix annuel, 6 francs; trois mois, 3 francs. Paraît le dimanche.

*
* *

D'autres publications parurent encore simultanément dans plusieurs endroits; quatorze d'entre elles se publièrent dans l'arrondissement. Comme elles n'y appartiennent pas exclusivement, nous nous bornerons à les énumérer.

MARS

Le Bon-Conseil. Journal socialiste, politique, commercial, industriel et littéraire du jour et de la semaine. Rédacteur en chef : Léon PLÉE. 22 mars. — A Paris, passage Saulnier, 7; chez Marescq, rue Gît-le-Cœur, 11.

Ce journal prit les titres successifs de : *le Bon Conseil républicain*, 26 mars-4 avril; *le Conseil républicain,* 6-11 avril.

AVRIL

Le Démocrate sarthois. Liberté! égalité! fraternité! Rédacteur provisoire : Jean HERVÉ (de la Sarthe). 6 avril. — Au Mans, place des Halles, 12; à Paris, rue de Bussy, 6.

L'Égalité. Journal des intérêts de tous. Politique, agriculture, industrie, commerce, science, littérature, beaux-arts. Ré-

(1) Cf. Eugène Ténot et Antonin Dubost, *Les Suspects en 1858, étude sur l'application de la loi de sûreté générale;* Paris 1869, 1 vol. in-18; p. 126-127.

dacteur en chef : Julien Lemer. Imp. de Schneider. — A Paris, rue de Choiseul, 23, et rue d'Erfurth, 1 (1).

Le titre *l'Égalité* semblant trop révolutionnaire était, pour la province et certains quartiers de Paris, transformé en celui de *la Propriété* (16-24 avril).

Nouvelles du soir. Journal quotidien, politique et littéraire. Rédacteur en chef : Julien Lemer. 17 avril. Paraît à six heures du soir. Imp. Schneider, à Paris. — A Paris, rue de Choiseul, 23, et rue d'Erfurth, 1.

Le Fanal républicain, éclaireur français du peuple souverain; par Jules Mauviel (de Maine-et-Loire). Imp. de Bonaventure, à Paris. — A Paris, au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15, chez Chamerot (2), chez Victor Masson, chez l'auteur, rue Saint-Paul, 2.

MAI

Le Vieux-Cordelier. Drapeau du peuple : fraternité, égalité, liberté. 19 mai-1er juin. Imp. de Frey, à Paris. — A Paris, place de l'École, 16; rue Gît-le-Cœur, 4.

Cité nouvelle. Journal poétique hebdomadaire, par Charles Grandsard, professeur au lycée de Mâcon. — A Mâcon, chez l'auteur, quai du Nord, 33; à Paris, chez Masgana (3).

JUIN

Le Gamin de Paris. Drapeau du peuple. Fraternité, égalité, liberté; par Ach. Collin et E. Martin, rédacteurs de la « Carmagnole ». 4-7 juin. Imp. de René, à Paris. — A Paris, place de l'École, 6; rue Gît-le-Cœur, 4.

L'Aigle républicaine, journal hebdomadaire. 17 juin. Imp. de René, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 32; rue des Gravilliers, 25.

Le 2e et dernier numéro de ce journal prit le titre de *Paroles d'un revenant ou lettre de l'Empereur à son neveu.*

(1) Cette rue commençait à l'église Saint-Germain des Prés et finissait rue Gozlin.

(2) Libraire-éditeur, rue du Jardinet, 13.

(3) Libraire-éditeur, galerie de l'Odéon, 12.

La République des femmes, journal des cotillons. Imp. de René, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 32; rue des Gravilliers, 25.

Les Lunettes du Père-Duchêne, journal chantant comique, satirique, anecdotique et orné d'images. Rédigé par L. C***, auteur de la chanson : « Du pain! cri du peuple ». Imp. de René, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 32 ; rue des Gravilliers, 25.

JUILLET

Revue républicaine, par le citoyen S. Charlant. — A Toulon, chez Mme Vve Beaume ; à Paris, chez Vincent, rue Saint-André-des-Arcs, 13; chez Didot, rue Jacob, 56.

AOUT

Le Paratonnerre, journal des intérêts de la république. 6 août. Imp. de Frey, à Paris. — A Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 33-50; rue des Vieux-Augustins, 12; rue Saint-Germain-des-Prés, 10 (1).

NOVEMBRE

Le Suffrage universel, journal de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. 15 novembre. — Au Mans, chez Julien Lanier, et à Paris, rue de Bussy, 6.

***

De ces 73 publications périodiques qui, en 1848, firent leur apparition sur le territoire du VIe arrondissement, 50 furent publiées pendant les quatre mois (fin février à fin juin) que dura la liberté illimitée de la presse. D'après Daniel Stern (2), il parut à Paris 200 journaux pendant la période correspondante. Comme on le voit, dans cette production « journalistique » enfiévrée, notre arrondissement a pris une large part.

Numa Raflin.

(1) Partie actuelle de la rue Bonaparte, comprise entre la rue Jacob et la place Saint-Germain-des-Prés.
(2) Cf. *Op. cit.*, II, 15, note 2.





Entrée de la rue de Buci sur le boulevard

LA RUE DE BUCI

SES MAISONS ET SES HABITANTS

(*Suite*)

N° 37

Le Pavillon. — Les Quatre fils Aymon. — Famille Cornilleau. — Vve Lecoq. — Les orfèvres Duhamel. — La belle Étoile. — Trit. — Gautier du Haut-Désert. — Mousset. — Piat.

Petit immeuble simple en profondeur, reconstruit vers 1830 conformément à l'alignement alors fourni par l'administration. C'était, au temps du numérotage sectionnaire, le n° 420, puis, à partir de 1806 jusqu'en 1850, le n° 43.

En 1595, il y avait là déjà une maison appelée *le Pavillon*.

En 1678, la déclaration de propriété en était faite à l'Abbaye par une dame Françoise de Cornilleau, veuve de Jacques de Lesperon du Mesnil qui en avait hérité de ses parents. La maison, occupée alors par une marchande lingère, portait pour enseigne : *Les Quatre fils Aymon.*

La propriété échut, en 1697, à la demoiselle Anne de Lesperon du Mesnil, qui, restée fille, la légua par testament à ses quatre cousins maternels les Cornilleau. Ceux-ci, entrés en possession le 16 juin 1699, ne gardèrent pas longtemps cette ancienne maison familiale. Ils la vendirent le 30 janvier 1702 à leur locataire Catherine Cany, veuve de Charles Lecoq, lingère établie sous l'enseigne encore conservée des *Quatre fils Aymon.*

Mais, peu de temps après, la veuve Lecoq étant décédée, la boutique changea d'aspect. La propriété était passée à une demoiselle Lecoq mariée à Denis Cousin, procureur au Châtelet. Celui-ci loua la maison à Pierre Duhamel, orfèvre, lequel adopta pour enseigne : *La belle Étoile,* mieux appropriée à son genre de commerce.

Ainsi que nous l'avons vu fréquemment, ce furent encore les locataires qui devinrent bientôt propriétaires. Par acte du 30 avril 1718, Denis Cousin et sa femme vendirent, moyennant 15.000 livres, la maison de leur mère, aux orfèvres Pierre Duhamel et Jeanne-Catherine Thierry, sa femme.

Trois ans après, en 1721, Pierre Duhamel mourut, laissant à sa veuve son fonds de commerce, et neuf enfants dont les trois aînés travaillaient déjà dans l'atelier de leur père. Cette nombreuse famille continua de posséder et d'exploiter en commun, sans aucun acte de partage, la maison de *La belle Étoile,* pendant vingt et un ans. Ce fut seulement le 26 mai 1742 qu'il fut procédé à une licitation, par suite de laquelle, la veuve Duhamel fut déclarée adjudicataire moyennant 15.050 livres.

Dix ans plus tard, après le décès de cette mère de famille, une nouvelle licitation eut lieu, et la propriété fut rachetée moyennant 20.100 livres par le quatrième fils du

fondateur de *La belle Étoile,* Pierre-François Duhamel, successeur de son père. Continuant les traditions familiales, et prospérant dans son commerce, ce Duhamel, né dans la maison, y resta jusqu'à sa mort en 1798. Mais il n'eut qu'une fille, Sophie-Agadresme, qui épousa un magistrat, Jean-François-Xavier Tissot de Mérona, et s'en alla demeurer rue de Vaugirard. La boutique fut néanmoins occupée par un orfèvre, nommé Beau, qui avait repris l'ancien fonds des Duhamel, et dont la veuve l'occupait encore jusqu'en 1827.

Dans l'intervalle, le 15 avril 1815, la veuve Tissot de Mérona avait vendu la propriété à un sieur Trit. Celui-ci mourut en 1822 laissant de nombreux enfants; la maison fut mise en vente publique et adjugée, le 19 juillet 1823, au sieur Gautier du Haut-Désert qui la conserva jusqu'en 1850.

C'est durant cette période que la vieille construction datant des Cornilleau fut entièrement démolie, et que la maison actuelle fut construite. Elle fut acquise le 30 septembre 1850 par les époux Mousset, qui la laissèrent à leurs héritiers en 1865 et 1868. Enfin elle a été adjugée en vente publique le 22 juillet 1879, à M. Piat, propriétaire actuel, au prix principal de 41.135 francs.

Depuis sa reconstruction relativement récente, les locataires de la boutique ont souvent changé. En 1857, il y avait là un faïencier, puis est venue une lingère reprenant, sans s'en douter, la tradition du XVIIe siècle; mais elle a été bientôt remplacée par un marchand de parapluies et actuellement par un confiseur.

N° 39.

L'Image Saint-Jean. — Famille Gaullier. — Les notaires Duport, Robineau et Boursier. — Duhamel orfèvre. — Limonadiers et liquoristes. — A Pompadour.

Nous sommes arrivés à la dernière maison des numéros impairs de la rue de Buci. Elle forme l'encoignure du boulevard Saint-Germain sur lequel est sa porte d'entrée au n° 162.

C'est un petit immeuble d'aspect un peu tapageur, par la décoration excessive et très récente de la boutique de liquoriste qui occupe tout le rez-de-chaussée avec cette enseigne : *A Pompadour*. Ce ne sont, à l'intérieur comme à l'extérieur, que peintures éclatantes, glaces, faïences, cuivres et étains éblouissants, et, dans le fond, un portrait en pied de la grande marquise un peu étonnée de présider aux consommations de cet établissement.

Au-dessus de ce rez-de-chaussée d'aspect très moderne, on reconnaît une vieille construction de plus d'un siècle, couverte en tuiles, à quatre étages, avec balcons en fer saillants. Si l'on pénètre dans l'étroit couloir donnant sur le boulevard, on trouve un escalier non moins étroit, très raide, à gros balustres en bois, présentant la disposition nommée en style d'architecture *à limons superposés*. Ce genre de construction d'escalier, imaginée, à une époque ancienne, pour gagner un peu de place, se rencontre notamment à l'hôtel Cluny et aussi dans deux vieilles maisons de la rue de Buci, aux n°s 7 et 9.

Dès le XVIe siècle, on signale à cette place une maison ayant pour enseigne *l'Image Saint-Jean*. Elle devait ap-

partenir aux ancêtres d'une famille Buffreau-Gaullier dont les représentants déclaraient en 1752 n'avoir aucuns titres d'acquisition, *leur propriété et possession et celle de leurs auteurs étant immémoriale.*

A la fin du XVIIe siècle, l'enseigne avait disparu, remplacée par les panonceaux de Me Nicolas-Claude Duport, notaire attitré de l'Abbaye Saint-Germain des Prés. Son office, créé en 1695, fut très probablement installé, dès l'origine, dans cette maison, car l'Almanach royal de 1705 l'y indique déjà : *rue de Bussy près le petit marché,* et cette première adresse ne change pas dans les almanachs postérieurs.

Le 21 août 1715, des lettres royaux ordonnèrent la confection du terrier de l'Abbaye, et enjoignirent à tous les censitaires de renouveler leurs déclarations. Une sentence du Châtelet du 11 septembre suivant, en enregistrant ces lettres, ordonna en outre que toutes les déclarations seraient reçues par Me Nicolas-Claude Duport commis à cet effet. Après le décès de celui-ci, une sentence du Bailliage du 5 juin 1727 lui substitua dans cet emploi son fils et successeur Me Jérôme-Nicolas Duport, qui céda lui-même sa charge en 1744 à Me François-Louis Robineau.

En 1755, la propriété était échue, par succession, à de nombreux cohéritiers Gaullier et Buffreau, dont la plupart habitaient la province. La vente en fut décidée et conclue moyennant 27.200 livres par acte du 3 avril 1755, reçu par Leroux, notaire. L'acquéreur apparent était le s^r Nicolas Darras, bourgeois de Paris, mais celui-ci, par un autre acte du même jour 3 avril, déclarait *n'avoir aucun droit sur la maison à lui vendue, ladite vente étant pour et au profit de François-Louis Robineau, notaire à Paris, et dame Pélagie Mignard, son épouse, avant veuve de*

Maurice-Louis-François-Antoine, baron de Molitard, demeurants en ladite maison, lesquels ont promis acquitter et indemniser le déclarant.

Le notaire Robineau avait sans doute employé cet intermédiaire pour acheter à meilleur compte, et même, pour détourner les soupçons des vendeurs, il avait fait insérer dans le contrat de vente, l'obligation pour l'acquéreur Darras d'exécuter le bail à lui consenti pour neuf années à partir du 1er octobre 1755. Cette clause n'avait, semble-t-il, d'autre utilité que de faire illusion sur la personnalité de l'acquéreur. Cependant l'on verra que le prix stipulé était encore excessif.

Me Robineau vendit son office de notaire en 1766 à Me Boursier, et, lui laissant son installation, alla demeurer rue Ste-Marguerite où il prit les titres d'avocat au Parlement, docteur ès-loix de la Faculté de Paris, conseiller et secrétaire du roi.

Peu de temps après la cession de son étude, Robineau vendit aussi sa propriété, non pas à son successeur, mais à son voisin de la rue de Buci, l'orfèvre Pierre-François Duhamel, déjà propriétaire de la maison où il demeurait, comme nous l'avons vu. Non seulement cette vente ne donna aucun bénéfice, mais au contraire elle fit subir une perte au vendeur, car d'après le contrat, en date du 4 février 1767, elle fut consentie par Robineau pour le prix de 24.000 livres au lieu de celui de 27.200 livres payé par lui douze ans auparavant.

L'acte mentionne que la maison formant le coin de la rue des Boucheries, est occupée par Me Boursier notaire, et comprend au rez-de-chaussée *deux pièces boisées,* qui existent encore, et *une allée attenante* conduisant à l'escalier donnant accès aux étages supérieurs. Il signale en

outre *la grille étant au dehors de ladite maison et dans le pourtour d'icelle.* Cette grille, dont il ne reste aucune trace, était sans doute une clôture utile pour l'étude du notaire.

En 1790, Me Boursier, ayant perdu la fructueuse clientèle de l'Abbaye, transporta son étude rue Dauphine; elle est maintenant boulevard Montparnasse. La boutique fut louée à un boucher, puis à un *limonadier.*

Le 3 juillet 1812, la veuve Duhamel vendit la maison, portant alors le n° 45 moyennant 25.000 francs aux époux Arnaud, limonadiers, demeurant carrefour de l'Odéon. Ceux-ci revendirent pour le même prix aux époux Godard, par acte du 26 février 1818.

En 1830, le limonadier du coin de la rue des Boucheries était devenu un marchand de vin chez qui se réunissaient volontiers les gardes nationaux du quartier. On lit dans une relation de la journée du 29 juillet (1) :

... Aussitôt que le détachement de la ligne qui occupait le poste de l'Abbaye eut rendu les armes aux gardes nationaux de la 11e légion, M. Subespie, l'un d'eux, les fit rafraîchir chez M. Dumas, marchand de vin *au coin de la rue des Boucheries,* ainsi que deux déserteurs qu'on venait de mettre en liberté...

Les successeurs de ce marchand de vin, témoin heureux des exploits de la garde nationale, voulurent sans doute rehausser le niveau de leur établissement, car on voit dans les almanachs d'adresses qu'ils prirent la qualité de *distillateurs-liquoristes.*

Le 28 décembre 1842, les héritiers Godard vendirent leur propriété à un sr Gaillard qui, lui-même, la vendit, par acte du 15 juin 1855 aux époux Viant. C'est de ceux-

(1) *Souvenir glorieux du Parisien, ou Précis historique des journées des 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet 1830,* par P.-G. Prosper, professeur d'histoire (chez l'auteur, place Saint-André-des-Arts, 26).

ci qu'elle fut acquise en 1867 par M. Leclerc dont la veuve la possède encore.

N° 36

La Biche. — Mathurin Mesnard barbier-chirurgien. — Le Pied de Biche. — Robert Houdan. — Le Gros raisin. — Pierre Breffort. — Jean Gadret. — Laisné de Beaumarchais. — Le duc de Bourgogne. — Les Boullenger. — Veuve Pierga. — Sandoz.

Maison étroite, mais très élevée et profonde, n'ayant que deux fenêtres de façade sur six étages de hauteur et donnant par derrière sur la rue de l'Échaudé, autrefois cul-de-sac du Guichet. Elle a porté avant 1850, successivement les nos 21, 1002 et 42.

Au rez-de-chaussée, petite boutique de tailleur avec spécialité de *location de vêtements*, puis couloir d'entrée obscur.

En 1595, il y avait là une maison basse à l'enseigne de *La Biche* appartenant à Mathurin Mesnard, barbier-chirurgien dont la boutique se signalait aux passants par les trois bassins et les trois boîtes à onguent, insignes des doubles fonctions du maître. Il fut sans doute le chef d'une dynastie de chirurgiens nommés Jacques, Jean et Mathurin Mesnard dont on trouve fréquemment mention dans le cours du XVIIe siècle. L'un d'eux, d'après le Journal de Jean Héroard, eut l'honneur d'être, le premier, chargé de saigner le jeune roi Louis XIII âgé de quinze ans, le 1er novembre 1616. En 1636, Jacques Mesnard était à son tour chirurgien du roi. En 1641, le Registre mortuaire de Saint-Sulpice mentionne le décès de la veuve de Mathurin

Mesnard et son inhumation en l'église même, dans la chapelle de Sainte-Marguerite. En 1659, fut inhumée, dans la même chapelle, la femme de M. Mesnard, chirurgien. En 1665, d'après l'abbé Lebeuf, la veuve de Jean Mesnard, chirurgien du roi, fonda dans l'église de Choisy-le-Roi, une école de lecture et de musique pour les enfants.

C'était donc une famille riche et considérée. Nous en verrons d'ailleurs les représentants, propriétaires tour à tour des n°s 36, 38, 40 et 42.

Vers 1640, la maison qui nous occupe actuellement appartenait encore à un Mathurin Mesnard, fils ou petit-fils de celui du XVIe siècle, lequel avait épousé Laurence Le Roy, fille de son voisin mitoyen de la rue de Buci. De ce mariage naquirent trois enfants, et la maison de *La Biche* échut à la femme de Robert Houdan, marchand mercier, qui vint y demeurer.

En 1665, Robert Houdan n'existait plus, et la boutique était louée à un maître boulanger nommé Pierre Breffort qui désira acheter la maison et eut recours à l'entremise d'un Procureur voisin, Guillaume Quellier, allié aux Mesnard et bientôt propriétaire lui-même à côté. Le 5 décembre 1665, la vente fut conclue, moyennant 9.650 livres, entre la veuve Houdan et Quellier, achetant en réalité pour le compte de Pierre Breffort.

Le vieux logis de Mathurin Mesnard devait être en fort mauvais état, car Pierre Breffort le fit entièrement démolir, et construisit à la place la haute maison qui existe encore aujourd'hui en lui donnant pour nouvelle enseigne : *Le Pied de Biche*, puis un peu plus tard : *Le Gros Raisin*.

Le 10 décembre 1672, le maître boulanger et sa femme Nicolle de Beyne (probablement fille du riche marchand

de bois François de Beyne que nous avons vu au n° 21) vendirent leur propriété, moyennant 26.000 livres à Jean Gadret, concierge garde-meubles de S. A. R. Mademoiselle Souveraine de Dombes, et à sa femme Anne d'Escosse. La description contenue dans l'acte de vente nous présente la maison telle qu'elle est actuellement, avec sa boutique, ses cinq étages et grenier au-dessus, et son corps de logis de derrière donnant sur le ci-devant jeu de paume de Metz devenu rue du Guichet, maintenant rue de l'Échaudé. On constate seulement aujourd'hui, la disparition d'un puits mentionné dans la cour, et bouché, paraît-il, depuis une douzaine d'années, — et aussi de l'enseigne du *Gros Raisin* qu'on regrette de ne pas voir se balancer au-dessus de la boutique.

Pierre Breffort et sa femme, les vendeurs, transportèrent leur boulangerie de l'autre côté de la rue, au n° 31 actuel où nous les avons trouvés achetant l'immeuble en 1691.

Jean Gadret, malgré son fructueux emploi auprès de Mlle de Montpensier au Palais du Luxembourg, eut quelque peine à payer son acquisition. Le 31 mai 1673, les Breffort lui faisaient commandement de payer 1.500 livres restées en retard et procédaient à la saisie de l'immeuble. Il parvint pourtant à s'acquitter intégralement, car, en 1678, il faisait à l'Abbaye sa déclaration de propriété.

En 1680, Anne d'Escosse, femme de Jean Gadret étant décédée, le partage de sa succession, fait le 30 mai, attribua la maison de *Gros Raisin* à sa fille Marie-Catherine, mariée à un autre personnage attaché au Palais d'Orléans, Jacques Laisné, huissier de la Chambre de Mademoiselle.

En 1683 et 1694, ce fut Jacques Laisné demeurant au Palais d'Orléans, qui fit, pour le compte de sa femme, les

déclarations légales. En 1694, au lieu de s'intituler, comme précédemment, huissier de la Chambre, il prenait, comme son beau-père Jean Gadret auquel il avait sans doute succédé, la qualité de concierge garde-meubles de feue S. A. R. Mademoiselle Souveraine de Dombes.

Le 11 décembre 1728, les huit enfants de défunte Marie-Catherine Gadret, veuve de Jacques Laisné, se trouvaient co-propriétaires, et firent leur déclaration par l'entremise de l'un d'eux, Jean-Jacques Laisné se donnant seul la qualité nouvelle de seigneur de Beaumarchais gentilhomme servant ordinaire du roi, *demeurant en sa terre de Beaumarchais*. On pourrait se demander si cette terre de Beaumarchais dont Laisné prenait ainsi le titre, ne serait pas le même *petit fief*, possédé en 1756 par la veuve Francquet, née Aubertin, première femme du jeune horloger Caron qui s'en attribua le nom à son tour et le rendit si célèbre.

Quoi qu'il en soit de l'histoire de cette terre seigneuriale, Jean-Jacques Laisné de Beaumarchais, agissant pour son compte et pour celui de ses sept frères et sœurs, vendit, par acte du 2 avril 1732, sa maison de la rue de Buci, *où était ci-devant Le Gros Raisin* et portant maintenant pour enseigne *Le duc de Bourgogne*, moyennant 35.000 livres. L'acquéreur était une dame Michelle Malobrier, veuve de David Lebercher, sculpteur des bâtiments du roi, déclarant demeurer rue de Buci, probablement dans la maison vendue. Il était mentionné au contrat que la propriété était tenue en principale location par la dame veuve Vaucourt, marchande lingère, qui y avait pris l'enseigne du *Duc de Bourgogne*.

En 1752, la veuve Lebercher mourut, laissant sa fortune, pour moitié à sa fille Simone-Catherine, mariée à Charles Boullenger, juge-consul grand'garde et doyen du

corps de la bonneterie, et pour l'autre moitié aux cinq enfants de son autre fille, Marie, veuve à son décès de Jean-David Boullenger, syndic général des tontines.

Vers 1780, la maison appartenait aux nombreux héritiers de ces deux dames Boullenger, et, par bail du 5 mai 1782, était louée en entier, moyennant 2.400 livres par an, à Louis-Nicolas Morelle, charcutier. Il n'est plus fait alors mention de l'enseigne qui, sans doute, a disparu.

Dix ans après, en 1790, un boulanger, puis un mercier ont remplacé le charcutier.

Le 30 janvier 1792, les co-propriétaires rachètent, moyennant 1.334 livres les droits seigneuriaux dont ils étaient grevés et, par acte du 2 mars suivant, représentés par l'un d'eux Jean-Charles Boullenger, marchand bonnetier, ils vendent leur maison à Antoinette Leroux, veuve Pierga, marchande fripière au marché Saint-Germain.

Au cours de l'année 1792, vint s'installer dans un des étages supérieurs un peintre-graveur nommé Sandoz qui s'occupait de politique autant que d'art. En 1792, il était électeur de la section des Quatre-Nations; en 1793, il fut sur la liste des candidats et obtint quelques voix pour être élu administrateur du Département. En même temps il envoyait au Salon un portrait de Marat, un portrait de *Marie-Anne Cordey* (Charlotte Corday) et un tableau intitulé : *L'innocence couronnée.* En septembre 1796, il fit partie des 132 conspirateurs arrêtés au camp de Grenelle à la suite de l'échauffourée provoquée par un groupe d'ardents jacobins qui avaient entrepris d'entraîner à leur suite un régiment et se firent au contraire sabrer et fusiller impitoyablement. A ce moment, depuis 1794, la maison, portant le n° 1002, était tenue en principale location par un gendarme, nommé Antoine Pidoux et par sa femme Rose

Canton, marchande fripière, moyennant un loyer de 2.800 francs.

Le 9 février 1811, les héritiers de la veuve Pierga décédée, vendirent à Jean-François Martin, tailleur, moyennant 23.000 francs, cet immeuble qui avait été vendu 26.000 livres en 1672 et 35.000 livres en 1732! Martin resta propriétaire jusqu'à sa mort en 1850. Sur mise en vente publique aux enchères, la maison fut adjugée le 6 janvier 1852, moyennant 40.036 francs à M. Legoux, charcutier, dont le fils la possède actuellement.

Depuis la Révolution, la boutique a été occupée successivement par un mercier, puis par une lingère, la dame Trouet, renouant la tradition du XVIII[e] siècle, puis par un épicier, enfin par une série de bottiers de 1827 à 1857, aboutissant au tailleur actuel.

N° 38.

Le Grand Cornet. — Pierre Pacheraut. — Philbert Hérard. — Marcel Le Roy. — Mathurin Mesnard. — Laurence de Losche. — Les notaires Huart et Couvreur. — Les procureurs Quellier et Delamarche. — Plus. — Desgroux.

Comme sa voisine du n° 36, c'est une propriété très étroite, mais très haute, comprenant un corps de bâtiment sur la rue de l'Échaudé.

Au rez-de-chaussée, boutique de marchand de vin et couloir d'entrée pour l'*Hôtel de Cronstadt* qui occupe les étages supérieurs.

Au XVI[e] siècle, c'était le logis du *Grand Cornet* appartenant à Pierre Pacheraut qui y habitait et paraît avoir été boulanger. Il y mourut vers 1595, laissant pour héritiers

des cousins germains, cultivateurs à Mantes. Ceux-ci, par acte du 25 novembre 1595, la vendirent, moyennant 200 *écus d'or au soleil* (monnaie usitée à cette époque, et dont la valeur est mal déterminée) à Philbert Hérard et dame Marie Rolin sa femme, marchands et bourgeois de Paris, déjà propriétaires de la maison mitoyenne (n° 40 actuel).

Dix ans après, Philbert Hérard était mort, et sa veuve, demeurant dans la maison, était remariée avec un sieur Le Maistre-Morvan. D'autre part, sa fille, Marguerite Hérard, avait épousé un architecte ou *maître maçon* (comme on disait modestement alors), nommé Marcel Le Roy. La mère, et la fille comme héritière de son père, se trouvaient ainsi co-propriétaires de la maison du *Grand Cornet*.

Dans une convention de mitoyenneté du 22 novembre 1606, le sieur Le Maistre, se disant attaché à la maison de Mgr le prince de Conty, il y a lieu de penser qu'il n'était autre qu'un sieur Gilles Le Maistre, *demeurant rue de Bussy* qui, le 21 octobre 1603, avait conclu, avec Mgr François de Bourbon, prince de Conty, un curieux marché (1), par lequel il promettait :

...De fournir et livrer à la suitte de mondit Seigneur en tous lieux et endroits où il sera pendant ung an entier... *tout le vin et bois* qui conviendra pour la fourniture de la maison et train de mondit Seigneur, pour les prix et sommes de deniers qui en suivent, à sçavoir, le cent de cotrets et fagots, les deux tiers cotrets et l'autre tiers fagots, quatre livres tournois, chacune busche de bois *dandelle* dix-huit deniers, et chacune busche de *moule* trois sols tournois, chacun muid de vin de jaulge pour la table de mondit Seigneur des gentilshommes et du commun, l'un portant l'autre, trente livres tournois, ledit vin, tant de table que du commun, bon loyal et marchand et ledit bois aussi bon loyal et marchand....

(1) Coll. pers.

Suivent les conditions de livraison et de paiement.

... et outre, aura ledit Le Maistre, soit pour luy, ou pour son homme en son absence, ordinaire à la table du contrôleur, comme les autres marchands, et ung cheval nourry en suitte de mondit Seigneur...

Comme on le voit, à cette époque, la fourniture du vin accompagnait celle du bois, et c'est là sans doute l'origine de l'usage singulier qui attribuait, il y a peu d'années, aux charbonniers le droit de vendre du vin. En revanche, il ne semble pas que l'usage se soit conservé, au moins à Paris, de tenir table ouverte pour les fournisseurs.

Après la mort de la dame Le Maistre, sa fille Marguerite, femme de Marcel Le Roy, devint seule propriétaire de l'ancienne maison de son père Hérard. A son tour, sa fille Laurence Le Roy en hérita, après avoir épousé son voisin Mathurin Mesnard, chirurgien du roi, que nous connaissons.

A partir de 1641, l'enseigne du *Grand Cornet* dut être remplacée par les panonceaux du notaire Anthoine Huart dont l'office, créé à cette date, fut installé dans cette maison, et y resta pendant les quarante années d'exercice du premier titulaire, puis, durant au moins les dix-huit années de son premier successeur, Couvreur. Rappelons que cette étude de notaire, transportée ensuite au n° 25, y demeura jusqu'après la Révolution, avec Navarre, Gasche et Defauconpret dont nous avons parlé à propos de l'ancien *Hôtel de Venise.*

A une date qui nous échappe, les Mesnard avaient donné leur propriété du ci-devant *Grand Cornet* à leur fille Laurence, à l'occasion de son mariage avec Noel-Philippe de Losche, officier du Gobelet.

Le 1er décembre 1668, la dame de Losche, devenue veuve, sans enfants semble-t-il, vendit la maison, moyennant 13.700 livres, à Guillaume Quellier, Procureur au Châtelet, qui devait être son beau-frère, car il avait épousé une demoiselle Anne Mesnard. C'était un personnage de conséquence que ce Procureur, car on remarque, dans une déclaration faite par lui devant le notaire de l'Abbaye en 1683, qu'il était propriétaire de six maisons du quartier.

La description insérée dans l'acte de vente de 1668 montre que l'immeuble était loin de ressembler à ce qu'il est maintenant, et fait supposer qu'il a dû être reconstruit à la fin du XVIIe siècle, probablement au moment du départ de l'étude du notaire. En effet, au lieu des cinq étages carrés en façade surmontés de mansardes sur la rue de Buci, il n'y avait que deux étages et un grenier; au lieu d'un bâtiment élevé en aile sur la cour, et d'un autre encore sur la rue de l'Échaudé, il n'y avait, derrière le premier corps de logis, que la cour donnant directement sur la rue du Guichet formant alors le *jeu de longue paume de Metz*. Dans la cour étaient seulement un petit appentis et un puits. Le rez-de-chaussée comprenait deux salles, l'une sur la rue, l'autre sur la cour, occupées en 1668 par l'étude de Me Anthoine Huart.

En 1689, le successeur de Huart, Couvreur, était encore locataire de toute la maison. La reconstruction a donc dû être postérieure.

Guillaume Quellier eut pour fils et successeur Charles Quellier, comme lui Procureur au Châtelet, qui fut peut-être le constructeur de la maison actuelle, car, dès 1705, l'étude du notaire, expulsée par suite de la démolition de l'immeuble, était installée de l'autre côté de la rue.

En 1733, trois co-propriétaires indivis, héritiers de leur père, faisaient leur déclaration devant le notaire de l'Abbaye. C'étaient : Messire Guillaume Quellier, prêtre, docteur en théologie, Messire François Quellier, curé dans le diocèse de Sens, et Anne-Catherine, veuve de Joseph-François De la Marche, Procureur au Parlement. A ce moment, ils mentionnaient que la maison était louée en entier au sieur Naudé, marchand mercier.

La veuve De la Marche hérita de ses deux frères, et se trouvait ainsi, à son décès, en 1746, en possession de toute la fortune du grand-père, le riche Procureur Guillaume Quellier. Le 5 avril 1746, cette succession fut partagée entre ses quatre enfants : Alexandre-Louis De la Marche, avocat au Parlement, deux filles, Anne-Marguerite et Charlotte-Françoise, et un plus jeune fils Guillaume-François. Deux ans après, le 29 février 1748, les trois aînés se firent donation mutuelle de leurs biens, et les deux demoiselles De la Marche étant décédées, Alexandre De la Marche fut possesseur des trois quarts de la fortune de sa mère.

Le 2 avril 1770, Alexandre De la Marche fit à son tour donation de ses maisons de la rue de Buci et de la rue des Boucheries, en nu-propriété, à son frère Guillaume-François De la Marche, seigneur de Val du Puis, receveur des fermes du roi en la ville de Cette. Il était mentionné à l'acte, que la maison de la rue du Buci était louée, moyennant 1620 livres, au s[r] Orsay *maitre-chaircuitier*. Dès cette époque donc, et peut-être déjà depuis la disparition du marchand-mercier de 1733, s'était installé là un fonds de charcuterie qui s'y est perpétué pendant un siècle environ.

Guillaume De la Marche vendit la propriété, par acte

du 15 octobre 1774, moyennant 34.000 livres à Jean-Baptiste Dlimoge et Henriette Bourdon sa femme, boulangers demeurant rue Montmartre. Ceux-ci la revendirent en 1784 à leur locataire, le charcutier Nicolas Plus, qui devait avoir une certaine célébrité, car on remarque qu'en 1778, le trésorier du comte d'Artois était chargé de lui payer une note de 3.055 livres ! Plus, resté propriétaire de l'immeuble sous la Révolution, eut pour successeurs dans son fonds de charcuterie : Baudu, puis Montfort et Sement.

Enfin, le 17 avril 1815, les époux Plus vendirent leur propriété à Jean-Louis Desgroux et dame Baudu, sa femme, charcutiers successeurs des précédents. Après leurs décès, survenus en 1841 et 1854, l'immeuble fut occupé en 1843 par Dangée, charcutier, en 1856, par Tabourier, charcutier, et adjugé en 1876, moyennant 62.700 francs à M. Louis-Désiré Desgroux encore charcutier. Ce n'est donc qu'à une époque récente que cet antique fonds de commerce a disparu et s'est trouvé remplacé par un marchand de vin.

Nos 40 et 42.

Le Croissant. — Le Paon. — Philbert Hérard. — Les Bueil-Sancerre. — La duchesse de Bellegarde et son cousin Racan. — René de Bueil. — Les Mesnard. — Claude Amyot. — Les Lyonnard. — L'orfèvre Gallien. — Villers et Seguin. — Le tailleur Michelot. — Famille Pinet.

Ces deux numéros, les derniers de la rue de Buci, s'appliquent à deux maisons qui semblent séparées, car

elles n'ont ni la même construction, ni la même hauteur, ni le même alignement. Elles ne font pourtant qu'une seule propriété, ayant une entrée unique sur la rue de Buci, avec un couloir se prolongeant jusqu'à la rue de l'Echaudé. Cela fait une grande maison qui a trois façades : la première, dont une partie, portant le n° 40, et un peu en retraite, donne sur la rue de Buci; la deuxième, très large, porte sur le boulevard Saint-Germain les n°s 164 et 164 *bis;* enfin la troisième est sur la rue de l'Echaudé où elle a le n° 33.

Vu du boulevard, l'aspect de cet immeuble n'est pas banal, et doit réjouir ceux qui déplorent la monotonie ou la prétentieuse ornementation des constructions modernes. Les étages paraissent y avoir été superposés ou juxtaposés, à des époques différentes, sans souci de la symétrie et suivant le besoin du moment. En outre, la façade est en grande partie couverte d'un coloriage violent et d'annonces éclatantes, qui, à distance, se détachant de la verdure des arbres du boulevard, sont de nature à tenter un peintre impressionniste.

La disposition intérieure de la maison semble aussi n'être pas ordinaire, car le visiteur se trouve déconcerté par plusieurs escaliers dont il est difficile de deviner les directions. On verra que de célèbres conspirateurs eurent l'idée de profiter de cette particularité.

Les logements dont les fenêtres s'ouvrent maintenant sur le boulevard Saint-Germain et donnent le spectacle de la vie intense du Paris moderne, avaient jadis la vue du pilori où s'exécutaient les arrêts de la justice de Saint-Germain des Prés. En 1331, on remarqua deux fois des hommes attachés à ce pilori, « pour ce qu'ils avaient juré le vilain serment ». En 1548, un homme et deux

femmes, condamnés au bannissement, furent préalablement *tournés trois tours* au pilori de Saint-Germain des Prés, un jour de marché. En 1551 et plus tard encore, de nombreuses condamnations à la fustigation furent exécutées à cette même place. Un peu plus tard, en 1621, le pilori fut remplacé par la barrière des sergents dont le poste était juste devant la maison qui nous occupe. En même temps, un petit marché fut installé sous des baraques en bois, et une grande boucherie fut construite devant la rue du Guichet dont elle fit un cul-de-sac. Enfin, l'entrée de la prison de l'Abbaye était tout à côté, et les curieux purent, sans péril, assister de leurs fenêtres aux scènes tumultueuses ou sanglantes de la Révolution. Une vieille gravure de Berthault, reproduite ci-contre, montre les voisins se pressant tous à leurs balcons pour applaudir, le 30 juin 1789, à la sortie des soldats des gardes françaises délivrés par le peuple.

Aux xv[e] et xvi[e] siècles, la propriété actuelle se divisait en deux parties enchevêtrées l'une dans l'autre, dont il est difficile de déterminer les limites. La première partie, d'après Berty et Tisserand, avait, dès l'année 1474, pour enseigne : *Le Croissant.* D'autre part, nous savons qu'en 1595, c'était déjà la propriété du bourgeois Philbert Hérard et de dame Marie Rolin sa femme, car nous en trouvons la mention dans leur acte d'acquisition, à cette même date, de la maison contiguë dite du *Grand Cornet.*

La seconde partie faisant retour sur la rue du Guichet, portait pour enseigne : *Le Paon.* Elle appartenait, au xvi[e] siècle pour le moins, à l'une des plus grandes familles de France, les Bueil-Sancerre. A quelle époque et à quel titre les sires de Bueil, demeurant en Touraine lorsqu'ils ne guerroyaient pas, avaient-ils acquis cette propriété?

Était-ce, à l'origine, leur logis parisien, lorsque leurs fonctions les appelaient auprès du roi? — Ce n'est pas impossible, car ils ne menaient pas grand train et la maison comprenait alors une écurie pour leurs chevaux, — mais nous n'en avons pas la preuve. Sans remonter aux premiers Jean de Bueil connus au XIVe siècle, on sait que Jean V, premier comte de Sancerre, Grand Amiral de France, né en 1406, fut le compagnon de gloire de Jeanne d'Arc, et mérita le surnom de *fléau des Anglais*. C'est lui qui, sur ses vieux jours, écrivit une sorte de roman historique de sa propre vie, intitulé *Le Jouvencel,* afin, dit-il, « de donner cueur et voullonté à tous « hommes especiallement à ceulx qui suivent les adventures « merveilleuses de la guerre, de toujours bien faire et ac- « croistre leur honneur et hardement de mieulx en mieulx». Son fils, Antoine, épousa Jeanne de Valois fille naturelle de Charles VII, ce qui rendit ses descendants cousins des rois de France. L'arrière-petit-fils de Jean V fut Louis de Bueil comte de Sancerre, qui fut Grand Echanson de France et capitaine des gentilshommes de la maison du roi Henri II, ce qui dut le forcer d'habiter Paris, et l'on va voir qu'il était propriétaire du logis qui nous intéresse. Il eut dix enfants, au nombre desquels, une fille, Anne, épousa un de ses cousins de la branche cadette des Bueil-Fontaines, Honorat de Bueil, lieutenant général du roi en Bretagne, vice-amiral de France, gouverneur de Saint-Malo, baron de Fontaines. Cette Anne de Bueil, est la première dont le nom soit mentionné expressément dans un titre authentique comme propriétaire de la maison *du Paon*. Mais, ainsi qu'on le verra, c'était un bien lui venant de ses parents par succession ou donation; son père l'avait donc possédé avant elle. Honorat de

Bueil son mari eut une fin tragique. En 1589, à la mort de Henri III, il crut devoir faire proclamer à Saint-Malo l'avènement au trône du roi Henri IV. Les Malouins ne voulurent pas accepter pour souverain un hérétique. Contenus d'abord par la force, ils conspirèrent secrètement, achetèrent la trahison d'un valet du Gouverneur, et, dans la nuit du 11 mars 1590, escaladèrent la grosse tour du château, et s'en emparèrent par surprise. Honorat de Bueil fut tué d'un coup d'arquebuse. Les Malouins triomphants rendirent grâces au ciel de leur victoire et décrétèrent qu'une procession solennelle serait instituée pour la glorifier! (1)

Anne de Bueil-Sancerre, devenue veuve dans ces circonstances dramatiques, prit dès lors le nom de dame de Fontaines qu'elle porta pendant trente-six ans, jusqu'à sa mort en 1626. Elle transmit la propriété de sa maison de Paris à sa plus jeune fille, Anne née en 1572. Celle-ci avait épousé en 1594 le riche et brillant Roger de Bellegarde qui, à vingt-huit ans, était Grand Ecuyer de France, Gouverneur de la Bourgogne, bientôt duc et pair, et, en attendant, ce qui valait encore mieux, compagnon de guerre et de plaisir du roi Henri IV. La comtesse de Bellegarde, aussi bonne qu'aimable, aussi spirituelle que lettrée, fut la protectrice éclairée de son jeune cousin Honorat de Bueil, seigneur de Racan, fils de l'un de ses oncles paternels. Grâce à elle, son mari le comte de Bellegarde, très fin lettré aussi, le prit en affection, le présenta au roi, le fit entrer aux pages, l'aida puissamment de sa bourse et de son crédit à la Cour. Racan, de complexion délicate, dépourvu d'argent, inhabile, profondément dis-

(1) Bibl. nat. mss. 22.311.

trait, mais épris de poésie, trouva en sa cousine une véritable Providence. Il eut sa chambre à l'hôtel de Bellegarde et y fit la connaissance de Malherbe qui fut son maître et son ami. Où demeuraient les Bellegarde, en 1603, lorsque Racan, âgé de quatorze ans, vint à Paris et fut ainsi recueilli par eux? — On sait seulement qu'en 1612 (1) Roger de Bellegarde acheta rue de Grenelle Saint-Honoré deux vieilles maisons qu'il fit démolir, pour reconstruire à la place un bel hôtel qu'il vendit en 1633 au chancelier Séguier, et qu'il alla s'installer ensuite rue de Tournon où il est mort en 1646. Mais, avant 1612, serait-ce dans leur logis de Saint-Germain des Prés qu'auraient habité les jeunes comte et comtesse? — Nous nous plaisons à le supposer et à penser que c'est au coin de la rue de Buci et de la rue de l'Echaudé que le poète des *Bergeries* s'est rencontré avec Malherbe et a reçu de lui de précieuses leçons, — que c'est là qu'il fut hébergé dans ses jeunes années par le beau Roger de Bellegarde, — que c'est là enfin qu'en 1606, l'aimable comtesse, rivalisant avec Racan, sous les yeux de Malherbe, composa cette jolie pièce :

Qu'autres que vous soient désirées,
Qu'autres que vous soient adorées,
Cela se peut facilement ;
Mais qu'il soit des beautés pareilles
A vous, merveille des merveilles,
Cela ne se peut nullement.

Quoi qu'il en soit, Mme de Bellegarde, devenue duchesse, était encore propriétaire de la maison *du Paon* en 1631 lorsqu'elle mourut le 1er octobre, âgée seulement de cin-

(1) Voir : *Racan*, par Louis Arnould, p. 153.

quante-huit ans. Elle n'avait pas eu d'enfants et sa fortune se partagea entre ses parents paternels et maternels (1). Du côté de sa mère, Anne de Bueil-Sancerre, son parent le plus proche était son oncle Jean VII de Bueil, comte de Sancerre, qui recueillit tous les biens provenant des Bueil-Sancerre. Dans ce nombre, à côté de nombreuses terres en Touraine, était la maison parisienne à l'enseigne *du Paon*, *proche le Pilori de l'Abbaye de Saint-Germain*. Le vieux comte de Sancerre se démit immédiatement de la possession de cette maison en faveur de son fils René qui en avait grand besoin, car il était fort endetté. Le reste de la fortune de la duchesse de Bellegarde, lui provenant de son père, alla à ses deux cousins germains Racan et Honorat d'Acigné. Le premier, issu d'une branche aînée, eut les deux tiers pour sa part, ce qui procura au poète, jusqu'alors fort besogneux, une large aisance. Il en consacra une bonne partie à la restauration et à l'agrandissement de son château de Neuvy en Touraine. Mais lorsqu'il venait à Paris, il habitait toujours dans le vieux quartier où s'étaient passées ses jeunes années. Il y mourut le 21 janvier 1670, rue Princesse, et son convoi eut lieu à Saint-Sulpice, le 16 février suivant.

Pendant que la maison *du Paon* avait ces glorieuses destinées, *le Croissant* avait subi d'abord les mêmes mutations que *le Grand Cornet*. De Philbert Hérard il était passé à sa fille Marguerite, mariée à Marcel Le Roy, puis il était échu à Laurence Le Roy, mariée au chirurgien Mathurin Mesnard. Mais alors, tandis que *le Grand Cornet* était donné en dot à Laurence Mesnard, *le Croissant* fut réservé à Jacques Mesnard qui y demeurait, exerçant

(1) *Ibid.*, p. 395 et suiv.




HONORAT DE BEÜIL
Marquis de RACAN Poëte François
né à la Roche=racan en 1589.
mort en 1670.
à Paris chés Daumont rue St Martin.
Tout Chantre ne peut pas sur le ton d'un Orphée
Entonner en grands Vers la discorde étouffée,
Peindre Bellone en feu Tonnant de toutes parts,
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts,
Sur un ton si hardi sans estre temeraire
Racan pouroit chanter au deffaut d'un Homere.

comme son père l'art de barbier-chirurgien. En 1636, ce dernier était donc mitoyen avec René de Bueil, lorsqu'il apprit que *le Paon* était saisi et affiché en vente publique par les nombreux créanciers de son noble voisin. Nous avons dit que les deux propriétés étaient, comme elles sont encore maintenant, fort enchevêtrées l'une dans l'autre ; il y avait notamment une allée aboutissant à la cour de la maison *du Paon*, passant à travers la maison *du Croissant* et servant à l'écoulement des eaux. Jacques Mesnard se plaignait, sans doute avec raison, de l'infection de ce ruisseau et prétendait en faire ordonner la suppression. Par acte du 11 avril 1636, il s'opposa à la vente annoncée, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la contestation pendante. Peut-être le comte de Sancerre, partie saisie, ne fut-il pas fâché de cet incident qui retardait sa dépossession, car, grâce à cette procédure, la mise aux criées fut ajournée pendant cinq ans. Enfin, en 1641, le Parlement décida qu'il serait passé outre à la vente, à la charge par l'adjudicataire de faire son affaire du procès pendant.

Le 8 juin 1641, l'adjudication fut prononcée au profit de Michel Mesnard, marchand panacher ordinaire du roi et bourgeois de Paris, en présence de *Messire René, sire de Bueil, comte des Marais, démissionnaire de feu Messire Jean, sire de Bueil, chevalier des ordres du roi, comte de Sancerre, Grand Echanson de France, qui était héritier de défunte Anne de Bueil, duchesse de Bellegarde, laquelle était aussi héritière de défunte Anne de Bueil, dame de Fontaine-Sancerre.*

La maison vendue était ainsi décrite :

Maison faubourg Saint-Germain où était ci-devant pour

enseigne *le Paon, proche le Pilori de l'Abbaye de Saint-Germain,* consistant en trois corps de logis, le premier sur le devant appliqué par bas à une cave et au-dessus à une allée, salle basse à côté, trois étages de chambres hautes dont la dernière est en galetas et petit grenier au-dessus, les deuxième et troisième corps de logis étant sur le derrière et à côté appliqués par bas, l'un à salette, l'autre à écurie, deux étages de chambres et grenier au-dessus, le toit couvert de tuiles, cour au milieu, puits à l'un des coins d'icelle, à côté de l'allée où est la porte pour entrer ès-dits lieux est une autre allée et porte dépendantes de ladite maison vendue, enclavées dans la maison joignante appartenant au sieur Menard, chirurgien.

Le nouveau propriétaire, Michel Mesnard, simple marchand de panaches, succédant aux sires de Bueil, était-il frère, parent, ou seulement homonyme des Mesnard chirurgiens? — Nous n'en savons rien, mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y eut pas encore réunion entre ses mains et fusion des deux héritages, et que le procès pour l'écoulement des eaux de la cour resta en suspens. Le barbier Jacques Mesnard mourut dans sa maison *du Croissant,* le panacher Michel Mesnard mourut de son côté, et le ruisseau malpropre continua de couler comme par le passé. Mais, en 1670, un homme habile, rompu à la pratique de la procédure, succéda aux Mesnard chirurgiens, par suite de son mariage avec une demoiselle Catherine ou Laurence Mesnard. C'était Claude Amyot, principal commis au greffe criminel du Parlement de Paris. Par suite de la succession recueillie par sa femme au décès de Laurence Le Roy, veuve du premier Mathurin Mesnard, puis d'une adjudication du 3 avril 1670, puis enfin d'un abandonnement consenti le 24 décembre 1674 par Mathurin Mesnard, deuxième du nom, Claude Amyot acquit, du chef de sa femme, puis en son

nom propre, la totalité de la propriété *du Croissant.* Il reprit l'instance introduite en 1636 par Jacques Mesnard et la poursuivit contre la veuve et le fils du marchand panacher, et le 14 avril 1676, juste quarante ans après le premier acte de procédure, il obtint un arrêt du Parlement qui déclara sa maison libre de toute servitude, et ordonna que Marie Turpin, veuve de Michel Mesnard et son fils seraient tenus de faire écouler leurs eaux de leur côté et de refaire, à cet effet, la pente du pavé de leur cour, à peine de mille livres d'amende.

Claude Amyot, après ce succès, continua longtemps encore de jouir de sa propriété et d'exercer son emploi de greffier au Parlement. En 1716, une ordonnance royale, instituant une chambre de justice *pour la recherche et punition des abus et malversations au fait des finances,* le désignait encore spécialement pour en être le greffier. Il mourut en 1718, laissant un fils, Pierre-Claude Amyot, avocat au Parlement, demeurant à l'hôtel des Ursins, qui resta propriétaire de la maison de la rue de Buci et en fit sa déclaration en 1727.

D'autre part, le 15 septembre 1690, il avait été procédé au partage des successions de Michel Mesnard le panacher et de Marie Turpin sa femme. La maison où pendait toujours pour enseigne *le Paon,* formant le quatrième lot du partage, était échue à Marguerite Mesnard, femme de Michel Lyonnard, marchand papetier, qui s'y installa. En 1716, Anne-Marguerite Lyonnard, héritière de sa mère, en passa déclaration en mentionnant qu'elle y demeurait. Onze ans plus tard, en 1727, elle renouvelait la même déclaration conjointement avec son frère Augustin-Léopold Lyonnard, co-propriétaire avec elle, chacun pour moitié.

Vers cette époque, les deux propriétés contiguës, donnaient directement sur le marché au poisson, établi de ce côté de la place Sainte-Marguerite. La boutique des Amyot, louée à un limonadier nommé Renard, n'était séparée de la boutique des Lyonnard louée à un fruitier que par une allée servant d'entrée aux Lyonnard, mais prise sur le terrain des Amyot, et aboutissant juste aux baraques du marché. En 1732, un orfèvre nommé Jean-Simon Gallien profita de cette disposition pour se créer une large installation, en réunissant pour la première fois les deux maisons rivales. Ayant repris le bail du limonadier Renard chez les Amyot, et loué aussi la boutique Lyonnard, il sollicita la permission d'ouvrir une porte dans le mur séparatif de l'allée, ce qui lui fut accordé par une convention passée devant Duport, notaire, le 26 mai 1732 et signée par Pierre-Claude Amyot, alors ancien avocat au Parlement, Augustin-Léopold Lyonnard et Anne-Marguerite Lyonnard. Ce fut le premier acte de fusion des deux héritages.

Le 16 février 1741, les Lyonnard donnaient à bail leur maison entière, moyennant 2.200 livres de loyer aux époux Gallien, à charge de laisser jouir le fruitier Pierre Bigand d'une boutique divisée en deux salles, et de trois chambres, pendant deux années encore. Gallien s'obligeait à faire établir sous ses enclumes les piliers nécessaires à la solidité des voûtes des caves. Dans la description des locaux loués, on remarque que l'ancienne allée sert de magasin, et que les deux corps de logis de l'immeuble, l'un sur la place du marché, l'autre sur le derrière, ont quatre étages et greniers au-dessus. En 1743, nouveau bail de neuf ans à partir du 1er avril 1744, consenti pour 2.000 livres de loyer au même Simon Gallien,

orfèvre, et dame Marie Wannebourg sa femme. Il y est convenu que divers travaux de consolidation et d'aménagement seront faits dans la grande salle où est l'atelier d'orfèvrerie.

Malgré l'importance du commerce de Gallien, il n'occupait pas tout l'immeuble et en sous-louait la plus grande partie. En 1752, il préféra ne rester locataire que des locaux lui servant d'atelier, et les Lyonnard donnèrent à bail tout le reste à François Longuaveine, marchand de vin y demeurant déjà, puis, en 1764, à François Finot son successeur, moyennant 2.000 livres.

Mais, en même temps, Gallien n'avait pas cessé, depuis 1732, d'occuper, dans la maison Amyot, la boutique et dépendances de l'ancien limonadier. Sa fortune avait prospéré. En 1764 il résolut de profiter de l'occasion de transformer sa location en propriété. Pierre-Claude Amyot, était mort sans enfants, et avait légué son bien, par testament, à sa nièce Marie-Geneviève Routtier, femme de Pierre-Claude Drouet, conseiller du roi, payeur des rentes à l'Hôtel de Ville. Les époux Drouet étant disposés à vendre, Gallien leur acheta le 25 janvier 1765, moyennant 70.000 livres, leur maison de la rue de Buci et de l'encoignure du marché.

Trois ans après, le 14 octobre 1768, Gallien compléta son installation en achetant de même, moyennant 36.000 livres, l'ancien logis du *Paon*, appartenant alors à Augustin-Philibert Lyonnard d'abord avocat au Parlement, puis valet de chambre du roi.

Ainsi se trouva constituée en 1768, entre les mains de Simon Gallien orfèvre, la propriété qui nous occupe, telle qu'elle existe aujourd'hui avec ses trois larges façades et ses corps de bâtiments disparates. Il faut ob-

server seulement que la rue de l'Échaudé, alors barrée par la boucherie de l'Abbaye qui ne fut supprimée qu'en 1798, était un cul-de-sac, sans issues sur la place Sainte-Marguerite, et qu'en conséquence la maison de Gallien n'avait pas de ce côté la deuxième encoignure qu'elle possède maintenant, et avait sa troisième façade sur une impasse dite cul-de-sac du Guichet.

Au point de vue de la construction, on remarque que, le 5 mai 1769, Gallien obtenait de la Ville l'autorisation de faire rétablir *le pan de bois* formant le mur de façade de sa maison sur la rue de Buci, mais à la condition de le faire *recouvrir de plâtre au dedans et au dehors pour éviter les incendies et pour la décoration de la ville*. Cela prouve que, jusqu'à cette époque, les poutres en bois avaient été apparentes sur la façade, comme on le voit encore dans les vieilles maisons de province, et que c'est alors que les propriétaires parisiens furent obligés de faire disparaître ce pittoresque arrangement sous une couche de plâtre uniforme que les architectes de la ville trouvaient plus *décorative*.

Le 17 mars 1784, Gallien signait encore deux baux : l'un à Antoine-Benoit de Villers, marchand mercier, pour la boutique du coin de la rue de Buci avec arrière-boutique et magasins au-dessus, moyennant 1.500 livres de loyer; l'autre à Edme-Thomas Laurand ancien orfèvre, pour un appartement au deuxième étage, moyennant 324 livres. Les locaux réservés aux ateliers et magasins du propriétaire y étaient encore mentionnés et le mercier Villers déclarait demeurer déjà depuis longtemps dans la maison.

En cette même année 1784, mourut Jean-Simon Gallien, car un bail daté du 29 septembre est signé par ses héri-

tiers. Il devait être fort âgé, car c'est en 1732, cinquante-deux ans auparavant, que nous l'avons vu déjà locataire dans la maison. Il laissait deux filles : l'une, Marie Gallien, mariée à Claude-Hyacinthe Goullet, notaire à Paris, l'autre, Marie-Victoire, mariée à Antoine-Bernard Léger commissaire au Châtelet. Ses magasins et ateliers furent loués par bail du 29 septembre, à Jean-Nicolas Bastien orfèvre, moyennant 2.400 livres.

Au commencement de 1792, la propriété Gallien comprenant les deux anciennes maisons que nous connaissons, fut mise en vente sur licitation et adjugée le 19 mai, moyennant le prix principal de 117.200 livres, à Étienne Pescheux entrepreneur des Ponts et chaussées.

Parmi les locataires, on signalait depuis 1790 : Oblin, lieutenant de la 2e compagnie du 10e bataillon de la garde nationale, Villers mercier, et Seguin tailleur. Ces deux derniers furent l'objet d'une grave accusation à l'occasion des massacres de septembre 1792. Après le 9 thermidor, une assemblée générale de la section de l'Unité, nomma une commission de cinq membres, pour rechercher ceux des habitants du quartier qui avaient pris part à ces crimes (1). Soixante-six individus furent dénoncés, et sept d'entre eux étaient déclarés *demeurant rue de Bussy*. La demeure de deux seulement peut être identifiée, c'est celle de Villers, marchand mercier, et Seguin tailleur au n° 994. Le premier fut accusé *d'avoir encouragé les meurtriers et de s'être servi de pierres*

(1) Cette enquête copiée aux Archives de la Préfecture de police, et datée du 30 germinal an III, a été publiée en 1862, par le cte Horace de Viel-Castel, sous ce titre : *Les travailleurs de septembre 1792* (1 vol. in-12, 60 p., chez Dentu, 1862).

contre les malheureuses victimes, ainsi que contre la garde nationale à l'affaire du Champ-de-Mars. Le second, Séguin, fut *prévenu d'avoir été vu accompagnant Damien dans la journée du 2 septembre, et ayant les mains et les vêtements remplis de sang.* Damien, qui était vinaigrier, rue Sainte-Marguerite, était signalé par plusieurs témoins comme ayant été vu égorgeant, avec des raffinements de férocité, plusieurs des malheureux prisonniers de l'Abbaye. Nous ignorons quelle suite fut donnée à la terrible accusation portée contre Villers et Seguin commerçants, établis, le premier depuis longues années comme nous l'avons vu. Peut-être n'était-ce qu'une abominable calomnie!

Un almanach commercial de l'an X mentionne au n° 995 (n° 42 actuel), à côté d'un mercier, nommé Bellot, successeur probable de Villers, le luthier Aldric dont nous avons parlé au n° 24. Comme il est signalé rue de Buci, sans autre indication, à partir de 1798, et qu'il n'est indiqué d'une façon certaine au n° 24 qu'à partir de 1806, on doit supposer qu'il a commencé par s'installer à ce coin de rue pendant quelques années, avant de se fixer un peu plus loin.

En 1804, un autre locataire de la maison Pescheux eut quelque notoriété à l'occasion d'un grand procès criminel, dans lequel il se trouva impliqué bien innocemment et de façon fort étrange. C'était un nommé Étienne Michelot, modeste petit tailleur arrivé depuis peu de temps à Paris, et installé avec sa femme et sa fille âgée de quatorze ans, dans la boutique donnant sur la rue de Buci, peut-être à la place de Séguin. A la fin de 1803, il avait reçu à plusieurs reprises la visite d'un sieur Spain, ancien entrepreneur de maçonnerie, s'occupant de locations, qui avait



Prieur inv. & del.

LE PEUPLE DÉLIVRANT LES GARDES

le 30 Juin



FRANÇAISES A L'ABBAYE S.T GERMAIN

n 1789

paru s'intéresser beaucoup à la position peu fortunée de la famille Michelot. Spain, très bien posé dans son quartier, marguillier de sa paroisse, avait offert aux Michelot l'occasion de faire un petit bénéfice, en logeant secrètement chez eux un de ses amis, ancien émigré, honnête homme malheureux poursuivi par ses créanciers. Les Michelot avaient accepté avec empressement cette bonne aubaine, et Spain leur avait présenté son ami Mounier. Ils avaient dû être ensuite assez surpris de voir le prétendu Mounier amener à son tour avec lui plusieurs autres individus inconnus, et de remarquer que ces personnages, enfermés ensemble, disparaissaient sans qu'on sût comment. Or, en février et mars 1804, tous les policiers étaient en émoi pour tâcher de découvrir le fameux conspirateur Georges Cadoudal et ses complices qu'on savait cachés dans Paris. On connaît les dramatiques péripéties de l'arrestation de Cadoudal le 9 mars 1804. Peu de jours après, tous ses complices étaient pris, et parmi eux, Charles d'Hozier, l'un des principaux, se dissimulant sous le faux nom de Mounier. L'instruction découvrit que d'Hozier, ainsi que Datry, Mérille et Hervé avaient été logés pendant plusieurs jours chez le tailleur Michelot, rue de Buci, où une cachette avait été pratiquée pour eux, par les soins du sieur Spain. Michelot fut arrêté, ainsi que Spain, mais relâché ensuite, car on reconnut sa complète innocence, et il figura au procès seulement comme témoin avec sa femme et sa fille. Il résulta de l'instruction que Spain s'était fait, sous la Terreur, une spécialité de construction de *caches* dans les logements parisiens, et que, pendant les absences de la famille Michelot, il avait réussi, sans que le tailleur, sa femme et sa fille s'en doutâssent, à pratiquer un trou communiquant à une re-

traite invisible. Spain, chargé par d'Hozier de lui chercher un asile sûr dans Paris, avait dû être séduit par la double issue et les détours compliqués de la maison Pescheux. Il avait su gagner la confiance des Michelot, et, après avoir, à leur insu, fabriqué sa *cache*, il avait amené dans ce logement ainsi machiné, le faux Mounier et ses amis. Le trou fait par Spain fut sans doute bouché superficiellement, car, il y a une quinzaine d'années, des ouvriers, travaillant à une réfection du plancher dans la boutique du coin, tombèrent tout à coup dans une excavation murée en tous sens et n'ayant pas d'autre issue. On ne s'en expliqua pas l'existence et la *cache* de Spain fut comblée (1).

Le propriétaire Pescheux, retiré à Pont-Sainte-Maxence, y mourut en 1809, et ses enfants restèrent, pendant quelques années en indivision. Le 28 mai 1816, on mit en vente, devant le Tribunal de Senlis, sur une estimation de 55.140 francs pour un revenu de 8.000 francs, tout l'immeuble comprenant cinq boutiques et se composant, disait l'affiche, de quatre corps de bâtiments : le premier, rue de Bussy, n° 46 ; le deuxième, à l'encoignure de la rue de Bussy et de la place Sainte-Marguerite ; le troisième, place Sainte-Marguerite, n° 4, faisant retour en partie sur la rue de Durnstein, ci-devant de l'Échaudé ;

(1) Le curieux incident Michelot nous a été révélé par M. Lenôtre qui le raconte à propos de l'arrestation de Cadoudal dans son dramatique et si intéressant récit de *Tournebut* (p. 31). Mais le domicile de Michelot était indiqué par M. Lenôtre, comme par tous les documents du procès, *rue de Bussy*, sans autre désignation, et nous désespérions de pouvoir en identifier la maison. Par bonheur, l'avocat Roussiale défenseur de Spain, énumérant les cachettes construites par son client, termine par celle de la rue de Bussy, *maison de M. Le Pecheux*. Il s'agissait donc, à n'en pas douter, de la propriété Pescheux.

le quatrième, rue de Durnstein, n° 29. Malgré l'importance du revenu annoncé et l'infériorité de l'estimation, la vente ne fut pas réalisée. Ce ne fut qu'un an plus tard, le 16 septembre 1817, que les héritiers Pescheux réussirent à vendre leur propriété aux époux Pinet qui l'ont conservée et transmise à leurs enfants et petits-enfants, lesquels la possèdent encore actuellement.

Au n° 40 (anciennement n° 46 et plus anciennement n° 996), est un tailleur qui a pris pour enseigne : *Au cor de chasse*. Il fait surtout, comme son voisin du n° 36, la location de vêtements d'occasion et offre des habillements complets *pour soirées et cérémonies*. Il pourrait se dire successeur des Michelot et Séguin du temps de la Révolution.

Au n° 42, puis sur le boulevard Saint-Germain, et en retour sur la rue de l'Échaudé, s'étend la longue façade d'un liquoriste, marchand de café, débitant toutes boissons hygiéniques ou autres, ayant pour enseigne : *Maison du Grand Comptoir, A la renommée du bon café*. Les annonces alléchantes s'y multiplient, vantant également la bière *la Redoutable* à 0 fr. 20, l'absinthe à 0 fr. 15, et le verre de fine à 0 fr. 20. Si Racan, le doux poète des *Bergeries*, a composé ses premiers sonnets dans cette maison auprès de son aimable cousine, la comtesse de Bellegarde, leurs ombres doivent en frémir !

Paul Fromageot.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

La Famille des Hallé, par O. Estournet. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8° de 172 pages.

M. l'abbé Estournet vient de publier, avec de nombreuses illustrations, le remarquable mémoire qu'il a lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements sur la famille des peintres Hallé.

Du jour où Daniel Hallé, baptisé à Rouen le 27 août 1614, vint, quittant la Normandie, s'installer rue de Buci, *Au Grand Turc,* où il se maria avec Catherine Coquelet, fille de son propriétaire, où naquirent ses quinze enfants, cette famille n'a cessé, pendant plusieurs générations, d'appartenir à notre arrondissement.

Après le *Grand Turc,* Daniel Hallé habita jusqu'au jour de sa mort, 14 juillet 1675, la *Rose Rouge,* à côté de la *Pomme d'Orange,* rue Sainte-Marguerite, dans une maison qu'il acheta et fit reconstruire.

Son fils, Claude-Guy, né le 14 janvier 1652, rue de Buci, épousa, le 8 décembre 1697, Marie Boutet, fille d'un bourgeois de Paris de la rue de Seine, dont il eut huit enfants, parmi lesquels il faut citer Marie-Anne, mariée au peintre Jean Restout, et Noël, peintre comme son père et son grand-père. Claude-Guy habita la *Rose Rouge* jusqu'en 1729, époque où il transporta son domicile et son atelier à l'entrée de la rue des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine), chez un sieur Justinard; il y mourut le 5 novembre 1736.

Noël Hallé, né le 2 septembre 1711, rue Sainte-Margue-

rite, après s'être logé pendant quelque temps quai de l'Horloge-du-Palais à son retour de Rome, revint, lors de son mariage avec Françoise-Germaine Lorry, s'installer près de la maison paternelle, rue des Boucheries. Il quitta ce nouveau domicile pour le cloître Saint-Benoît; mais, en 1778, il revenait dans une maison qu'il avait achetée rue Pierre-Sarrazin. C'est là qu'il mourut en 1781.

M. l'abbé Estournet, heureusement servi par les papiers de famille conservés chez les descendants des Hallé, a pu donner, dans les plus grands détails, la biographie et la généalogie des artistes de cette famille; il a aussi dressé le catalogue de leurs œuvres et fourni sur elles des renseignements avec une abondance, un soin et une exactitude, qui font de son travail une précieuse contribution à l'histoire de l'art français. Nous avons tenu à signaler ici simplement les liens nombreux qui rattachent à notre histoire locale les Hallé, dont le descendant figure avec honneur parmi les membres de la Société.

F. H.

J. J. N. de Musigny, par Louis Morand. Paris, Rapilly, 1906, in-8° de 24 pages.

M. Louis Morand, à qui l'on doit déjà tant de travaux intéressants sur les artistes bourguignons, fait revivre la physionomie sympathique de J. J. N. de Musigny (1784-1843) qui ne fut qu'un amateur, mais plein de goût et d'âme exquise comme en témoignent les lettres que lui adressaient Géricault, Brascassat et Charlet. Ils trouvaient auprès de lui bourse ouverte, table mise et vieux Bourgogne.

M. de Musigny habitait la rue Mazarine. Une fois de plus, M. Louis Morand se montre conteur documenté.

Ch. S.

NOTULES

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Vendredi 11 *mai* 1905. — La Commission décide de visiter l'hôtel de Miraulmont, 9, rue Hautefeuille, qui sera, dit-on, démoli.

La Commission s'occupe des belles grilles en fer forgé avec application de cuivre repoussé, déposées dans les caves de Saint-Sulpice et que la fabrique demande la permission de vendre.

M. Tesson fait un rapport sur les groupes d'enfants du portail nord de Saint-Sulpice. Ils sont de François Dumont et furent placés en 1724. La pierre s'étant effritée, la décoration dont ils faisaient partie fut enlevée en 1875.

Au sujet de la même église et sur le rapport de M. Tesson, la Commission demande le classement d'une cuve baptismale du XVIe siècle et d'un orgue du XVIIIe siècle, connu sous le nom d'orgue de Marie-Antoinette.

La Commission émet le vœu que les belles boiseries de la chambre du Prieur de l'ancien couvent des Prémontrés, rue Hautefeuille, actuellement conservées à l'agence des travaux de la mairie du VIe arrondissement, rentrent au musée Carnavalet.

Au sujet de la place de la Concorde créée à la suite de la délibération prise par la ville, en 1748, d'élever à Paris, en l'honneur de Louis XV, une vaste place avec hôtel de ville et statue équestre du roi, M. Lucien Lambeau rappelle qu'aucun emplacement n'avait été spécifié. Les auteurs des projets soumis à la Ville proposèrent pour situer la place projetée des endroits très différents, dont certains se trouvaient sur le territoire du VIe arrondissement. C'est ainsi que ROUFFET préconisait l'emplacement de l'hôtel de Conti, sur lequel a été élevé l'hôtel des Monnaies, ou le carrefour de Bucy; CONTANT, le quai Malaquais entre l'hôtel de Bouillon et le monastère

des Théatins; Slodtz, le quai Malaquais en face le deuxième guichet du Louvre; de l'Estrade, l'hôtel de Conti; Loriot, Godeau, Hupeau, Servandoni, Cueillier, le carrefour de Bucy; Polard, la rue de Tournon vers le cul-de-sac des Quatre-Vents.

Sur le rapport de M. Tesson, la Commission émet un vœu pour la conservation et la réinstallation des inscriptions provenant de l'ancienne église Saint-Sulpice et déposées dans les sous-sols de l'église actuelle.

Vendredi 8 *juin.* — M. le Président annonce qu'il a reçu diverses communications de notre collègue Numa Raflin.

Discussion relative à la possibilité du rétablissement des groupes d'enfants qui décoraient avant 1875 le portail septentrional de l'église Saint-Sulpice. La Commission décide de demander le classement parmi les richesses d'art de la ville des modèles conservés dans les combles de l'église.

M. Tesson annonce que l'ancien hôtel de Miraulmont, rue Hautefeuille, 9, qui va être prochainement démoli, n'a conservé rien de curieux à l'intérieur.

Ch. S.

ERRATA

Année 1904.

P. 62, note 1, *au lieu de* 52e division, 1re ligne, face à la 53e, etc., *lire* 52e division, 1re ligne, en face de la 53e division, 13e sépulture à partir de la 51e division.

P. 120, l. 11, *au lieu de* VIe arrondissement, *lire* XIe arrondissement.

P. 129, l. 8, *au lieu de* Combale, *lire* Combalet.

P. 193, l. 1 et 8, *au lieu de* Notre-Dame, *lire* Nord-Ouest.

Année 1905.

P. 132, fin de la 12e l. *ajouter* et.

P. 144, l. 25 *au lieu de* te, *lire* et.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE

ILLUSTRATIONS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VI[e] ARRONDISSEMENT DE PARIS

TOME IX — ANNÉE 1906



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1906

Président : M. Félix Herbet.
Vice-Présidents : M. l'abbé de la Guibourgère. M. Alexandre Bruel.
Secrétaire général : M. Charles Saunier.
Secrétaire adjoint : M. Henry Nocq.
Bibliothécaire archiviste : M. Léo Mouton.
Conservateur : M. Alfred Caussinus.
Trésorier : M. Auguste Vaillant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
F. Hoffbauer.
A. Hustin.
Paul Marais.
Monval.
Félix Régamey.

MM. Albert Sorel.
Antoine Soudée.
P. L. Sudre.
Théo de Bellefonds.
A. G. Thureau.
Eugène Toulouze.

BUREAUX DES COMITÉS

AU 1er MAI 1906

Comité A. *Président :* M. Demombynes; *Vice-Président :* M. Numa Raflin; *Secrétaire :* M. G. de Nouvion.
Comité B. *Président :* M. Paul Fromageot; *Vice-Président :* M. Soudée; *Secrétaire :* M. Le Cholleux.
Comité C. *Président :* M. Alexandre de Haye; *Vice-Président :* M. Laschett; *Secrétaire :* M. Bonnet.
Comité D. *Président :* M. Édouard Rouveyre; *Vice-Président :* M. Léo Mouton; *Secrétaire :* M. Henri Masson.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de la mairie du VIe arrondissement, rue Bonaparte, 78.
CLACQUESIN (Paul-Victor), *industriel*, rue du Dragon, 3.
COURCEL (Valentin de), *propriétaire*, rue de Vaugirard, 20.
DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, rue Jacob, 28.
DUJARDIN (Georges), *administrateur du Bureau de bienfaisance du VIe arrondissement*, rue Stanislas, 6.
DUJARDIN (Victor), *commissionnaire en marchandises*, rue du Faub. Poissonnière, 115.
FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.
HERBET (Félix), *maire du VIe arrondissement*, boul. St-Germain, 127.
HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.
LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.
MÉRITAN (abbé), *curé de St-Sulpice*, décédé.
VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Rotrou, 4.
VINCK DE DEUX-ORP (baron de), *ministre plénipotentiaire*, rue de la Ville-l'Évêque, 25 (1).

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

MM.

ALPY (Henri), *conseiller municipal*, rue Bonaparte, 68.
ANCELET (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.
BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.
BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.
BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, rue St-Guillaume, 33.
BALUZE (Émile), *administrateur du Bureau de Bienfaisance*, rue du Regard, 20.
BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue de Rennes, 104.

(1) Présenté par MM. Henri Masson et Vuaflart.

BECK (Théodore), *directeur de l'École Alsacienne,* rue N.-D.-des-Champs, 109.

BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.

BELLANGER (François-Louis), *généalogiste*, rue du Cherche-Midi, 18.

BENOIST (Charles), *député, professeur à l'école des Sciences politiques,* rue de Tournon, 12.

BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 4.

BERNARDEAU (Albert), *négociant*, rue de Bourgogne, 325, à Orléans (Loiret).

BERTHELOT (André), *ancien député*, avenue de la Grande-Armée, 15.

BETHMANN (Baron Hugo de), rue Pauquet, 31.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 23.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT, Palais du Luxembourg.

BILLECOCQ (abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

BIOCHE (Alphonse-Charles-Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 53.

BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.

BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.

BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du Bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.

BORDIER (Charles), *avocat à la Cour*, boul. St-Germain, 174.

BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.

BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.

BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.

BOULLOCHE (D^r^), *docteur en médecine*, rue Bonaparte, 5.

BOULLOCHE (Paul), *substitut du procureur général*, rue Bonaparte, 5.

BOURNON (Fernand), *rédacteur au « Journal des Débats »*, rue Antoine-Roucher, 12.

BOURRELIER (Henri-Jules), *ancien Adjoint au maire du VIe arrondissement, libraire-éditeur*, rue d'Assas, 56.

BOUSSARD (Henri), *chef des services de l'imprimerie Jousset*, rue Furstemberg, 8.

BOUTET (Henri), *peintre-graveur*, passage de Châtillon, 3.
BOUVRAIN (Victor), *architecte*, rue de Vaugirard, 25.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de section aux Archives Nationales*, rue du Luxembourg, 30.
CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin de la Ville de Paris*, rue de Vaugirard, 64.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, rue de Vaugirard, 114.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CHAMEROT (Georges), *imprimeur*, rue Furstemberg, 4.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Malaquais, 5.
CHAPOY, *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 33.
CHARAVAY (Noël), rue Furstemberg, 3.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, boulevard Raspail, 129.
CHASTEL (Eugène), *architecte*, rue de Bagneux, 3.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.
CORNIL (Georges), *entrepreneur de travaux publics*, avenue de l'Observatoire, 5.
COURBOIN (François), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, boul. Raspail, 236.
CUEILLE (J.), *photograveur*, rue de Seine, 34.
DABOT (Henri-Dieudonné), *docteur en droit*, rue de Médicis, 11.
DAUMET (Georges), *archiviste paléographe*, rue du Luxembourg, 28.
DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.
DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement*, rue Madame, 41.
DELBET (J.), *médecin du Ministère de la Justice*, rue des Beaux-Arts, 5.
DEPOIN (Louis), *Président de l'Union sténographique de France*, boul. St-Germain, 150.

DESCHAMPS (Gaston), *publiciste*, rue Cassette, 15 (1).
DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal*, rue du Regard, 12.
DIDOT (Firmin) et Cie, *éditeurs*, rue Jacob, 56.
DOLLOT (René), *élève de l'École des sciences politiques*, boulevard St-Germain, 136.
DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, r. Littré, 10.
DUCHIER (Charles-Paul), *étudiant en droit*, rue du Vieux-Colombier, 13.
DUCOURTIOUX, *photograveur*, rue du Cherche-Midi, 41.
DUJARDIN (Léon), *héliograveur*, rue Vavin, 28.
DUMAS-VORZET, *graveur-géographe*, rue Montfaucon, 5.
DUPLOMB, *directeur honoraire au Ministère de la Marine*, rue de Chaillot, 59.
DUPONT (Albert), *ancien juge au tribunal de Commerce*, rue Châteaudun, 34.
DUREAU (André), *licencié ès lettres*, rue de Vaugirard, 41.
DUREL (Adolphe), *libraire expert*, rue de l'Ancienne-Comédie, 21.
DUROCHER (Léon), rue du Dragon, 15.
DUVAL-ARNOULD (Léon), *conseiller municipal*, rue de Rennes, 95.
ENLART (Camille), *directeur du Musée de sculpture comparée*, rue du Cherche-Midi, 14 (2).
EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres*, boul. Raspail, 238.
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat*, à Montmorency (S.-et-O.).
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour*, rue Desbordes-Valmore, 23.
FLORANGE, *expert en numismatique*, rue de la Banque, 17.
FOULARD (Charles), *libraire*, quai Malaquais, 7.
FRANKLIN (Alfred), *administrateur de la Bibliothèque Mazarine*, boul. Bonne-Nouvelle, 28.
FROMAGEOT (Henri), rue de Villersexel, 1.
FROMAGEOT (Paul), *avocat à la Cour*, rue de l'Université, 11.
GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision*, rue Saint-André-des-Arts, 40.
GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 66.
GAUDIN (Félix), *peintre-verrier*, rue de la Grande-Chaumière, 6,

(1) Présenté par MM. Herbet et Ch. Saunier.
(2) Présenté par MM. Herbet et Ch. Saunier.

GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales*, rue Monsieur-le-Prince, 20.

GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien*, rue de Condé, 22.

GUADET (Hyacinthe-Azaïs), *administrateur du bureau de Bienfaisance*, rue Garancière, 10.

GUIBOURGÈRE (abbé de la), *ancien curé de St-Germain des Prés, chanoine honoraire de Notre-Dame*, rue Chanoinesse, 10.

GUIGNEBAULT (Paul), *artiste graveur*, rue de Coulmiers, 31.

GUINOCHET (Dr), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.

HALLÉ (J.), *docteur en médecine*, rue du Bac, 100.

HAMEL (Augustin-Charles), *professeur agrégé de l'Université*, boul. Raspail, 133.

HAMEL (Charles), *avocat à la Cour, Président du Conseil d'Administration des Pompes Funèbres*, rue de Tournon, 29.

HARO, *peintre expert*, rue Bonaparte, 20.

HATON DE LA GOUPILLIÈRE (Julien-Napoléon), *inspecteur général des Mines*, rue de Vaugirard, 56.

HAYE (Alexandre de), *publiciste*, rue de Rennes, 104.

HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès sciences*, rue de l'Éperon, 9.

HOFFBAUER (F.), *artiste peintre*, boul. Montparnasse, 40.

HUET (Paul), *ingénieur*, rue de l'Université, 8.

HUSTIN, *secrétaire général de la Questure du Sénat*, au Palais du Sénat.

HUVÉ (Édouard), *maître fondeur*, boul. Montparnasse, 135 *bis*.

JOUIN (Henry), *ancien secrétaire de l'école des Beaux-Arts*, rue Garancière, 6.

JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 167.

LAFFITTE (Jean-Paul), *publiciste*, rue Jacob, 18.

LAFFON (Gabriel), *procureur général*, Montpellier (Hérault).

LASCHETT, *facteur de pianos*, rue Bonaparte, 49.

LASSERRE (Pierre), *rentier*, boul. Montparnasse, 53.

LA TOUR DE VILLARD (marquis de), *homme de lettres*, rue de Rennes, 75.

LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie*, rue Visconti, 11.

LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans*, rue Madame, 56.

LAUTH (Charles), *administrateur honoraire de la Manufacture de Sèvres*, rue d'Assas, 36.

LECHEVALIER (Émile), *libraire*, rue de Savoie, 16.
LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte*, rue de Bagneux, 16.
LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue septentrionale*, rue de Vaugirard, 39.
LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.
LE COIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine*, rue Guénégaud, 15.
LECOMTE, *avocat à la Cour*, rue Le Verrier, 14.
LEHEC (Gustave), *libraire*, rue St-André-des-Arts, 37.
LELONG, *archiviste paléographe*, rue Monge, 59.
LEMASLE (Victor), *libraire*, quai Malaquais, 3.
LE SENNE (Eugène), *bibliophile*, boul. Haussmann, 73.
LESUEUR (Louis), *architecte*, rue du Vieux-Colombier, 23.
LETOURNEAU (Abbé), *curé de Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
LEVÉ (Pierre), *imprimeur*, rue Cassette, 17.
LIGNEUL (Charles-Ernest), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 51.
LOYER (Ambroise), *antiquaire*, boul. Saint-Germain, 147.
LUCHAIRE (Achille), *membre de l'Institut*, rue du Luxembourg, 30.
MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur*, rue Honoré-Chevalier, 7.
MAILLARD DE BROYS, *publiciste*, rue Cherche-Midi, 41.
MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la Biblioth. Mazarine*, quai Conti, 23.
MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques*, rue Bonaparte, 29.
MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes*, boul. Haussmann, 81.
MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres*, rue de la Chaussée d'Antin, 68.
MARIUS-MICHEL, *relieur*, rue Nicole, 12.
MARTY (Édouard), *professeur à l'École Alsacienne*, rue Notre-Dame-des-Champs, 109.
MASSON (Henri), *bibliothécaire-archiviste*, rue du Cherche-Midi, 4ter.
MAUGERET (Alexandre), *vice-président de la Société de botanique de France*, rue du Cherche-Midi, 102.
MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux honoraire de la mairie du VIe arrondissement*, rue Garancière, 4.
MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.
MERLE (Albert), *trésorier de la fabrique de St-Germain-des-Prés*, rue du Four, 51.
MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.

MESSIMY (Adolphe), *député de la Seine*, rue Gassendi, 34.
MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, boul. Saint-Germain, 205.
MONPROFIT. (Alfred-Louis), *homme de lettres*, rue de Verneuil, 7.
MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie-Française*, rue Crébillon, 8.
MOREAU (Georges), *ancien directeur de la Revue Universelle*, rue de Cicé, 4.
MOTET (abbé), *vicaire à Saint-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.
MOUTON (Léo), *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale*, rue Jacob, 23.
NOCQ (Henry), *artiste sculpteur*, quai Bourbon, 29.
NOIRMONT (Jacques, baron de), rue Pierre-Charron, 66.
NOIROT, *directeur des magasins Dufayel*, boul. Barbès, 15.
NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.
NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, boul. de la Tour-Maubourg, 72.
OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.
PARDINEL (Charles), rue Bonaparte, 5.
PAVY (Constant), *maire adjoint du VI[e] arrondissement*, rue du Cherche-Midi, 18.
PEISSON (D[r] Ernest), *docteur en médecine*, rue Saint-Sulpice, 28.
PELLÉ (Paul), rue Notre-Dame-des-Champs, 117.
PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.
PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes*, rue d'Assas, 70.
PICARD (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 82.
PILASTRE, *avoué honoraire*, rue de l'Abbaye, 13.
POTEAU (Victor-Bernard), *ancien négociant*, à Sommereux, par Grandvilliers (Oise).
POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Chardon-Lagache, 30. — Membre correspondant.
POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, r. Cassette, 3.
PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.
PRIEUR (D[r] Albert), *docteur en médecine*, place des Vosges, 1.
PRUNIÈRES (Gaston), boul. Saint-Germain, 226 (1).

(1) Présenté par MM. Rouveyre et Raflin.

PUPIL (Léon), *entrepreneur de peinture*, rue de Seine, 51.
RACHOU (Louis), *avocat à la Cour*, rue du Cherche-Midi, 23.
RAFLIN (Numa), *enquêteur de l'Office du Travail*, rue Buffon, 67.
RÉGAMEY (Félix), *artiste peintre*, rue du Cherche-Midi, 21.
REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil*, quai des Grands-Augustins, 25.
RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 10.
RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour*, rue de Lille, 43.
RIBADEAU-DUMAS (Paul), rue de Rennes, 45.
ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue de Rennes, 80.
ROGER (Marc-Ambroise-Paul), *chirurgien-dentiste*, boul. Montparnasse, 125.
ROLLAND (Henri), *architecte*, rue des Beaux-Arts, 2.
RONDELET (Xavier), *éditeur*, rue de l'Abbaye, 14.
ROUS (Joseph), *architecte*, place Saint-Sulpice, 1.
ROUSSEL (Félix), *conseiller municipal du quartier de la Monnaie*, boul. St-André, 4.
ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe*, rue de Grenelle, 71.
ROUSSET (Jules), *libraire-éditeur*, rue Casimir-Delavigne, 1.
ROUVEYRE (Édouard), *ancien éditeur*, rue de la Tour, 104.
ROY, *ancien éditeur*, boul. Saint-Germain, 220.
RUPRICH-ROBERT (Gabriel), *architecte du gouvernement*, rue Vavin, 8.
SALLÉ (Adrien), rue Dupuytren, 7.
SAUNIER (Charles), *homme de lettres*, rue de l'Abbé-Grégoire, 27.
SCHURR (Alexandre), *publiciste*, rue de Sèvres, 45.
SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier*, boul. Saint-Germain, 171.
SEMICHON (Charles-François), *inspecteur général des Finances*, rue Cassette, 27.
SIMON-JUQUIN (1) (Louis-Gabriel), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 107.
SOUDÉE (Antoine), *architecte*, boul. Saint-Germain, 136.
SOYEZ (Edmond), *archéologue*, rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).
SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles*, quai Malaquais, 3.
THÉNARD (Baronne Marguerite), *propriétaire*, rue de Sèvres, 17.
THÉO DE BELLEFONDS, rue de l'Odéon, 9.
THIESSARD (Louis-Paul), *architecte*, rue Mayet, 13.
THOMAS (Aug.-Édouard), *greffier des bâtiments*, rue de Seine, 74.

(1) Présenté par MM. Félix Herbet et Paul Roger.

THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour*, rue Garancière, 11.
TOULOUZE (Eugène), *archéologue*, rue St-Albin, 16, à Montrouge (Seine).
TREMBLAY (Valentin), *propriétaire*, boul. Saint-Germain, 93.
TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire*, rue de Rennes, 171.
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
UZANNE (Joseph), *directeur des Albums Mariani*, boul. Saint-Germain, 172.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale*, boul. Saint-Michel, 30.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine*, rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred de), *publiciste*, rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice-René), *libraire-éditeur*, rue de Rennes, 80.
VIATTE (Jules), *architecte*, rue Carnot, 19, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
VIGNA (Paul), *graveur*, rue de Seine, 74.
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres*, rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues-François-Antoine), *libraire*, rue Mazarine, 34.
VUAFLART (Albert), rue Gassendi, 15.
WIDOR (Ch.-M.), *organiste de Saint-Sulpice*, rue des Saints-Pères, 7.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. BOUCHOT et SOREL.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1906

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 5 *janvier*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, Fromageot, Herbet, Masson, Mouton, Raflin, Ribadeau-Dumas, Saunier, Schürr, Sudre et Théo de Bellefonds.

En l'absence de M. de Nouvion, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Henri Masson parle du système de numérotation sectionnaire. C'est vers 1791 que Bailly, maire de Paris, décida que toutes les ouvertures des immeubles compris dans une même section seraient numérotées dans un ordre continu. Il explique la numérotation des sections de l'Unité et du Luxembourg.

M. Fromageot fait une communication sur le bal donné, le 26 août 1612, par la reine Marguerite, femme de Henri IV, en son hôtel de la rue de Seine.

Ce bal, donné en l'honneur du duc de Pastrana, ambassadeur d'Espagne, eut lieu à l'occasion du mariage d'Élisabeth, sœur de Louis XIII, avec le fils du roi d'Espagne. M. Fromageot décrit d'après une plaquette du temps, très rare, les toilettes des principaux personnages et énumère les danses qu'ils exécutèrent.

M. Théo de Bellefonds cite une plaquette intitulée *la Procopéade,* publiée à Londres, chez Vaillant, 1754, à l'occasion de la mort du médecin Michel Procope.

M. Masson revient sur la question du cimetière protestant de la rue des Saints-Pères : de 1576 à 1604, les protestants ont bien été enterrés sur l'emplacement du petit square de l'hôpital de la Charité, en bordure du boulevard Saint-Germain.

Prochain ordre du jour :

M. Numa Raflin : Notes sur les lions de l'Institut.

M. P. Fromageot : Documents sur les Procope.

M. Léo Mouton : Renseignements complémentaires sur l'Hôtel de Transylvanie.

La séance est levée à 10 heures 40.

Vendredi, 2 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. G. Demombynes, G. de Nouvion, Fromageot, Herbet, Laschett, Lesueur, H. Masson, Mouton, Nocq, Raflin, Rouveyre.

M. Mouton complète par de nombreux détails et des documents trouvés aux archives des Affaires étrangères sa communication sur l'Hôtel de Transylvanie.

M. Fromageot présente divers documents concernant Procope, notamment *la Procopéade*, pièce en vers, par L. M. Giraud, auteur de nombreux poèmes sur la médecine et les médecins.

Prochain ordre du jour :

M. Raflin : Les lions de l'Institut.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 2 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, Bonnet, Herbet, Laschett, Lesueur, H. Masson, G. Mouton, Raflin, Rouveyre, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Raflin fait une communication sur les lions qui décorent la façade de l'Institut, du côté du quai. Ces lions, tout en fonte, sont sortis du Creusot vers 1810. Un décret de 1805 avait prescrit l'érection de nouvelles fontaines dans Paris. Devant l'Institut était une vasque alimentée par les eaux d'Arcueil. Ces lions sont une reproduction de ceux du Vatican, qui sont eux-mêmes d'origine égyptienne.

M. Lesueur signale l'erreur commise récemment par le *Journal des Débats* qui parlait des « lions en pierre » de l'Institut et communique un article ironique de M. Planat dans la *Construction moderne,* de 1902, inspiré par ces mêmes lions.

M. Mouton cite quelques adresses tirées des publications du chanteur royaliste Ange Pitou.

Ordre du jour du 6 avril :

Renouvellement du bureau.

M. Masson : Les fouilles de Saint-Germain des Prés.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 6 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, Léon Durocher, Laschett, Sudre, Saunier, Herbet, Léo Mouton, Numa Raflin.

En l'absence de M. de Nouvion, excusé, M. Léo Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

M. Léo Mouton cite un passage de la *Gazette littéraire* de Grimm, de 1768, relative à l'éclairage de Paris et qui se rattache à la communication que M. Demombynes a faite à l'une des dernières séances sur ce sujet. M. Mouton cite aussi dans le même ouvrage un passage relatif au chevalier Lorenzi qui, en 1768, habitait depuis fort longtemps un petit appartement au Luxembourg. — Ce chevalier Lorenzi, toscan de nationalité, avait servi dans les armées françaises et notamment à la conquête de Minorque, d'où il revint avec le grade de colonel. — D'un caractère original et d'allures bizarres, il eut, dans la Gazette de Grimm, les honneurs d'un Ana comme on en faisait tant à cette époque.

M. Saunier transmet à la Société une plaquette intitulée : *Un amateur bourguignon : J.-J.-N. de Musigny* (1784-1843) par Louis Morand. — (Paris, Rapilly, 1906, in-8).

Ce personnage qui se rattache à notre arrondissement puisqu'il habitait rue Mazarine, fut le Mécène d'un grand nombre d'artistes de son époque et M. Saunier donne lecture d'un certain nombre de lettres publiées dans cette plaquette et dont

presque toutes, notamment celles de Charlet, sont extrêmement curieuses et intéressantes.

M. Herbet donne connaissance d'un acte notarié, récemment publié par M. Coyecque, d'où il résulte que Jean Cousin a habité dans la maison qui fait le coin de la rue de Seine et de la rue des Marais (actuellement rue Visconti).

Le Comité procède au renouvellement de son bureau. Sont nommés : *Président,* M. Demombynes; *vice-président,* M. Numa Raflin; *secrétaire,* M. de Nouvion.

Prochain ordre du jour :

M. Ch. Saunier : Les collectionneurs célèbres du VIe arrondissement, au XIXe siècle.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 4 *mai*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, Demombynes, Léon Durocher, Laschett, Henri Masson, Léo Mouton, Sudre et Saunier.

En l'absence de M. de Nouvion, excusé, M. Léo Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

M. Henri Masson rectifie une assertion émise à une séance précédente et relative au cul de sac de Rohan qui ne serait autre que la cour de Rouen ou cour de Rohan, actuellement rue du Jardinet, et non pas l'impasse de Rohan-Guéménée, puis impasse Guéménée, donnant sur la rue Saint-Antoine.

Puis, M. Masson, pour répondre à certaines questions posées à la séance précédente, donne lecture d'un article de la *Revue archéologique*, de 1876, par M. de Lasterye. Il y est question des nombreux sarcophages en plâtre et en pierre trouvés lors du percement du boulevard Saint-Germain, dans la partie comprise entre la rue de Rennes et l'entrée de la rue du Four. Les fouilles, dirigées par M. Vacquer, révélèrent un cimetière mérovingien. Environ 150 tombes, dont une d'enfant, furent mises à nu. Les sarcophages, dont la plupart étaient en plâtre, étaient ornés de moulures grossières, croix, figures d'hommes, d'animaux, d'un dessin extrêmement primitif, certains ne por-

taient aucun signe chrétien, bien qu'ils fussent indubitablement de l'époque chrétienne. — Ces sarcophages contenaient peu d'objets, quelques boules de bronze, plaques de ceinturons, colliers de perles et point de poteries. Dans l'un se trouvait un silex taillé en forme de grattoir et posé sur la poitrine du mort, ce qui le fait considérer par l'auteur comme une amulette.

M. Saunier transmet en don, de la part de M. Léon Maillard, deux reproductions phototypiques de l'escalier de la pension Laveur et de la salle du café de cette pension où se tenait habituellement Courbet.

Les membres de la Société échangent des vues sur les fouilles parisiennes en général et en particulier sur celles du VIe arrondissement qui concernent la partie de Lutèce, comprise entre la Seine et les thermes de Julien. M. Masson soutient l'opinion des auteurs qui placent en cet endroit la Lutèce de l'époque de la conquête romaine, tandis que la cité n'était que l'*arx*.

M. Masson revenant sur la communication de M. Numa Raflin relative aux lions de l'Institut indique que c'est en 1809, sur les dessins de l'architecte Vaudoyer, et d'après les lions de la fontaine de Moïse à Rome que furent modelés, puis fondus au Creusot les lions en question.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Saunier : Les amateurs du VIe arrondissement au XIXe siècle.

La séance est levée à 10 heures 20.

Vendredi, 1er juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, Guadet, Herbet, Laschett, Lesueur, Henri Masson, Mouton, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Ch. Saunier, fait une communication sur les collectionneurs du VIe arrondissement, au XIXe siècle.

M. Vuaflart signale que Ducis habitait, en 1795, rue de Tournon, 1126, ce qui correspond au n° 12 actuel.

Le Comité fixe la prochaine séance au 2 novembre.
Ordre du jour :
M. Mouton : Les relations littéraires de Linguet et de Dorat.

La séance est levée à 10 heures et demie.

COMITÉ B. — ARTS RELIGIEUX, ÉGLISES ET COUVENTS.

Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Vice-président : M. SOUDÉE.
Secrétaire : M. R. LE CHOLLEUX.

Vendredi, 12 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. P. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Demombynes, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Raflin, Saunier, Schürr, Semichon et Sudre.

M. Semichon commence la lecture d'extraits du registre tenu par les ingénieurs chargés, pendant le siège de Paris, en 1870-1871, de la direction de l'observatoire installé sur les tours de Saint-Sulpice. Ce résumé journalier, plein d'intérêt, qui va du 7 octobre 1870 au 8 janvier 1871, évoque les souvenirs personnels de ceux des auditeurs qui se trouvaient à Paris à cette époque.

Prochain ordre du jour :
M. Semichon : L'Observatoire de Saint-Sulpice pendant le siège de Paris;
M. Fromageot : Transformations extérieures de l'église Saint-Germain des Prés.

La séance est levée à 10 heures 40.

Vendredi, 9 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Raflin, Saunier et Sudre.

En l'absence de M. Le Cholleux M. Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

M. Laschett fait le récit, d'après des renseignements puisés à la mairie, à l'église Saint-Sulpice et chez M. de Borniol, de l'enterrement, exceptionnellement somptueux, de Mme Marais, veuve de l'ancien comédien de l'Odéon (14 décembre 1905).

M. Fromageot fait une communication sur les *Transformations de l'église Saint-Germain des Prés.*

A l'époque gallo-romaine, un temple d'Isis se serait élevé sur l'emplacement de l'église. Pourtant l'existence de ce temple est contestée par quelques auteurs. Au VIe siècle, Childebert construisit l'église Saint-Vincent qu'en 990, l'abbé Morard fit démolir et reconstruire différemment; un tableau, entré au Louvre et peint en 1480, reproduit l'abbaye et l'église. En 1635, de grands changements furent faits à ces monuments, par Christophe Gamart. En 1653, les modifications furent continuées et l'on changea, entre autres choses, l'emplacement de l'horloge. A signaler le mauvais fonctionnement de cette horloge qui ne fut réparée qu'en 1780 par le grand Prieur Pendant la Révolution, en 1790, l'église fut fermée. En 1791, elle s'ouvrit au culte constitutionnel. Elle fut pillée en 1793 et servit dès lors de dépôt de salpêtre; en 1794, un incendie causa des dégâts sans importance. En 1802, toutes les réparations furent faites, et en 1819, on posa une toiture neuve. En 1823, les deux tours latérales furent démolies. L'église se trouve en partie dégagée depuis le percement du boulevard Saint-Germain.

Prochain ordre du jour.

M. Semichon : L'Observatoire de Saint-Sulpice pendant le siège de Paris.

M. P. Fromageot : Insurrection du clergé de Suresnes, contre l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

La séance est levée à 10 heures un quart.

Vendredi, 9 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Le Cholleux, Herbet, Laschett, Masson, Mouton, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Semichon termine sa communication sur l'Observatoire

des tours de Saint-Sulpice, pendant le siège de Paris. Il donne lecture du registre d'observation du 8 au 19 janvier 1871. A cette date, les officiers, ingénieurs et leurs aides, reçoivent du chef de l'État-major l'ordre de déménager leurs instruments et de quitter ce poste devenu le point de mire des batteries prussiennes.

M. Fromageot fait l'intéressant et pittoresque récit d'une sorte d'insurrection du clergé de Suresnes contre l'autorité des moines de Saint-Germain des Prés.

Prochain ordre du jour :

M. Masson : Une rue dépendant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

La séance est levée à 10 heures 10.

Vendredi, 11 *mai*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Soudée, Laschett, Rouveyre, Herbet, Henri Masson, et Bonnet.

Le Président lit une lettre d'excuses de MM. Fromageot et Le Cholleux, et invite M. Bonnet à rédiger le procès-verbal.

Le Comité procède à la réélection de son bureau, savoir : M. Fromageot, *président;* M. Soudée, *vice-président* et M. Le Cholleux, *secrétaire*.

M. Herbet parle de la révision, à l'étude, de la nomenclature des rues de Paris dont la dernière rédaction remonte à 1880; il signale quelques indications nouvelles à donner et quelques corrections à faire.

La rue Serpente doit son nom à une enseigne « la Serpente » qui se trouvait en cet endroit.

La porte de Buci est bien l'ancienne porte Saint-Germain; mais la dernière porte qui ait été ainsi nommée se trouvait sur l'emplacement de la rue des Cordeliers, actuellement occupé par l'École de médecine.

Il serait bon de faire suivre les noms des rues de tous les noms qui leur ont été donnés dans la suite des temps.

M. Masson indique que la rue de Furstenberg est devenue rue de la Paroisse à l'époque révolutionnaire, de 1791 à 1795

au moins, puis rue de Wertingen de 1806 à 1814; que le passage du Riche Laboureur faisait communiquer, en 1792, les rues de l'Odéon et Monsieur-le-Prince. Il demande où se trouvait la rue du Thimerais. Il demande aussi s'il ne serait pas possible de rappeler, dans le travail qu'élabore la ville, les noms révolutionnaires qui ont été donnés aux rues à la fin du XVIIIe siècle.

Après un échange de vues sur les noms des diverses rues de l'arrondissement, la prochaine séance est fixée au deuxième vendredi d'octobre.

Prochain ordre du jour :

M. Schürr : Les joyaux de la couronne de Pologne à Saint-Germain des Prés.

M. Laschett : Notices nécrologiques.

La séance est levée à 10 heures et demie.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

Président : M. ALEXANDRE DE HAYE.
Vice-Président : M. LASCHETT.
Secrétaire : M. BONNET.

Vendredi, 19 janvier, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Herbet, Laschett, Jules Magnin, Masson, Léo Mouton, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Henri Magnin assiste à la séance.

En l'absence de M. Bonnet, M. Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Henri Magnin sur la garde nationale pendant le siège de Paris de 1870-71. M. Magnin commence par informer la Société que le livre d'or de la garde nationale est déposé au musée Carnavalet. Puis M. Magnin donne lecture d'une importante notice relatant ses souvenirs personnels alors qu'il faisait partie, en qualité de ser-

gent-major, de la 2e compagnie du 19e bataillon du 10e régiment de la garde nationale du quartier. — Il se rappelle avoir assisté au départ de M. Rouher du Petit-Luxembourg. — M. Magnin énumère quelques-uns des noms de ses camarades et de ses officiers qui, presque tous, étaient d'anciens officiers de l'armée active. Dans les rangs se trouvaient de nombreux artistes qui couvraient de véritables œuvres d'art, au crayon ou au fusain, les murs des maisons où les hasards du service les faisaient coucher. Delort, entre autres, illustra un panneau d'une maison de Vitry.

Le bataillon fut commandé pour prendre part en première ligne à la bataille de Buzenval. Le but à atteindre fut expliqué aux sous-officiers eux-mêmes : il était de prendre Versailles en l'attaquant du côté opposé à Paris. On comptait que l'opération prendrait trois ou quatre jours.

Tout le monde était sous les armes à 2 heures du matin, mais l'encombrement de la route fut tel qu'on ne se mit en marche qu'à 6 heures et quart. L'auteur de la notice conte les violentes impressions du baptême du feu; marche en avant pour enlever le parc de Buzenval dont les murs abritaient les Prussiens, tandis que les gardes nationaux tombaient en grand nombre. M. Magnin fut lui-même éclaboussé du sang de son voisin, qui, ne sentant pas tout d'abord sa propre blessure et le voyant taché de sang, lui dit : « Major, vous êtes blessé ! » Mais le mur du parc ne put jamais être enlevé et, au bout de cinq heures de combat, l'ordre de retraite arriva. A 11 heures du soir on était rentré dans les cantonnements et le lendemain, 20 janvier 1871, le bataillon reprenait la route de Paris.

M. Magnin rappelle ensuite qu'étant, le 1er mars, de service au Luxembourg pour garder des canons, d'autres gardes nationaux de Montrouge vinrent pour les emmener à bras, faute d'attelages. Les officiers qui gardaient les canons refusèrent naturellement de les livrer sans un ordre exprès de l'autorité militaire; après de longs pourparlers, les gardes nationaux de Montrouge réussirent à se procurer cet ordre écrit et emmenèrent ces canons qui contribuèrent à augmenter l'artillerie de la Commune.

M. Magnin termine par quelques souvenirs de famille pen-

dant cette période troublée et donne le manuscrit de sa notice sur la garde nationale.

Le Comité remercie vivement M. Magnin de son intéressante communication.

M. Numa Raflin énumère quelques décès de personnages marquants dans l'arrondissement :

— M. Julia Pingard, secrétaire de l'Institut, dont le père était lui-même secrétaire de l'Institut et dont le grand-père était huissier de l'Académie, dès 1757.

— Mme Chenêt, sœur de Mme Victor Hugo.

— M. Joseph Vinot, membre de nombreuses sociétés d'enseignement, philanthrope. Pendant le siège de 1870-71 il réussit à réunir par jour jusqu'à 120 litres de lait pour les nouveau-nés de l'arrondissement, dont la mortalité fut inférieure à celle de l'année 1869.

M. Numa Raflin fait don d'une carte postale représentant Pierre Laffitte.

M. Mouton remet à la Société une photographie de l'hôtel de Transylvanie, don de M. Roux, photographe d'art qui habite l'immeuble.

Le Comité exprime tous ses remerciements aux donateurs.

Prochain ordre du jour :

M. Numa Raflin : Quelques mots sur l'Hôtel de Sourdéac.

La séance est levée à 10 heures et quart.

Vendredi, 16 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Laschett, Fromageot, Herbet, Mouton, Raflin, Rouveyre, Saunier, Semichon et Sudre.

En l'absence de M. Bonnet, excusé, M. Léo Mouton remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Numa Raflin sur l'hôtel de Sourdéac. L'emplacement de cet hôtel appartenait au XIVe siècle à un sieur de Dormans qui mourut en 1373. M. Raflin s'appuyant sur les nombreux et précieux renseignements que fournit le *Livre de famille* des Plon, propriétaires actuels de l'immeuble, énumère les différentes mutations de cette propriété qui, au XVe siècle, porta le nom

de Garancière et tomba bientôt en roture entre les mains d'un savetier dont l'état de fortune ne ressemblait guère à celui où se trouvent d'habitude ses confrères d'aujourd'hui. Les constructions primitives furent abattues, en 1648, pour faire place à l'hôtel que nous voyons encore au n° 8 de la rue Garancière.

L'architecte fut un nommé Robelin ou Bobelini. C'est peu de temps après que l'immeuble passa aux mains de la famille de Rieux de Sourdéac. M. Raflin rappelle que le marquis de Sourdéac fit établir un théâtre dans son hôtel.

En 1693, M. de Paris, conseiller au parlement, et sa sœur acquirent l'immeuble, moyennant 42.000 livres.

C'est pendant cette période qu'Adrienne Lecouvreur, la célèbre comédienne, toute jeune encore, fit ses débuts dans une troupe d'amateurs du quartier, à laquelle la sœur du conseiller au parlement avait prêté la cour de l'hôtel pour y donner une représentation de *Polyeucte*.

Au XVIIIe siècle, la famille de Montaigu devient propriétaire de l'hôtel et dépendances qui, sous la Révolution, est évaluée 61.000 francs.

Enfin, en 1854, c'est la famille Plon qui achète l'ancien hôtel de Sourdéac et qui en est encore aujourd'hui propriétaire.

Cet immeuble, au cours du XIXe siècle, eut pour locataires : Talbot, professeur au lycée Condorcet; Haton de la Goupillière, Léon Feugères, archiviste du Ministère des Affaires étrangères, le général Petit qui commandait la garde le jour des adieux de Fontainebleau, le comte Tugnot de Lannoy qui construisit le pont de la Bérézina, l'organiste Widor, notre collègue, Bertin, architecte des constructions navales qui a construit une grande partie de la flotte du Japon.

En 1830, époque à laquelle la mairie du XIe arrondissement s'y trouvait installée, on y établit une remise pour les chevaux de la garde nationale.

Plus tard M. Raflin y constate la présence de la comtesse de Naudet et de la comtesse d'Abouville, puis de M. Bisson, photographe.

C'est là que Würtz, le fameux chimiste établit, avec deux de

ses amis un laboratoire de chimie, et que Robin en établit un autre d'histologie. Mais ces deux laboratoires disparurent quand les Plon vinrent s'y installer.

Quant au nº 10 de la rue Garancière, qui appartient aussi à la famille Plon, il est construit sur l'emplacement d'une ancienne maison de plaisance du célèbre Ambroise Paré.

Comme locataires de cette maison pendant la période moderne, M. Raflin cite Baltard, l'architecte des Halles, et Paul Flandrin, le célèbre peintre paysagiste.

Le livre des Plon mentionne encore le nº 5 de la rue Palatine qui est actuellement occupé par les successeurs de la maison d'édition Furne. Ces constructions, qui remontent à 1624, furent d'abord occupées par la communauté des filles de Mme de Saugeon. Plus tard, au commencement du XVIIIe siècle, pendant quelque temps ce fut l'hôtel de Beauvau, puis l'hôtel de La Tour.

En 1822, M. de Bonald y habitait. M. Bourgeois, l'ancien président de la Chambre, en est actuellement l'un des locataires.

Il faut encore citer, pour terminer, le petit hôtel de Condé, à l'angle de la rue de Vaugirard, qui constitue actuellement les dépendances du Petit-Luxembourg et qui fut pendant quelque temps habité par la famille Plon. En 1836 s'y trouvait l'imprimerie Tastu. Mme Amable Tastu s'est fait un nom dans la poésie de son époque.

M. Paul Fromageot fait don à la Société de deux lithographies représentant des épisodes des journées de 1848 où figurent les légions de la garde nationale du quartier.

M. Fromageot rappelle qu'en 1790 un M. Delaporte était porte-drapeau du bataillon de la garde nationale du quartier Saint-Germain des Prés et que, le 20 juin 1792, il était parmi ceux qui empêchèrent les insurgés d'entrer aux Tuileries.

M. Fromageot donne lecture de l'analyse d'une petite pièce fort rare relatant un vol commis en 1648 au Luxembourg. Un malheureux, nommé Paris, avait été attiré dans un guet-apens puis assassiné par un nommé Champy, aidé de sa femme et d'un nommé Dufresnes. Le vol était le mobile du crime, car 9.000 écus avaient disparu. Les coupables furent arrêtés et

exécutés rue de Tournon ; les deux hommes, rompus vifs et la femme, pendue.

M. Fromageot donne enfin connaissance d'une petite solennité littéraire qui a été célébrée récemment à la Société « Le Moulin à Sel » dont les assises se tenaient naguère encore rue de Buci, dans un restaurant dont nous a parlé M. Fromageot au cours de ses études sur cette rue. La dernière réunion du « Moulin à Sel » s'est tenue au restaurant Procope, rue de l'Ancienne-Comédie, où l'on a célébré Shakespeare.

Un sculpteur a présenté une œuvre compliquée dont les éléments principaux étaient le masque de Falstaff, saint Georges armé et cuirassé, et un cochon muni d'une paire d'ailes de dragon. On a bu au grand dramaturge anglais et M. Claretie a prononcé à ce sujet un discours qui a été couvert d'applaudissements.

Prochain ordre du jour :

M. Bonnet : Notice sur Montyon.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 16 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Masson, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Bonnet raconte la vie de Montyon, qui est mort le 29 décembre 1820, 23, rue de l'Université, sur le territoire de l'ancien X^e arrondissement, très près des limites actuelles du VIe ; son exécuteur testamentaire, Pierre Pivost, avocat, demeurait rue Guénégaud.

Cette communication est faite d'après les nombreux auteurs qui se sont occupés de Montyon, notamment d'après Léon Feugère, Baudrillart et M. Fernand Labour dont le livre, paru en 1880, semble avoir dégagé le caractère de Montyon.

Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget de Montyon, chevalier, seigneur de Montyon, est né à Paris, le 23 décembre 1733. Il a occupé, sous l'ancienne monarchie, les plus hautes situations de l'administration. Il a rempli les fonctions

d'intendant, de conseiller d'État et s'il n'a pas occupé le poste de Garde des Sceaux de France, c'est qu'il a décliné, par modestie, à la veille de 1789, l'offre flatteuse qui lui en avait été faite par le roi.

Sa fortune considérable, qu'il tenait de son père et qu'il a su accroître, consistait en domaines fonciers, administrés par lui avec une attention minutieuse, et en créances réparties sur un grand nombre d'affaires civiles et commerciales.

Son rôle dans le mouvement des idées au XVIII[e] siècle a été très notable. Ami de Turgot, de Malesherbes, de Joseph de Maistre, il a laissé de très nombreux mémoires dont quelques-uns ont été honorés de récompenses en France et à l'étranger, notamment par l'Académie Française. Il était partisan de l'instruction publique et obligatoire.

Pendant la tourmente révolutionnaire, il s'est mis à l'abri dans le pays de Gex et n'a franchi la frontière qu'après avoir été frappé, malgré ses protestations, d'un arrêté d'émigration. Il n'est rentré en France qu'en 1815, à la suite de Louis XVIII.

La distribution des prix qu'il avait fondés pendant sa vie a été assurée, pour l'avenir, par les dispositions qu'il a prises dans son testament. L'Institut et l'Administration des hospices de Paris se partagèrent les sept millions produits par la liquidation de sa succession, les hospices bénéficiant des trois quarts de cette somme. De nos jours, on distribue, au nom de Montyon, des secours aux convalescents pour une somme annuelle de 280.000 francs.

Prochain ordre du jour :

Les limites administratives des anciens X[e] et XI[e] arrondissements.

La séance est levée à 11 heures.

Vendredi, 20 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Bonnet, Laschett, Mouton, Raflin, Saunier et Sudre.

Sur la proposition de M. Saunier, le Comité procède à la

réélection de son Bureau, savoir : *Président,* M. de Haye; *Vice-Président,* M. Laschett; *Secrétaire,* M. Bonnet.

Les membres présents causent des limites anciennes des Xe et XIe arrondissements avant 1860, notamment de la situation exacte qu'occupait l'ancienne gare de Versailles rive gauche, des barrières du Maine, Montparnasse et du cimetière.

Prochain ordre du jour :

M. Numa Raflin : Les associations ouvrières professionnelles dans l'arrondissement.

La séance est levée à 10 heures.

Vendredi, 18 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Masson, Mouton, Raflin, Saunier et Sudre.

M. Raflin signale que le tome IV de l'Enquête publiée par l'Office du travail, contient des renseignements précis sur la Société des Compagnons charpentiers du Devoir de Liberté, dont les cours professionnels sont organisés, 3, rue Guisarde et dont le siège social est 10, rue Mabillon. Cette Société, qui comprend actuellement 150 membres environ, provient d'une scission qui se serait produite un peu avant 1830 parmi les membres de la Société des compagnons passants charpentiers ou enfants du Père Soubise. Elle forme pour la rive gauche un groupement beaucoup moins important que celui de la rive droite connue sous la dénomination de « Société des compagnons du Devoir ».

La prochaine réunion est fixée au vendredi, 19 octobre.

Ordre du jour :

M. Ch. Saunier : Mareschal de Bièvre, chirurgien de Louis XIV.

La séance est levée à 10 heures.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Léo Mouton.
Secrétaire : M. Henri Masson.

Vendredi, 26 *janvier* 1906, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Henri Masson, Demombynes, Herbet, Laschett, Lesueur, Mouton, Raflin, Semichon et Sudre.

M. Herbet, au nom de Mlle Salmon, directrice du Collège Sévigné, remet un exemplaire des *Allocutions* prononcées pour le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette Institution libre, établie au n° 10 de la rue de Condé.

M. Rouveyre offre : 1° une eau-forte de Chauvet, donnant une vue de la tourelle d'angle du n° 5 de la rue Hautefeuille; 2° un intéressant placard, daté de 1846 et rédigé par Rabusson, ayant pour titre : *La Rive gauche menacée de devenir ville de province.*

Le Comité remercie Mlle Salmon et M. Rouveyre de leurs dons.

M. Rouveyre communique plusieurs notes sur l'Odéon, où se trouvent rappelées les premières représentations qui eurent lieu à ce théâtre au moment de son ouverture en 1782 et à l'époque agitée qui suivit; la composition de la troupe; les démêlés de Talma et de Naudet, la scission des sociétaires, l'emprisonnement de plusieurs d'entre eux, leur libération en thermidor; et, comme conclusion, la réconciliation et la réunion définitive des anciens comédiens dans la salle de la rue de Richelieu.

M. Rouveyre rappelle aussi plusieurs innovations dues à l'initiative de la direction odéonienne, innovations adoptées depuis par l'ensemble des scènes parisiennes. Ce furent d'a-

bord les banquettes, permettant enfin aux spectateurs du parterre de s'asseoir; puis la substitution des lampes à l'huile de Quinquet aux chandelles fumeuses et puantes employées pendant de si longues années et dans la salle et le long de la rampe; puis encore en 1822, toujours pour la première fois dans une salle de spectacle, l'apparition éblouissante du gaz d'éclairage.

Plusieurs observations sur ce théâtre et sur ses diverses affectations sont ensuite échangées entre MM. Demombynes, Masson et Raflin.

M. Raflin cite une note de l'*Intermédiaire des Chercheurs* de 1876, où il est dit que le célèbre numismate Foy-Vaillant, aurait été inhumé « dans le cimetière Saint-Benoit de Saint-Germain des Prés », cimetière que l'auteur de la note place dans les dépendances de la vieille Abbaye. Il y a là une confusion et une erreur qu'il est utile de rectifier. Le cimetière de Saint-Germain des Prés, et le cimetière de Saint-Benoit étaient deux lieux de sépulture absolument distincts, placés à une assez grande distance l'un de l'autre. L'un occupait, à une époque très reculée, l'emplacement actuel du boulevard Saint-Germain à proximité de l'église, tandis que le second était situé derrière le Collège de France; c'est dans ce dernier que Foy-Vaillant fut enterré en 1706 et non ailleurs.

L'erreur, du reste, s'explique en ce que le rédacteur de la note a confondu le carrefour Saint-Benoît, situé à quelques pas du vieux cimetière de Saint-Germain des Prés, et le cloître Saint-Benoit qui, lui, circonscrivait l'église Saint-Benoît et, par conséquent, était très voisin du cimetière de ce nom.

M. Mouton soumet deux photographies, exécutées il y a une vingtaine d'années par un photographe du quai Voltaire, donnant les vues du salon et de la salle à manger de la marquise de Bloqueville : vues prises directement dans l'appartement que cette dame occupait au premier étage de l'Hôtel de Transylvanie, 9, quai Voltaire. Ces photographies, fort intéressantes au point de vue décoratif, seront utilisées pour illustrer la notice que M. Mouton a consacrée à la description et aux habitants de ce vieil immeuble.

Prochain ordre du jour :

M. Henri Masson : Relevé des anciennes plaques indicatrices des rues.

M. Demombynes : Le VIe arrondissement en mai 1871.

La séance est levée à 10 heures 15.

Vendredi, 23 février 1906, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Rouveyre, H. Masson, Demombynes, Herbet, Laschett, Lesueur, Mouton, Raflin, Saunier, Semichon et Sudre.

M. Demombynes, d'après des souvenirs personnels, retrace les angoissantes journées de la terrible semaine de Mai dans nos quartiers du VIe arrondissement. Il énumère les travaux de défense des fédérés et la prise successive de toutes les barricades par les troupes de l'Assemblée de Versailles. La lutte, après beaucoup de sang versé, se termina dans nos parages aux abords de la place Saint-Michel qui avait été vigoureusement défendue. M. Demombynes dit encore les impressions inoubliables qu'il ressentit lorsqu'il vit, au lendemain de ces jours néfastes, nos palais et nos monuments abîmés en un monceau de ruines fumantes, et l'aspect morne et sinistre de la ville et de ses habitants.

M. Masson communique le relevé qu'il a fait de trente-quatre anciennes inscriptions lapidaires de rues existant encore, plus ou moins bien conservées, dans l'étendue de l'arrondissement. Elles datent toutes du XVIIIe siècle, et sont gravées, soit directement dans la pierre des maisons, soit sur une tablette de liais qui a été rapportée et placée à l'angle des rues qu'elles désignaient.

Prochain ordre du jour :

M. Demombynes : L'éclairage public dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Vendredi, 23 mars 1906, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Herbet, H. Masson, Bonnet,

Demombynes, Fromageot, Laschett, Mouton, Raflin, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Rouveyre s'excusant par lettre de ne pouvoir assister à la séance, M. Herbet prend place au fauteuil présidentiel.

M. Demombynes expose, d'après le travail de M. de France, les recherches faites sur les différents modes d'éclairage des voies publiques parisiennes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et plus particulièrement, sur les divers systèmes qui furent en usage dans nos quartiers de la rive gauche.

Notre collègue rappelle qu'au XIVe siècle, Paris ne possédait encore aucun luminaire pour l'éclairage de ses ruelles sombres et tortueuses ; seuls les trois fanaux du Grand Châtelet, de la lanterne des morts du Cimetière des Innocents et de la Tour de Nesle projetaient leur point rouge fumeux sur l'obscurité de la ville. Ce n'est qu'en 1409 que paraît la première ordonnance prescrivant l'éclairage des voies publiques : ordonnance bientôt tombée en désuétude. Il faut arriver à l'année 1525, où, à propos de la défaite de Pavie, il est rappelé aux bourgeois qu'ils doivent placer, dès 9 heures du soir, une chandelle allumée sur une de leurs fenêtres donnant sur la rue; et surtout à l'année 1558, où alors, le parlement élabore et promulgue, dans un but de sécurité publique, un règlement enjoignant l'établissement, au coin de chaque rue, d'un falot devant rester allumé de 10 heures du soir à 4 heures du matin.

Cependant on ne persiste pas dans ces bonnes intentions, car, dès l'année suivante, le matériel est mis en vente, et ce n'est que vingt-cinq ans plus tard que la ville se décide à appliquer efficacement le règlement de 1558. En 1599, on voit apparaître les lanternes vitrées. En 1662, une compagnie de porte-lanternes et de porte-flambeaux destinée à accompagner les gens attardés, se crée sous la direction du sieur Laudati-Caraffa : cette utile institution ne fut supprimée qu'à la Révolution. En 1667, ordonnance du lieutenant général de police sur les chandelles à placer dans les lanternes des rues : elles devaient peser un quart de livre. En 1671, La Reynie arrête qu'un individu désigné à cet effet, parcourra les rues avec une clochette pour avertir les personnes chargées de

l'allumage des lanternes. L'heure de cet allumage variait selon la saison : du 20 octobre au 31 mars, il se faisait entre 5 et 6 heures et demie du soir.

Avec l'année 1700 se produisit une sorte de réaction, le Conseil de la ville décida par une économie, au moins mal entendue, de supprimer l'éclairage public les jours de lune indiqués par le calendrier, ce qui, quand le temps était nuageux, ne devait pas rendre les rues plus sûres. En 1725, Paris ne comptait encore que 5.772 lanternes éclairées chacune par une seule chandelle.

L'an 1745 vit se produire une notable amélioration dans le luminaire des rues : le vieil éclairage au suif fit place à l'éclairage à l'huile. Un abbé en obtint le privilège, et les premières lanternes installées dans nos quartiers, le furent sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine et dans la rue des Fossés-Saint-Germain, aux alentours de la Comédie française. Elle durèrent jusqu'en 1769. A cette époque, un sieur Bourgeois obtint, à la suite d'un concours ouvert par la ville, une récompense de cent pistoles pour l'invention d'un réverbère qui augmentait notablement la diffusion de la lumière. L'inventeur fut, en outre, chargé de l'éclairage public pour une période de vingt années. Mais le public n'accueillit pas avec la bienveillance que l'on pourrait croire la nouvelle amélioration : on se plaignit de l'éclat des réflecteurs qui aveuglait les cochers, et Bourgeois dut atténuer quelque peu ses lumières trop vives au gré des passants.

Argant, enfin, découvrit, vers 1780, la mèche cylindrique creuse et mince encore en usage de nos jours, et la cheminée de verre permettant, avec le double courant d'air qu'elle donne, d'obtenir un éclairage plus pur et plus régulier. A ce moment les quartiers Saint-André-des-Arcs et du Luxembourg réunis comptaient 311 lanternes publiques, et celui de Saint-Germain des Prés environ 400. Vingt ans plus tard, à la fin du XVIII[e] siècle, Paris entier était éclairé par 11.050 becs de lampe, et, pour en terminer avec ce mode d'éclairage, en 1817, par 11.941 becs placés dans 4.645 lanternes.

Ce fut en 1801, dans les jardins de l'hôtel de Seignelay, situés rue Saint-Dominique-Saint-Germain, que Philippe Le-

bon essaya de faire apprécier aux Parisiens la supériorité de sa célèbre découverte d'éclairage au gaz de houille. Mais le public, toujours rebelle aux innovations qui tendent à détruire ses habitudes séculaires, ne sut pas reconnaître alors les multiples avantages qui lui étaient proposés. Trois ans plus tard, le 2 décembre 1804, Lebon mourait assassiné aux Champs-Élysées, non sans avoir encore tenté de faire prévaloir son procédé méconnu.

C'est à ce moment que l'anglais Winsor, s'emparant de la découverte française, se fit breveter et, grâce à l'appui de ses compatriotes, vulgarisa et développa rapidement l'invention du malheureux Philippe Lebon. Enfin il faut arriver au 1er janvier 1829, trente ans après les premières expériences faites à Paris, pour voir dans les rues de la capitale le premier essai d'éclairage au gaz : rue de la Paix, place du Carrousel et rue de Rivoli; et sur notre rive gauche, au 1er septembre de la même année, le même essai tenté dans la rue et sur la place de l'Odéon.

De nombreuses années devaient s'écouler encore avant l'adoption générale du système : ce ne fut qu'en 1855 que la ville de Paris appliqua définitivement, sans le réaliser cependant complètement, l'éclairage au gaz de houille. Depuis, de nouveaux procédés et de nouvelles améliorations ont été usités : l'électricité d'un côté et le bec incandescent de l'autre se font concurrence, mais ce sont là choses contemporaines que tout le monde connaît et M. Demombynes s'y arrête.

Prochain ordre du jour :

M. Vuaflart : Le premier *Intermédiaire des Chercheurs* créé par Pahin de la Blancherie.

La séance est levée à 10 heures 25.

Vendredi, 27 *avril* 1906, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, H. Masson, Demombynes, Herbet, Laschett, Mouton, Henri Nocq, Saunier et Sudre.

Excusé : M. Vuaflart dont la communication est renvoyée à la prochaine séance.

Il est procédé à l'élection du bureau du Comité pour l'exercice 1906-1907. Sont nommés : *Président*, M. Édouard Rouveyre; *vice-président*, M. Léo Mouton; *secrétaire*, M. Henri Masson.

M. Masson rappelle la persistance de certaines légendes parisiennes, entre autres celle qui considère toujours la maison portant le n° 5 du quai Conti comme ayant été habitée, quelques années avant la Révolution, par Napoléon Bonaparte à sa sortie de l'École de Brienne. Une plaque commémorative fut même apposée sous le second Empire sur la façade de l'immeuble, plaque qui depuis a prudemment disparu de l'extérieur pour aller orner l'étroit corridor d'entrée de la maison.

Cette suppression fut logique : car grâce aux Mémoires de la duchesse d'Abrantès, corroborés d'ailleurs par d'autres témoignages probants, M. Auguste Vitu put, il y a quelque vingt-deux ans déjà (1), démontrer que Bonaparte n'avait jamais demeuré en cet endroit, mais bien dans l'Hôtel de Sillery situé au coin de l'impasse et de la place Conti : hôtel habité alors par M. de Permon, père de Mme d'Abrantès.

Le futur Imperator, du reste, ne sortait pas, comme le disait le texte de la plaque, de l'école de Brienne, il était devenu à cette époque (1785) élève de l'école militaire de Paris. M. de Permon, qui était en relations avec les chefs du jeune homme, le faisait sortir de temps en temps pour le distraire et le recevait chez lui. Une fois, on prit prétexte d'une entorse supposée et Bonaparte resta logé toute une semaine chez son protecteur. — « Lorsqu'encore aujourd'hui, dit « Mme d'Abrantès, je passe sur le quai Conti, je ne puis « m'empêcher de regarder une mansarde, à l'angle gauche de « la maison, au troisième étage. C'est là que logeait Napoléon « toutes les fois qu'il venait chez mes parents. Cette petite cham- « bre était fort jolie. A côté se trouvait celle de mon frère (2). » Avec ce texte précis, il faut également remarquer que l'Hôtel

(1) Voy. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, année 1884, p. 164 et suiv.

(2) *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, t. Ier, p. 54.

de Sillery, actuellement numéroté 13 sur le quai, a porté, de 1780 à 1806, le n° 5 sur la place Conti; et, si l'on envisage encore sa situation à l'angle d'une ruelle comme l'est aussi le n° 5 du quai, on comprendra facilement comment sont nées la confusion et l'erreur.

M. Herbet, à propos de l'impasse Conti, cite un trait de désintéressement du ministre Laverdy dont le charmant hôtel existe toujours enclavé dans les bâtiments de la Monnaie.

Prochain ordre du jour.

M. Vuaflart : Le premier *Intermédiaire des Chercheurs*, créé par Pahin de la Blancherie.

M. Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés, en 1402.

La séance est levée à 10 heures un quart.

Vendredi, 25 *mai* 1906, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, H. Masson, Demombynes, Laschett, Lesueur, Henry Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Rouveyre, excusé, M. Herbet ouvre la séance et offre à la Société un petit volume, daté de 1729, intitulé *Plaidoyer pour le Noviciat des Jésuites contre les héritiers Tardif.* Dans ce factum les Pères de la rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice revendiquaient un soi-disant legs de cent un tableaux fait en leur faveur par un sieur Tardif qui s'était retiré chez eux avec sa collection, et y était décédé. Ce legs, contesté par les héritiers naturels, fut soumis à l'appréciation des tribunaux et les Pères Jésuites furent déboutés de leur prétention.

M. Albert Vuaflart fait connaître et commente de nouveaux documents relatifs à Pahin de la Blancherie, créateur, sous le règne de Louis XVI, du célèbre Salon de la Correspondance, sur lequel une étude a déjà été publiée dans le Bulletin de notre Société (1), par notre regretté collègue, feu M. Félix Rabbe.

(1) Année 1899, pp. 30-52.

M. Henry Nocq communique une lettre du conseiller d'État Daru, intendant général de la maison de l'Empereur, datée du 31 juillet 1806, dans laquelle il repousse la revendication du curé et des fabriciens de Saint-Sulpice d'une ancienne cloche de cette église, utilisée alors, avec deux autres, dans la sonnerie de l'horloge des Tuileries.

M. Vuaflart signale le don, très important, fait au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, par M. le baron de Vinck de Deux-Orp. Dans cette précieuse collection iconographique, comprenant des pièces historiques éditées de 1770 à 1870, se trouvent un assez grand nombre de gravures pouvant intéresser particulièrement les fastes du VIe arrondissement.

La prochaine séance est renvoyée au 26 octobre.

Ordre du jour :

M. Édouard Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés.

M. Albert Vuaflart : La gravure en couleur dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à 10 heures et demie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 13 février, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *vice-président :* M. de la Guibourgère; *secrétaire :* M. Charles Saunier.

Membres présents : MM. Léon Dorez, Hoffbauer, Nocq, Soudée, Théo de Bellefonds, *membres du conseil ;* MM. Demombynes et Fromageot, *présidents de Comité.*

Excusés : MM. Caussinus, Thureau, Sudre, Toulouze, Vaillant, Hustin, Paul Marais, *membres du conseil;* MM. A. de Haye et Rouveyre, *présidents de Comité.*

M. le Président, en l'absence de M. Vaillant, lit le compte rendu financier arrêté au 9 février.

		fr.	c.
Recettes.	En caisse au 25 mars 1905 (y compris un livret de 300 fr.)	445	»
	Reçu 227 cotisations à 6 francs	1.362	»
	Reçu 3 cotisations de membres perpétuels.	300	»
	Reçu pour publicité	300	»
	Reçu pour vente de bulletins	9	»
	Reçu pour vente de 44 médailles métal à 6 francs	264	»
	Reçu pour vente de 5 médailles argent à 17 francs	85	»
	Total des recettes	2.765	»
	Dépenses	2.081	05

		fr.	c.
Dépenses.	Frais de bureau, timbres, gratifications, etc.	311	75
	Impression de bulletins, clichés	865	»
	Achat de livres, travaux divers, publicité..	76	50
	Frais de recouvrement de cotisations, port de bulletins et de lettres	162	80
	Frappe de la médaille	665	»
	Total des dépenses	2.081	05

			fr.	c.
Réserves.	En caisse au 9 février 1906		683	95
	dont : livret caisse épargne.	300 fr. »		
	Espèces	383 fr. 95		
	Total		683	95

M. le Président fait remarquer que le fonds de réserve s'augmente encore de la somme de 306 francs qui représent les 51 médailles disponibles mises à la disposition des membres de la Société, moyennant la somme de 6 francs, l'exemplaire en bronze.

Les comptes sont adoptés.

M. le Président fait part d'une proposition de M. A. de Haye qui désirerait que les séances du Comité eussent lieu l'après-midi, à 5 heures. Plusieurs membres observent que beaucoup de personnes sont prises à cette heure par leurs obligations professionnelles. En conséquence la proposition de M. A. de Haye n'est pas adoptée.

Le Comité s'occupe du choix du conférencier. M. Charles Saunier propose de demander une causerie à M. Albert Cim, qui pourrait parler, par exemple, des *Voleurs de Livres*, qui comptent des personnages de marque parmi eux et sur lesquels, M. A. Cim a réuni un certain nombre de documents.

Cette proposition est adoptée et l'assemblée générale est fixée en principe au samedi 24 mars prochain.

M. le Président, au sujet de la fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale, rappelle que les membres sortants sont MM. Bouchot, Dorez, Monval, Saunier et Vaillant.

Le Comité retient, en vue de leur insertion dans les prochains bulletins :

La rue de Buci (suite), de M. P. Fromageot; *La liste des journaux ayant paru dans le VIe arrondissement en* 1848, de M. Raflin; *La numérotation sectionnaire*, de M. H. Masson.

M. le Président communique la liste des membres nouvellement présentés. Ils sont définitivement admis. Au sujet d'une demande d'achat de bulletins des premières années de la Société, demande formulée par M. Messimy, le Comité fixe ainsi le prix des fascicules dont la Société possède encore quelques exemplaires.

Année 1898,	complète, 10 francs;
Année 1899,	1er semestre, épuisé;
— —	2e semestre, 5 francs;
— 1900,	1er semestre, épuisé;
— —	2e semestre, 10 francs;
— 1901,	1er semestre, 10 francs;
— —	2e semestre, épuisé;
— 1902,	complète 15 francs;
— 1903,	complète, 10 francs;
— 1904,	complète, 10 francs.

Il reste entendu que les 25 collections complètes qui ont été constituées sont réservées aux membres perpétuels.

M. le Président rend compte de la mission dont il a été chargé auprès de la commission du Vieux-Paris, au sujet du portail de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés conservés dans les jardins de Cluny et que

la Société, à la demande de M. Masson, désirerait voir réédifier dans le square de Saint-Germain des Prés où se trouvent d'autres fragments du même monument.

Malgré l'opposition de M. Selmersheim et sur l'avis favorable de M. Formigé, la commission du Vieux-Paris a émis un vœu en faveur du transfert du portail de la chapelle de la Vierge dans le square de Saint-Germain des Prés.

Incidemment, M. Léon Dorez signale la publication chez Flammarion, des curieux mémoires du duc de Croy, ingénieur militaire et maritime, qui habitait rue du Regard un fort bel hôtel dont il était propriétaire. Les éditeurs ont extrait de ses volumineux mémoires tout ce qui intéressait Paris et Versailles. Le VI[e] arrondissement est largement représenté dans ces mémoires.

La séance est levée à 10 heures 5.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi, 24 mars, 9 heures du soir.

Président : M. Félix Herbet; *secrétaire :* M. Charles Saunier.

M. le Président souhaite la bienvenue aux assistants. Il rappelle que la Société Historique entre dans sa neuvième année d'existence et qu'elle a fait, depuis sa fondation, œuvre utile. Il rappelle également que durant l'année écoulée la Société a terminé la frappe de la belle médaille qu'a gravée pour elle M. Henry Nocq. Il adresse à l'artiste son remerciement.

Il présente ensuite le conférencier, M. Albert Cim, et constate que le VI[e] arrondissement, centre du commerce du livre, ne peut qu'être intéressé par toutes les questions se rapportant au livre et aux bibliophiles.

M. Albert Cim prend la parole et, dans une causerie piquante, conte mainte anecdote relative aux vols de livres. Il déclare en tenir plusieurs de notre trésorier, M. Vaillant, qui, en sa qualité d'associé d'E. Flammarion a été témoin,

sous les galeries de l'Odéon, de soustractions aussi ingénieuses qu'audacieuses. Il aborde ensuite les vols célèbres qui eurent pour auteurs ou complices des personnages de marque : Chavin, Libri, Barrois, Armand. Il termine par l'histoire, extraite de la *Gazette des tribunaux*, de l'ancien moine, Vincente, établi libraire à Barcelone et qui, afin de rentrer en possession des précieux volumes, assassinait ceux qui avaient le malheur d'acquérir dans son magasin, ou en vente publique, contre lui, des livres dont il regrettait de se défaire ou dont il enviait la possession.

Cette conférence est vivement applaudie.

M. le Président remercie M. Albert Cim de sa causerie et donne la parole à M. Charles Saunier, secrétaire général, pour lire le rapport moral et financier de l'exercice de 1905. M. le Secrétaire énumère les travaux de la Société pendant l'année écoulée et les principaux dons dont elle a bénéficié. Il fait connaître ensuite la situation financière telle qu'elle a été arrêtée par le trésorier à la réunion du conseil d'administration du 13 février dernier.

L'assemblée approuve ces comptes.

L'ordre du jour appelle la nomination de cinq membres au conseil d'administration.

M. le Président annonce que M. Henri Bouchot, pris par ses hautes fonctions ne se représente pas. Il propose de le nommer membre du conseil honoraire. Cette proposition est adoptée.

MM. Dorez, Monval, Saunier et Vaillant, membres sortants et Léo Mouton, membres nouveaux, sont, par acclamation, élus au conseil d'administration.

La séance est levée à 10 heures 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 30 *mars,* 9 *heures du soir.*

Président : M. F. Herbet; *vice-président :* M. de la Guibourgère; *secrétaire :* M. Ch. Saunier.

Membres présents : MM. Caussinus, Hustin, Marais, Mouton, Nocq, Sudre, Théo de Bellefonds, Thureau, membres du conseil; MM. Fromageot et Rouveyre, présidents de Comité.

Excusés : MM. E. Toulouze et A. Vaillant. M. le Président souhaite la bienvenue à M. Mouton, membre nouveau du Comité.

Il fait connaître que l'administration de l'Assistance publique a concédé à la Société toutes les publications historiques qu'elle a publiées. M. le Président demande l'autorisation de donner en échange les numéros non épuisés du *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement.* Accordé.

Le conseil s'occupe de déterminer le prochain budget et accorde notamment une allocation de 200 francs à M. Tardieu, secrétaire administratif, et de 50 francs à M. Leseur, appariteur.

M. le Président fait connaître que M. Tardieu, par suite de sa nomination de chef de bureau à la Préfecture de la Seine, quitte la mairie cette année. Cette allocation pourra être supprimée à l'avenir, mais celle de M. Leseur à qui sera demandé une partie des services rendus par M. Tardieu à la Société sera relevée et fixée au minimum à 100 francs.

L'ancien bureau est réélu. M. Mouton est nommé bibliothécaire-archiviste en remplacement de M. Bouchot, nommé membre honoraire du conseil.

Plusieurs membres, et notamment MM. Fromageot, Caussinus, Marais, Nocq, prennent la parole au sujet de questions d'ordre intérieur.

M. le Président rappelle que des demandes de subvention sont en instance au ministère de l'Instruction Publique et au Conseil municipal. Il a bon espoir pour cette année. M. Mouton s'offre à faire une demarche auprès de M. Léopold Delisle qui est membre du Comité des Travaux historique d'où dépend la subvention du Ministère. M. Marais agira de même auprès de M. Lelong, membre du même Comité.

La séance est levée à 10 heures.

NÉCROLOGIE

M. ALBERT SOREL. — M. HENRI BOUCHOT.

Le Conseil d'administration de la Société Historique a eu la douleur de perdre, à quelques semaines d'intervalle, deux de ses membres les plus éminents, dont le décès a excité d'unanimes regrets.

M. Albert Sorel, ancien secrétaire général du Sénat, membre de l'Académie française, est mort le 29 juin 1906, à 63 ans. Si l'objet des études de l'illustre historien l'entraînait dans de hautes régions, qui s'élèvent bien au-dessus de nos modestes occupations, nous ne lui en sommes pas moins reconnaissants de nous avoir permis d'inscrire son nom à la tête de notre Société.

M. Henri Bouchot, conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale, membre de l'Institut, décédé le 10 octobre 1906 à 57 ans, s'était attaché à nous par des liens plus intimes. Il assistait à la réunion préparatoire du 15 février 1898; il faisait partie de la commision provisoire nommée dans cette séance : l'assemblée générale du 11 mars l'élisait membre du Conseil d'administration, et le 18 mars suivant, ce conseil lui confiait les fonctions de Bibliothècaire-archiviste. Ce n'est pas tout. Notre premier Bulletin s'ouvrait par un article de lui sur *Martellange et le quartier du Luxembourg*, où il commentait les curieux dessins laissés par cet architecte du Noviciat des Jésuites de la rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice.

M. Bouchot nous a fait ainsi profiter de son double talent

d'administrateur et d'érudit. Comme administrateur, il a montré tout ce dont il était capable; la direction du cabinet des Estampes, la part qu'il a prise dans l'organisation de l'Exposition des Primitifs au Louvre, dans celle des œuvres d'art du XVIIIe siècle à la Bibliothèque Nationale, lui avaient valu une notoriété universelle. Ses succès d'organisateur s'expliquent par son caractère; il était l'obligeance même; il mettait au service de tous sa science et son érudition, et quand, à son tour, il faisait appel aux amateurs et aux savants, ceux-ci s'empressaient d'y répondre, par reconnaissance des services qu'il leur avait rendus. La mort brutale l'a subitement enlevé à son cabinet des Estampes, au moment où il l'enrichissait de la magnifique collection de M. le baron de Vinck, notre généreux collègue, et il n'aura pas eu la joie de décrire ces pièces inestimables, qu'il avait contribué à faire entrer dans son département.

Comme érudit, M. Bouchot a laissé des travaux considérables, particulièrement sur l'histoire de la gravure, sur les Portraitistes de la Renaissance, sur les diverses périodes de l'art en France. Pas plus pour M. Albert Sorel que pour lui, il ne nous appartient de dresser ici la bibliographie de leurs œuvres, qui dépassent notre cadre restreint. Nous avions seulement le devoir de noter leur passage dans notre Société et d'adresser à leur mémoire un souvenir ému et reconnaissant.

Félix Herbet.

LES ÉTAPES DU CHRIST DE SLODTZ, D'APRÈS MICHEL-ANGE,

A PROPOS D'UNE LETTRE INÉDITE DE DULAU D'ALLEMANS, CURÉ DE SAINT-SULPICE (1752).

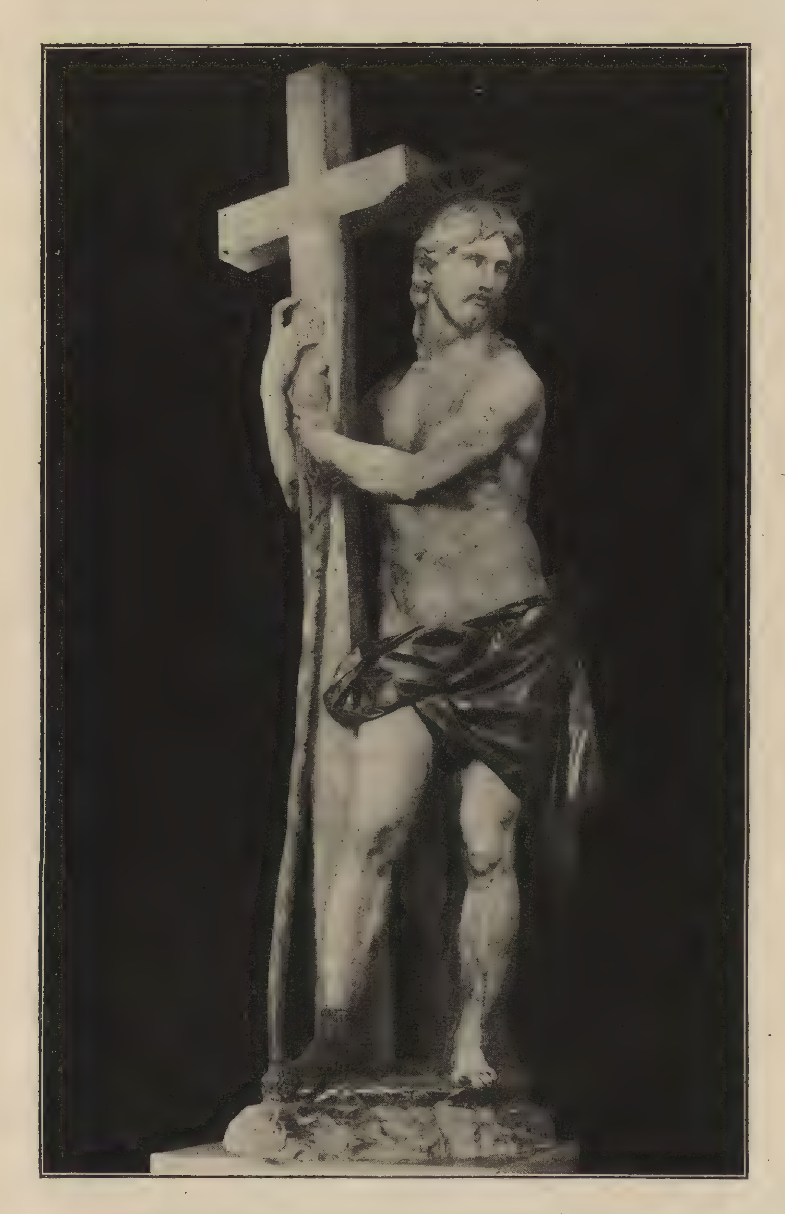
René-Michel Slodtz, surnommé Michel-Ange Slodtz, naquit à Paris, au palais du Louvre, le 27 septembre 1705; il était fils de Sébastien Slodtz, sculpteur du roi, et de Madeleine de Cussy. Dès l'âge de vingt ans il remporta le second prix de sculpture et, le 12 mars 1728, il fut compris dans le brevet de nomination de sept élèves à l'Académie royale de Rome, où il arriva le 2 novembre de la même année.

La correspondance échangée entre le duc d'Antin, surintendant des Bâtiments, et Nicolas Wleughels, directeur de l'Académie, fournit nombre de renseignements sur les travaux et les progrès du jeune sculpteur. A la date du 20 juillet 1730, Wleughels fait part du désir exprimé par Slodtz d'exécuter en marbre une copie du Christ de Michel-Ange, plus grand que nature, debout, appuyé sur sa croix, conservé depuis 1521 dans une chapelle de l'église de la Minerve, à Rome. On comprend l'enthousiasme du jeune artiste pour cette œuvre vigoureuse, dont la mâle anatomie écrasait de sa supériorité les Christs languissants et amaigris émanés d'une conception toute mys-

tique. Au surplus, comme nous l'apprennent les savants annotateurs de la *Correspondance des directeurs,* c'est la seule œuvre d'un art vraiment supérieur qui ait jamais été l'objet d'un culte populaire; et telle était la vénération des fidèles que, pour préserver le pouce du pied droit, usé par leurs incessants baisers, on prit le parti héroïque de le chausser d'une sandale de bronze. En même temps, sans doute pour perfectionner l'art de Michel-Ange, on disposa une lourde draperie de métal autour des reins qui n'étaient voilés que par une simple étoffe nouée, tandis que la tête se couronnait d'un limbe, de bronze également. La figure ci-contre représente le Christ de Michel-Ange ainsi transformé, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans l'église Sainte-Marie de la Minerve, à gauche du maître-autel.

Ces adjonctions parasites existaient déjà du temps de Slodtz, mais, à juste titre, il eut grand soin de les écarter. Dès qu'arriva de Paris l'autorisation demandée, il démonta les bronzes, remit la statue dans son état primitif, la fit mouler et, le marbre trouvé, se mit au travail. Dans ses lettres, Wleughels entretient souvent le duc d'Antin de l'état d'avancement de l'ouvrage et se déclare pleinement satisfait de son pensionnaire; cependant, au moment où expira pour Slodtz la durée de son séjour à l'Académie, la statue n'était pas encore terminée, mais il demeura entendu qu'il resterait au service du roi jusqu'à son achèvement. Malgré cette assurance, sur les ordres de d'Antin, visiblement lassé, il quitta l'Académie au mois de février 1736, sans pour cela abandonner son ouvrage, qu'il acheva six mois après; Slodtz y travailla donc six années.

Le bordereau d'envoi à Paris du colossal Christ de marbre porte la date du 31 août 1736; embarqué sur la



Michel-Ange : Christ (église de la Minerve, à Rome).

tartane *Notre-Dame des Carmes*, il arriva à Marseille au mois de janvier 1737 et, six semaines après, le navire *Le Sage* le prit à son bord pour le conduire au Havre. De cette ville, toujours par eau, il gagna Rouen, puis Paris, où il arriva enfin au mois de juin de cette même année 1737. Le magasin des Marbres du roi, qui l'abrita, était alors situé rue de la Bonne-Morue, aujourd'hui rue Boissy-d'Anglas, sur l'emplacement des hôtels qu'éleva Gabriel, en bordure de la place Louis XV, maintenant place de la Concorde.

Quant à Michel-Ange Slodtz, sollicité pour d'importants travaux, il demeura à Rome; il exécuta notamment pour l'église Saint-Louis-des-Français le mausolée de Wleughels son ancien Directeur, décédé le 11 décembre 1737 et ne revint en France qu'en 1747, après dix-sept années d'absence.

Quelques années plus tard, vers 1751, Jean Dulau d'Allemans, curé de Saint-Sulpice, confia à Slodtz, alors dans tout l'éclat de sa renommée, l'exécution du monument funèbre de Jean-Baptiste Languet de Gergy son prédécesseur qui, curé de 1714 à 1748, mourut à l'abbaye de Bernay le 11 octobre 1750. C'est grâce au zèle, parfois excessif, de Languet de Gergy que s'érigea la nouvelle église de Saint-Sulpice et Dulau d'Allemans se voua à la décoration de l'édifice avec une activité particulièrement heureuse.

Il est naturel de supposer, qu'en quête d'œuvres d'art pour son église, il en parla à Slodtz et que celui-ci lui signala le Christ copié par lui, alors qu'il était pensionnaire de l'Académie de Rome, marbre oublié depuis quinze ans dans les magasins du roi. Mais Dulau d'Allemans ne connaissait pas M. de Vandières, ordonnateur des Bâtiments

et grand dispensateur des grâces artistiques du roi ; aussi s'adressa-t-il à une relation commune, le fermier général de la Mothe. Voici sa lettre, en date du 29 février 1752, copiée sur l'autographe conservé aux Archives nationales :

« C'est pour vous rappeller, Monsieur, les deux ou trois articles que je vous ay prié de demander à M. de Vandière, au cas que je ne le trouvas pas. Le 1er, ce sont ses bontez et sa protection pour les occasions où je pourai en avoir besoin, a raison du batiment de mon eglise, qu'il doit regarder comme un ouvrage du roy, puisqu'il se batit sur les fonds de la moitié de la lotterie de St-Sulpice que le roy a eu la bonté de me conserver, l'autre moitiez ayant été donnez aux Quinze-Vingt. Le 2e, c'est un passeport, pour des marbres qui me viennent d'Italie, pour la chaire du prédicateur de mon église et qui doivent débarquer au Havre. Le 3e, c'est une statue de marbre, qui est inutile dans le magasin du Roy, et qui feiroit un effet admirable dans une chapelle de mon église ; elle est de Michel-Ange Slodz, copiez d'aprez la figure de Michel-Ange de Rome. Le sujet est un Christ appuyé sur sa croix, figure de six pied ou plus, que le dit Slodz a executez lorsqu'il étoit eleve de l'academie a Rome, et qui est le morceau qu'il a fait pour le Roy, selon les statuts de ladite académie, lesquels assujettissent tous les élèves a cette espèce de redevance. La qualité de cette figure indique sa destination pour une église, n'etant point propice a etre placez dans les jardins du Roy ; aussi est-elle oubliez dans les magasins du Roy, depuis quinze ans qu'elle fut envoyez de Rome.

« Je n'ozerai espérer toutes les grâces de monsieur de Vandières, n'ayant point l'honeur d'être connu de luy, si je ne fezois fond sur vos bontés pour moy ; je serai comblé si vous vouliez bien me présenter à luy, et pour cela m'en indiquer le jour et l'heure ; j'en conserverai une véritable reconnoissance.

« J'ay l'honneur d'etre, avec attachement et respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Dulau Dallemans,
Curé de St-Sulpice.

« A Monsieur,

« Monsieur de La Mothe, Fermier général, en son hotel, quartier de la Magdeleine de la Ville Levêque, à Paris. »

La réponse officielle ne se trouve pas au dossier, mais nous avons mieux; c'est l'annotation, de la main même de M. de Vandières, portée en marge de la lettre et destinée au premier commis des Bâtiments qui, rédigée sans détour, est pour le moins inattendue.

« Le passeport me paroist une demande juste. A l'égard de « la statue, M. de Vahini verra d'abord si on l'a portée sur les « registres du magasin qui doivent luy avoir été remis et en- « suitte s'informera si elle est belle, auquel cas néant pour le « curé. Et du tout former une lettre à M. de la Motte avec le « passeport. »

Ainsi donc le curé de Saint-Sulpice signale au directeur des Bâtiments une œuvre qu'il ignorait totalement, celui-ci s'empare du renseignement et laisse clairement à entendre que la statue n'ira au demandeur que si elle est quelconque. M. de Vandières, en écrivant cette petite noirceur, pensait donc à une autre destination pour le cas où l'œuvre serait belle; c'est ainsi que Dulau d'Allemans demeura frustré dans ses espérances et ce sont les guides de l'époque qui vont nous donner la solution de ce petit problème.

La faveur royale s'attachait alors au modeste bourg de Choisy-le-Roi où Louis XV se plaisait à embellir une somptueuse résidence récemment acquise; l'antique église, trop simple au gré de la cour, avait été rebâtie et la dédicace en fut faite le 24 septembre 1760 par l'archevêque de Paris, en présence de la famille royale, avec une pompe extraordinaire. Les guides décrivent avec complaisance les œuvres d'art qui la décoraient et notamment, sur le maître-autel, le beau Christ en marbre, appuyé sur sa croix,

copié par Slodtz d'après Michel-Ange. M. de Vandières avait donc fait acte de bon courtisan en exhumant de son magasin le marbre si longtemps oublié et il compléta son œuvre en commandant à Slodtz de nouvelles figures.

Dulau d'Allemans, qui fut curé de Saint-Sulpice jusqu'en l'année 1777, connut certainement le sort de la statue qu'il avait autrefois convoitée; c'est peut-être à sa déception, et à son obstination, que nous devons le *Christ à la colonne* qui décore actuellement l'église. Commandé à Bouchardon, il fait partie des dix statues de pierre disposées autour du chœur et, visiblement, l'artiste s'est inspiré de l'œuvre de Michel-Ange au point d'en faire une véritable contrefaçon.

A l'époque révolutionnaire, l'église de Choisy-sur-Seine subit le sort commun, et les œuvres d'art qui la décoraient furent envoyées au district de Sceaux-l'Unité, qui centralisa les richesses artistiques trouvées dans les propriétés nationales de la banlieue sud de Paris. Chacun connaît le zèle infatigable que déploya Alexandre Lenoir, le créateur du *Musée des monuments français*, pour sauver de la destruction les œuvres léguées par le passé, et nous pouvons dire son héroïsme, quand il s'agissait de préserver de Jacobins vraiment trop farouches les ouvrages entachés de noblesse ou de religion. Pour la statue qui nous occupe, il ne faillit pas à sa tâche, et le Christ de Slodtz fut transporté à Paris; voici la mention de son arrivée d'après le *Journal des monuments entrés au dépôt des Petits-Augustins*, à la date du 22 germinal an IV (11 avril 1796) :

693. Ledit, reçu de la commune de Sceaux... une statue aussi en pied représentant le *Christ à la colonne*, copiée d'après Michel-Ange, par Slodtz.

La belle œuvre de Slodtz fut incorporée au *Musée des monuments français*, installés dans les bâtiments de l'an-

cien couvent des Petits-Augustins, occupés aujourd'hui par l'école des Beaux-Arts, et six éditions du catalogue, parues de l'an IV à l'an XI, la mentionnent ainsi :

N° 334. — Une statue de grandeur naturelle, représentant le *Christ à la colonne,* exécuté d'après Michel-Ange Buonaroti par René-Michel Slodtz, plus connu sous le nom de Michel-Ange.

L'original de cette statue se voit à Rome dans l'église de la Minerve. Elle y est en si grande vénération, que le pouce du pied droit ayant été totalement usé à force d'avoir été baisé par les fidèles, on en avait substitué un d'argent. Enfin ce second, après avoir été également usé, on en fit poser un troisième en cuivre, qui est déjà entamé.

C'est ainsi que la fameuse statue demeura huit années dans notre arrondissement, non pas il est vrai à l'église Saint-Sulpice comme le désirait Dulau d'Allemans, mais à quelques pas de là, au Musée de la rue des Petits-Augustins. Une chose peut étonner : c'est la mention répétée de *Christ à la colonne* puisque, en dehors du personnage, l'œuvre de Michel-Ange ne comporte qu'une croix; cette anomalie provient d'une confusion avec le Christ de Bouchardon. Ce dernier, entré au *Musée des monuments français* dès le 25 ventôse an II (15 mars 1794), et exposé sous le n° 332, bien qu'agrémenté d'une colonne est désigné par Lenoir sous le nom de *Christ portant sa croix*, ou bien encore *appuyé sur sa croix;* il suffit donc d'intervertir les titres des deux œuvres, qui se ressemblent au point de les confondre, pour être dans la vérité.

Mais il était écrit que cette destination n'était encore que provisoire. Dès le 16 thermidor an X (4 août 1802), le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, exposa à Lenoir les doléances de la commune et du curé de Choisy-sur-Seine qui réclamaient la figure de marbre jadis placée dans

leur église. Lenoir garda le Christ et envoya trois statues de son musée comme compensation mais, l'année suivante, un nouveau demandeur fut plus heureux. En l'an XII, en effet, Vivant-Denon, Directeur général des Musées nationaux, demanda à Lenoir quelques statues de son dépôt pour décorer les chapelles du dôme des Invalides, qui avaient été dépouillées de leurs œuvres d'art pendant la Révolution. Lenoir fit un choix qui comprenait, avec d'autres ouvrages, le Christ de Slodtz, et mentionna comme suit la mutation sur *l'État des objets sortis du dépôt des Petits-Augustins :*

1111. — Le 3 brumaire an XII (26 octobre 1803), sur la demande de M. Denon, remis, pour le dôme des Invalides... une statue représentant un *Christ à la colonne,* d'après Michel-Ange, par Slodtz... amenée de la commune de Sceaux où elle avait été déposée.

Nous voici enfin arrivés à la dernière étape du voyage de cette statue errante; le Christ de Michel-Ange se trouve toujours au dôme des Invalides, placé dans la chapelle Saint-Grégoire, qui se trouve immédiatement à gauche du fastueux autel édifié par Mansard. La hauteur du piédestal ne permet pas de voir s'il porte une signature ou une date, mais le nombre 334, apposé en gros chiffres noirs sur le socle, ne laisse place à aucun doute pour son identification, puisque c'est précisément le numéro porté dans les catalogues de Lenoir.

C'est ainsi que ce Christ remplace sur le piédestal la statue de sainte Sylvie, exécutée par Francin, qui s'y trouvait placée avant la Révolution, et depuis plus d'un siècle que la substitution a été faite, l'inscription Ste SYLVIE demeure, au grand étonnement des visiteurs qui ne reconnaissent pas le personnage en lisant l'inscription. Enfin,

suprême avatar, le glorieux mutilé qui renseigne les touristes, leur annonce gravement que cette statue, exécutée par un artiste inconnu, représente saint Jean-Baptiste! Puissent ces lignes lui tomber sous les yeux.

Albert VUAFLART.

SOURCES. — *Archives nationales.* — *Correspondance des Bâtiments :* o[1] 1254.

H. HERLUISON. — *Actes d'état civil d'artistes français...* Orléans, 1873, in-8°. Page 414.

Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome, publiée par A. de MONTAIGLON et J. GUIFFREY. — Tomes VII, VIII, IX. Paris, 1897-1899, in-8°. Passim.

L. DUSSIEUX. — *Les artistes français à l'étranger.* Paris, 1856, in-8°. Page 350.

Charles HAMEL. — *Histoire de l'église Saint-Sulpice.* Paris, 1900, in-8°. Chapitres IX, X, XIX.

HURTAUT et MAGNY. — *Dictionnaire historique de la Ville de Paris, et de ses environs.* Paris, 1779, 4 vol. in-8°. Tome II, page 337.

J.-A. DULAURE. — *Nouvelle description des environs de Paris.* Paris, 1786, 2 vol. in-12. Tome I, page 88.

Louis COURAJOD. — *Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des Monuments français.* Paris, 1878-1887, 3 vol. in-8°. Tome I, pages 99 et 170.

Inventaire général des richesses d'art de la France, Archives du Musée des monuments français. Paris, 1883-1897, 3 vol. in-4°. Tome I, pages 288 et 316.

Alexandre LENOIR. — *Description... des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français,* 6e édition. Paris, an X, in-8°. Page 301.

LE JEU AU XVIIIe SIÈCLE
DANS LE QUARTIER SAINT-GERMAIN

Deux quartiers de Paris semblent s'être partagés la faveur des joueurs au XVIIIe siècle. Sur la rive droite, c'est le Palais-Royal, avec les rues Richelieu, Saint-Honoré, Saint-Roch, et, sur la rive gauche, le quartier qui forme aujourd'hui le VIe arrondissement.

Le carton no 10268 des archives de la Bastille qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal nous fournit une ample moisson d'adresses de maisons de jeu entre les années 1720 et 1750 environ. C'est au milieu de toutes ces pièces, encore maculées de la boue où elles étaient éparpillées au lendemain de la prise de la Bastille, que nous avons trouvé les quelques documents qui nous révèlent l'histoire d'un certain agent Pons et d'une dame Kelner de Neuville qui tenait dans nos quartiers une maison de jeu assez achalandée. Elle était la fille d'un capitaine suisse qui avait servi le roi près de quarante ans et habitait la rue des Grands-Augustins. Comme elle se trouvait sans fortune, des amis lui conseillèrent de se créer des ressources en donnant à jouer chez elle au pharaon, au biribi, au lansquenet et autres jeux défendus.

Mais pareille affaire n'allait pas sans danger, car la po-

lice pourchassait assez activement les maisons de jeux, sauf d'ailleurs celles tenues par de très grands seigneurs, comme le marquis de Nesles ou le prince de Carignan. Il était donc prudent de prendre des précautions. Un certain M. Gilles-Jean Florant de Villecerain (ou Villecesain), procureur en l'élection et grenier à sel de Paris, demeurant rue de la Parcheminerie et qui semble être le protecteur dévoué de la dame, la mit en rapport avec un nommé Simon et un certain sieur François Petit, ancien boursier de l'hôtel de Gèvres, l'un des plus grands tripots de Paris. Ce sieur Petit qui approchait de la soixantaine, est ailleurs qualifié d'ancien valet de chambre du duc de Gèvres. Il était particulièrement lié avec l'agent de police Pierre Pons, chargé de la surveillance des jeux et qu'il s'agissait d'amadouer. Pons était un ancien militaire; il avait quarante ans de service et avait exactement pour titre celui d'*Exempt vétéran du guet.* Mme de Neuville promit un louis par semaine, moyennant quoi l'agent Pons s'engagea à fermer les yeux.

Dans les premiers jours de mai 1745 une descente de police avait lieu chez Mme de Neuville et motivait un rapport à M. de Maurepas, non signé et non daté et que nous citerons ici :

« La dame de Neuville, dite Quelner, tient chez elle un jeu de pharaon où il va mauvaise compagnie et des bonneteurs qui font jouer de malheur les enfants de famille, entre autres un don Joseph dit l'Espagnol, mauvais sujet. Les voisins logeant même maison se plaignent beaucoup de cette femme où ils disent que l'on joue toutes les nuits au pharaon, et sur les plaintes qu'ils lui en ont portées, elle a dit qu'elle n'a rien à craindre, attendu qu'elle fait pension aux commissaires et exempts de la police.

« Son appartement est un fort inaccessible aux visites, qui

est au fond d'une cour à l'entrée de laquelle il y a une grille de fer toujours fermée et ensuite doubles portes sur les escaliers pour monter aux chambres. Deux commissaires y ont été, mais, pendant le temps qu'on a mis à faire ouvrir les portes, on a changé les tables de pharaon en tables de médiateur et de piquet et, dans les douze acteurs qui s'y sont trouvés, il y avait deux filles du monde et dix hommes connus pour joueurs de profession, entre autres le sieur Plancy, ci-devant officier dans la compagnie de Bidache et que l'on dit être encore prisonnier de guerre de la reine d'Hongrie depuis la défaite de cette troupe.

« Il paraît nécessaire d'exiler ladite de Neuville dite Quelner et le sieur Plancy, la première à Romorantin et Plancy à la Haye en Poitou.

« Si M. le comte de Maurepas agrée la proposition, il est supplié de faire expédier les ordres en conformité. »

Nous sommes au surplus fixés sur l'accueil que M. de Maurepas fit à ce rapport, par une annotation de sa main en marge dudit rapport et dont voici les termes :

« Bon pour exiler la dame de Neuville à Romorantin et le sieur de Plancy à la Haye en Poitou. — 9 mai 1745. »

La lettre reprit la filière des bureaux et, peu de jours après, Mme Kelner de Neuville recevait une lettre de cachet lui enjoignant de se rendre en exil à Romorantin. Sa surprise et son dépit furent grands, car elle se croyait à l'abri de tout, grâce à la connivence de l'agent Pons et au louis d'or qu'on lui versait chaque semaine. Dès le 5 juin, elle adressa à M. le lieutenant de police une supplique demandant la main-levée de sa lettre de cachet. Elle protestait de son innocence, ne donnait à jouer qu'à quelques amis personnels; on lui en voulait certainement, etc., etc... Elle égrenait tout le chapelet des dénégations habituelles en pareil cas. Il est inutile de dire que

cette épître ne suffit pas à faire lever la lettre de cachet.

Que se passa-t-il alors? C'est ce que nous n'avons pu trouver. Mme de Neuville et son ami, le procureur Florant de Villecerain, soupçonnèrent-ils Pons de les avoir trahis tout en touchant l'argent? Voulurent-ils, sans croire à cette trahison, se décharger en chargeant le malheureux Pons? Toujours est-il que, dès le 15 juillet, nous trouvons une lettre de Florant de Villecerain adressée à M. Poussot, inspecteur de police, demeurant rue Saint-Honoré, et dans laquelle le signataire avoue tout et charge à fond l'agent Pons : Mme de Neuville, sans fortune, avait été incitée à donner à jouer par quelques amis et on l'avait pour cela adressée au sieur Petit, ami intime de Pons. Un marché avait été passé avec ce dernier pour acheter son silence, moyennant un louis par semaine, ce qui avait été exécuté jusqu'au jour de la descente de police. Il peut, lui, Florant de Villecerain affirmer le fait, puisque c'était lui-même qui portait l'argent de la part de Mme de Neuville. Le matin de la visite de la police, Petit avait été averti, et Plancy, banquier du tripot, était venu prévenir Mme de Neuville de faire disparaître tables et cartes, de ne laisser que deux tables de « Cadrille » et de veiller surtout à ce qu'il y ait du monde, afin qu'on ne soupçonne point qu'elle avait été avertie. Une douzaine de jours après cette visite, Mme de Neuville accompagnée de lui-même, Florant de Villecerain, s'était rendue chez le sieur Petit qui lui dit qu'elle pouvait recommencer à jouer, mais qu'elle ne donnait pas assez et qu'elle devait verser deux louis par semaine. Elle allait s'exécuter quand l'ordre du roi est arrivé. M. de Villecerain affirme avoir eu en main les preuves écrites du fait, et de la main même du sieur Petit. Il termine en priant d'excuser Mme de Neuville qui

se croyait autorisée en versant l'argent à Pons et qui, en tout cas, ignorait la rigueur des ordres du roi.

La naïveté jouée de ce procureur ne nous donne point le change. Elle nous suggère plutôt l'impression que lui et Mme de Neuville voulaient se venger de deux aigrefins qui leur avaient soutiré de l'argent sans les mettre à l'abri des poursuites.

Non content de cette dénonciation à l'inspecteur Poussot, Florant de Villecerain en écrit une autre le 25 juillet, qui semble adressée à M. de Marville lui-même. Il y porte les mêmes accusations et cite de plus une lettre de Petit, adressée au sieur Simon qui taillait chez Mme de Neuville et conçue en ces termes : « J'ai parlé à la personne en question qui est M. Ponse, vous pouvez en toute sûreté recommencer... etc., etc. »

L'inspecteur Poussot prit l'affaire en main et commença à recueillir des faits et des dépositions à la charge de Pons. Le 28 juillet il adressait un rapport au lieutenant de police où il relevait de nouveaux méfaits de l'infidèle agent. Un sieur Du Monteil exilé pour jeu était toléré à Paris par l'agent Pons moyennant trente à quarante livres de bougies dont il lui avait fait présent. Pons, ayant su que Du Monteil venait de gagner 2.000 écus, lui fit dire par Petit qu'il fallait absolument qu'il partît pour le lieu de son exil. C'était le saisir au bon moment. Du Monteil invita Pons à dîner et le repas eut lieu chez Mignonet, suisse ou portier des Tuileries, porte des Feuillants. Mais Pons insistait toujours pour la nécessité du départ. Cependant, vers la fin du dîner, lorsqu'on fut au champagne, Pons se détendit. Du Monteil avait avoué avoir donné douze louis à une Mme Maisonneuve pour lui obtenir une lettre de rappel. « Reprenez vos douze louis

à Mme Maisonneuve, lâcha Pons, donnez-les moi et je me charge de vous obtenir votre lettre de rappel. » Le pacte fut accepté et Pons, pour faire voir qu'il avait envie de tenir sa parole, proposa d'accompagner Du Monteil à l'opéra en l'assurant qu'il n'avait plus rien à craindre.

Ce rapport de l'inspecteur Poussot joint à la dénonciation de Florant de Villecerain mettait Pons dans une situation extrêmement grave, mais tout cela s'était fait à son insu et il continuait, toujours en parfaite sécurité, à adresser à ses supérieurs des rapports détaillés sur les divers tripots dont il avait la surveillance, sans se douter qu'il était lui-même activement filé et surveillé.

Nous sommes au 11 septembre 1745 et il ne soupçonne rien. Voici son rapport de ce jour, dont nous conservons scrupuleusement la pittoresque orthographe :

Monsieur

Jé l'honneur de vous rendre conte, malgrés Les Resjouisances quil Lia Eu cette semaine, Lon na pas Laisés que de joues tous les jours, le pharaon, che monsieur le marquis de Neel, sesons tous jours les memes Banquies, il est vray qu'il n'y apas estes tant de joueurs qua Lordinaire, Monsieur Le Marquis fus mardy voire le pasage du roy acompagnie de Mlle Defrenes et de Mme d'Arquin, chez La nommés Poiriés qui est une femme du monde, qui demeure au caffée de vis à vis L'hopera au deusieme apartement, bien d'honneste gens ont Estes surpris de voire un cordon bleu che un femme de mauvais vie.

La dame Pottier continue de donnés à joués tous les jours Le pharaon Rue des Bons Enfans Elle dit qu'elle ne craindre rien, quelle a une bonne protection, ses tousjours l'honneste homme de Simon qui taille, il sevente davoire obtenus sa lettre de Rapelle, je apris que ses tes le sieur de Bouge qui faisés les fonds de cette partis, qui a Estés Ensienement officier dans

Lionois, qui estes obliges den sortire, pour avoire tué un homme d'un coup de fusil tres mal a propos, a Estés de puis Ecuier de funt monsieur le duc de Rochois.

PONS.

Ce 11 septembre 1745.

La cocasserie de cette orthographe ne déride pas le lieutenant de police, car nous trouvons en marge une annotation de lui qui renvoie l'épître à M. Chaban, l'un des fonctionnaires de ses bureaux, avec la remarque suivante : « Il me semble que nos gens pour les jeux ne se hâtent pas trop d'exécuter les ordres qu'on leur donne, d'ailleurs on n'avance point à nous donner des preuves des manœuvres de Pons; je voudrais cependant bien pouvoir finir cette affaire, M. de Maurepas m'en a encore parlé. »

On chercha en conséquence à hâter les choses. On demanda à Mme de Neuville une déclaration de sa main, qu'elle signa le 29 septembre. Le même jour, le sieur Du Monteil en signait une autre pour les faits le concernant; il entre dans les plus grands détails et conte avec indignation comment il n'avait pas seulement donné à Pons vingt-quatre livres de bougie mais aussi vingt livres de tabac; il avait même renouvelé pareil envoi le lendemain de la signification de sa lettre de cachet et donné en plusieurs fois à un certain intermédiaire nommé Desnoyers huit louis d'or pour Pons.

Et pendant que ce terrible dossier se compose et grossit, l'agent Pons travaille toujours avec sérénité, sans se douter de l'orage qui s'accumule sur sa tête; il continue à rédiger et à expédier ses rapports sur le ton de la fidélité et de la perspicacité. Le 2 octobre encore il rentre chez lui et donne force détails sur le jeu de M. de Nesles. En marge, nouvelle annotation du lieutenant de police avec

renvoi à M. Chaban : « Depuis que Pons est ainsi, écrit-il, je n'ai plus personne qui me rende compte du jeu de M. de Nesles. Il faudrait pourtant prendre des mesures pour être instruit exactement de ce qui s'y passe. »

En fait de mesures, on se décida à en prendre, et de radicales, car le 3 ou le 4 octobre, Petit et Pons étaient arrêtés.

Dès le 5 octobre Petit subit un interrogatoire. On y parla de l'affaire de Neuville, et de l'affaire Du Monteil. Petit avoua avoir assisté au dîner chez le suisse des Tuileries, où Du Monteil s'était plaint d'être « une vache à lait que l'on amuse pour lui soutirer de l'argent ».

Quant à son complice Pons, loin de prendre sa défense, il avoua qu'il avait la réputation d'être « un homme traitable » avec qui on pouvait s'arranger pour de l'argent.

Il y avait donc brouille entre les deux compères qui n'avaient sans doute point apporté dans le partage de leurs petits bénéfices toute la loyauté désirable.

Pendant tout le mois d'octobre l'affaire demeura à l'instruction; enfin le 28 octobre, commencèrent les confrontations. Ce fut une forte journée pour M. de Marville. A 10 heures du matin, en son hôtel, eut lieu la confrontation de Florant de Villecerain avec Petit. A 11 heures avait lieu celle de Mme de Neuville avec le même inculpé.

Mme de Neuville renouvela les déclarations que nous connaissons et ajouta seulement que c'était Simon qui lui avait indiqué Petit comme pouvant lui servir d'intermédiaire auprès de Pons. M. de Marville demanda des renseignements à M. de Raifaville, à Rouen, où ce Simon avait été brigadier de maréchaussée et ils arrivèrent quelques jours après, aussi mauvais que possible : Simon avait déserté pour avoir été convaincu de s'être servi de faux dés à

jouer dans différents jeux. « Si on ne l'arrête pas, disait M. de Raifaville, nul doute qu'il ne continue son premier métier de *tire-l'estoffe.* »

On voit de quel joli monde se composait ce public des maisons de jeu.

A une heure de l'après-midi M. de Marville reprenait sa besogne du matin et procédait à la confrontation de François Borye Monteil, ancien garde du roi, demeurant à Paris, rue du Petit-Reposoir, et de l'agent Pons. Monteil (ou Du Monteil) répéta la déclaration que nous connaissons et Pons nia tout. Sur quoi, Monteil voulant écraser Pons sous l'exactitude de ses dépositions, spécifia que les vingt-quatre livres de bougie et les vingt livres de tabac avaient même été portées par un décrotteur.

Enfin à 6 heures du soir, toujours chez M. de Marville, avait lieu la plus intéressante des confrontations, celle de Petit et de Pons.

Ce vieux militaire et ce vieux croupier se bornèrent à s'adresser mutuellement des injures et des démentis.

Pons prétendit que Petit lui en voulait parce qu'en 1740 il avait arrêté à l'hôtel de Gèvres un particulier qui avait donné à Petit une tabatière en or, comme gage d'une somme de 10 louis d'or que Petit avait prêtés à ce particulier. L'homme arrêté réclama sa tabatière qu'on trouva entre les mains de Petit qui dut la rendre. Ce dernier perdit donc, du fait de cette arrestation, la tabatière et les dix louis qu'il ne revit jamais.

Telle était l'explication que Pons donnait de l'animosité de Petit à son égard. Il nia d'ailleurs avoir reçu de l'argent de Mme de Neuville; il nia avoir prévenu Petit de la visite de police chez cette dame, et avoir reçu quoi que ce fût de Du Monteil, à qui il prétend n'avoir donné que le

bon conseil de se soumettre à sa lettre de cachet, afin d'avoir plus de chance d'obtenir une lettre de rappel.

Quant à Petit, il nia l'histoire de la tabatière, ainsi que tout ce que lui reprochait son ancien ami Pons.

Pons, ramené au Fort-l'Évêque, où il était détenu, demanda une plume et du papier et se mit à rédiger une longue épître à M. de Marville qu'il data du 30 octobre 1745 et où il plaide sa cause à tête reposée. Il fait ressortir combien ses fonctions lui ont attiré d'ennemis, il énumère ses longs et loyaux services, rappelle discrètement que Mme la maréchale de Gramont s'intéresse à lui et, après une progression qui n'est pas sans habileté, finit presque par élever la voix, faisant remarquer que M. Rochebrune qui l'a interrogé a été d'une partialité inconcevable, dictant presque à son clerc les réponses des témoins qui ne faisaient que dire : « C'est vrai ». Même que certains articles ont été ajoutés à l'interrogatoire, alors que les témoins ne songeaient pas à en dire un seul mot.

Puis il entre en une explication tellement confuse qu'on a peine à y débrouiller à peu près ceci :

Petit a un beau-frère du nom de Roullier qui a été chercher le commissaire en voiture, d'où présomption de bienveillance des autorités à l'égard de Petit. Le fait est constant et lui, Pons, le tient « du concierge » (sans doute du Palais). Et là-dessus il ne craint pas de lancer cette phrase : « Ce fait-là est contre les ordonnances ! »

La fin de l'épître devient plus humble et se termine par des supplications.

Nous jugerons de l'effet que cette lettre produisit sur M. de Marville par l'annotation qu'il y mit en marge :

« Mr Chaban. — Je le prie de lire cette lettre et il verra jusqu'à quel point Pons pousse l'effronterie. »

Ici s'arrêtent les pièces que nous avons eues en main et nous ignorons quel fut le sort de l'agent Pons et du sieur Petit. Mais, par contre, nous savons que les lettres de cachet lancées contre Mme Kelner de Neuville et le sieur Plancy, son banquier, eurent leur effet : Mme de Neuville fut exilée à Romorantin, Plancy à La Haye en Poitou, et Simon dut quitter Paris.

*
* *

Dans le même dossier de l'Arsenal et à côté des pièces de l'affaire de Neuville, figure une série de papiers relatifs à une autre affaire de jeux qui se trouve contée très complètement rien qu'en citant les quatre pièces suivantes.

La première est une lettre d'une Mme de Borstel de Pimont, femme d'un gentilhomme de la cour du roi de Pologne. Bien que cette lettre ne porte point de suscription, elle semble adressée au lieutenant de police. Outre qu'elle nous fait connaître toute l'histoire, elle est intéressante en ce qu'elle nous donne une idée des façons de procéder à cette époque. Sans doute l'autorité n'entre pas dans ses vues, mais on sent que, si elle demande quelque chose qu'elle n'obtient point, cette chose n'est cependant pas absolument impossible. Au surplus, lisons cette lettre :

Monsieur,

Quoique les jeux de hasard soient rigoureusement défendus, on ne laisse pas de les jouer impunément chez M. d'Hugues, logé à l'hôtel du Parc, rue du Colombier, qui fait métier d'attirer des dupes à des dîners qu'il donne exprès dans sa chambre et où il ruine les visiteurs qui s'y laissent attirer. Il y a quelques jours qu'ayant vu mon mari dans une maison de son voisinage, il le pria à dîner et proposa après un quinze et un trente et quarante avec des cartes prises chez lui et

lui gagna en deux heures 280 louis, à ne commencer qu'au 12 livres le coup.

Mon mari ne se méfia de rien, voyant un homme qui avait chez lui un air de magnificence avec beaucoup de domestiques, il crut qu'il était homme de condition, il se piqua de vouloir payer tout de suite et lui donna son carrosse et ses chevaux avec plusieurs bijoux de prix et 43 louis en or pour finir les 280.

On m'est venu avertir de tous côtés que mon mari avait perdu son équipage avec beaucoup d'argent et que le sieur Hugues l'avait trompé, que c'était un homme connu pour faire le métier d'attirer des étrangers chez lui et de les dépouiller. Je le dis à mon mari qui voulut d'abord me nier avoir perdu son équipage, mais sur ce que je lui dis que c'était un homme noté, je sais qu'il a fait des perquisitions qui lui ont confirmé, d'autant qu'il s'est rappelé plusieurs coups où on l'avait visiblement trompé, mais le jeu et le dîner l'avaient comme enivré.

Il a su encore que, depuis lui, M. le baron de Meltz a été pris à un souper où on l'a fait tailler au pharaon où il a perdu 180 louis dont il se plaint, mais il ne veut pas ébruiter sa perte afin de ne pas passer pour un joueur et que cela ne lui fasse tort. Il a refusé de payer et le sieur Hugues s'est contenté de 80 louis pour le tout, ce qui prouve que cela s'est mal passé.

J'ai appris que mon mari veut aller trouver le sieur Hugues et se faire rendre ses effets; j'en crains les suites et viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien me donner un ordre pour emprisonner ledit Hugues et d'en charger un exempt de confiance et discret, avec ordre de ne l'arrêter que quand je lui dirai, mon intention étant de ne point ébruiter l'affaire et d'envoyer l'exempt avec une autre personne, l'aviser qu'il sera conduit en prison tout de suite s'il ne rend tout ce qu'il (a pris???) et qu'il sera perdu et banni, y ayant beaucoup de preuves contre lui dès longtemps; mais que s'il veut tout rendre, la chose sera ignorée et point suivie. Par ce moyen, mon mari aura ses effets et la chose n'éclatera point, ce que je craindrais beaucoup, surtout si cela était su à la cour du roi de Pologne dont il est gentilhomme.

Je suis persuadée que ce moyen réussira si vous voulez avoir la bonté de me seconder.

Je n'ai point voulu m'adresser à M. de Maurepas dont j'ai l'honneur d'être parente, crainte que cela ne fît tort à mon mari; je voudrais seulement qu'il pût ravoir ses effets qui le dérangeraient beaucoup s'il ne les recouvre pas, attendu qu'il n'a que pour vivre tout doucement sans s'écarter.

Je serai bien flattée si je puis vous avoir cette obligation et vous marquer la reconnaissance infinie avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

votre très humble et très obéissante servante,

De Borstel de Pimont,

Rue des Petits-Augustins, ce 4 juin 1748.

En tête de cette lettre, le lieutenant de police a mis l'annotation suivante : « A M. d'Hémery pour en rendre compte très promptement et secrètement. Ce 5 juin 1748. » D'Hémery était un inspecteur de police.

La pièce qui suit est une sorte de chemise de dossier où sont résumés en quelques mots les renseignements recueillis sur le sieur d'Hugues de Giversac. Ce résumé fut rédigé sans doute à la suite des recherches motivées par la lettre ci-dessus.

ANNÉE 1748

BUREAU DU Sr DUVAL A LA POLICE

CHEVALIERS D'INDUSTRIE GRANDS JOUEURS.

« Le sieur d'Hugues de Giversac, ou le Duc, ou duc de Giversac, originaire de Bordeaux, âgé de vingt-cinq ans, se faisant passer pour un seigneur espagnol.

« L'amant prétendu de la Caroline.

« Le nommé Garnier, homme comme lui.

« Ces particuliers faisaient des figures brillantes dans Paris,

donnaient des repas splendides à des gens de condition et ensuite les faisaient jouer de malheur. On ne sait pas s'ils ont été arrêtés.

« Vide l'extrait ci-joint qui est long et détaillé. »

Ensuite vient un rapport de l'inspecteur de police d'Hémery qui a été chargé d'éclaircir l'affaire. Il n'a pas perdu son temps, car trois jours après, le 8 juin, voici ce qu'il écrit à son chef :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que c'est avec raison qu'on se plaint du sieur d'Hugues, puisque depuis deux mois il n'a cessé de donner à jouer à des jeux défendus chez lui, et qu'il y a fait un nombre infini de dupes. C'est un jeune homme qui est sans état à Paris et qui y fait grande figure ; il est le fils d'un inspecteur général des vivres de Flandre qu'on m'a assuré être fort riche et fort honnête homme ; quoiqu'il soit de Perpignan, il se fait appeler d'Hugues de Geversac, ce qui fait que ceux qu'il fréquente le prennent réellement pour un duc, cela le flatte beaucoup et il profite de cette erreur pour se faufiler dans les spectacles et dans les promenades avec de jeunes seigneurs étrangers qu'il attire chez lui où il leur donne de grands repas à la suite desquels il leur propose de jouer. C'est alors qu'il leur gagne ce qu'il veut ; *il a un frère abbé qui demeure avec lui et qui* soutient ce commerce.

d'Hémery.

8 juin 1748.

Au reçu de ce rapport, le lieutenant de police se décida à tenter quelque chose pour faire rendre gorge à l'escroc; mais il fallait y mettre beaucoup de mesure car, somme toute, il n'y avait point de preuve absolue et la principale charge était la plainte de Mme de Borstel de Pimont. Il ne pouvait naturellement être question de déférer au désir de la plaignante et de mettre des agents sous ses

ordres pour arrêter quand et comme il lui plairait le sieur d'Hugues.

Le lieutenant de police se décida à faire faire auprès de ce dernier une démarche officieuse par d'Hémery lui-même, ce qui était sans doute de l'intimidation, mais point de l'illégalité.

La lettre suivante de d'Hémery à son chef nous donne le résultat de cette petite manœuvre qui ne réussit point :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en conséquence de vos ordres, j'ai parlé au sieur d'Hugues de Geversac touchant l'affaire de M. de Pimont; je lui ai conseillé de l'accommoder, mais il ne m'a pas paru de ce sentiment; au contraire, il m'a dit que s'il lui redevait encore, qu'il trouverait bien le secret de le faire payer et que toute la terre ne lui ferait pas rendre un sol, qu'au surplus, M. de Pimont avait tort de se plaindre, puisque c'était lui qui l'était venu trouver pour l'engager de jouer.

D'HÉMERY.

12 juin 1748.

Devant l'attitude de d'Hugues il n'y avait pas à aller plus loin pour le moment. Un rapport circonstancié résumant les pièces ci-dessus fut rédigé pour être transmis à M. de Maurepas qui, comme bien on pense, avait été informé de l'affaire malgré les recommandations de Mme de Pimont. Une petite écriture fine, qui est peut-être celle de M. de Maurepas a noté en marge : « Attendre qu'il vienne quelque autre plainte contre le sieur d'Hugues. — 16 juin 1748. » Il n'y avait guère en effet d'autre parti à prendre et la pauvre Mme de Pimont dut faire son deuil de son carrosse et de ses chevaux.

LÉO MOUTON.

LA RUE DE BUCI

SES MAISONS ET SES HABITANTS

(*Fin*)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Au cours de la publication de cette Notice, un certain nombre de documents ou renseignements nouveaux nous ont été révélés soit par d'obligeantes communications, soit par nos recherches personnelles. C'est l'objet de ce complément, contenant les additions ou corrections à faire à chacun des chapitres qui précèdent.

On y trouvera ensuite les Notes relatives à quelques habitants notables de la rue de Buci, dont il nous a été impossible d'identifier les demeures.

Histoire générale.

En 1539, la porte de Bussy était fermée depuis cent ans environ au grand dommage des habitants du faubourg. François Ier en ordonna la réouverture par lettres patentes adressées à la Ville de Paris. Il paraît intéressant, à ce propos, de montrer comment les magistrats municipaux répondirent aux ordres du souverain qui avait inauguré en France le régime de la royauté absolue.

Le 7 mars 1539, à l'Hôtel de ville, s'assemblent les

prévôts des marchands, échevins et conseillers pour aviser à l'exécution des lettres patentes envoyées par le roi. Voici le résultat de leur délibération (1) :

Après lecture faicte des dictes lettres patentes, a esté conclud que *l'on advisera de la commodité ou incommodité de l'ouverture de ladicte porte,* pour, ladicte information faicte et veue, *y estre pourveu comme de raison.*

Et la porte resta fermée.

En septembre 1539, le roi renouvelle son injonction d'ouvrir sans délai la porte de Bussy. En octobre, il adresse à ce sujet une missive impérieuse au Bureau de la Ville. Voici la décision prise le 13 novembre suivant (2) :

Aujourd'hui, veues au Bureau de la Ville de Paris les lettres patentes et missives du roy nostre Sire, lesdictes lettres données à Compiègne le vingt-sixième jour de septembre 1539, et lesdictes missives données audict lieu le dernier d'octobre ensuivant, faisant mention de l'ouverture de la porte de Bucy, présentées au Bureau par M. Pierre Perdrier greffier de ladicte Ville, lequel a déclaré pour sa créance que le vouloir du roy estait que le contenu en icelles lettres feust entièrement accompli; et, en considération de l'importunité de l'yver qui est ja commencé, a esté advisé en icelluy Bureau que ladicte porte de Bucy ne sera pour le présent totalement ouverte, ains sera attendu jusques au moys de mars prochain venant, pendant lequel temps on fera les apretz des matières et choses nécessaires pour l'ouverture d'icelle porte; et audit temps du moys de mars, sera ouverte, bastye et édiffiée comme les autres portes de ceste dicte Ville, et ce pendant sera faicte quelque petite porte et *mys deux planches pour passer les gens de pied seulement, si commodément se peult faire.*

Le roi dut se contenter de l'établissement de cette petite poterne et de cette fragile passerelle car, en 1550, Henri II

(1 et 2) *Registres du Bureau de la Ville*, t. II, p. 403 et t. III, p. 4.

fut forcé de réitérer encore l'ordre d'ouvrir la porte de Bussy toujours condamnée.

La porte monumentale, construite alors seulement dans les conditions que nous avons relatées, était précédée d'un pont fixe construit au-dessus des fossés, supporté par des piles en maçonnerie et pourvu d'un parapet. On remarque en effet dans les Registres du Bureau de la Ville (1) que le 25 janvier 1564, ordre est donné à Guillaume Guillain, maître des œuvres de maçonnerie de la Ville, de réparer les poutres et les piles du pont de la porte de Bussy, et de faire étendre sur le pont même huit à neuf pouces de sable. Treize ans plus tard, en 1577, les barrières en bois du parapet étaient sans doute en mauvais état et des accidents en étaient résultés. Le 4 mai, ordre est de nouveau donné au même Guillain, « de faire en toute diligence des pilliers sur les grosses pilles du pont de la porte de Bussy, pour tenir les barrières de bois qu'il convient de faire de neuf le long dudict pont, *ad ce que les personnes ne tombent plus dans les fossez*, sur peine de s'en prendre à lui, en son propre et privé nom ».

— Vers la fin de l'année 1662, le ruisseau de la rue de Bussy devint le collecteur des eaux d'égout du quartier, et dut se transformer, aux jours de grande pluie, en un torrent boueux difficile à traverser. En effet, par suite de la construction du collège Mazarin, un arrêt du Conseil d'État du 24 novembre 1662, ordonna de supprimer l'égout qui suivait les anciens fossés, et de refaire les pentes du pavage de toutes les rues avoisinantes, de manière à diriger leurs eaux pluviales et ménagères sur la rue de Bussy d'où elles s'écouleraient par la rue de Seine vers la rivière. En dé-

(1) T. V, p. 358.

cembre 1662, la duchesse de Liancourt, dont l'hôtel était, comme on sait, rue de Seine, écrivait à Colbert une longue lettre pour se plaindre de ce nouvel état de choses qui rendrait, disait-elle, ce quartier inhabitable dans les temps de pluie et de dégel. Elle ne paraît pas avoir eu gain de cause, et le tournant de la rue de Bussy sur la rue de Seine, au confluent des ruisseaux de droite et de gauche, dut être pendant longtemps un affreux cloaque.

Maison n° 3. — Les Hallé, peintres du roi.

Un important ouvrage de M. O. Estournet, publié en 1905 sous ce titre : *La famille des Hallé* (1), nous permet de compléter et rectifier nos renseignements sur les célèbres peintres habitants ou propriétaires du n° 3 pendant plus d'un siècle, de 1645 à 1754. Nous savons maintenant que Daniel Hallé, dont les origines et la naissance étaient jusqu'ici inconnues, descendait d'une bonne famille bourgeoise de Rouen et fut baptisé dans cette ville le 27 août 1614. Il était le neveu de Raullin (et non Robin) Bunel, peintre rouennais connu, dont il fut l'apprenti et l'élève à partir de 1631. Reçu maître en 1636, il peignit plusieurs tableaux pour les églises de sa ville natale, puis, vers 1645, vint se fixer à Paris, rue de Buci, dans la maison de Claude Cocquelet. Dès 1646, il était accueilli en ami chez les Cocquelet, car il figure comme parrain dans l'acte de baptême de Daniel, fils de Claude Cocquelet et de dame Anne Hurier sa femme.

Ce fut le 28 février 1650 que Daniel Hallé, âgé de trente-

(1) J'en dois la possession à l'aimable envoi de notre collègue, M. le docteur Hallé, descendant de cette illustre famille.

six ans, épousa Catherine Cocquelet. Le mariage, célébré à Saint-Sulpice, avait été précédé d'un contrat où l'on voit que la future recevait de ses parents une dot de deux mille livres tournois, et où l'on remarque parmi les témoins, un conseiller au Parlement, un secrétaire du cabinet, un procureur du roi, Mme de Chastelnouville née de Rochechouart, la baronne de Francière, et plusieurs bourgeois parisiens. Daniel Hallé se trouvait donc, tant par lui-même que par sa femme, bien apparenté et entouré déjà de belles relations. Il eut quinze enfants, dont trois seulement vécurent. Claude Guy, né le 14 janvier 1652, était son troisième fils. Celui-ci eut pour parrain Guy de Sève de Rochechouart, plus tard évêque d'Arras, et pour marraine Claude de Sève.

Nous ne connaissions que trois tableaux de Daniel Hallé, M. Estournet nous en fait connaître trente-neuf dont il donne la description.

Claude-Guy Hallé, né, comme nous l'avons dit, dans la maison de la rue de Buci échue à ses parents après la mort de la veuve Cocquelet, eut une carrière artistique encore plus brillante et mieux connue que celle de son père. Mais il paraît avoir, dès 1685, transporté son atelier dans la maison de *la Rose rouge*, rue Sainte-Marguerite, que sa mère lui donna à cette époque en avancement d'hoirie, puis il se fixa en 1729 rue des Cordeliers. M. Estournet énumère et décrit cent vingt-six tableaux ou dessins et dix-neuf portraits faits par Claude-Guy Hallé. Il donne les détails les plus complets sur la vie, l'œuvre, la famille et l'état de fortune de cet artiste, qui mourut le 5 novembre 1736 dans son logis de la rue des Cordeliers.

On trouvera de même dans l'ouvrage très documenté de M. Estournet, des Notices excellentes sur Noël Hallé, troi-

sième peintre du même nom et sur Jean-Noël Hallé, premier médecin célèbre de la famille. Ces deux derniers étant nés non pas rue de Buci, mais dans la maison de la rue Sainte-Marguerite, nous devons nous contenter de les mentionner.

— Dans ce même immeuble portant le n° 3, les almanachs parisiens de 1827 à 1835 indiquent la demeure d'une sage-femme nommée Mme Vachée. Elle avait pour enseigne un grand et curieux tableau qui a été décrit ainsi en 1826 par Balzac (1).

Mme Vachée, rue de Bussy, n° 2 (2). Parmi toutes les dames qui ouvrent les portes de la vie à l'humanité, il n'en est pas qui offrent aux regards ébahis une enseigne aussi remarquable que celle de Mme Vachée. Cette dame voit s'échapper d'une machine qu'on ne peut mieux comparer qu'à un four, une nuée d'enfans habillés des costumes des états differens, et elle leur adresse ces vers :

Sortez, mes chers enfans, et d'une ardeur commune,
Par des chemins divers courez à la Fortune.

Dans le lointain la déesse elle-même, un pied sur une roue, emblème de sa mobilité, semble inviter à la suivre la foule des jeunes mortels auxquels Mme Vachée vient de donner la lumière. Mais des juifs, des usuriers, des nymphes folâtres les séparent : atteindront-ils la volage déité; Mme Vachée le souhaite, que peut-elle de mieux!

(1) *Un batteur de pavé. Petit dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris.* Paris, 1826, in-32 de 160 p. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S. G., n° 17 (attribué à Balzac).

(2) Plusieurs almanachs d'adresses indiquant la demeure de Mme Vachée *au n° 3*, nous pensons que le *n°* 2, donné par Balzac, doit provenir d'une erreur de plume.

Maison n° 2.

Cette maison formant l'encoignure de la rue Mazarine, paraît être, d'après le Registre des inhumations de Saint-Sulpice, celle où mourut, le 15 novembre 1643, un peintre nommé Jacques de La Hure, sur lequel nous n'avons d'ailleurs aucun autre renseignement.

En 1689, un rôle de répartition (1) nous apprend que la propriété appartenait à un sieur Rameau qui la louait en entier à Simon des Conseils, boucher.

— Nous avons signalé ici la présence, en 1790 et 1792, de Fortin, marchand drapier, électeur du district. Il paraît être devenu inspecteur en chef des habillements des troupes mais avoir eu en 1794 une fin malheureuse. Il fut impliqué dans un grave procès de fraudes sur les fournitures militaires avec Provenchère administrateur de l'habillement, Dorly commissaire des guerres et plusieurs autres. Par jugement du 4 prairial an II (23 mai 1794), ils furent tous condamnés à mort (2).

Maison n° 4.

Nous avons dit qu'au commencement du XVIe siècle les terrains de ce côté appartenaient à un spéculateur nommé

(1) Le 4 janvier 1689, le Conseil d'État du roi, sur les plaintes des créanciers de la paroisse Saint-Sulpice dont les dettes s'élevaient alors à 672.924 livres, rendit un arrêt ordonnant que cette somme serait mise à la charge des propriétaires et principaux locataires de la paroisse, suivant un rôle de répartition à établir pour chaque rue du quartier. Les rôles dressés en exécution de cet arrêt furent signés le 22 juin 1689. Ce précieux document qui fait connaître les noms des propriétaires et principaux locataires de la rue de Buci à cette époque se trouve à la Bibliothèque nationale (Manuscrits fonds français, n° 11.695).

(2) H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 20.

Jean Champion qui était peut-être le constructeur originaire du n° 4. Deux actes notariés (1), des 12-13 octobre 1541 et 15 avril 1544, prouvent que ce Jean Champion était libraire et habitait avec sa femme Étiennette Machet dans sa propre maison, rue de Buci. Par l'acte de 1544, il en loue une partie, notamment *l'un des deux corps de bâtiment, celui du devant,* moyennant le prix de 76 livres tournois par an, à François Lopin écuyer, contrôleur des fortifications de La Capelle et Landrecies. Le bâtiment du devant consistait en : « cave, salle basse, deux chambres hautes, deux garde-robes, et le grenier ». La location comprenait en outre : « une chambre haute lambrissée au dernier étage de l'autre corps de bâtiment contigu au premier ainsi qu'une étable, la cour et le jardin au droit dudit corps de bâtiment ». On voit par cette description que la maison donnant sur la rue était assez exiguë, et que le bâtiment de derrière devait être en aile sur la cour et le jardin. Il n'y avait pas encore de construction au fond de la cour.

En 1689, d'après le Rôle de répartition déjà cité, il existait trois corps de bâtiments appartenant alors au Président de Bailleul. Le premier, en façade sur la rue, était occupé par M^e Le Franc, notaire; le deuxième, en aile sur la cour, était loué à Chardon *maître en fait d'armes,* cité par le *Livre commode des adresses de Paris* publié en 1692, comme l'un des maîtres tenant une salle chez eux; le troisième bâtiment, au fond de la cour, dit l'hôtel de Bussi, était occupé, au moins en partie, par un fourbisseur nommé Regnault.

— Une facture du 9 avril 1785 prouve que *Lecoustu-*

(1) *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle,* par E. Coyecque. N°s 2.097 et 3.147.

rier marchand drapier occupait une des boutiques de cette maison du n° 4 plusieurs années avant la Révolution. On y voit qu'il avait pour enseigne : *A la Croix d'or* et indiquait ainsi son adresse : *Rue de Bussy, la sixième boutique à droite, en entrant par le carrefour des rues de Bussy et Mazarine, en face de la rue des Mauvais Garçons.* Il offrait à ses clients : *toutes sortes de draps, royales, ratines et silésies d'Hollande, camelots poil, baracans, velours, étoffes de soie pour habits d'hommes, etc.* Lecousturier paraît avoir eu pour successeur *Remy Critot marchand de draps,* dont une étiquette porte cette adresse : *Rue de Bussy, A la croix d'or, n° 1514.*

On peut se demander si les Lecouturier, acquéreurs de la propriété en 1829, étaient les descendants du marchand drapier de 1785.

— Enfin il y a lieu d'ajouter à la nomenclature déjà longue, quoique incomplète, des locataires notables de cette maison, en 1848 Julien Lanier, publiciste connu alors, écrivant dans plusieurs journaux.

Maison n° 10.

(1re partie). Le rôle de 1689 porte que le jeu de paume du *Cheval d'or* est tenu par Georges Mion, *paulmier,* lequel est cité par le *Livre commode des adresses* comme l'un des plus fameux paumiers de Paris. — (3e partie). Elle fut acquise en 1712 par Jean Guyon Bénier, conseiller du roi, contrôleur du marc d'or, non pas en qualité de mandataire, comme nous l'avions pensé, mais pour son propre compte et pour celui de sa femme, la dame Luce des Fontaines, moyennant 24.000 livres. Par acte du

14 septembre 1714, deux ans après, ils vendirent cette propriété, moyennant 40.000 livres, avec un bénéfice de 16.000 livres, à Pierre Béguin de Beauregard, marchand limonadier qui y installa luxueusement un café, orné de nombreuses glaces. En 1732, ce commerçant propriétaire eut la mauvaise chance que son voisin Gabriel Moullon fit démolir et reconstruire le bâtiment contigu. On fut forcé d'enlever les glaces pendant la durée des travaux et le café devint, passagèrement supposait-on, inhabitable. Mais, les travaux terminés, lorsque l'on voulut remettre les glaces en place, on s'aperçut qu'elles n'y pouvaient plus rentrer et que le mur mitoyen, lézardé, déversé, menaçait de s'écrouler. De là, gros procès entre Béguin de Beauregard et Moullon, appel en garantie contre l'architecte Cudeville en 1733, jugement préparatoire, deux expertises successives en 1735 et 1736, deuxième sentence du Châtelet, appel devant le Parlement, et, au bout de cinq années de procédure, les plaideurs en étaient encore à échanger de longs mémoires imprimés (1).

Le brillant *café Beauregard* semble y avoir succombé, ainsi que son fondateur, mort vers 1740, peut-être avant la fin du procès.

En 1741, les Béguin fils ou neveux ne portaient plus le titre de Beauregard. Ils procédèrent à une licitation, et la maison fut adjugée à la veuve Viriot, née Radegonde Béguin. En 1749, un autre Béguin faisait à l'Abbaye sa déclaration de propriété, en se disant épicier. Mais l'épicerie ne réussit pas mieux que la limonade, car, en 1760, la maison était saisie par des créanciers. Après divers incidents de procédure, elle fut adjugée en vente publique, en

(1) Coll. pers.

1767, moyennant 33.300 livres à Claude-François Jollivet.

On connaît la brillante fortune des papetiers Jollivet. Il y a lieu d'y ajouter deux détails intéressants. En 1781, Honoré-François Jollivet fut nommé, en remplacement de Pierre-Antoine Lesclapart, relieur-papetier-colleur privilégié du roi suivant la Cour. Lorsque survint la Révolution, il avait cédé son fonds de papeterie à Cabaret, prenant pour enseigne *le Griffon* au lieu de *l'Image Notre-Dame*. Pour utiliser sans doute ses loisirs, Jollivet eut, dit-on, l'idée de s'offrir à la Convention pour enlever l'or des armoiries sur les volumes de la Bibliothèque nationale, à raison de deux sols par volume (1).

Quelques années après, en 1797, Jollivet est mentionné comme demeurant toujours au n° 1510 (n° 10 actuel) et exerçant les fonctions d'administrateur municipal du X[e] arrondissement.

— Parmi les locataires notables de ce même immeuble formant actuellement le n° 10, nous avons signalé le docteur et professeur Depaul. Il est probable que sa grande situation lui permit de quitter rapidement le modeste logis de la rue de Buci pour s'installer ailleurs plus luxueusement. Un correspondant très informé de la *Chronique médicale* a, en effet, récemment rapporté que l'éminent accoucheur recevait fréquemment pour ses soins de superbes honoraires. Il cite ce fait que le docteur Depaul, ayant présidé à l'accouchement de la fille de Don Pedro, empereur du Brésil et ayant rappelé à la vie le nouveau-né venu au monde asphyxié, reçut pour son honoraire la jolie somme de 250.000 francs.

En 1879, nous devons mentionner que M. Paul Ginisty,

(1) Voir : Thoinan, *Les Relieurs français*, p. 317.

alors jeune rédacteur de la *Revue théâtrale illustrée*, demeurait aussi rue de Buci, n° 10. Nous avions déjà signalé au même endroit Mlle Ginisty, artiste dessinateur et graveur qui a exposé aux Salons à partir de 1876.

Maison n° 12.

De 1840 à 1847, Adrien Guignet, peintre de talent, habita cette maison où il occupait probablement l'atelier de Pierre Lecomte et Étienne Loche dont nous avons parlé. Comme eux, il fit aussi des tableaux d'histoire. Deux fois médaillé au Salon, il fut chargé, à la fin de sa vie, par le duc de Luynes, de grandes compositions destinées au château de Dampierre. Mais il demeurait à ce moment rue Monsieur-le-Prince et y est mort en 1854, sans avoir achevé ces dernières œuvres.

Maison n° 13.

C'est par erreur que certains almanachs qualifiaient de *parfumeur* le sieur Daminois, locataire d'une boutique au n° 13, sous la Révolution. Il était simplement successeur, à partir de l'an VIII, de Clérembourg *fabricant de chandelles,* mentionné en 1790 dans les almanachs d'adresses, et faisait le même commerce que son prédécesseur. Il dut y prospérer d'ailleurs puisque l'on sait qu'en 1808 il acheta la propriété du n° 8. Une facture signée de Daminois et datée du 24 octobre 1807 énonce qu'il *tient fabrique de chandelles économiques et de chandelles ordinaires, et tient aussi magasin de bougies de toutes qualités.* On y voit aussi qu'à cette époque la bougie de première qualité coûtait 4 fr. 6 sous la livre,

la chandelle ordinaire 15 sous, et la chandelle économique 1 fr. 2 sous la livre.

Maison n° 17.

Le rôle de répartition de 1689 indique à cette place, derrière le bâtiment du devant appartenant aux Religieux de Saint-Nicolas, deux petites maisons dont le sieur d'Artagnan était propriétaire et la dame Flattier locataire. Il n'est fait, pourtant, aucune mention de ces deux noms dans les titres et déclarations relevés par nous et attribuant la possession des bâtiments situés à cet endroit à une famille Roussel de 1617 à 1720. Néanmoins la désignation très précise du rôle de 1689 ne peut s'appliquer à aucun autre emplacement et signale, sans doute possible, la propriété ou la demeure d'un d'Artagnan.

D'autre part, le Registre mortuaire de Saint-Sulpice porte que le 5 janvier 1729 ont eu lieu les obsèques de Messire Joseph de Montesquiou, comte d'Artaignan, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté, etc... décédé la veille *en son hôtel rue de Bucy*, âgé de soixante-dix-neuf ans. Enfin, en 1759, le Livre-journal d'un tapissier mentionne les livraisons faites à M. le chevalier d'Artagnan *en son hôtel rue de Bussy*.

Il est donc certain que les d'Artagnan ont eu au moins une habitation rue de Buci, et leur nom ne se trouvant mentionné nulle part ailleurs qu'au n° 17 actuel, il y a lieu d'admettre que c'est bien là qu'ils demeuraient. Celui qui y mourut en 1729 était le cousin de Charles de Batz de Castelmore d'Artagnan, tué en 1673 devant Maestricht, auteur prétendu des mémoires apocryphes qui ont inspiré à Alexandre Dumas son fameux roman des *Trois Mous-*

quetaires. Le nom de d'Artagnan était porté d'ailleurs depuis fort longtemps par une branche des Montesquiou et leur provenait d'une terre voisine de Vic-en-Bigorre, dont M. Robert de Montesquiou serait, dit-on, encore aujourd'hui propriétaire.

Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, mort en 1729 en son hôtel de la rue de Buci, avait-il fait lui-même l'acquisition de cette propriété vers 1689, ou bien l'avait-il recueillie en héritage? — Nous l'ignorons. En tous cas, c'est un personnage méritant d'être signalé, car il eut une brillante carrière rappelée par Saint-Simon qui avait servi sous ses ordres (1). Né en 1651, mousquetaire à dix-sept ans, il fut enseigne aux gardes en 1673, lieutenant en 1680, cornette des mousquetaires en 1684, maréchal de camp en 1696, lieutenant général en 1702, gouverneur de la Provence en 1708 et de la ville de Nîmes en 1719. Il était en même temps capitaine-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires de la garde du roi et jouissait de la faveur particulière de Louis XIV. Il mourut célibataire, et sa fortune passa à ses petits-neveux Louis, comte de Montesquiou d'Artagnan, et Pierre de Montesquiou chevalier d'Artagnan, tous deux en 1729 cornettes de la 1re compagnie des mousquetaires.

Trente ans plus tard, en 1759, comme nous l'avons dit, un chevalier d'Artagnan demeurait encore dans l'hôtel familial rue de Buci, et y faisait garnir à neuf sa chambre et son lit, de façon assez galante. On remarque en effet dans le mémoire du tapissier Hossard, demeurant rue des Cordeliers, à la date des 12 et 22 novembre 1759, la fourniture et la pose de quarante-six aunes de ruban de

(1) Voir, *Mémoires de Saint-Simon* (édition de Boislisle), 18, p. 204 et suiv. et les Notes.

soie verte pour border le lit, de vingt-six aunes de rubans de sonnettes en soie verte et blanche bouillonnés, de neuf aunes de gros de Tours à carreaux verts et blancs pour la façon d'un rideau de fenêtre, de treize aunes de ruban de soie pour border ledit rideau, etc... Qui était ce chevalier d'Artagnan, et pour qui ornait-il sa chambre à coucher de tant de rubans de couleur tendre? — Nous manquons malheureusement de renseignements sur lui, et nous ne savons pas quand et comment il quitta la rue de Buci.

Maison n° 19.

Le rôle de 1689 nous fait connaître qu'à cette époque la maison du *Grand Cerf* était occupée, pour une grande partie, par Me Hubert Roux, maître chirurgien notable.

Maison n° 21.

Dès 1689, Pierre de Beyne, grand marchand de bois dont nous avons parlé, possédait et occupait en partie par lui-même, à cette place, un groupe de trois maisons importantes, dont deux ayant façade sur la rue de Buci et la troisième sur la rue des Boucheries. Plusieurs boutiques en dépendaient, et la principale était occupée par le sieur Olivier, boulanger.

Nous avons relaté la création du grand magasin de nouveautés des *Deux Magots* et nous avons donné la reproduction d'une facture ayant pour en-tête le tableau servant d'enseigne. A l'origine, les factures de MM. Désabie ne portaient pas cette petite gravure, mais une sorte de prospectus assez curieux en ce qu'il montre le genre de commerce exploité d'abord par les fondateurs de la

maison, et ses transformations postérieures. En voici le texte complet avec l'orthographe de l'époque :

AUX DEUX MAGOTS

Rue de Bussy n° 23, au coin de la nouvelle rue de Seine faubourg Saint-Germain.

DESABIE L'AINÉ ET Cie

Viennent d'ouvrir un nouveau magasin de *toute espèce de marchandises d'occasion,* entrepôt de toiles peintes, soieries, draperies, rouenneries, mousselines, *perkales,* batistes, basins, toiles blanches, et linge de table, un grand assortiment de *Schals* madras, et de laine imitation cachemires, cachemires français longs et carrés, étoffes pour deuil en tous genres, un joli choix de *tule* de fil, ainsi que de toutes autres étoffes nouvelles. *Nota.* Entrepôt de bas de coton blancs et écrus, et bas de soie avantageux.

Au-dessous du cours et à prix fixe.

En 1826, Balzac, dans son *Petit Dictionnaire anonyme* déjà cité par nous, signalait l'enseigne des *Deux Magots* en ajoutant :

Vous avez été bien chiche, M. le peintre; comment donc ne peindre que deux magots, quand... c'est l'un des magasins les plus achalandés de la capitale. On y a compté jusqu'à trente commis; il n'y en a plus que vingt-huit maintenant; cherchez les deux autres.

Maisons nos 16bis et 18.

En 1689, la maison du coin à l'enseigne de *la Corne,* tenue précédemment par le maître maréchal Jean Rabot, était louée à la dame Connestable.

Le Président Hénault, devenu propriétaire de ces deux maisons en 1742, raconte dans ses Mémoires publiés en

1855 par le baron de Vigan, qu'il fit toutes ses études jusqu'à l'âge de seize ans au noviciat des Jésuites et non pas, comme nous l'avions cru, au collège des Quatre-Nations où il suivit seulement pendant un an le cours de philosophie. Une intéressante Notice, publiée en 1901 par M. J. Lair sous le titre d'*Origines de l'Abrégé chronologique du Président Hénault*, fournit des détails curieux sur ce personnage, et sur la composition de son volumineux ouvrage historique.

Maisons nos 20 et 22.

En 1689, elles étaient louées toutes deux au frère cadet de l'épicier Germain, propriétaire de la maison voisine; c'était Germain le cadet, maître de danse, cité en 1692 par le *Livre commode des adresses de Paris* comme l'un des meilleurs maîtres à danser.

Maison no 24.

En 1689, cette propriété comprenant plusieurs corps de bâtiments, tant sur la rue qu'au fond d'une cour, formait cinq numéros du rôle de répartition. Le tout appartenait à la dame veuve de Moussy. Les trois boutiques étaient louées aux sieurs Giraut linger, Blondel *clincailler*, et Garnier. Le reste des bâtiments desservis par une porte cochère était occupé par Colmont fourbisseur, et Dalençon.

A une autre époque, tout à fait récente, demeurait au premier étage Mme veuve Maizière, célèbre cartomancienne qui y donnait ses consultations en s'annonçant ainsi : *Je suis la vérité!*

Maison n° 26.

En 1689, la maison appartenant aux Saint-Genis était louée en principale location à un sieur Hersant. Les deux boutiques étaient occupées par un cabaretier et un coffretier. Un appartement était loué au sieur Pontrollant, chirurgien.

Il y a vingt ou vingt-cinq ans, un journal intéressant qui mériterait d'être plus répandu, avait ses bureaux dans cette même maison au coin de la rue Bourbon-le-Château, c'était le *Sauveteur, Moniteur du courage et des belles actions.*

Maison n° 27.

(1re partie). Le *rôle* de 1689 indique ici comme propriétaire un sieur Framoy ou Francoy et pour locataire principal un plombier, nommé Lelièvre.

La deuxième partie appartenant à l'Hôtel-Dieu était à la même époque, occupée par Desnoyers, maître de danse.

En 1772, c'était là que devait demeurer un peintre nommé Chabrun donnant pour adresse : *rue de Bussy, vis-à-vis la rue Bourbon-le-Château.* Ce peintre, dont le nom ne figure pas dans les Dictionnaires biographiques, avait obtenu cependant un grand prix à l'École royale de dessin, d'après le calendrier spécial publié en 1783 à l'usage des élèves fréquentant cette École.

Maison n° 28.

Le rôle de 1689 mentionne à cette place deux propriétés du sieur Bailly de la Chesnaye dont nous avons dit l'origine et la filiation, et porte que la seconde est

tenue par le sieur Regnault. Ce devait être l'habitation parisienne des Regnault de La Fontaine, seigneurs de Pontarmé.

Le registre mortuaire de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés relate que, le 20 mars 1689, *très noble et très vertueuse damoiselle Marie de La Fontaine est décédée en sa maison rue de Bussy... âgée de soixante-huit ans.* Vient ensuite sur le registre (1) une longue notice fort détaillée sur cette pieuse fille qui paraît avoir été considérée par les uns comme une sainte et par d'autres comme une hérétique ou une folle. Elle était née en 1621, à Pontarmé, dans le château de son père, Maurice Regnault de La Fontaine, brave soldat qui avait fait ses premières armes sous Henri IV, puis n'avait pas cessé de guerroyer avec le connétable de Montmorency, et avait reçu de lui en récompense le petit domaine de Pontarmé, près de Senlis, sur la lisière de la forêt de Chantilly. Marie de La Fontaine fut mise toute jeune au couvent de Port-Royal de Paris, où elle reçut les enseignements de la Mère Angélique et de l'abbé de Saint-Cyran. Animée d'une très ardente ferveur religieuse, elle aurait voulu se consacrer au cloître, mais, à l'âge de vingt ans, elle fut rappelée par ses parents à Pontarmé et obtint seulement de sa mère la permission de faire vœu de chasteté. Elle eut alors à subir, surtout de la part de ses frères, jeunes officiers menant joyeuse vie, une foule de persécutions racontées en détail dans le manuscrit de l'Abbaye. Les choses en vinrent au point, que Mlle de La Fontaine dut quitter la maison paternelle et se refugier chez les Condé où elle fut présentée à la duchesse de Longueville

(1) Bibl. nat., mss. f. fr., n° 18-818. Registre mortuaire de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés.

qui n'était pas alors le modèle de toutes les vertus. Celle-ci, pourtant, la prit en vive affection, la garda auprès d'elle durant ses étranges aventures de la Fronde, et finit par se rendre à ses pieuses exhortations. On sait qu'après une existence des plus agitées, Mme de Longueville embrassa avec ardeur les principes jansénistes, et, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, se voua à la retraite la plus austère et aux plus dures pénitences. L'exemple et les conseils de Marie de la Fontaine furent sans doute pour beaucoup dans cette conversion inattendue. La duchesse mourut en 1679. Mlle de La Fontaine, privée de sa protectrice, tenta de retourner à Pontarmé. Mais elle fut informée que son frère, devenu chef de la famille, voulait la faire enfermer comme folle. Agée de cinquante-huit ans environ, elle s'enfuit de Pontarmé sans argent et revint à pied jusqu'à Paris dans un état lamentable. Recueillie d'abord à l'hôtel de Condé, elle fut enfin autorisée par son frère à se loger dans la maison dont il était locataire rue de Buci, en vivant d'une petit rente de 400 livres qu'il s'engagea à lui servir. Elle fréquenta dès lors chaque jour l'église de l'Abbaye, vivant misérablement, mal vêtue, mal nourrie, souvent malade, se soumettant aux exercices de piété les plus pénibles. Elle édifiait les Religieux qui la connaissaient, mais elle était en butte aux moqueries et aux injures des amis de son frère ou des passants surpris de ses allures bizarres. On la traitait de janséniste, hérétique, réprouvée, possédée du démon. La pauvre fille ne trouvait de consolation qu'auprès de son confesseur, Dom Jacques Dufriche, doyen du monastère. Après sa mort, le 21 mars 1689, elle fut inhumée dans l'église de l'Abbaye sous la deuxième arcade de l'aile du côté du cloître.

— En cette même maison du n° 28 nous avons signalé l'habitation de l'orfèvre Claude Drais en faisant observer l'importance de son commerce et de sa fortune. Il est intéressant de mentionner qu'il était le gendre de la célèbre Guimard et du fermier général Jean de Laborde, premier valet de chambre du roi. Il avait, en effet, épousé en 1778, Marie-Madeleine Guimard, fille reconnue authentiquement en 1770 comme *née en 1763 du commerce illégitime* de ces deux personnes, et recevant de sa mère naturelle la jolie dot de 125.000 livres.

— Enfin, là, encore, demeurait en 1825, Mlle Julie Ribault, peintre de genre et de portraits, élève de Laffitte, dont les œuvres ont été exposées maintes fois dans les Salons de 1810 à 1839. Une lettre autographe de M. de Latour-Maubourg et une quittance du 26 janvier 1825 nous apprennent que cette estimable artiste, âgée alors de trente-six ans, recevait, avec un peu de retard, de son noble client, la somme modique de 53 francs 20 centimes pour prix d'un portrait, probablement avec le cadre!

Maison n° 30.

En 1806, un Villard y demeurait encore, ainsi que le prouve une longue lettre (1) signée de lui avec son adresse *rue de Bussy, n° 36* (actuellement n° 30). C'est d'ailleurs une lettre d'affaires montrant que ce Villard n'était plus épicier mais plutôt homme de loi, chargé du recouvrement de créances pour son client.

(1) Coll. pers.

Maison n° 33.

En 1689, Nicolas de la Haye n'habitait pas sa propriété, car elle est portée au rôle de répartition comme occupée par Jean Royer, fripier.

— En 1869, un journal peu connu, *l'Excommunié,* avait là son bureau de correspondance, tenu par H. Verlet.

Maison n° 34.

Le rôle de 1689 nous apprend qu'au temps où François Forcadel était propriétaire, sa maison était tenue par un sieur De La Fosse dont la profession n'est pas indiquée. C'était un commerçant qui eut pour successeur son gendre Nicolas Sadot, et nous savons qu'en 1722 ce dernier habitait à son tour la maison avec sa femme Madeleine De La Fosse. Enfin, en 1792, la propriété étant aux mains d'un apothicaire nommé Faulcon, marié avec une petite-fille des Sadot, on peut en conjecturer que le commerce exercé dans le même local successivement par les De La Fosse, Sadot et Faulcon était sans doute l'apothicairerie.

Maison n° 35.

Dans le relevé de Claude Du Bairien de 1675, comme sur le rôle de 1689, cette propriété est mentionnée comme appartenant à la dame veuve Chevreuil, ce qui semble en contradiction avec les titres et déclarations relatés par nous, l'attribuant à la famille Corroy. Cela s'explique par

ce fait que la dame Michelle Prévôt, veuve de Nicolas Corroy, avait épousé en secondes noces le sieur Pierre Chevreuil dont elle fut encore veuve. Sa petite-fille, Marguerite Corroy, devint propriétaire de la maison du *Petit Broc* comme légataire de Pierre Chevreuil, deuxième mari de sa grand'mère, en même temps que donataire de celle-ci par son contrat de mariage de 1675.

La dame veuve Chevreuil habitait encore la maison en 1689 ainsi que sa petite-fille, femme du conseiller Louis Cordier. Cette dernière, devenue veuve, épousa en secondes noces Daniel Cocquelet, filleul du peintre Daniel Hallé que nous connaissons.

Maison nos 40 et 42.

Nous possédons une lettre datée du 16 août 1707 (ou 1717) (1) adressée à *Monsieur de la Bastide, capitaine d'infanterie chez M. Foucaut, maistre perruquier, rue de Bussy, près la barrière des Sergents*. Or, on sait que la barrière des Sergents était placée devant la maison du coin de la rue de Buci. D'autre part nous connaissons de façon certaine les locataires des boutiques des nos 37 et 39 jusqu'à l'époque de la Révolution. Il faut donc admettre que le perruquier Foucaut demeurait dans l'une des maisons des nos pairs formant l'autre encoignure, et y avait sous-loué un logement à M. de la Bastide. La lettre destinée à ce dernier était datée de Citeaux et signée de l'Abbé Général de l'Ordre. On y voit que le capitaine de la Bastide avait exprimé le désir d'entrer dans cette congrégation religieuse, mais qu'avant de l'y admettre, le F. Nicolas, Supérieur général, tenait à lui faire connaître

(1) Coll. pers.

à quoi il s'engageait, et à s'assurer de la fermeté de sa vocation.

HABITANTS DE LA RUE DE BUCI DONT LA DEMEURE N'A PU ÊTRE IDENTIFIÉE.

Un contrat notarié de cession de bail, en date du 12 avril 1638 (1), mentionne comme demeurant *rue de Bussy* Messires Henry de Beaumanoir seigneur marquis de Lavardin, baron de Malicorne et capitaine d'une compagnie du régiment des gardes du roi, et Emmanuel de Beaumanoir son frère, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu-lès-le-Mans. C'étaient les petits-fils de Jean Beaumanoir nommé par Henri IV maréchal de France et marquis de Lavardin, et les descendants du fameux jurisconsulte Philippe de Beaumanoir, l'auteur de la *Coutume du Beauvoisis*. L'aîné, Henry, fut tué au siège de Gravelines en 1644; le cadet devint évêque du Mans, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et ne mourut qu'en 1671.

— Le 25 janvier 1676, Colbert passait un marché avec le sieur Boy, maître serrurier demeurant *rue de Bussy*, pour la fourniture et la pose des ferrures des caisses des orangers du roi à Versailles.

— Le 30 octobre 1682 est mort en son domicile *rue de Bussy*, Pierre Lombard, graveur ordinaire du roi, né à Paris en 1612. Il était élève de Simon Vouet et avait été reçu académicien le 9 septembre 1673. On cite de lui de nombreux ouvrages religieux, d'après Raphaël, le Titien, Philippe de Champaigne, et les portraits de Charles Ier d'après Van Dyck, de Marie de Médicis, etc. Il fut inhumé

(1) Coll. pers.

le 31 octobre dans le cimetière protestant de la rue des Saints-Pères en présence de François Gaselin dessinateur, son neveu, et de Henry Testelin peintre du roi, son ami.

— En 1687, parmi les comédiens qui s'assemblèrent le 22 septembre pour régler les conditions de l'acquisition d'une place pour la construction de leur hôtel, on remarque Jeanne Delarue, veuve de Jean Leblond de Brossert, demeurant *rue de Bussy*.

— Par contrat notarié (1) du 1er juin 1687, le sieur Nicolas Pauy, maître peintre et sculpteur, demeurant *rue de Bussy*, prenait en apprentissage pour cinq années le jeune Pierre Lallemand, âgé de quinze ans, fils d'un sergent au Châtelet. Il s'engageait à lui *enseigner les arts de peinture et sculpture, à le nourrir, loger, coucher, chauffer et traiter doucement et humainement*. L'apprenti, de son côté, promettait de servir son maître *fidèlement et diligemment et luy obéir en toutes choses licites et honnestes qu'il luy commandera*. Nous sommes sans renseignements sur le peintre Pauy, mais il faut croire qu'il avait peu de commandes, car, le 2 avril 1688, par un petit acte annexé au précédent, il déclarait consentir à ce que son apprenti allât chez un autre maître, *n'ayant point d'ouvrages pour luy enseigner et l'occuper*.

— En 1692, d'après le *Livre commode des adresses*, on signalait *rue de Bussy* : M. de Brie, maître en fait d'armes, *proposé dans les deux Académies pour enseigner l'usage de l'épée ;* M. Porcher, marchand drapier, connu pour l'importance de son commerce; Parent et Lebasque, *fameux cordonniers pour hommes, servant un grand nombre de personnes de considération*.

(1) Coll. pers.

— Sur des pièces de procédure datées de 1710 (1), on trouve mention de Me Martin Ozanne, procureur au Châtelet, ayant son étude *rue de Bussy*.

— Un acte notarié du 7 avril 1723, indique *rue de Bussy* la demeure de François Delépine, maître de danse.

— L'almanach royal pour l'année 1741 mentionne, parmi les chirurgiens, le sieur Senot, *rue de Bussy*.

— En cette même année 1741, demeurait *rue de Bussy* un maître-perruquier nommé Gabriel Moreau, ayant pour femme Marie-Catherine Villeminot. Était-il le prédécesseur du perruquier Quingret que nous avons rencontré en 1753, au nº 33, ou du perruquier Lemaître de Courtigny, acquéreur du nº 5 en 1788, et y demeurant peut-être antérieurement ? — Ou bien encore était-il le successeur du perruquier Foucaut, installé en 1707, au nº 40, près la barrière des Sergents ? — Ou bien enfin sa boutique se trouvait-elle dans une des maisons dont les locataires nous sont restés inconnus ? — Nous n'avons pu le découvrir.

Gabriel Moreau devait être pourtant un perruquier bien posé et jouissant d'une certaine aisance, car il fit donner une instruction sérieuse aux trois fils que nous lui connaissons : l'aîné, Louis-Gabriel, né en 1740, fut un peintre de talent ; le second, Jean-Michel, connu sous le nom de Moreau le jeune, fut l'illustre graveur et dessinateur dont nous allons surtout parler ; et le troisième, François-Didier, fut ingénieur.

De Louis-Gabriel Moreau on sait seulement qu'il fut élève de De Machy, qu'il peignit des vues de monuments et des paysages, qu'il fut membre de l'Académie de Saint-Luc, eut le titre de peintre du comte d'Artois, et fut logé

(1) Coll. pers.

au Louvre. Il exposa aux Salons de 1791 à 1804 et mourut en 1806.

Jean-Michel, dit Moreau le jeune, naquit rue de Buci chez son père, le 26 mars 1741. Son acte de baptême, daté du lendemain, relevé sur le registre de Saint-Sulpice (1), porte qu'il eut pour parrain Jean-Baptiste Yvernault, maître perruquier, et, pour marraine Michelle Villeminot, femme de Remy Darlot, marchand de vin, sa tante probablement.

Les notices publiées sur Moreau le jeune après sa mort, soit par sa propre fille, femme de Carle Vernet, soit par d'autres, donnent peu de renseignements sur sa jeunesse.

Mais le rapport (2) fait de son vivant, pour son admission à la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris et présenté à la séance de cette Société du 4 prairial an VII, fournit quelques détails intéressants. Jean-Michel Moreau, tout enfant, était, paraît-il, *sérieux, morose, peu favorisé des charmes de la figure* et regardé presque comme *le rebut de sa famille.* Honteux de lui-même, il fuyait le monde et cherchait la solitude. Ses parents ayant voulu lui faire apprendre le latin, il prit tous les livres en horreur. Il racontait plus tard que le *gérondif* lui semblait le général d'une armée de barbares. En revanche, dès l'âge de huit ans, il dessinait du matin au soir, copiant les estampes qu'il rencontrait. Son père se décida à le placer chez un sculpteur où il prit ses premières leçons.

(1) *Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Sulpice,* f° 158. Extrait publié par Mahérault dans *L'œuvre de Moreau le jeune* (2e avertissement).

(2) *Rapport sur le citoyen Moreau jeune, dessinateur et graveur, fait à la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris dans sa séance du 4 prairial an VII,* manuscrit signé Houël, Ponce, Gauché, Renou rapporteur (Coll. pers.).



au Louvre. Il exposa aux Salons de 1791 à 1804 et mourut en 1806.

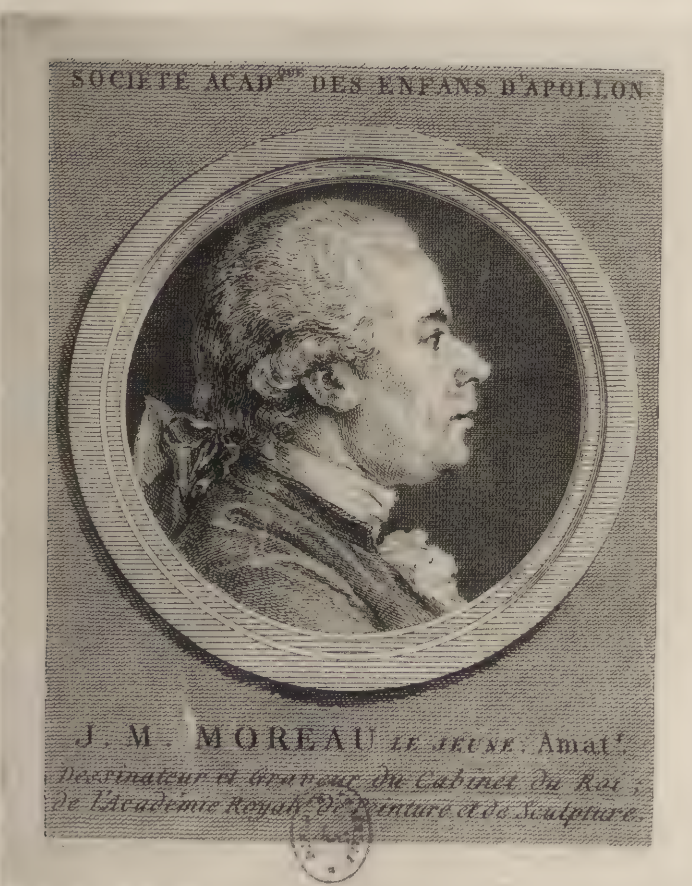
Jean-Michel, dit Moreau le jeune, naquit rue de Buci chez son père, le 26 mars 1741. Son acte de baptême, daté du lendemain, relevé sur le registre de Saint-Sulpice (1), porte qu'il eut pour parrain Jean-Baptiste Yvernault, maître perruquier, et, pour marraine Michelle Villeminot, femme de Remy Darlot, marchand de vin, sa tante probablement.

Les notices publiées sur Moreau le jeune après sa mort, soit par sa propre fille, femme de Carle Vernet, soit par d'autres, donnent peu de renseignements sur sa jeunesse.

Mais le rapport (2) fait de son vivant, pour son admission à la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris et présenté à la séance de cette Société du 4 prairial an VII, fournit quelques détails intéressants. Jean-Michel Moreau, tout enfant, était, paraît-il, *sérieux, morose, peu favorisé des charmes de la figure* et regardé presque comme *le rebut de sa famille.* Honteux de lui-même, il fuyait le monde et cherchait la solitude. Ses parents ayant voulu lui faire apprendre le latin, il prit tous les livres en horreur. Il racontait plus tard que le *gérondif* lui semblait le général d'une armée de barbares. En revanche, dès l'âge de huit ans, il dessinait du matin au soir, copiant les estampes qu'il rencontrait. Son père se décida à le placer chez un sculpteur où il prit ses premières leçons.

(1) *Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Sulpice*, f° 158. Extrait publié par Mahérault dans *L'œuvre de Moreau le jeune* (2e avertissement).

(2) *Rapport sur le citoyen Moreau jeune, dessinateur et graveur, fait à la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris dans sa séance du 4 prairial an VII*, manuscrit signé Houël, Ponce, Gauché, Renou rapporteur (Coll. pers.).


SOCIETE ACADque DES ENFANS D'APOLLON
J. M. MOREAU LE JEUNE, Amatr.
Dessinateur et Graveur du Cabinet du Roi ;
de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

Puis, il entra comme élève dans l'atelier de Le Lorrain, peintre d'histoire, membre de l'Académie et graveur à l'eau-forte. Moreau y apprit à bien dessiner, et à quatorze ans, il composa déjà plusieurs eaux-fortes dont trois sont citées : une bataille, un déluge et une allégorie.

En 1758, Le Lorrain ayant accepté la place de directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Saint-Pétersbourg, emmena avec lui Moreau qui, à l'âge de dix-sept ans, reçut le titre de professeur. Mais Le Lorrain mourut en mars 1759 après quelques mois de séjour à Saint-Pétersbourg, et Moreau, refusant les offres de la cour de Russie, rentra en France et revint au logis paternel, rue de Buci.

Renonçant à la peinture qui ne pouvait lui procurer les profits dont il avait besoin, Moreau s'adonna à la gravure et travailla pour le compte de Le Bas, très connu alors, ayant de nombreuses commandes, et qui ne craignait pas de signer, en y faisant quelques légères retouches, les œuvres de son élève.

Moreau le jeune paraît avoir continué de demeurer avec son père rue de Buci, au moins jusqu'à son mariage en 1765, car ce n'est qu'en 1770 qu'on lui connaît un autre domicile, rue de La Harpe. C'est donc rue de Buci qu'il composa notamment les dessins qu'il envoya en 1761, place Dauphine, aux expositions de *la Jeunesse.*

Menant une vie laborieuse et sédentaire, n'ayant pas des goûts mondains, il chercha de bonne heure à se marier avec une femme sérieuse comme lui. *Je ferais crever de rire,* disait-il, *si je voulais soupirer!* Il fit un excellent choix en épousant, à l'âge de vingt-quatre ans, Françoise-Nicole Pineau, bien qu'elle eût près d'une année de plus que lui. Elle était fille de Dominique Pineau, maître sculpteur, et de Jeanne-Marie Prault, sœur

du libraire-imprimeur Laurent Prault pour lequel Moreau a fait des illustrations. Les témoins du mariage, célébré le 14 septembre 1765 à Saint-Nicolas des Champs, paroisse de la jeune fille, furent, du côté de l'époux, le peintre Louis-Gabriel Moreau et l'ingénieur François-Didier Moreau, ses deux frères, et, du côté de l'épouse, Laurent-François Prault, se disant seulement imprimeur, et Georges Ledoux, marchand joaillier, ses deux oncles. Gabriel Moreau père prenait dans l'acte de mariage, non plus la qualité de maître perruquier, mais celle de *manufacturier de faïence*, demeurant *de fait* sur la paroisse de Saint-Sulpice, et *de droit* paroisse Sainte-Marguerite.

La femme de Moreau le jeune ne se contenta pas d'être pour lui une compagne fidèle; elle sut l'encourager dans ses travaux, faire pour lui des démarches utiles, et c'est à partir de son mariage que le grand artiste se révéla et prit son essor.

En 1770, la famille Moreau avait quitté la rue de Buci. L'ancien maître perruquier, puis faïencier, Gabriel Moreau, était fixé rue de la Roquette, et Jean Michel indiquait sa demeure rue de La Harpe, *vis-à-vis M. Le Bas*. Plus tard, Moreau le jeune habita au Palais de justice, ensuite rue du Coq-Saint-Honoré. En 1792, sa femme sollicita pour lui avec insistance et réussit, non sans peine, à obtenir un logement au Louvre qu'il conserva jusqu'en 1801. Enfin, à partir de 1802 jusqu'à sa mort en 1814, Moreau demeura rue d'Enfer-Saint-Michel. Sa femme était morte avant lui.

Nous n'avons pas à parler ici de la brillante carrière ni de l'œuvre considérable de Moreau le jeune. Tout le monde connaît ses merveilleuses compositions d'un dessin si élégant. Dès 1770, il fut nommé dessinateur des

Menus-Plaisirs et eut ainsi à représenter les fêtes du mariage de Marie-Antoinette, le sacre de Louis XVI, et toutes les grandes cérémonies de l'époque. Il a laissé plus de 2.400 pièces dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre. Ses illustrations de Molière, d'Ovide, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau ont fait la fortune des éditeurs et font rechercher aujourd'hui à prix d'or les volumes qui les contiennent.

— Il nous reste à mentionner comme ayant demeuré rue de Buci :

En 1745, le peintre Jean-Louis Gaineau, reçu le 16 janvier à l'Académie de Saint-Luc;

En 1749, le peintre Jean-Baptiste Desborde, reçu à l'Adémie de Saint-Luc le 20 octobre;

En 1750, le peintre Michel Pléja, reçu à la même Académie le 18 septembre;

En 1754, Martin-François Testard, riche marchand mercier, propriétaire de plusieurs loges à la foire Saint-Germain;

En 1758, Poupin, l'un des quatre jurés en exercice de la Communauté des *Peaussiers, teinturiers en cuir et falçonniers,* vendant des chaussons de chamois et toutes sortes de peaux;

En 1772, L'Abbé, basse chantante à l'Opéra;

En la même année 1772 : Levasseur, conseiller du roi, officier de la capitainerie générale des chasses; Charme, expert de l'Académie royale d'écriture; Rousseau, l'un des gardes de la Communauté des merciers;

En 1777 : Balas, maître tailleur dont une Note (publiée par l'*Intermédiaire des chercheurs* en juillet 1906), fait connaître le détail de la fourniture d'un uniforme d'officier des Dragons de Liancourt;

En 1779, M. Charles de Préjan seul mentionné dans la rue de Buci, par l'*Almanach de Paris contenant les demeures, noms et qualités des personnes de condition et autres vivant noblement;*

En 1788, Chaumier, fabricant de chapellerie et Fourmeau, fourreur;

En 1792 : Aubry, tailleur, électeur du quartier; Charme, expert écrivain, déjà cité en 1772; Dubois, membre agrégé du bureau académique d'écriture; Fremanger, messager d'État du Conseil des Cinq-Cents; Grisart, avocat au Tribunal de cassation; Perrin, membre de la Municipalité du Xe arrondissement; et Plessis, ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Commission temporaire des Arts.

L'histoire de la rue de Buci, de ses maisons et de ses habitants est enfin terminée. Elle a été plus longue que nous ne le pensions en la commençant, et pourtant il est probable que, plus d'une fois encore, le hasard viendra nous révéler quelque incident curieux, quelque personnage célèbre que nous regretterons de n'avoir pas signalé. Quoi qu'il en soit, ce travail incomplet, après avoir eu le mérite de procurer à son auteur les jouissances d'un voyage de découvertes, aura peut-être, en outre, l'heureux effet de montrer à nouveau combien une vieille rue de Paris, même la plus banale d'apparence, recèle de souvenirs intéressants. Notre distingué et regretté collègue M. Baillière avait ouvert la voie en écrivant son excellente monographie de la rue Hautefeuille. Nous avons essayé de suivre son exemple. A d'autres maintenant de continuer la série!

Paul Fromageot.

FIN.

NOTULES

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Le journal *l'Association ouvrière* a publié dans ses colonnes « *l'Atelier* et les disciples de Buchez dans le VI[e] arrondissement », notice lue au Comité D par M. Numa Raflin, le 26 juin 1903. (N[os] 302, 306, 310, 312, 313, 319 et 320; 15 février-15 août 1906.)

La Construction moderne, dans son numéro du 5 mai 1906, a, sous le titre : *Les Lions de l'Institut,* consacré un article à la notice que M. Numa Raflin a lue au Comité A, le 2 mars 1906.

COMMISSION DU VIEUX-PARIS.

Samedi, 11 novembre 1905. — M. Menant, directeur des Affaires municipales, fait connaître que toutes précautions sont prises pour la conservation des inscriptions peintes des sépultures de l'église Saint-Sulpice.

Hommage à la Commission du Vieux-Paris, de l'ouvrage intitulé *Au Palais du Luxembourg. Quelques témoins des âges antiques*, de notre collègue Eug. Toulouze.

M. Lambeau fait connaître que deux photographies ont été prises avant la démolition de l'hôtel de Miraulmont, sis rue Hautefeuille, 9. M. Laugier signale que deux pierres d'angle de cet hôtel portaient : l'une RUE HAUTE-FEUILLE, 18, l'autre RUE SERPENTE, 18.

Communication de notre collègue N. Raflin, sur la maison sise rue Monge, 12, et le bas-relief sculpté placé à son premier étage.

Samedi, 9 décembre. — Rapport de notre président, M. Félix Herbet, sur une communication relative au marché Saint-Germain, émanant de M. Yves Barré.

Rapport de M. Sellier sur l'ouvrage de M. E. Toulouze, *Le Luxembourg,* dont l'hommage a été signalé dans la séance précédente.

Lecture, par M. Lucien Lambeau, d'une volumineuse et remarquable monographie du couvent de l'Abbaye-aux-Bois.

Samedi, 13 janvier 1906. — M. Lambeau propose le nettoyage et l'isolement de l'ancienne inscription : « RUE DU GINDRE, 19 » qui se trouve rue de Madame, 12.

M. Herbet, conformément au vœu émis par notre société,

demande que le portail de la Chapelle de la Vierge de Saint-Germain des Prés, réédifié dans le square Cluny, soit transporté dans le square Saint-Germain des Prés où se trouvent des fragments importants de la même chapelle. Ce vœu est adopté par la commission, malgré l'opposition de M. Selmersheim.

Samedi, 10 *février*. — Avis de démolition d'immeubles sis rue des Quatre-Vents, 2, et rue des Poitevins, 5. Celui-ci sera photographié.

Rapport de notre président, M. Félix Herbet, sur les maisons de la rue de Buci qui doivent être prochainement démolies : Aspect actuel, histoire d'après notre collègue M. P. Fromageot.

Samedi, 10 *mars*. — Demande d'inscription formulée par M. André Laugier et la Société des amis des monuments parisiens, pour les fragments d'architecture du square nord de Saint-Germain des Prés.

Samedi, 7 *avril*. — La plaque de la rue du Gindre (rue Madame, 12), est nettoyée et isolée.

L'inscription demandée dans la séance précédente est en place : elle signale que les fragments d'architecture placés dans le square de Saint-Germain des Prés, proviennent de la grande chapelle de la Vierge construite en 1242 et dépendant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés.

Une inscription est placée sur la maison de la rue Visconti, n° 1, au coin de la rue de Seine. Elle est ainsi formulée : ANCIENNE RUE DES MARAIS.

Samedi, 12 *mai*. — Les grilles en fer forgé retrouvées dans les caves de Saint-Sulpice, sont attribuées au musée Carnavalet.

Par lettre du 20 avril, M. Dujardin-Beaumetz accorde le transfert du portail de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés dans le square du même nom. Par une nouvelle lettre du 29 avril, il retire provisoirement son autorisation.

Sur la proposition de M. A. Laugier, une plaque portant : ANCIENNE RUE TARANNE, sera apposée sur la maison sise boulevard Saint-Germain, 175.

Ch. S.

Le gérant : Charles SAUNIER.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

MEMBRE CORRESPONDANT

M.

LAZARD (Lucien), *archiviste adjoint aux Archives de la Seine*, rue Rochechouart, 49.

SOCIÉTAIRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.

DELTEIL (Loys), *graveur* et *expert*, rue des Beaux-Arts, 2 ; présenté par MM. F. Herbet et Charles Saunier.

FOURDRIGNIER, *archéologue*, rue du Cherche-Midi, 119 ; présenté par MM. Fromageot et Sudre.

HABERT (Georges), *typographe*, rue des Grands-Augustins, 16 ; présenté par MM. Raflin et Charles Saunier.

THÉVENIN (André), *attaché à la Bibliothèque Nationale*, boulevard Montparnasse, 116 ; présenté par MM. Léo Mouton et Charles Saunier.

RÉUNIONS DES COMITÉS

ANNÉE 1906

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, ANCIENS HÔTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. G. DEMOMBYNES.
Vice-Président : M. NUMA RAFLIN.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 2 *novembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Demombynes, G. de Nouvion, Bonnet, V. Dujardin, Dujardin fils, Durocher, Enlart, Fromageot, Herbet, Mouton, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Dujardin offre une série de cartes postales représentant des vues du VIe arrondissement.

M. Mouton n'a pu réunir encore les documents concernant les relations littéraires de Linguet et de Dorat. Il commence la lecture d'une étude sur Fontaine de Biré, trésorier des guerres, et sa famille pendant la Révolution.

Prochain ordre du jour :

M. Mouton : Fontaine de Biré et sa famille pendant la Révolution (suite).

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 7 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Demombynes, V. Dujardin, G. de Nouvion, Dujardin fils, Fromageot, Herbet, Laschett, Masson, Mimerel, Mouton, Raflin, Semichon, Sudre et Vuaflart.

M. Dujardin donne lecture de lettres d'une voyageuse anglaise à Paris, pendant le Directoire, traduites et publiées

par A. Babeau. Les fragments communiqués concernent Saint-Sulpice, le Luxembourg, l'Odéon et la Monnaie.

M. Vuaflart lit une note relative à une copie, par Slodtz, d'un Christ de Michel-Ange. Cette statue, que le curé Dulau d'Allemans aurait désirée pour l'église Saint-Sulpice, n'y a jamais été placée. Elle se trouve actuellement dans l'église du Dôme des Invalides.

M. Mouton continue son intéressante communication sur Fontaine de Biré et sa famille.

Prochain ordre du jour :

M. Mouton : Fontaine de Biré et sa famille pendant la Révolution (suite).

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ B. — ARTS RELIGIEUX, ÉGLISES ET COUVENTS.

Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Vice-président : M. SOUDÉE.
Secrétaire : M. R. LE CHOLLEUX.

Vendredi, 12 octobre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. P. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, V. Dujardin, Herbet, Hoffbauer, Laschett, Mimerel, Masson, Mouton, Nocq, Saunier, Schürr, Sudre, Théo de Bellefonds et Vuaflart.

M. le Président exprime, au nom du Comité, les regrets que cause à la société la perte de M. Henri Bouchot, ancien membre du conseil, et adresse à la famille du défunt les condoléances du Comité.

M. Schürr continue sa communication sur Casimir, roi de Pologne et abbé de Saint-Germain des Prés.

M. Vuaflart lit les documents qu'il a réunis sur les Étapes du Christ de Slodtz, d'après Michel-Ange.

Ordre du jour :

M. Vuaflart : Tableaux du noviciat des Jésuites.

M. Schürr : Le roi Jean-Casimir de Pologne, abbé de Saint-Germain des Prés.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 9 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, Soudée, Le Cholleux, Demombynes, Herbet, Laschett, Masson, Mimerel, Saunier, Schürr, Soudée, Sudre et Vuaflart.

M. Vuaflart fait une communication sur deux tableaux qui étaient placés dans la chapelle du noviciat des jésuites ; l'un était du Poussin et représentait *Saint François-Xavier ressuscitant une jeune fille ;* l'autre était de Vouet. Le premier est maintenant au Louvre, on ignore où se trouve le second.

En janvier 1763, lors de la liquidation des biens des jésuites qui suivit leur départ de France, ces deux tableaux furent achetés moyennant la somme totale, frais compris, de 4.960 livres pour le compte du Roi, sur un rapport adressé par Cochin au marquis de Marigny.

Le noviciat des jésuites fut occupé à la fin du XVIII[e] siècle parla franc-maçonnerie. Les deux loges les plus puissantes y tinrent leurs assises : la loge du Grand-Orient, protégée par le duc d'Orléans, et la loge des Neuf-Sœurs, protégée par le comte d'Artois.

M. Schürr reprend la suite de sa communication sur Jean-Casimir, roi de Pologne, abbé de Saint-Germain des Prés, depuis son élévation au trône en 1648, et son mariage avec Marie-Louise de Gonzague-Nevers, veuve de son frère, jusqu'à son départ pour la France lorsqu'il obtint de Louis XIV l'autorisation d'y venir incognito.

M. Vuaflart lit une lettre adressée par Pahin de la Blancherie au *Journal de Paris,* du 16 septembre 1778, au sujet d'une bague du roi Casimir, bague en ivoire où étaient représentés plus de 60 personnages.

Prochain ordre du jour :

M. Vuaflart : Vente du mobilier de l'église Saint-André des Arts.

M. Schürr : Jean-Casimir de Pologne en France (suite).

La séance est levée à dix heures dix.

Vendredi, 14 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : MM Fromageot, Le Cholleux, Enlart, Laschett, Masson, Mimerel, Mouton, Semichon, Sudre et Vuaflart.

Excusés : MM. Herbet et Saunier.

M. Vuaflart fait connaître les procès-verbaux de vente des objets mobiliers qui garnissaient l'église Saint-André des Arts. La première vente eut lieu le 24 ventôse an IV (14 mars 1796), rue Hautefeuille à l'encan national. Un lot assez hétéroclite de coussins, tapisseries, boîtes et coffres, échelles, plusieurs grandes gaules de bois, flambeaux, pupitres, brancards, lanternes, etc., offert à 3.000 livres, fut vendu 6.700 livres en assignats (les 100 livres valaient 7 sols).

La seconde vente, le 15 floréal an IV (4 mai 1796), rapporta 319.685 livres, dont 15.000 pour les bois de menuiserie offerts à 4.000 livres, et dont faisaient partie le maître-autel et trois stalles du chœur.

Le 16 floréal, le buffet d'orgue, crié 20.000 livres, monta à 131.000 livres; l'horloge en fer, sur une mise à prix de 3.000 livres se vendit 50.500 livres; les tableaux religieux furent adjugés à des prix variant de 50 à 2.000 livres, il y en avait 16. La vacation produisit 196.630 livres, soit un total de 516.415 livres.

Le 8 thermidor (26 juillet), il fut procédé à la vente de la charpente du clocher, seul objet restant à vendre. Mise à prix à 2.000 livres, elle monta à 4.300 livres.

M. Laschett offre 15 cartes postales de l'Abbaye-au-Bois et lit un article de souvenirs sur Mme Récamier.

M. Fromageot fait une communication sur la place Saint-Sulpice. En 1642, le curé de Saint-Sulpice emmène les séminaristes rue Guisarde et, en 1645, achète une maison et un jardin, rue du Vieux-Colombier.

En 1754 l'architecte Servandoni, chargé de l'achèvement de l'église Saint-Sulpice, avait fait adopter le projet d'une grande place qui devait être ornée de deux fontaines, et entourée de constructions symétriques. Une seule maison fut construite sur le modèle indiqué, au coin droit de la rue des Canettes, et la première pierre en fut posée le 2 octobre 1754. La place devait avoir 120 mètres sur 208.

Le 26 thermidor an VIII, Bonaparte adopta un plan réduisant les dimensions de la place qui devait former un demi-cercle.

En 1808, nouveau plan fixant à la place une forme rectangulaire; en 1810 prolongement jusqu'à la rue du Pot-de-Fer, achèvement en 1811.

En 1838 la place est nivelée et plantée; en 1844 elle est ornée de la fontaine de Visconti; en 1847, enfin, l'alignement est fixé sans obligation de façades symétriques.

M. Fromageot avant de lever la séance exprime la satisfaction de la Société historique en apprenant qu'un de ses membres, M. Courboin, est nommé conservateur-adjoint des estampes à la Bibliothèque nationale.

Prochain ordre du jour :

M. Schürr : Jean-Casimir en France.

M. Vuaflart : Saint-André des Arts.

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

COMITÉ C. — Institutions (collèges, hôpitaux, marchés), théatres.

Président : M. Alexandre de Haye.
Vice-Président : M. Laschett.
Secrétaire : M. Bonnet.

Vendredi, 18 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Fromageot, Herbet, Masson, Maillard de Broye, Mouton, Mimerel, Raflin, Régamey, Saunier, Schürr, Sudre et Vuaflart.

MM. Mouton et Saunier remplissent les fonctions de secrétaires.

A propos d'un livre récemment publié (1) et d'une chronique de M. André Hallays, M. Saunier résume la vie de Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien de Louis XIV et l'un des fondateurs de l'Académie de chirurgie. Il habitait rue Jacob.

M. Raflin offre le catalogue de la collection Fantin-Latour et quatre photographies de la maison d'Auguste Comte.

M. Raflin signale également une profession de foi signée Heim, prix de Rome, lancée dans le quartier de la Monnaie, lors des élections municipales de 1887. De plus, il fait remarquer que les premiers autobus mis en circulation l'ont été dans l'arrondissement et rappelle que le même arrondissement eut le privilège des premiers omnibus qui parcoururent Paris en 1662.

M. Laschett signale la disparition de la grille du passage des Deux-Anges.

M. Régamey parle des modèles de l'école gratuite de dessins (Arts décoratifs), rue de l'École-de-Médecine. Ces modèles sont de toute beauté. Les théoriciens de l'enseignement du dessin semblent revenir à ces modèles, condamnés par la méthode Guillaume.

Prochain ordre du jour :

M. Ch. Saunier : Rapport lu à l'Institut, par Camus, sur le Virgile de Didot l'aîné.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 16 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Fromageot, Masson, Saunier, Semichon, Sudre et Vuaflart.

Excusés : MM. Herbet et Rouveyre.

(1) Georges Mareschal, Seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736), par le comte Gabriel Mareschal de Bièvre (1 vol., Librairie Plon).

M. Laschett donne connaissance d'une lettre de la société « le Vieux Montmartre » faisant don d'un exemplaire du mémoire en partie inédit de F. de Guilhermy sur *Montmartre*, que cette société vient d'éditer.

Il fait ensuite don de quatre journaux, imprimés dans l'arrondissement : le numéro unique du *Henri-Cinq*, en date du 29 septembre 1881 ; *L'Ami du Peuple*, du 15 juillet 1882; *Le Royaliste*, du 23 juillet 1882; le numéro de janvier 1905 du bulletin mensuel de la *Maison du Peuple*. Il offre en outre un recueil de vignettes.

M. Saunier, donne connaissance du rapport fait par Camus, en l'an VI, à l'Institut national, sur le *Virgile* de Didot l'aîné.

M. Fromageot fait un exposé des corrections et additions qu'il se propose de faire à la suite de son travail sur la rue de Buci. Cette communication se rapporte notamment aux difficultés qui ont existé entre François Ier et la municipalité qui ne voulait pas faire les dépenses nécessaires pour l'ouverture et l'entretien de la porte de Buci. Il parle ensuite de divers numéros de la rue de Buci. Du 17 où d'Artagnan, lieutenant général, est mort en 1725, en son hôtel; des numéros 24-26, 27-28 où ont habité un certain nombre de personnages : abbés, actrices, maîtres de danse, perruquiers et artistes.

La séance est levée à dix heures et quart.

Vendredi, 21 *décembre*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Laschett, Bonnet, Bruel, Herbet, Mouton, Saunier et Sudre.

Sur une question de M. Mouton, M. Bruel donne des indications sur la constitution et le fonctionnement des Archives nationales. Les lacunes qui existent sont le fait des ministères qui ne font pas des versements réguliers. Les archives ne peuvent pas opérer le dépouillement de toutes les liasses qu'elles reçoivent; mais elles conservent scrupuleusement ce qu'on leur envoie. C'est au chercheur qu'il appartient de suivre tel fait historique qu'il veut connaître dans les liasses des différents

fonds, distincts les uns des autres, par exemple : police, justice, intérieur, etc.

M. Laschett donne lecture des opinions exprimées, en 1887, sur Jeanne d'Arc par divers académiciens (Taine, Leconte, de Lisle, Renan, Nisard, etc.)

Prochain ordre du jour :

Les anciens hôtels de l'arrondissement, d'après un travail de M. de Vaulabelle.

La séance est levée à dix heures vingt.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Léo Mouton.
Secrétaire : M. Henri Masson.

Vendredi, 26 *octobre* 1906, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, L. Mouton, H. Masson, Bruel, Courboin, Fromageot, Laschett, Henry Nocq, Prunières, Raflin, Saunier, Schurr, Sudre, Théo de Bellefonds et Vuaflart. — M. le baron de Winck de Deux-Orp assiste également à la séance.

En l'absence de M. Rouveyre qui s'excuse de ne pouvoir se rendre à la réunion du comité, M. Herbet prend place au fauteuil présidentiel.

M. Fromageot offre pour la bibliothèque un exemplaire de l'*Histoire des Embaumements,* par le docteur J.-N. Gannal (Paris, 1841, in-8).

M. Saunier rappelle que la famille du docteur Gannal a fait don à notre Société, par l'entremise de notre collègue M. Eugène Toulouze, du beau et remarquable portrait de ce savant chimiste-embaumeur, peint par Mlle Eugénie Henry en 1841 et qui figura honorablement au Salon de cette année-là. Ce portrait, ainsi que nos collègues ont pu le voir, décore la salle de nos réunions.

M. Albert Vuaflart, dans une étude très documentée et très appréciée, expose le procédé de la gravure en trois couleurs inventée par Jacques-Christophe Le Blon, né de réfugiés français à Francfort-sur-le-Mein en l'année 1667. Après de nombreuses pérégrinations loin de sa ville natale, notamment à Rome, à Amsterdam et à Londres, cet artiste vint se fixer à Paris au mois d'août 1737, et s'installa dans une maison de la rue Percée Saint-André des Arts qui a disparu en 1856 lors de l'ouverture du boulevard Saint-Michel. Cet immeuble, berceau à Paris de la gravure française en couleur, était la troisième à droite en entrant par la rue Hautefeuille. A cette époque Le Blon avait soixante-dix ans. Immédiatement il obtint un privilège royal pour sa manière de graver et s'associa dès lors avec un sieur Lemarchand des Castillon, lequel, en réalité, n'était que le prête-nom du trésorier triennal de la chambre aux deniers, Gaultier de Mondorge.

Ce Gaultier de Mondorge fut, à sa louange, pendant les quelques années qui restaient à vivre au vieil artiste, comme il le fut ensuite à sa jeune enfant, son sincère et dévoué protecteur.

Les premières productions, à Paris, de la gravure en couleur furent le portrait du cardinal de Fleury, d'après Rigaud, et celui de Van Dyck, d'après lui-même. L'année suivante le porrait de Louis XV était donné, puis d'autres encore, qui actuellement sont extrêmement recherchés par les amateurs de tous les pays.

Le Blon mourut à soixante-quatorze ans, le 15 mai 1741, dans la maison de la rue Percée où il avait exercé son art et où la fortune lui était restée opiniâtrement rebelle ; il fut inhumé, quoique protestant, à l'insu du clergé qui ignorait cette circonstance, dans le vieux cimetière de Saint-Séverin où sa cendre repose toujours.

M. Vuaflart ajoute d'autres détails sur les élèves que forma ce maître de la gravure en couleur : sur Nicolas-Blaise Lesueur, sur Pierre-François Tardieu, sur Nicolas Blakey et sur Jean Robert, ainsi que sur Jacques Dagoty de Marseille qui, sans scrupules, s'empara du procédé de Le Blon et s'en attribua la découverte. — De nos jours M. Louis Ducos du

Hauron a retrouvé la manière, momentanément perdue, de graver de Le Blon à l'aide des trois planches primordiales rouge, bleue et jaune, et c'est encore dans nos quartiers, dans les ateliers du père de notre collègue M. Léon Dujardin, rue Vavin n° 28, que cette rénovation s'est faite et s'est depuis propagée avec succès sur les deux continents.

Incidemment, et à propos de la découverte contemporaine de Ducos du Hauron, M. Courboin fait connaître cette singulière coïncidence : C'est que le même jour où Ducos faisait enregistrer son procédé de gravure, Charles Cros, un autre chercheur, en déposait un tout à fait semblable; mais la priorité resta acquise à Ducos du Hauron.

Prochain ordre du jour :

M. Ed. Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés en 1402.

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

Vendredi, 23 *novembre* 1906, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Mouton, H. Masson, Demombynes, Léon Dujardin, Enlart, Fromageot, Herbet, Laschett, Mimerel, Raflin, Saunier, Schurr, Semichon, Sudre et Vuaflart.

En l'absence de M. Rouveyre, excusé, M. Léo Mouton préside la séance.

M. Vuaflart signale, d'après le *Journal de Paris,* du 24 avril 1783, l'ouverture du cours théorique et pratique d'accouchement fait par le célèbre chirurgien Baudelocque dans son amphithéâtre du n° 44 de la rue Dauphine (actuellement n° 41). Baudelocque, quittant la rue de la Harpe, était venu habiter cette maison dès le début de la même année 1783.

M. Fromageot offre deux petites pièces de circonstance, imprimées par Renaudière fils, rue des Deux-Portes Saint-André n° 3, où sont relatées, avec force commentaires, l'empoisonnement et la mort, le dimanche 26 nivôse an V (15 janvier 1797) de la demoiselle Trumeaux, victime de son propre père, l'épicier Trumeaux qui tenait boutique rue de la

Harpe, n° 507 près la place Saint-Michel. — M. Raflin fait également don du n° 302 de l'*Association ouvrière*, organe des associations ouvrières de production. Des remerciements sont adressés à MM. Fromageot et Raflin.

Diverses observations sont échangées entre MM. Fromageot, Herbet et Masson à propos de l'emplacement exact de la place Saint-Sulpice primitive, laquelle fut formée, dès 1754, sur les terrains des premières maisons de la rue des Aveugles et de l'angle oriental de la rue des Canettes. Actuellement cette ancienne place, ou plutôt cet embryon de place qui dura jusqu'en 1804, est représentée par le sol qui se trouve devant les n°s 2, 4, 6 et la partie latérale de l'église correspondante.

M. Masson fait lecture de diverses petites pièces documentaires concernant le VIe arrondissement.

M. Enlart donne d'intéressants détails sur l'architecte Pierre de Montereau. Ce fut lui, et non pas, comme on l'a cru et imprimé jusqu'ici, Pierre de Montreuil, qui construisit la charmante chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, détruite en 1802. Pierre de Montereau est également l'auteur de la chapelle du château de Saint-Germain en Laye.

Prochain ordre du jour :

M. Ed. Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés en 1402.

M. Laschett : Notice sur le graveur Ferdinand Gaillard.

M. Vuaflart : Les porcelainiers dans l'ancien XIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 28 *décembre* 1906, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Léo Mouton, Henri Masson, Demombynes, Fromageot, Herbet, Laschett, Henri Nocq, Saunier, Sudre et Vuaflart.

M. Rouveyre, toujours souffrant, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Mouton, vice-président, est chargé de

lui transmettre les vœux unanimes du Comité pour le prompt rétablissement de sa santé.

M. Laschett lit plusieurs notes extraites de la *Semaine des Familles*, sur le célèbre peintre-graveur Ferdinand Gaillard qui mourut, en 1887, au n° 74 de la rue Madame. — M. Saunier ajoute diverses considérations critiques sur les œuvres de plusieurs anciens artistes de l'arrondissement.

M. Vuaflart, après avoir cité les adresses, à peu près inédites de Pahin de la Blancherie qui, en 1780, habitait la rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, la deuxième porte cochère avant la rue Garancière (n° 25 actuel de la rue Saint-Sulpice); de Petit-Radel, docteur régent de la Faculté de médecine, tenant son cours, en 1785, rue Dauphine, n° 44; de Fer de la Noüerre, « promoteur de l'établissement de la navigation intérieure de France », rue du Petit-Bourbon n° 13; et de Marie-Émilie Boucher, fille du peintre galant du XVIIIe siècle, qui ayant épousé le premier commis des bâtiments du roi, Gabriel Cuvillier, mourut au n° 2 actuel de la rue de Tournon en 1784, relate une séance du Salon de la Correspondance des sciences et des arts, où le commodore Paul Jones, averti qu'il allait être élogieusement traité dans les vers d'un jeune aveugle dont le talent et l'éducation étaient soumis à l'appréciation de l'assemblée, s'enfuit précipitamment de la salle de réunion, ce qui permit à un sieur Theveneau, pour que l'assistance n'en perdît rien, d'improviser quelques hémistiches sur la modestie du héros à la mode.

M. Vuaflart cite également une annonce relative à la vente des meubles, effets et matériaux divers provenant du *Cirque royal* du boulevard Neuf (boulevard du Montparnasse), vente qui eut lieu à la fin de janvier de l'année 1786. Puis le même collègue donne lecture de son étude sur l'importante et très réputée fabrique de porcelaine des frères Dagoty établie, tout à la fin du XVIIIe siècle et dans les années du premier Empire, rue Notre-Dame des Champs à l'angle de la rue de Chevreuse. Cet établissement, à la fois industriel et artistique, fabriquait la porcelaine dure décorée et ne faisait pas moins de trois cent mille francs d'affaires par an. Son magasin de vente, installé sur le boulevard Poissonnière, jouissait de la plus

grande vogue et devint plus tard le magasin de la non moins célèbre maison Honoré qui, elle aussi, eut une très grande réputation parmi les porcelainiers. M. Vuaflart ajoute d'autres détails et produit plusieurs pièces documentaires concernant cette famille des Dagoty qui descend de Gautier-Dagoty, le fameux graveur en couleur du XVIIIe siècle.

M. Fromageot fait don : 1° d'une lithographie de Marlet détachée des *Tableaux de Paris* publiés par cet artiste sous la Restauration, et représentant le Marché aux chiens qui se tenait alors au marché Saint-Germain ; 2° d'un tableau dressé vers 1822 par le docteur Pelletan, indiquant les mesures d'assainissement propres à assurer la salubrité des voies publiques du quartier de l'École de Médecine.

M. Vuaflart, au nom de notre collègue M. le baron de Winck, offre également une grande gravure encadrée, représentant Paris à vol d'oiseau. Cette planche, intitulée *le Nouveau Paris*, donne l'aspect général de la ville à la fin du second Empire et au début de la troisième République. Elle a été dessinée et gravée en taille-douce par Hilaire Guesnu et imprimée par Chardon aîné.

D'unanimes remerciements sont adressés à nos collègues pour leur libéralité envers la Société.

Prochain ordre du jour :

M. Édouard Rouveyre : Gaultier du Four, orfèvre du monastère de Saint-Germain des Prés.

M. Vuaflart : Alexandre Kucharsky, dernier peintre de la reine Marie-Antoinette.

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

ORGUES ET ORGANISTES
DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

En 1662 l'Abbaye de Saint-Germain des Prés ne possédait pas encore de grand orgue. Il y avait seulement dans le chœur de l'église un petit orgue d'accompagnement appelé *portatif*, *régale* ou *positif*. C'était insuffisant pour les jours de grandes cérémonies, et les Religieux déploraient leur pauvreté qui ne leur permettait pas de suivre l'exemple de Saint-Sulpice, de l'abbaye de Saint-Victor et de tant d'autres, dont on vantait les belles orgues.

Or, voici qu'un jour de cette année 1662, un inconnu aborde dans la cour de l'Abbaye un Bénédictin et lui dit : « Depuis longtemps j'ai le désir de donner un grand orgue à votre église. Voici un sac contenant six mille livres que je vous donne pour en faire l'acquisition. » Et l'inconnu, remettant au religieux un sac rempli d'or, disparaît sans autre explication (1).

Le Bénédictin, assez surpris sans doute, s'empresse de porter ce beau cadeau au Père Prieur. Mais celui-ci, très sévère, déclare qu'il est impossible de recevoir un pareil don, le Chapitre général ayant seul droit de l'accepter

(1) *Choses mémorables de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés.* (Bib. nat. mss. f. fr. 18.816),

et de commander les travaux nécessaires, et il ordonne de rendre le sac d'écus au donateur. Grand embarras pour le pauvre religieux ! Heureusement survient Messire Du Ruble, doyen des *Seniores* du monastère, homme avisé et d'expérience, qui se porte fort d'obtenir l'autorisation du Chapitre général, se charge du dépôt, et tout de suite se renseigne auprès d'un bon *faiseur d'orgues*, nommé Thibaud, sur le travail et la dépense à faire.

La conduite du Père Du Ruble fut pleinement approuvée par le Chapitre, et la construction d'un buffet d'orgue fut immédiatement entreprise par Thibaud. En juillet 1663, le jubé qui existait au-dessus du porche d'entrée fut abattu et remplacé par une grande tribune *en forme d'anse de panier,* destinée à recevoir le buffet. Au commencement du printemps de 1664 eut lieu la cérémonie de la pose des quatre premières chevilles. Dom Bernard Audebert, Supérieur général, armé d'un marteau doré, enfonça la première cheville; Messire Douceur, Grand Prieur des Anciens, enfonça la seconde; Dom Ignace Philbert, Prieur du monastère, enfonça la troisième; et Dom Du Ruble, Doyen des Anciens, qui avait pris sur lui la décision de l'entreprise, enfonça la quatrième cheville (1).

Le travail se trouva retardé par la mort du facteur Thibaud qu'on remplaça par Alexandre Thierry fournisseur du roi ; et ce ne fut qu'en juillet 1667 que l'orgue fut complètement achevé. On procéda à sa réception, et le *Livre de la Sacristie* (2) nous en donne une description détaillée, de plus de six pages. Voici seulement le passage relatif à l'ensemble monumental et décoratif, du petit

(1-2) Bib. nat. mss. f. fr. Abbaye de Saint-Germain des Prés, n. 18. 818, p. 212 et suiv.

buffet appelé *positif*, placé en avant des claviers, et du grand buffet s'élevant par derrière :

Le buffet du positif est entouré de quatre tourelles aux deux bouts, d'une tourelle au milieu faisant un trèfle, le tout cintré. Au bas des dites tourelles, il y a *arquitrave*, frise et corniche ; aux deux tourelles du bout il y a des lampes et, à la tourelle du milieu, quatre petits termes et un vase, le tout percé à jour, le plat-fond est orné d'architecture à compartiments et cintré. Au haut des dites tourelles, il y a frise et corniches, et les claires-voies au-dessous et au-dessus, cinq petits anges tenant des instruments de musique.

Le grand buffet de l'orgue a 28 pieds de largeur, cintré en anse de panier et 5 pieds dans œuvre ; il y a deux grands termes aux deux côtés, posés sur des *piédestalle* au-dessous des tourelles des bouts, avec arquitrave, frise, taillé de fleurs de lys et fleurons et la corniche au-dessus. Le corps d'en bas a 11 pieds de haut, les panneaux sont remplis d'ornements, savoir des armes de Notre Saint-Père le Pape et de la congrégation de Saint-Maur.

Les deux tourelles des côtés ont 15 pieds de haut, et, au-dessus de chacune tourelle, il y a un ange de 6 pieds de haut tenant l'un une basse, l'autre une viole. Les deux tourelles attenant ont 12 pieds de haut et deux grands anges de 6 pieds de haut tout debout, posés sur des piédestaux, et tiennent chacun deux trompettes. La tourelle du milieu a 20 pieds de haut avec deux grandes consoles au côté et la claire-voie. Il y a une main de justice qui marque l'heure, à cause de la frise qui tourne sur laquelle les heures sont marquées, et sert de cadran ; et au-dessus, il y a une couronne royale remplie d'ornements et d'architecture.

Le dit buffet a 35 pieds, ou environ, de hauteur et 28 pieds de largeur, et 5 pieds dans œuvre de profondeur, le tout cintré.

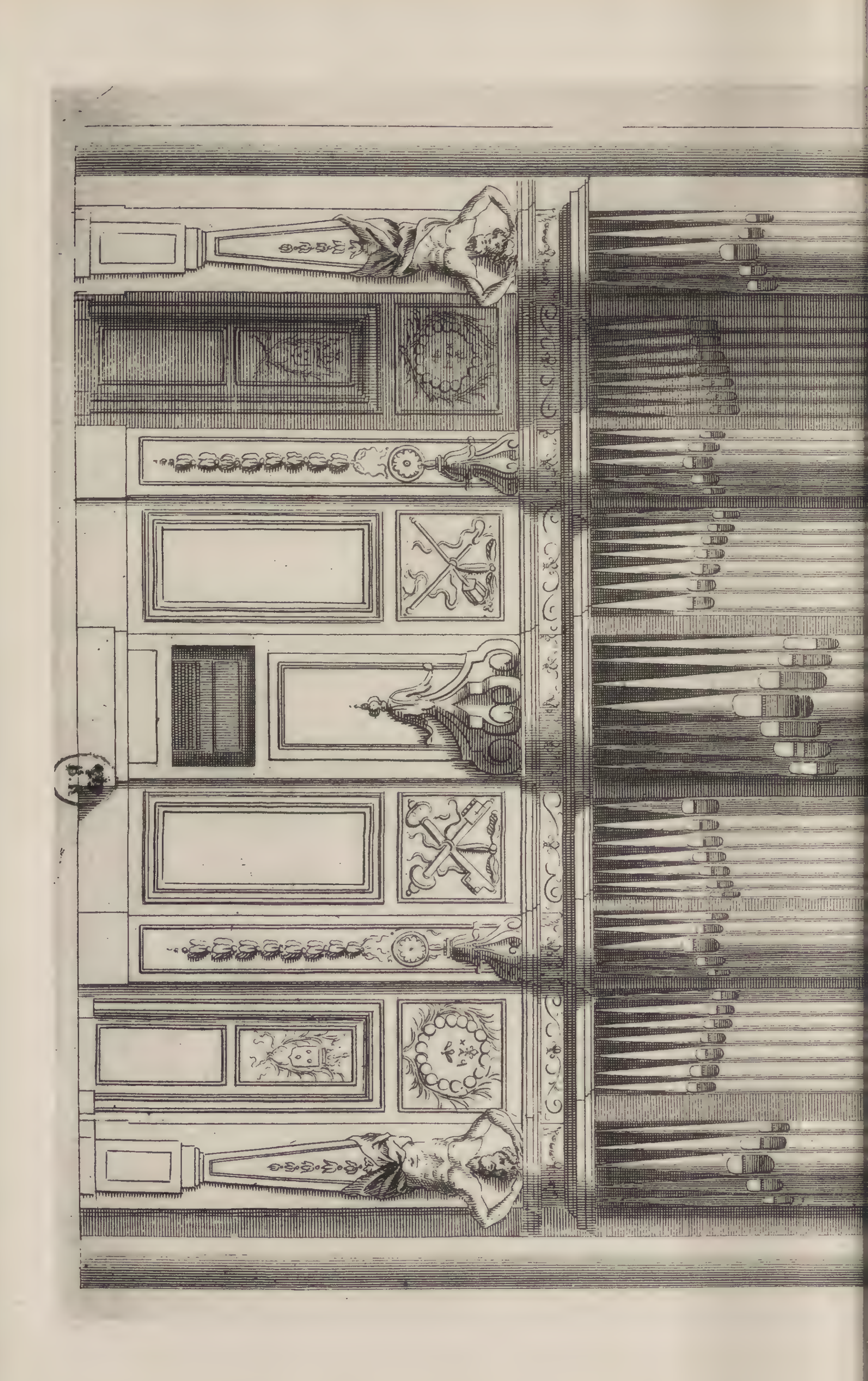
Vient ensuite l'énumération de tous les *jeux*, et le détail de leurs installations et de leur fonctionnement,

depuis *le cromorne, le bourdòn, le clairon, la trompette sonnante, le nasard, la cimbale*, etc. jusqu'à *la flûte, le flageolet, la voix humaine, l'écho* et *le rossignol,* le tout mis en œuvre par cinq grands soufflets, quatre claviers d'ébène avec *feintes d'ivoire*, un clavier de pédales de bois de chêne, et des *registres à pommes d'ébène.*

On verra ci-contre les reproductions de deux anciennes gravures de la Bibliothèque nationale représentant ce positif et ce grand buffet d'orgue de l'Abbaye, probablement à une époque à peu près contemporaine de l'inauguration, bien que l'on puisse y remarquer quelques petites différences avec la description qui précède. Mais on y trouve bien les cinq anges groupés sur les tourelles du positif, les autres grands anges assis ou debout sur les hautes tourelles du grand buffet, tenant des instruments de musique, et, au milieu, tout en haut, la couronne royale sous laquelle tourne le cadran circulaire.

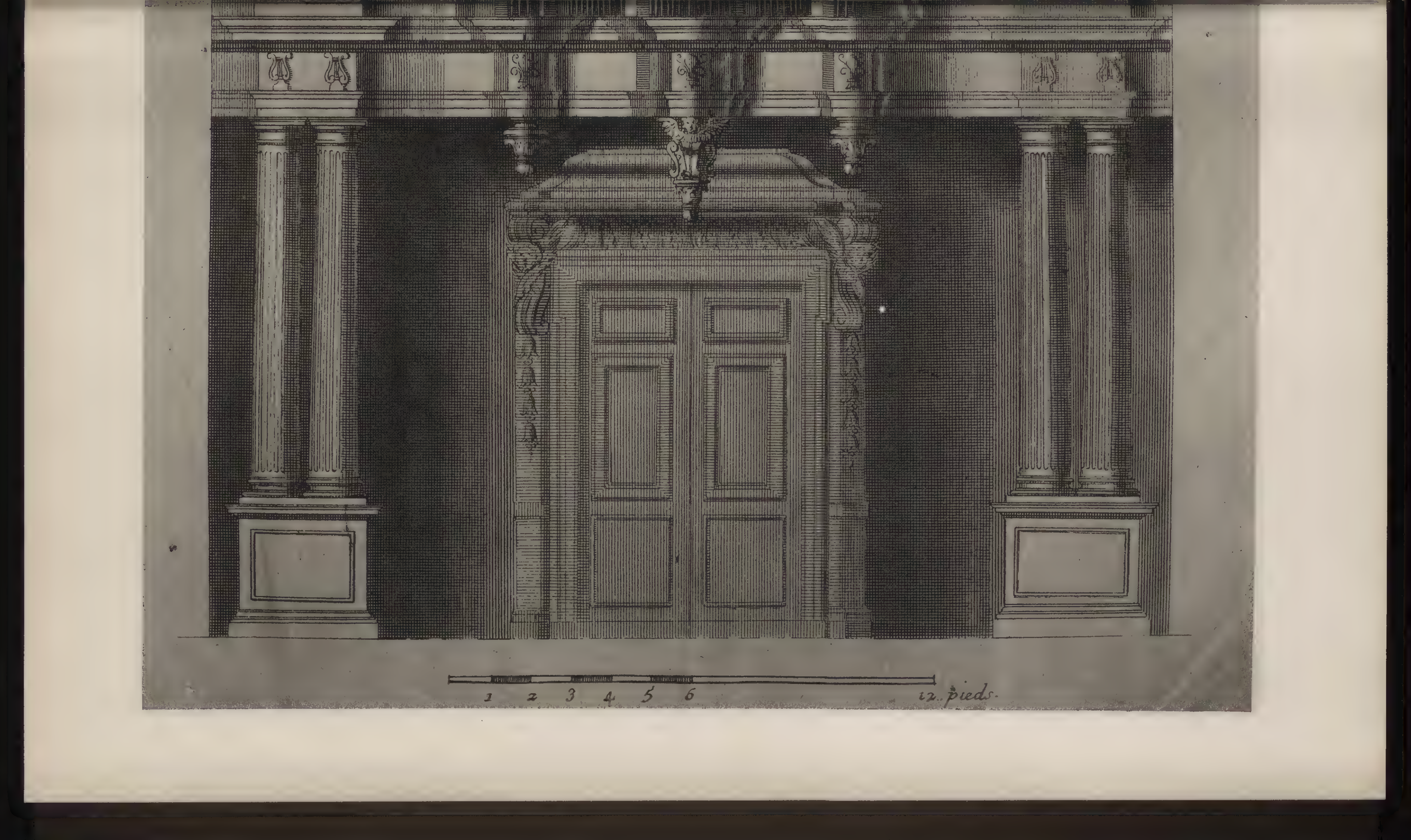
Pour jouer de ce bel orgue, il fallait un artiste d'un talent reconnu. Le Chapître de l'Abbaye décida de s'adresser à Thomelin qui était l'un des quatre organistes de la chapelle du roi et en même temps organiste de Saint-Jacques-la-Boucherie. Son habileté était telle, disait Titon du Tillet, qu'on allait en foule à Saint-Jacques pour l'entendre.

Thomelin inaugura donc en 1667 l'orgue de Saint-Germain des Prés, mais, comme ses multiples emplois le rendaient inexact aux offices, les Religieux chargèrent un jeune organiste nommé Quesnel de le suppléer à l'ordinaire. Thomelin était irascible et violent; il revendiqua la possession exclusive de son orgue et il voulut expulser Quesnel qui se défendit. Le Chapître dut intervenir et résolut qu'on réglerait les jours de service attribués aux deux organistes, et que si M. Thomelin ne voulait pas accepter ce partage

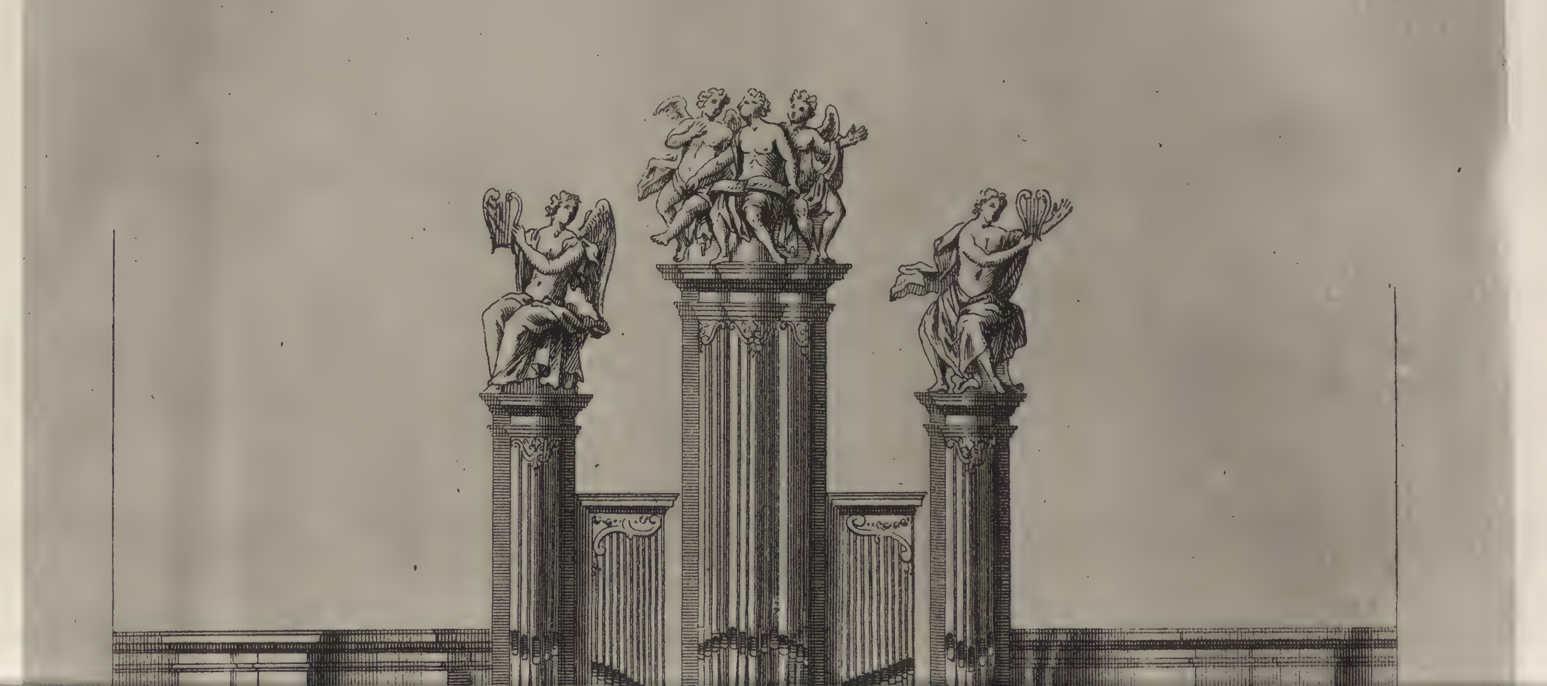


Elévation du Grand Bufet de l'Orgue de l'Abbaye de Saint Germain des Prez.




1 2 3 4 5 6 12. pieds.

Elévation du Porche et du Positif de l'Orgue de l'Abbaye de S.t Germain des préz.



avec Quesnel, on les exclurait tous les deux pour s'adresser à un tiers. Thomelin se résigna, et ce fut lui sans doute qui, le 19 novembre 1669, joua pour l'entrée solennelle de Jean-Casimir, ex-roi de Pologne, devenu, par la grâce de Louis XIV, abbé de Saint-Germain. Le chroniqueur de l'Abbaye mentionne sur son Journal, à cette occasion, que *l'orgue s'accordait merveilleusement* avec les trompettes et les hautbois accompagnant le chant du *Te Deum.*

Quesnel quitta la France pour aller se fixer au Canada, et Thomelin resta seul organiste titulaire de l'Abbaye, avec un traitement de deux cents livres par an. Toujours fort inexact, et voulant éviter l'intrusion d'un nouveau rival, il se fit suppléer par un de ses élèves, nommé Tassin, respectueux et dévoué pour son maître, recevant sans mot dire injures et bourrades, faisant tout le service de l'église et ne réclamant aucune part des honoraires. En 1693, Thomelin mourut. Tassin sollicita l'honneur de continuer à tenir l'orgue en s'engageant par écrit à ne demander jamais aucune rétribution. Le Chapitre accueillit avec plaisir cette demande, et se contenta de donner chaque année, comme gratification à ce modeste artiste, une pièce de vin des vignobles de l'Abbaye qui était, comme on le sait, propriétaire des côteaux de Suresnes!

En 1694, l'orgue ayant besoin de réparations, les Religieux, toujours économes, observèrent que s'ils s'adres saient à un fabricant, ils en auraient pour une grosse somme d'argent, et ils chargèrent *un commis de la Congrégation, appelé Jean Brocard, très habile ouvrier,* de faire le nécessaire. Celui-ci y travailla pendant près d'une année, démonta entièrement, nettoya et remit à neuf les tuyaux, les sommiers, les claviers, et fit si bien, d'après le

Chroniqueur, que l'orgue fut considéré comme *un des plus accomplis qui soit dans Paris*.

Tassin avait repris son service, toujours gratuitement, depuis le mois de juin 1695. Enfin en octobre 1698, le Père Prieur, Dom Mathieu Gilbert, observa *qu'il n'était pas juste ni honorable á la Communauté* de ne donner aucun salaire à ce pauvre organiste et fit décider de lui attribuer deux cents livres par an comme autrefois à Thomelin. Pendant vingt ans environ, Tassin dut encore tenir l'orgue de l'Abbaye, car on ne trouve ni dans le Journal des *Choses mémorables*, ni dans le *Livre de la Sacristie,* ni dans le registre des *Délibérations du Séniorat* aucune trace de la nomination d'un nouvel organiste.

De 1720 à 1722, l'orgue dut subir une nouvelle réfection. Divers perfectionnements y furent apportés; le facteur Thierry y ajouta plusieurs jeux nouveaux et un cinquième clavier. Enfin tout était achevé en 1722, il en coûtait 2.400 livres à la Communauté, mais des experts déclarèrent l'orgue excellent, et l'on put le confier à un nouvel organiste alors célèbre, Guillaume-Antoine Calvière. Celui-ci était, paraît-il, un compositeur médiocre, mais un exécutant d'une virtuosité remarquable. Peut-être son extrême habileté l'entraînait-elle à aimer les difficultés d'exécution de la musique profane, car on remarque dans le livre des *Délibérations du Séniorat* (1), que, vers 1730, les Anciens de la Communauté observèrent, à propos du choix d'un *Kyrie, que la gravité du culte divin et la dignité de leur église ne permettaient pas d'adopter des chants nouveaux et légers.*

En 1755, Calvière étant mort, on le remplaça provisoi-

(1) Bib. nat. mss. f. fr. 16.860.

rement par un sieur Delaporte qui ne fut pas pourvu, par prudence, du titre d'organiste de l'Abbaye. On le trouva, en effet, bientôt insuffisant, et le 30 mars 1758, le Chapître désigna à sa place le sieur Legrand venant, dit-on, de Bordeaux. Cette décision provoqua un curieux conflit. Delaporte, quoique nommé à titre provisoire, prétendit avoir seul droit à l'orgue de l'Abbaye et tenta même d'expulser violemment son concurrent. Chassé par les Religieux, il multiplia ses protestations, et fit imprimer un Mémoire pour demander justice. Pendant dix années, jusqu'en 1768, il poursuivit la Communauté de ses réclamations. Par deux délibérations des 24 janvier 1767 et 13 mai 1768 (1), le Chapître décida qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter aux requêtes de Delaporte, et il n'en fut plus question.

Cependant, les Religieux n'avaient pas grande satisfaction de Legrand qui se montrait assez inexact, et ils résolurent (2) de lui adjoindre comme suppléant un jeune artiste arrivé depuis peu à Paris qui donnait les plus brillantes espérances. Legrand fut vivement ému de cette résolution; il s'empressa d'aller trouver les trois Prieurs nommés commissaires à ce sujet, les assurant qu'il était « pénétré de la plus vive douleur d'avoir encouru par son peu d'exactitude la disgrâce de la Communauté », suppliant de surseoir à l'exécution du projet annoncé, sollicitant une épreuve et se soumettant à toutes les conditions qui lui seraient imposées. Après délibération, la Communauté arrêta « qu'elle se prêtait aux voies de la douceur et de la commisération, qu'elle consentait à conserver, moyennant une épreuve de trois mois ou plus le sieur Le-

(1-2) *Délibérations du Séniorat*, *ibid.*, 9 octobre et 4 décembre 1768.

grand dans son premier état, à condition toutefois que lorsqu'il ne pourrait toucher lui-même, il se ferait suppléer par le sieur Miroir, jeune organiste d'espérance et agréable à la Communauté, laquelle a nonobstant déclaré qu'elle n'imposait point cette condition au sieur Legrand comme une loi prise dans toute rigueur, mais comme une attention qu'elle avait droit de se promettre de sa reconnaissance ».

Qui était ce jeune organiste agréable à la Communauté? — C'était Éloi-Nicolas-Marie Miroir qui devait faire la renommée et être la gloire de l'orgue de Saint-Germain des Prés. Il était né le 15 décembre 1746 à Montreuil-sur-Mer, fils aîné des douze enfants de l'organiste de l'église abbatiale de cette petite ville, lequel avait lui-même succédé à ses père et grand'père dans le même emploi. Musicien dès l'enfance par atavisme et par éducation, Miroir avait, à vingt-deux ans à peine, acquis déjà un véritable talent qui le fit remarquer par les Religieux de l'Abbaye de Montreuil. Ceux-ci lui conseillèrent de se faire entendre à Paris et le recommandèrent à leurs frères de Saint-Germain des Prés avec lesquels ils entretenaient de fréquentes relations. Et c'est ainsi que le jeune Miroir avait tout de suite trouvé bon accueil à notre Abbaye.

Legrand resté, comme on l'a vu, organiste en titre, laissait souvent la place à son suppléant, et finit par quitter Paris pour retourner dans son pays. Au bout de quelques mois d'épreuve, le 20 octobre 1770, sur la proposition du Prieur, la Communauté nomma définitivement Miroir organiste de son église avec un traitement annuel de 400 livres. Il est à remarquer, à propos de ce chiffre d'émoluments, que le facteur de l'orgue chargé de l'accorder et de l'entretenir recevait 100 livres par an, que le souffleur était payé aussi 100 livres, et qu'un sieur Nocart, qui jouait du

serpent, avait un traitement de 500 livres, supérieur à celui de l'organiste.

Pendant vingt ans, sans interruption, Miroir ne quitta pas l'orgue de Saint-Germain des Prés. Il y déploya une telle habileté, une telle maîtrise, qu'il fut connu sous le nom du *célèbre organiste de Saint-Germain des Prés.* On venait de tout Paris l'entendre, et les étrangers, de passage en France, ne manquaient pas d'aller à une de ses auditions. A certains jours, la foule, attirée par ce concert gratuit, était si grande que l'Archevêque de Paris crut devoir interdire à l'Abbaye de Saint-Germain, les *Te Deum* du soir et les messes de minuit à cause du tumulte qui s'y produisait (1). Un chroniqueur du temps (2) assurait que Miroir savait « faire dialoguer les sons, les éloigner et les rapprocher à son gré, contrefaire la foudre de manière qu'on croit qu'elle tombe, que le temple s'écroule, que le monde finit! » Enfin plusieurs paroisses et couvents de Paris désirèrent, au moins de temps à autre, avoir l'occasion d'entendre ce merveilleux artiste, et Miroir fut nommé organiste de Saint-Benoît, de Saint-Honoré, de Saint-Louis-en l'Isle, du couvent des Bénédictins anglais et de celui du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Honoré. Mais il ne délaissa jamais son orgue de Saint-Germain qui partagea sa gloire.

En 1790, l'Abbaye fut fermée et l'orgue devint silencieux. Mais le 4 février 1791, un décret de l'Assemblée nationale fit de l'église de l'ancien monastère une des trente-trois paroisses créées dans Paris. L'abbé Roussineau, prêtre assermenté, fut nommé curé, et Miroir, reprenant son orgue, attira de nouveau la foule par son talent. Ce ne fut que pour peu de temps. En novembre

(1) Séb. Mercier, *Tableau de Paris* (t. II, chap. CXXXI).
(2) *Paris en miniature*, par D. de Luchet (1784, p. 59).

1793, l'église fut envahie, pillée, saccagée; le pauvre curé Roussineau fut réduit à s'enfuir, et le culte fut supprimé. Bientôt après, le vieux sanctuaire des Bénédictins devint un magasin affecté spécialement à un dépôt de salpêtre. Cependant, à l'instigation, soit de Miroir, soit d'un facteur nommé Somer qui avait l'entreprise du démontage des orgues dans les églises et de leur installation pour les fêtes publiques, on eut le soin d'enlever tout le buffet de Saint-Germain avec ses boiseries, et de le transporter au Conservatoire des Arts et métiers. Il échappa ainsi à l'incendie du 19 août 1794 qui fit disparaître tant de richesses artistiques, mais on va voir qu'il était destiné à périr par le feu.

En 1796, l'église fut passagèrement rendue au culte mais elle était dans un état lamentable, et le curé Roussineau qui sollicitait au moins un baptistère, n'eut pas même le temps de réclamer un orgue. L'édifice fut considéré comme ruiné, voué à la démolition.

En 1801, les églises se rouvraient. Le curé de Saint-Eustache, ayant besoin d'un orgue, fit observer que, Saint-Germain des Prés étant définitivement abandonné, l'ancien orgue des Bénédictins se trouvait sans emploi et ferait bien son affaire. On le lui attribua et la paroisse de Saint-Eustache hérita ainsi de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés.

L'année suivante, il arriva que l'église de Saint-Germain, contre toutes prévisions, fut sauvée de la pioche des démolisseurs par l'initiative heureuse de l'architecte Petit-Radel qui obtint la nomination d'une commission chargée d'examiner la possibilité et l'intérêt de conserver ce monument. La commission reconnut que cette vieille bâtisse était encore fort solide, qu'elle était un rare spécimen d'une

architecture très ancienne, et qu'il serait regrettable de la détruire. Notre vieille église resta debout, et, le 7 mai 1802, un décret de l'Archevêque de Paris ordonna que ce serait une succursale de la paroisse de Saint-Sulpice.

L'abbé Lévis nommé curé, et son Conseil de fabrique, dont faisait partie le notaire Defauconpret, fin lettré et connaisseur en objets d'art, réclamèrent leur orgue. Mais les fabriciens de Saint-Eustache répondirent qu'ils en avaient été régulièrement mis en possession, qu'ils avaient fait des dépenses d'installation, et ils refusèrent de le rendre. Il fallut se résigner, et Saint-Eustache continua de se parer des dépouilles de Saint-Germain des Prés. Bien mal acquis, dit-on, ne profite jamais! En 1844 à Saint-Eustache, on venait de faire restaurer à grands frais tous les jeux, en réservant bien intactes les précieuses boiseries dont les Bénédictins avaient été si fiers, et dont on a vu la description et les reproductions. Quelques mois après, le 16 décembre 1844, un incendie éclata, et le bel orgue qui aurait dû rester à Saint-Germain, fut entièrement détruit. Ainsi finit, loin de son berceau, ce monument de l'art décoratif du XVIIe siècle, inauguré en 1667, et illustré, au point de vue musical, cent ans plus tard, par l'organiste Miroir.

Quelle est donc l'origine de l'orgue qui se voit actuellement en l'église de Saint-Germain des Prés? — Le curé Lévis et ses fabriciens, ne pouvant obtenir la restitution de leur ancien orgue, eurent l'idée de se faire donner celui de l'Abbaye de Saint-Victor, déposé aussi depuis la Révolution au Conservatoire des Arts-et-Métiers. L'église de Saint-Victor, à l'état de ruine depuis 1793 devait être très prochainement démolie, et l'on sait qu'il n'en resta aucun vestige lors de l'établissement de la Halle aux vins quelques années plus tard.

Les Victorins, presque aussi illustres par leur science et leur bibliothèque que les Bénédictins de Saint-Maur, avaient un orgue dans leur église dès 1653, ainsi qu'on le voit par ces deux lignes d'un manuscrit relatant une visite du roi en leur église (1) : ... « Si commencé ensuite le Te Deum qui fut meslé de l'agréable confusion *des orgues* et des cloches ». Quel en avait été le constructeur? — On l'ignore. On sait seulement qu'en 1772, la Communauté ayant mis au concours la nomination de son organiste, ce fut Beauvarlet-Charpentier, très habile artiste, qui l'emporta, et que, vers la même époque, quelques réparations étant nécessaires, ce fut le célèbre facteur Cliquot qui en fut chargé (2). Comme ce Cliquot était fils et petit-fils de *faiseurs d'orgues* établis à Paris au moins depuis 1679, peut-être ceux-ci avaient-ils eu, de tout temps, la clientèle des Victorins, et l'orgue en question provenait-il d'un de ces anciens Cliquot? — En tous cas, c'est par erreur qu'on l'a attribué au facteur Dallery qui n'est arrivé à Paris qu'en 1778 et n'a été associé que pendant deux ans avec François-Henri Cliquot.

En 1783, il fallut procéder à une réfection complète des tuyaux et de tout le mécanisme. Ce fut encore Cliquot qui fut chargé de ce travail dont la dépense était évaluée à 6.000 livres et s'éleva à une somme encore supérieure. Ces importantes réparations ne furent achevées qu'en 1786. Pour en faire la réception, le Chapitre nomma Miroir et son collègue Després de Saint-Nicolas des Champs, comme experts, et voici les conclusions de leur rapport : « non-seulement M. Clicot a rempli les engagements qu'il

(1) *Mém. du Père Gourreau* (Bib. nat. mss. f.fr. 24.082).

(2) *Registre capitulaire de l'Abbaye de Saint-Victor* (Arch. nat. LL. 1451).

a pris avec l'Abbaye de Saint-Victor, mais même il a ajouté de son propre mouvement et pour la gloire que doit mettre un homme aussi supérieur dans son état que l'est M. Clicot, plusieurs jeux qui ne sont point compris dans son marché. En conséquence, notre avis est que le susdit orgue soit reçu de la manière la plus distinguée pour la mémoire honorable de M. Clicot. »

Miroir, ayant ainsi présidé à la réception de cet orgue de Saint-Victor, le connaissait donc parfaitement, le regardait comme un bon instrument, et c'est lui, probablement, qui inspira au curé de Saint-Germain la pensée de le demander en échange de celui qui manquait. Le ministre accéda à cette requête, et, par lettre du 14 octobre 1804, autorisa le Conseil de fabrique à se faire remettre par le Directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, l'orgue de Saint-Victor (1).

Cliquot n'existait plus. On s'adressa au facteur Somer jeune qui demanda 8.358 francs pour la simple mise en place et 2.600 francs en plus pour quelques améliorations nécessaires de l'orgue (2). La Fabrique, qui n'était pas riche, marchanda un peu et finit par traiter à forfait le 30 janvier 1805 pour 10.500 francs, payables par fractions mensuelles de 350 francs. La paroisse était si peu fortunée que ces mensualités ne furent pas payées régulièrement et le facteur suspendit ses travaux. En 1807, la Fabrique de Saint-Germain des Prés, aux abois, fut forcée de faire appel à la générosité des paroissiens. Une circulaire leur fut envoyée pour solliciter leurs souscriptions en vue de payer l'installation de l'orgue. Enfin les travaux furent achevés et reçus en 1810. Deux inscriptions gravées sur

(1-2) Registre de la fabrique de Saint-Germain des Prés.

les gros tuyaux des tourelles de droite et de gauche en rappellent le souvenir. Sur la tourelle de gauche, on lit ceci :

L'an 1810, ce buffet d'orgue a été placé et considérablement augmenté par les soins de l'administration.

J. L. Lévis, curé de la Paroisse, Guinot, Président, P. Defauconpret, Secrétaire, Cahier, membre du bureau du Conseil de fabrique.

Et, sur la tourelle de droite :

A la gloire de Dieu en 1810. Par les soins de MM. les Curé et administrateurs de cette paroisse, cet instrument a été placé et considérablement augmenté, et la montre faite à neuf.

L'instrument était peut-être à peu près aussi bon que celui envoyé à Saint-Eustache, mais la décoration en était infiniment moins riche ainsi qu'on peut s'en rendre compte à l'aide de la photographie reproduite ci-contre, comparée avec les anciennes gravures reproduites précédemment. En outre, malgré le mauvais éclairage qui a nui à la photographie prise de l'intérieur de l'église, on peut remarquer que la tourelle principale du milieu est dominée par une statue en pied d'un soldat romain qui n'est autre que saint Victor, et n'a aucune raison d'être dans le sanctuaire voué à saint Germain, évêque de Paris, fondateur de l'Abbaye.

Miroir, âgé de soixante-quatre ans, reprit avec joie sa place d'organiste, mais sa santé déclinait, et, en 1811, il fallut lui adjoindre un suppléant. Il mourut le 20 mars 1815, en son domicile rue de Sèvres, n° 2.

Le lendemain, 21 mars, M. le Curé informait le Con-



seil de fabrique de ce décès, et l'on inscrivait au procès-verbal cette mention : (1)

Tous les membres présents ont témoigné leur vive sensibilité pour la perte de l'artiste justement célèbre et recommandable sous tous les rapports, qui excitait toujours l'admiration générale lorsqu'il touchait l'orgue.

On se rappelle qu'en 1772, Beauvarlet-Charpentier avait été nommé, au concours, organiste de Saint-Victor. Son fils, Jacques-Marie Beauvarlet-Charpentier, qui avait obtenu la survivance en 1784, puis avait succédé à son père en 1802 à Saint-Paul, sollicita et obtint de la fabrique de Saint-Germain de reprendre sa place à son ancien orgue de Saint-Victor. Mais il trouvait l'instrument en mauvais état et réclama des travaux dont le devis s'élevait à 3.400 francs. Le Conseil de fabrique, en 1817, fut contraint de s'y refuser à cause de la pénurie de ses ressources. En 1819, on fit seulement une petite réparation urgente de 250 francs, nécessitée par le mauvais état de la toiture de l'église qui laissait les eaux de pluie tomber sur l'orgue.

Enfin, en 1824, commencèrent dans l'église de grands travaux de maçonnerie (démolition des deux tours latérales, réfection des murs et de la toiture, construction d'une chaire) durant lesquels le malheureux orgue, couvert de plâtre et de poussière, fut gravement détérioré. En 1826, Beauvarlet-Charpentier et le facteur Callinet adressèrent conjointement au Préfet de la Seine une supplique et un devis de réparations urgentes commençant ainsi : (2)

(1) Registre du Conseil de fabrique.
(2) Coll. pers.

L'orgue de la paroisse Saint-Germain des Prés, est dans un tel état de dépérissement, occasionné par les travaux que l'on a faits depuis trois ans dans cette église, qu'il est d'une très urgente nécessité d'y faire une réparation complète, s'y l'on veut conserver un des meilleurs buffets d'orgues de la capitale, et éviter de bien plus fortes dépenses s'y l'on tardait à y remédier.

Sur la proposition du Préfet, le Conseil municipal de Paris accorda une subvention de 4.800 francs, et l'orgue fut à peu près remis en état. La fabrique, étant un peu plus riche, put y ajouter quelques améliorations, et, en 1829, on soldait à 8.900 francs le mémoire du facteur Callinet.

En 1833, Beauvarlet-Charpentier mourut et fut remplacé par Joseph Bergancini, musicien érudit, professeur de composition, qui resta à Saint-Germain des Prés jusqu'en 1841. Il eut pour successeur un organiste aveugle nommé Moncouteau. Mais, de 1842 à 1848, puis de 1851 à 1861, les importants travaux entrepris dans l'intérieur de l'église firent délaisser l'orgue qui devint hors de service.

Cependant, à la fin de 1860, le Conseil de fabrique reconnut qu'une paroisse parisienne, appelée à être le lieu de grandes cérémonies religieuses, ne pouvait se contenter d'un petit orgue d'accompagnement et devait avoir un grand orgue. Il vota 35.000 francs demandés par le facteur Stoltz pour la remise à neuf de l'orgue de 1810 augmenté des perfectionnements modernes. En 1863, le travail était terminé, et le Conseil nomma organiste, Peters Cavallo, très habile artiste qui quitta Saint-Vincent-de-Paul pour Saint-Germain des Prés. En 1876, de nouvelles améliorations furent encore apportées à l'orgue, et

coûtèrent 4.690 francs. Enfin, en 1892, MM. Stoltz frères exécutèrent, moyennant 8.000 francs, divers derniers travaux de perfectionnements qui furent approuvés et reçus par l'éminent organiste M. Widor. M. Jules Stoltz, professeur à l'école de musique religieuse, fondée par Niedermeyer, auteur de plusieurs oratorios et autres ouvrages remarquables, devint l'organiste excellent de Saint-Germain des Prés. M. Stoltz est mort récemment, et, depuis, ce bel orgue est devenu silencieux au grand regret de ceux qui fréquentent la vieille église abbatiale.

Paul Fromageot.

JEAN-CASIMIR

ROI DE POLOGNE, ABBÉ DE S.-GERMAIN DES PRÉS (1)

Jean-Casimir appartient à la dynastie suédoise des Wasa. Produit de croisements successifs, comme tous les membres des familles royales, il n'est d'aucune race. Au moral, c'est un impulsif toujours ballotté par un nouvel enthousiasme, un mystique craignant l'enfer; un volage très soumis à sa femme, un prodigue toujours à court d'argent. Avec tout cela très brave.

Il est né en 1609 de Sigismond III et de Constance d'Autriche. Son éducation fut confiée aux Jésuites, qui l'élevèrent avec une grande sévérité. A l'âge de vingt ans il accompagna son père Sigismond pendant la campagne de Moscovie. Il s'y comporta vaillamment; mais étant tombé malade, il dut être transporté à Léopol. Aussitôt guéri, il se mit au service de son oncle maternel, Ferdinand II, en guerre avec la Suède. Il y montra de la décision, du caractère, de la bravoure. Il assista à la victoire des Impériaux sur Bernard de Saxe-Weimar et Horn, à Nordlingen, en 1643. L'année suivante, s'étant

(1) Ouvrages consultés : Dr Victor Czermak, *L'Époque de Jean Casimir* (en polonais). — Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé.* — Dom Bouillart, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés.* — Abbé Vanel, *Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés.*

aventuré trop en avant avec une troupe d'Autrichiens, il tomba sur un régiment français; et, pour ne pas être fait prisonnier, il se jeta à la nage dans la Moselle où il faillit se noyer et où il perdit tous ses bagages. Il est rappelé en Pologne, et on l'envoie à Vienne avec la procuration d'épouser, au nom de son frère Ladislas, la fille de Ferdinand II, Cécile-Renée. De retour il mène une vie assez dissolue; la pension qu'on lui fait ne lui suffit pas; il s'ennuie en Pologne. Il part pour l'Espagne avec l'espoir d'obtenir la vice-royauté de Portugal. Il passe par Milan, Gênes où il est reçu avec de grands honneurs; puis débarque à Saint-Tropez. Il prend un déguisement et se dirige, par terre, sur Marseille. Il visite en passant tous les ports et ouvrages de défense de la côte, jusqu'à la Teste de Buch. Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, le fait surveiller et finit par ordonner son arrestation pour espionnage. Il est enfermé au donjon de Vincennes; et, malgré les instances du roi de Pologne, de la République de Venise et du roi d'Angleterre, Richelieu l'y retint deux ans, jusqu'au 25 février 1640.

Après un court séjour en Pologne, il alla en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Là, dans un moment d'exaltation religieuse, l'idée lui vient d'entrer dans l'ordre des Jésuites. Cette résolution met fort en colère le roi Ladislas. Pour se venger il chasse de sa cour les Jésuites « ces intrigants qui trompent le monde entier et même le ciel », écrit-il dans son ordonnance. Jean-Casimir est inébranlable. En 1643 il prononce les premiers vœux; il édifie l'assistance par sa dévotion. Il écrit à son frère : « Le fils du roi « n'existe plus; il n'y a plus que l'humble frère Casimir. « Le genre de vie que j'ai choisi me donne un avant- « goût du paradis; et, rien au monde, ni la pourpre, ni

« la couronne, ne sauraient changer ma vocation; j'ai
« choisi l'état monastique pour suivre l'ordre de Dieu; je
« veux faire pénitence pour mes péchés et assurer le salut
« de mon âme. Quant à sortir du couvent je ne le pourrai
« sous aucun prétexte. Et si, regrettant le monde, j'avais
« la tentation de commettre une pareille inconvenance,
« votre Majesté devrait m'en détourner. Et je ne saurais
« croire qu'elle voulût souffrir une pareille tache sur sa
« personne royale et sur notre maison, et qu'elle consen-
« tît à ce que les contemporains et, plus tard, la postérité,
« pussent dire qu'il s'est trouvé un homme de notre sang,
« que l'on se montrait du doigt, qui était la risée de
« tous et à qui on pouvait donner le nom de *Frate*
« *Sfratato.* »

Deux ans après, Jean-Casimir en a assez des joies de la solitude et de la méditation. Il sollicite du pape Innocent X le chapeau de cardinal, et finit par l'obtenir. Il revient ensuite en Pologne; et là, au grand scandale de la cour, il assiste à une cérémonie religieuse vêtu en chevalier, l'épée au côté. Le roi Ladislas s'efforce en vain de le faire retourner à Rome; il promet de lui augmenter sa pension de 10.000 écus pourvu qu'il s'en aille; mais Jean-Casimir ne veut rien entendre. Il quitte définitivement la pourpre et déclare qu'il a l'intention de se marier. Vers cette époque (1648), le roi Ladislas meurt, et Jean-Casimir est appelé au trône. Quelques mois après il épouse la veuve de son frère. Marie-Louise de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, était née en 1616. Elle était très belle et Gaston d'Orléans, devenu veuf, avait voulu l'épouser, mais la reine mère, Marie de Médicis, s'y était opposée. Marie-Louise se lança plus tard dans une intrigue

avec « M. le Grand » (Louis de Lorraine d'Armagnac, grand écuyer), pour chasser Richelieu du pouvoir. « Il ne se pouvait, dit Tallemant des Réaux, dans le dessein qu'ils avaient, qu'ils ne vécussent avec quelque familiarité; mais on n'en a jamais rien dit de fâcheux. » Sa conduite a dû être irréprochable, si elle a trouvé grâce devant cette méchante langue de Tallemant des Réaux. Plus loin il ajoute : « Le prince Casimir, ce fou qui s'était fait jésuite et que nous avons vu ici au bois de Vincennes, après qu'on l'eut pris, il y a vingt ans, comme il allait servir les Espagnols, fut enfin élu roi et eut dispense d'épouser sa belle-sœur, sous prétexte que le mariage n'avait pas été consommé avec le feu roi, qui avait été, disait-on, toujours malade. » Elle eut de Jean-Casimir deux filles qui moururent en bas âge.

Quand on étudie le caractère d'un homme, a dit, je crois, Sainte-Beuve, il faut avant tout savoir comment il se comporte dans les affaires d'argent et comment il se comporte avec les femmes. Jean-Casimir faisait peu de cas de l'argent : fastueux, voluptueux, magnanime, il le jetait à pleines mains. Quand il n'en avait plus, il ne semble pas avoir eu de grands scrupules sur les moyens de se procurer cette chose de si peu d'importance. Un livre français, écrit par un contemporain, nous édifie sur le côté sentimental de sa personne (1). « Le roy, nous dit l'auteur, considérait « les choses plutôt par l'intérêt de son amour que par celui « de l'État. »

Il fait l'effet d'appartenir au type des Don Juan naïfs, tempérament assez voisin de celui des mystiques. Il a aimé les femmes toute sa vie; il a même aimé sa femme légitime. Elle était d'ailleurs très belle, et de plus, elle le dominait par son intelligence et son énergie. On con-

(1) *Casimir, roy de Pologne.* Paris, Barbin 1679.

serve à Chantilly quelques lettres qu'il lui a écrites. Elles témoignent d'une certaine affection, d'une grande sollicitude pour la santé de la reine.

En voici deux, de l'an 1664, écrites en italien pendant la campagne de Moscovie :

« ... Je reçois la nouvelle de votre maladie. J'en ai « été extrêmement ému ; et si je n'avais appris de M. Co- « radi que vous alliez mieux, je me serais empressé « d'accourir à Varsovie, afin d'être auprès de vous. Je « vous avoue que j'ai été tellement bouleversé, que je « ne sais comment je trouve la force de vous écrire ces « quelques lignes... »

Dans une deuxième lettre il exprime un sentiment encore plus tendre... « Je vous prie de dire à Henri de « mettre les tapisseries aux deux appartements, au pre- « mier et au second. Quant au lit, j'espère, qu'au moins « pour la première nuit, vous ne refuserez pas de me « recevoir dans le vôtre, après un temps si long que nous « ne nous sommes vus. »

Jean-Casimir avait alors cinquante-cinq ans, sa femme approchait de la cinquantaine. Il ne lui a pas toujours témoigné la même affection.

Son chroniqueur Jean-Chrysostome Pasek nous narre la scène suivante : « C'était le lundi de Pâques, chez les « Krasinski, la reine tomba gravement malade — elle avait « déjà été malade pendant le carême — le roi, très gai, un « peu ivre, dit : ce ne sera rien. On vient de nouveau « annoncer que la reine est à l'agonie : le roi donna sur la « figure au valet de chambre en lui disant : « Ne me ra- « conte pas d'histoires, quand je suis de bonne humeur ». « Au moment où cela se passait nous étions un certain « nombre de soldats et de courtisans auprès du roi et nous

« avons très bien entendu ses paroles. » La reine en réchappa cette fois.

Le règne de Jean-Casimir commence la longue série des malheurs qui pèsent encore sur la chevaleresque et sympathique nation polonaise.

Johannes Casimirus Rex, des initiales de ces trois mots, les Polonais ont fait *Initium calamitatis Regni.*

Ce fut d'abord la guerre des Cosaques. On peut en lire les détails dans le livre de Prosper Mérimée, intitulé : *Les Cosaques d'autrefois;* et aussi dans le roman de Sienkiewicz : *Par le fer et par le feu.* Les Cosaques, mélange de Tartares, de Russes, de Polonais, serfs fuyant un seigneur par trop dur, criminels de tout rang craignant la potence, ou aventuriers attirés par la poésie de la steppe, vivaient là dans la grande plaine de l'Ukraine, les terres les plus fertiles de l'Europe. Ils y étaient relativement libres, avaient une constitution spéciale et étaient moins astreints à certaines redevances au roi et à des seigneurs suzerains. Ils voulurent être indépendants; ils se soulevèrent sous le commandement de Bohdan Chmielnicki, général d'une réelle valeur, s'il n'avait été aussi ivrogne que plus tard Pierre le Grand. Quelques historiens prétendent que Jean-Casimir était de connivence avec lui, qu'il avait fomenté cette révolte afin d'avoir un prétexte pour lever une armée et faire un coup d'État. Quoi qu'il en soit, cette guerre fut malheureuse. Il y avait des épisodes de véritable jacquerie. Souvent les Cosaques, après avoir pillé et dévasté une terre, pendaient à la même potence un noble, un paysan, un juif et un chien, disant que les quatre se valaient. Jean-Casimir se montra brave et habile général aux batailles de Zborow et de Beresteczko; mais son armée, mal payée, se débandait à chaque instant.

La diète votait des subsides insuffisants, et souvent les diétines palatinales faisaient des difficultés pour les payer. C'est vers cette époque (1652) qu'apparut pour la première fois le *Liberum Veto*. D'après la constitution de Pologne, basée sur des principes individualistes, une résolution de la diète n'avait force de loi, que si elle avait été prise à l'unanimité; mais, en fait, l'opposition d'un seul ou de plusieurs députés n'arrêtait pas les délibérations d'une assemblée. Jusqu'ici les minorités s'étaient bornées, soit à quitter le lieu des délibérations, soit à faire de l'obstruction; c'étaient alors des marchandages de couloirs, comme nous dirions de nos jours, dans lesquels les évêques, les primats, jouaient souvent un rôle très efficace de conciliateur. Si la minorité n'était pas trop puissante, on passait outre et la résolution votée était enregistrée; tandis que, ce mot sacramentel de *Veto* une fois prononcé, l'assemblée était dissoute et il fallait procéder à de nouvelles élections. C'était là un fait tellement grave que jusqu'à ce jour, aucun parti n'avait osé en assumer la responsabilité devant le pays. A cette époque on cherchait un individu déjà taré, qui, pour une certaine somme, se chargeait de formuler le triste arrêt. Le premier qui fit usage du *Liberum Veto* fut le nonce (député) Sicinski; il avait été payé par Radziwil qui avait une rancune contre le roi.

En 1654, les Cosaques cherchèrent l'appui de la Moscovie et le Czar Alexis s'empara de Smolensk et de Wilna. En même temps les Suédois envahissaient la Pologne. La reine Christine de Suède avait abdiqué en faveur de son cousin Charles-Gustave, duc des Deux-Ponts; Jean-Casimir, en qualité de Wasa, réclamait la couronne pour lui. La guerre éclata. Une grande partie de la noblesse

polonaise qui comptait beaucoup de protestants, se mit du côté des Suédois, et Jean-Casimir dut se réfugier avec toute sa cour à Glogau en Silésie. Charles-Gustave, pour cette campagne, eut un auxiliaire puissant dans la personne d'un transfuge, l'ex vice-chancelier de Pologne, Radziejowski. Le roi courtisait sa femme et il avait exilé le mari sous prétexte de conspiration. Le baron de Saint-Cyr et la marquise des Roches, venus tous deux en Pologne à la suite de la reine, jouèrent un assez vilain rôle dans cette histoire, contée tout au long dans l'ouvrage anonyme cité plus haut.

Cependant les excès des Suédois réveillèrent le sentiment national et religieux des Polonais. Sur divers points les envahisseurs rencontraient une résistance énergique, notamment devant le couvent de Czestochowa, lieu de pèlerinage encore très fréquenté aujourd'hui, où le prieur Kordecki, s'illustra en repoussant vaillamment l'assaut d'une armée suédoise. Après ces succès partiels, Jean-Casimir rentra en Galicie, à Léopol. Il mit solennellement la Pologne sous la protection de la Vierge, et fit vœu d'améliorer la triste condition des paysans et aussi d'opérer de nombreuses réformes dans les institutions du pays. En attendant, l'électeur de Brandebourg, Fréderic-Guillaume reconnut pour suzerain le roi de Suède et joignit ses troupes aux Suédois. La Pologne était sur le point d'être anéantie. Le pauvre Jean-Casimir était bien mortifié, mais c'était surtout des peines de cœur dont il souffrait; il s'était épris d'une des demoiselles d'honneur de la reine, Mlle de Schonfed. Là encore le baron de Saint-Cyr et la marquise des Roches, prêtaient leurs bons offices pour ménager les rendez-vous aux amants. Mais une nuit, par un malencontreux hasard, le roi qui se rendait chez sa

maîtresse, fut rossé par les gardes, qui ne l'avaient pas reconnu dans les ténèbres. L'affaire s'ébruita, parvint aux oreilles de la reine, et force fut d'éloigner la demoiselle d'honneur. Mlle de Schonfeld était d'ailleurs du parti autrichien, en antagonisme avec le parti français que représentait la reine. L'auteur anonyme de *Casimir Roy* raconte la scène où le roi et sa maîtresse se soumettent à la nécessité de se séparer. Tous deux versent des « torrents de larmes ». Ils sont si touchants que le baron de Saint-Cyr et la marquise des Roches, témoins de ces déchirants adieux, ne peuvent s'empêcher de « mêler leurs larmes à celle des deux infortunés amants ». Cependant l'Empereur s'interposa entre le roi de Pologne et l'électeur de Brandebourg dont le duché fut déclaré indépendant (1656), et de plus il mit sur pied une armée, qui aida à chasser les Suédois de la Galicie et les refouler en Grande Pologne. Czarnecki fut chargé de faire diversion dans le Danemark, attaqué par les Suédois. En Pologne, ils étaient traqués de tous côtés par les populations excédées de leurs pillages et exactions. Pasek raconte qu'un jour, des paysans tuèrent un soldat suédois à coups de faux, et que le coup de faux, qui éventra le malheureux, ouvrit en même temps sa ceinture de cuir, de sorte que des pièces d'or s'en échappèrent et se mêlèrent aux intestins. Aussitôt le bruit se répandit que tous les soldats suédois avaient des pièces d'or dans le ventre et, dès que les paysans en rencontraient un, ils commençaient par lui ouvrir le ventre et à chercher dans ses viscères pour y trouver des ducats d'or. A force de sollicitations, la reine finit par obtenir l'intervention de la France, Mazarin força les Suédois à signer la paix d'Oliva (1660). Les Suédois évacuaient la Pologne et le roi Jean-Casimir gardait le titre de

roi de Suède, — ce titre est inscrit sur son mausolée à Saint-Germain des Prés. En même temps, la mort de Bohdan Chmielnicki ramenait pour un moment la paix avec les Cosaques, dont une partie cependant, ceux de la rive gauche du Dnieper, s'étaient donnés à la Russie. La paix d'Oliva, faite par l'entremise de la France, renforça le parti français. Ce parti, que dirigeait la reine, voulait réformer la constitution de la Pologne, notamment en rendant le pouvoir héréditaire, ou au moins en laissant aux rois le choix de leur successeur. Or l'élection du roi était depuis plus d'un siècle un des privilèges dont les nobles étaient le plus jaloux.

Ce qui avait permis jusqu'ici à la République de Pologne de traverser, sans trop de difficultés, les crises périodiques d'interrègne, c'était la décentralisation des pouvoirs. Le pays était partagé en 32 palatinats, qui tous avaient une grande autonomie. Mais le système de décentralisation exige un pouvoir central fort, surtout vis-à-vis de l'étranger. Celui du roi était déjà assez limité ; et quand il n'y avait pas de roi du tout, l'existence de la Pologne courait de sérieux dangers.

Les plus éclairés parmi les magnats polonais, tels que Sapieha, Pac qui avait épousé une de Mailly-Lascaris, Zamoyski marié à Marie d'Arquien, plus tard reine de Pologne, et surtout le grand maréchal Lubomirski, étaient avec la reine. Celle-ci employait toute son activité pour sauver son pays d'adoption. Elle entretenait une correspondance très suivie avec la France et avait de longues conversations avec Caillet-Denonville, son secrétaire, affidé aux Condé. « Si on attend l'interrègne, « disait-elle, Dieu sait ce qui arrivera. L'empereur, le « Moscovite, le Brandebourg, s'accommoderont chacun de

« la partie de cet état qui est à leur convenance. » Elle propose d'abord la couronne au neveu de Condé, le duc de Longueville. Mais ce nom est bientôt écarté. Les Longueville descendaient de Dunois et les Polonais n'auraient jamais admis un roi d'une extraction illégitime. Dans les embarras où se trouvait le pays, seul, le nom glorieux du grand Condé, avait des chances d'être accepté. Devant le peu de faveur que cette candidature trouvait auprès de Louis XIV, toujours défiant envers l'ancien frondeur, la reine se décida à offrir la couronne au duc d'Enghien qu'elle maria à sa nièce Anne de Bavière, fille de la Palatine. Les bans furent publiés à Saint-Sulpice; le mariage eut lieu au Louvre en présence du roi en l'année 1663. Quelque temps après un traité secret fut conclu entre Louis XIV et le couple royal de Pologne. Morstin est envoyé à Chantilly auprès des Condé. (Ce Morstin épousa une D^lle de Gordon dont il eut un fils, le comte Michel Morstin de Chateauvillain; il avait un hôtel, quai Malaquais, n° 23).

On convoqua la diète avec l'intention de faire accepter ce traité. La reine s'attendait à une opposition très vive, très tumultueuse, surtout de la part de la petite noblesse; mais elle espérait en venir à bout par la force et ne reculait pas devant l'éventualité d'une guerre civile. Une grande partie de l'armée, qui avait combattu les Suédois, n'avait pas été payée; n'oublions pas que c'étaient tous des nobles. Ils s'étaient organisés en corps, sous le nom de Ligue Bénite, pillaient les domaines, les terres des églises et des couvents. La reine les protégeait secrètement; elle ne voulait rien moins que se faire détrôner par eux, afin que la couronne fût offerte au duc d'Enghien. Mais il lui fallait l'appui du Grand Maréchal, le prince Lubomirski;

or celui-ci, dépité de ce que l'on avait négocié avec Louis XIV sans le consulter, abandonna le parti français. Il organisa la Ligue Pieuse qui vainquit la Ligue Bénite. Il donna cent pistoles et un cheval à un gentilhomme de Lithuanie pour prononcer le *veto* et faire rompre la diète. Puis, de plus en plus hostile au roi, il traita avec l'Autriche et le Brandebourg, dont les armées se préparaient à entrer en Pologne. Heureusement la reine obtint de Louis XIV la promesse d'une armée commandée par Condé. Et cette menace décida Lubomirski à se soumettre (1666).

L'année suivante le traité d'Andrussowo donnait à la Russie les Palatinats de Smolensk, Kiew et Czernigow.

Jean-Casimir en avait assez. Il parlait de se retirer dans un couvent. Il disait à Pasek : « Je n'aurai la tête « tranquille que quand je l'aurai de nouveau couverte d'un « capuchon. » Il aurait abdiqué dès la rupture de la diète, mais Marie-Louise ne voulait quitter le trône que pour céder la place au duc d'Enghien. Et la nouvelle favorite du roi, Mme Denhoff, pour d'autres motifs, s'opposait à l'abdication.

En 1667 la reine mourut. Une fois privé de celle qui assumait toutes les charges du pouvoir, la résolution d'abdiquer s'affermit encore dans l'esprit de Jean-Casimir.

L'ambassadeur français Bonzi, évêque de Béziers, est inquiet; il craint un coup de tête.

Il écrit à Louis XIV.

« Le roi, étant très renfermé en lui-même — ce qui con-« tribuera beaucoup à assurer sa succession aux Condés, « les Polonais étant habitués à la bienveillance et les « manières accueillantes de la reine — et ses compagnons

« de chasse étant en général des gens sur lesquels nous « pouvons moins compter que sur les autres; et, comme « il a besoin de distractions, étant ennuyé de tout et sur- « tout des affaires de l'État, on a imaginé pour lui un « certain jeu chez Mme Denhoff, auquel elle exige que je « prenne part. Le roi y vient tous les jours; et là, tout « en causant, on lui parle des affaires les plus impor- « tantes. Récemment le chevalier Pac, donnait un souper « pour les dames; le roi y assistait. Avant-hier il y avait « une grande réception chez Mme Denhoff. Et ainsi nous « tâcherons d'amuser le roi jusqu'à son abdication et « tâcher d'empêcher qu'il ne prenne des engagements « contraires aux intérêts de V. Majesté. »

Si Jean-Casimir retarde son abdication; c'est surtout parce qu'il ne peut quitter le trône sans l'assentiment de Louis XIV, dont il attend une pension. Pendant ce temps le roi de France, a commencé la guerre de la succession d'Espagne et il a besoin des princes allemands pour empêcher les Espagnols d'entrer en Flandre. Il abandonne les Condés et ordonne à Bonzi de favoriser les prétentions de Philippe-Guillaume de Neubourg, parent éloigné des Wasa.

Bonzi est d'avis que Neubourg a très peu de chances d'être élu; car il ne sait pas le latin, langue officielle de la Pologne. Comme pis aller Neubourg songe à marier sa fille à Jean-Casimir et lui fait expédier le portrait de la Princesse. Jean-Casimir en est enchanté; il ne se sépare plus du médaillon et le met, la nuit, sous son traversin. Mais il avait, comme on dit, un fil à la patte, Mme Denhoff, qui lui fit abandonner l'idée du mariage.

Toutes ces intrigues finissent par transpirer au dehors; la petite noblesse, jalouse de ses privilèges, dont le prin-

cipal était l'élection tout à fait libre du roi, se réunit dans les assemblées palatinales et réclame la convocation de l'arrière-ban, c'est-à-dire la levée en masse, à cause des libertés en danger menacées par les intrigues des puissances. Elle réclame aussi le renvoi des ambassadeurs étrangers. En pareil cas la levée en masse de la noblesse armée était conforme à la constitution, mais devait être autorisée par le roi; si non, c'eût été une illégalité, une insurrection, au moins un manque de respect à la personne royale, ce qui répugnait à la plupart des nobles. Ils lui demandaient donc, en quelque sorte, la permission de s'armer contre lui.

Bonzi écrit à Louis XIV : « La noblesse exige que le « roi licencie l'ancienne armée, à laquelle on doit de « grandes sommes que la République ne peut payer, et « que les palatinats en lèvent une autre pour la défense « du pays. Cela équivaut à priver le roi de toute l'armée « sur laquelle il peut compter. Elle exige que, pendant la « prochaine diète, le roi autorise la levée en masse de « l'arrière-ban, dont l'appel serait laissé aux voiévodies « ou palatinats en dehors de l'assentiment du roi. Toutes « ces mesures ressemblent beaucoup à un détrônement, « qui serait effectué au moindre différend entre le roi et « la noblesse. »

Jean-Casimir le comprenait et ne se sentait plus en sécurité. Il ordonne à Jean Sobieski, grand maréchal, de faire approcher de Varsovie le plus de troupes qu'il pourra, soi-disant pour protéger l'ambassadeur de France, mais, en réalité, pour sa propre sûreté.

La diète se réunit le 24 janvier 1668. Le dissentiment entre le roi et la noblesse s'y accuse davantage. Les délégués demandent une résolution contre l'élection d'un

nouveau roi, l'éloignement des ambassadeurs, la convocation de l'arrière-ban. Les séances furent si tumultueuses que le roi dut faire entrer dans la salle un certain nombre de ses gardes.

Bonzi écrit : « Sa Majesté Polonaise leur dit... « que « s'ils voulaient renverser l'autorité royale, il n'y consen- « tirait jamais; qu'il voyait bien qu'ils étaient peut-être « las de son règne. Qu'ils le déclarassent franchement; « car, pour lui, il leur déclarait qu'il était cent fois plus « las d'eux et de sa couronne...» Il conclut : « Maré- « chal de Nonces, prenez congé de moi et rompez la « diète. »

La diète consentit à se séparer sans avoir obtenu satisfaction, mais sous la promesse qu'elle serait convoquée dans quelques mois. Pendant ce temps, le 9 mars 1668, Jean-Casimir signait avec Louis XIV et Philippe-Guillaume de Neubourg un deuxième traité, par lequel il s'engageait à abdiquer au mois d'août prochain, en recommandant et appuyant de toute son influence la candidature de Philippe-Guillaume. Au moment de l'élection Jean-Casimir devait recevoir 100.000 florins polonais, plus 50.000 ducats d'or, pour payer ses dettes, plus une pension de 150.000 livres par an à prendre sur les revenus des abbayes de Saint-Germain des Prés, Saint-Taurin d'Évreux, Fécamp, Saint-Martin de Nevers. La pension lui était assurée même si Neubourg n'était pas élu. Jean-Casimir conservait ses titres de roi de Pologne et de Suède; il avait le droit d'entretenir une garde de 200 hommes et pouvait habiter où il voulait. Était stipulée également une certaine somme pour la favorite, Mme Denhoff, afin qu'elle ne s'opposât pas à l'abdication. Ce traité remettait au mois d'août la future élection, car les

consignataires espéraient gagner à leur cause l'Empereur, le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg.

La situation politique de Jean-Casimir se compliquait encore d'embarras financiers. Il devait de tous côtés, même les gages à ses officiers. La noblesse polonaise formulait aussi contre lui des griefs d'une nature plus délicate. On lui réclamait d'abord les joyaux de la couronne, mis en gage chez la reine, pour une somme de 120.000 florins polonais, et qui en valaient beaucoup plus. Jean-Casimir ne pouvait restituer ces bijoux, car la pièce la plus précieuse, le fermoir d'un collier en diamants avait été égaré chez la reine. Une suite de tapisseries d'Arras représentant des scènes de l'Ancien Testament et appelées *Le Déluge* avaient été engagées chez Grotta, un bourgeois de Dantzig, pour une somme de 50.000 écus. Le roi prétendait que ces tapisseries étaient sa propriété particulière. Elles sont maintenant au palais de Gatchina. On réclamait aussi une couronne en or que Ladislas, le roi précédent, avait léguée à l'État et que Jean-Casimir avait fait fondre et dont il avait tiré, au dire du nonce apostolique Marescotti, 1.500 ducats de Hongrie, outre les perles et les pierres de grande valeur.

Le 12 juillet 1668, il convoque une deuxième diète générale pour effectuer l'acte d'abdication. Il déclarait dans son message que sa santé le forçait à quitter le trône. L'assemblée fut un instant interloquée par ce fait sans précédent : tout le monde était effrayé de la perspective d'un interrègne.

Le lendemain des sénateurs, des délégations de la diète se rendirent auprès du roi, se jetèrent à ses pieds pour le supplier de revenir sur sa résolution. Le roi fut inébran-

lable. On passa alors à la discussion des subsides. On accordait au roi une pension viagère de 150.000 florins polonais. Il rendait les joyaux, les tapisseries et s'engageait à faire refondre une couronne.

La séance solennelle d'abdication eut lieu le 16 septembre. Le roi y prononça un discours ému où il protestait de son amour pour la Pologne. Le grand chancelier lui répondit en lui exprimant les regrets de ses sujets. Puis il prononça le commencement de l'interrègne.

Après son abdication, Jean-Casimir put jouir quelque temps des prérogatives royales sans en avoir les charges. Son temps se passait en fêtes, parties de chasse, entrecoupées de pélerinages et de retraites pieuses. Il n'avait pas encore décidé où il se fixerait définitivement ; il hésitait entre la Suisse, l'Italie et la France. Avant de prendre définitivement la robe d'abbé, il aurait voulu parcourir l'Europe et recevoir une dernière fois les honneurs royaux. Il songea d'abord à Rome et obtint ses passeports. Mais il eut la maladresse d'indisposer le nonce apostolique, pour un fait de peu d'importance, mais qui fit mauvais effet.

La diète de Mazovie avait ordonné l'expulsion de tous les protestants de ce palatinat. Jean-Casimir avait refusé de se soumettre à cet arrêté et continuait à garder autour de lui une vingtaine de protestants dont, disait-il, il ne pouvait se passer. Or presque tous étaient au service des Denhoff. Le rapport que le nonce fit au pape refroidit beaucoup l'enthousiasme qu'on y avait montré pour la visite du roi. On lui écrivit qu'il ne pouvait être reçu en souverain, n'ayant été que roi électif; et que, après son abdication, il rentrait au rang de sujet. On lui objectait aussi que, puisqu'il allait être abbé, il ne pouvait venir à

Rome qu'en habit de clerc, ce qui empêcherait tout cérémonial royal. Il résolut alors de partir pour la France; mais Louis XIV, qui lui croyait encore quelque influence, voulait le faire rester en Pologne pour surveiller l'élection de son successeur. Le meilleur moyen de l'empêcher de partir était de ne pas lui donner d'argent, et l'on faisait la sourde oreille à ses demandes. Il n'avait touché qu'un acompte sur les censives de ses abbayes qui appartenaient encore au duc de Verneuil. Voici ce que de Lionne écrit à Bonzi : « Si l'on ne peut faire nommer roi le prince de Condé ou Neubourg, il serait préférable que Jean-Casimir fut réélu au lieu de quelque autre prince. Le roi (de France) y gagnerait d'avoir, sur le trône de Pologne, un ami reconnaissant; il y gagnerait la vacance de huit abbayes et vous, Monsieur, vous pourriez, par ce moyen, obtenir le chapeau de cardinal. »

Cependant la Pologne se préparait à élire un autre roi. D'après les lois de la république, les souverains, les ambassadeurs étrangers devaient, pendant toute la durée de l'élection, se tenir à une distance de plusieurs journées de la ville de Varsovie. Aussi le 2 mai, Jean-Casimir prit-il le chemin de Cracovie. Son départ fut entouré d'une certaine pompe. Le Primat, les évêques et beaucoup de grands seigneurs l'accompagnèrent en cortège. D'anciens serviteurs venaient lui faire leurs adieux et aussi lui rappeler que leurs gages n'avaient pas été payés. Le roi leur répondait amicalement, s'excusait sur ce qu'il était pauvre et pleurait.

Le 19 juin 1669, Michel Korybut Wisniowiecki fut élu roi. L'échec du parti français était un coup très rude pour Jean-Casimir. Si Neubourg avait été élu, il lui aurait payé ses dettes et donné une somme de cent mille livres. Or

c'était un de ses anciens sujets qui était roi et Casimir ne voulait pas subir son autorité. Il résolut de partir pour la France. Il s'en ouvrit à Bonzi, sans lui avouer qu'il avait l'intention de s'y fixer; il désirait, disait-il, remercier le roi, qui l'avait doté de si riches abbayes. Son dessein était de se rendre de Paris à Avignon, où il laisserait ses meubles et une partie de sa suite, puis de partir pour Rome afin d'y entrer au couvent et prendre la soutane.

Bonzi prévoyait que Louis XIV ne serait pas enchanté de cette visite; il eut avec Jean-Casimir plusieurs entrevues et il rendit compte de l'une d'elle à de Lionne.

« Comme le roi (de France) m'a donné l'ordre d'être à cet égard plein de condescendance envers le roi Jean-Casimir; je n'ai ni approuvé, ni déconseillé son projet de voyage en France; mais quand il a insisté pour avoir mon opinion personnelle, et quand il m'a demandé quel parti je pensais le plus conforme à sa dignité, je lui représentai que ce voyage l'exposerait à de grandes dépenses, que s'il prenait la soutane et se rendait directement dans le lieu où il a résolu de se fixer, le public serait plus édifié par son abdication. Certainement, lui ai-je dit, Sa Majesté le recevrait et le verrait avec plaisir dans ses états, mais d'autre part ne lui en voudrait pas s'il ne venait pas à Paris. »

Bonzi ajoute dans une autre lettre :

« Il semble décidé à ce voyage; il voudrait l'entreprendre avant de revêtir la robe et paraître en France l'épée au côté, ce dont il a déjà demandé l'autorisation à Rome... Il semble qu'il veuille courir le monde comme la reine Christine, à laquelle, je lui ai dit, qu'on ne manquerait pas de le comparer. Ce serait une bonne action que de le détourner de sa résolution. Mais il s'est mis en tête l'idée

de ce voyage en France et je ne vois pas de moyen de la lui enlever. »

Bonzi finit par décider Jean-Casimir à demander à être reçu incognito et Louis XIV donna son assentiment. Avant de partir, Jean-Casimir eut la joie de voir la diète faire insérer dans les *pacta conventa* sa pension de 150.000 florins. Jean-Casimir, avec sa suite composée de 60 personnes, quitta la Pologne le 7 juillet 1669. Avant de partir, il avait fait ses dévotions à la Vierge miraculeuse de Czestochowa. Il arriva le 19 à Breslau. La *Gazette de France* qui publia une relation détaillée de son voyage dans une lettre de Varsovie du 11 août 1669, nous présente d'abord un tableau très sombre de la situation de la Pologne, envahie par les Tartares et les Turcs, déchirée par des dissensions intérieures, n'ayant ni armée, ni argent. Puis, à l'alinéa suivant, nous lisons le récit des fêtes que l'on donna en l'honneur du roi, à Breslau.

« Le roi Casimir était encore à Breslau où le Magistrat (autorités municipales) l'a traité magnifiquement, par ordre de l'Empereur ; et il a aussi régalé les dames à qui il a donné plusieurs fois la comédie. »

D'autre part Bonzi écrivait à Louis XIV : « Le roi Jean-Casimir, après s'en être fait beaucoup prié, a accepté des échevins de la ville de Breslau une pension de 2.000 francs par semaine pour l'entretien de sa suite. En Silésie il a été faire visite à toutes les dames de sa connaissance ; c'est dans la même intention qu'il va à Prague. Il est plus galant que jamais, il s'est fait teindre la barbe et n'a jamais été plus heureux. » Le 20 il est à Prague, où il est également défrayé par ordre de l'Empereur ; le 4 août à Nuremberg. Partout il est complimenté, comblé de présents. Le 19 septembre on le reçoit à Strasbourg;

et vers le 1er octobre il passe la frontière de France.

Comme nous l'avons vu plus haut, la nouvelle de son arrivée avait été reçue avec beaucoup de déplaisir à la cour de France. Déjà, le 7 août, de Lionne écrivait à Bonzi : « Nous sommes extrêmement embarrassés par l'arrivée du roi Jean-Casimir, nous enverrons à la frontière l'abbé Courtois pour le décider à diriger son voyage en Avignon. »

L'abbé Courtois partit effectivement au-devant de Jean-Casimir. Après bien des discussions on convint que le roi viendrait à Paris, dans le plus strict incognito ; mais, qu'en revanche, une réception solennelle lui serait faite dans la première ville française où il entrerait. Et M. de Vantelet fut envoyé à Metz pour cette cérémonie.

Le roi y arriva le 1er octobre 1669. On lui fit une réception royale ; les troupes de la garnison sortirent en armes, les bourgeois firent la haie ; on alla à sa rencontre avec le dais et au bruit du canon de la citadelle. Des arcs de triomphe avaient été dressés. A la porte de la cathédrale il fut harangué par l'archevêque d'Embrun, évêque de Metz. « Le lendemain, il reçut les compliments de tous les corps avec un régal de confitures de la part de la ville ; et ayant désiré voir les principales dames, elles s'assemblèrent le soir dans la grande salle de l'évêché que S. M. Polonaise avait demandée exprès à ce prélat. Elles y parurent avec tout l'ajustement possible, et il y eut bal et collation. »

Il va ensuite à Verdun où « les échevins le régalèrent de quantité de boëttes de dragées ». Il continue son voyage par Sainte-Menehould, Châlons, Château-Thierry, La Ferté-sous-Jouarre et Meaux. Là, le prince de Condé et le duc d'Enghien vinrent l'emmener à Chantilly. Il y resta

cinq jours qui se passèrent en festins, bals, parties de chasse.

De Chantilly il se rendit à Évreux, où était l'abbaye de Saint-Taurin, dont il était également abbé. Tous les seigneurs des environs lui donnèrent des fêtes, festins, chasses, bals. Le roi entrecoupait ces plaisirs d'actes de dévotion. Il n'arriva à Paris que le 17 novembre et descendit au palais abbatial.

L'abbaye de Saint-Germain des Prés avait appartenu au duc de Verneuil, bâtard légitimé d'Henri IV. Le pape lui ayant donné la permission de se marier, il épousa Mlle de Sully et reçut en échange de l'abbaye le gouvernement du Languedoc. Les bulles de nomination avaient été octroyées à Jean-Casimir, par Clément IX le 8 mars 1669. Il fit son entrée solennelle le 24 novembre. On trouve dans l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés*, par Dom Bouillart, et aussi dans *Les Religieux de Saint-Maur*, par l'abbé Vanel, le récit détaillé de cette cérémonie. Par une permission spéciale du Pape, Jean-Casimir, dispensé de revêtir la robe, continua à porter l'épée.

Nous avons en général peu de détails sur la vie que le roi de Pologne mena en France. La cour le tenait à l'écart; il n'y parut qu'une fois pendant le carnaval. La *Gazette de France* relate ses actes de dévotion, neuvaines, pèlerinages aux environs de Paris. Peut-être aurait-il été très heureux s'il n'avait eu, comme toujours, des embarras d'argent. Il avait laissé en Pologne des dettes qui absorbaient la pension alimentaire que la République s'était engagée à lui payer; et, quant aux revenus de ses huit abbayes, il n'en touchait que cent cinquante mille francs, chiffre qui ne représentait même pas ce que produisait l'unique mense de Saint-Germain. Louis XIV lui

avait imposé un administrateur; il l'en avertit par cette lettre conservée aux Archives Nationales (L. 753) :

« Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très aimé bon frère et cousin.

« Ayant jugé nécessaire pour mettre les revenus de vos abbayes à sa véritable valeur d'y employer notre autorité et le sieur Berrier, secrétaire du conseil de nos finances, auquel nous avions donné l'économat desdites abbayes, depuis la démission que notre oncle, le duc de Verneuil, en fit en nos mains, s'étant acquitté de cette administration à notre entière satisfaction, nous vous écrivons cette lettre pour vous témoigner que vous ferez une chose qui nous sera fort agréable de lui donner votre procuration pour continuer ladite régie en votre nom, avec votre autorité, vous répondant cependant du paiement très ponctuel, toutes les années, de la somme de cent cinquante mille livres, à laquelle je vous ai promis que montait le revenu des abbayes. Et cette lettre n'étant à autre fin, je ne la ferai plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très aimé bon frère et cousin, en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le 27 octobre 1669.

« Votre bon frère et cousin.

« Louis. »

Jean-Casimir eut à se plaindre des vexations que ce Berrier faisait endurer non seulement à lui, mais encore aux religieux de son abbaye. « Leurs droits furent violés, les traités rompus et leur patience mise à bout. Les réparations des bâtiments ne se faisaient pas et ils tombaient

en ruines; les charges incombant à la commende n'étaient pas acquittées, une quantité de procès odieux et injustifiés étaient entrepris; les plus mauvais procédés et les plus graves impolitesses les blessaient sans cesse.

« Le roi avait une peine extrême à retirer chaque mois sa pension; les arrérages s'accumulaient malgré ses réclamations. Les officiers de sa maison et de sa bouche n'obtenaient plus aucun crédit; ils n'auraient pas trouvé un marchand qui voulût avancer une journée de dépenses, ni un ouvrier qui n'exigeât immédiatement son salaire, sa besogne finie. »

« Le 24 avril 1671, ayant besoin d'une somme de 30.000 livres pour payer des créanciers trop pressants et aussi pour faire une cure aux eaux de Bourbon, il dut prier la communauté de vouloir l'assister en cette rencontre et lui donner moyen de pouvoir emprunter cette somme en se rendant caution solidaire aux offres qu'il fait, de donner toutes les assurances que le conseil jugera nécessaire pour empêcher que la communauté n'en souffre aucun dommage. » (Procès-verbaux des Chapitres (F.F. 16.857), d'après l'abbé Vanel.)

Jean-Casimir finit par dénoncer à Colbert, son tyrannique tuteur.

Après avoir énuméré tous ces griefs, le moine chroniqueur ajoute qu'en punition de ses méfaits : « Dieu lui a « ôté l'esprit dont il faisait si mauvais usage, qu'il est « tombé en démence, qu'il est fou, qu'il passe sa vie dans « une écurie avec les chevaux, qu'il veut être traité comme « eux ».

Le dénuement relatif où il se trouvait contraste avec l'opinion des contemporains; le bruit s'était répandu qu'il

avait apportés des trésors. Voici ce que M[me] de Scudéry écrit à Bussy-Rabutin, le 30 mai 1670 :

« Le roi de Pologne agite ici fort nos dames; il a des « pierreries dont elles ont toutes envie; et quoiqu'il ne « soit ni jeune, ni beau, ni même fort spirituel, il est fort « recherché; car, depuis votre départ les femmes font en- « core moins de façons de faire les premiers pas qu'elles « ne faisaient. »

Bussy-Rabutin avait été exilé dans ses terres de Bourgogne à la suite du scandale qu'avait fait l'*Histoire amoureuse des Gaules*, où il s'était attaqué jusqu'à Madame, belle-sœur du roi. Le 31 août 1672 il écrit à Corbinelli :

« Nous avons à Sainte-Reine le roi de Pologne qui prend des eaux. Je l'ai vu souvent; il a été deux fois ici; il nous donna à dîner l'autre jour. Il a de la raison et de l'honnêteté.

« Il me demandait hier pourquoi mon exil durait si longtemps.

« Je lui répondis : « Votre Majesté ne se souvient-elle « plus comment elle faisait quand elle était sur le trône? « Ces choses-là, qui sont bien importantes pour nous, sont « des bagatelles pour vous. » Il demeura d'accord de tout cela avec moi et me dit seulement que « tout le monde était ainsi ».

Jean-Casimir semble s'être intéressé à Rabutin; car il lui promit d'intercéder en sa faveur auprès de Louis XIV, ainsi qu'on le voit par la lettre de M[me] de Scudéry à Rabutin.

14 septembre 1672.

«... Ce que vous a promis le roi de Pologne n'est pas

mauvais. Je le connais un peu, ce roi-là, et, quand il sera ici, je l'irai voir et lui parlerai de vous. Mlle de Vandy est aussi de ses amies. Quand il vous a dit qu'il ne pensait pas à Mme la Palatine, cela n'y fait rien, que sait-il, le pauvre homme à quoi il pense? Ne veut-il pas ce qu'on lui fait vouloir. »

Rabutin qui avait d'abord trouvé au roi de Pologne de la raison et de l'honnêteté, approuve le jugement de Mme de Scudéry et lui répond le 19 septembre 1672 :

«..... Nous avons trouvé fort plaisant l'endroit où vous dites du roi de Pologne : « Quand il vous a dit qu'il ne « pensait pas à Mme la Palatine, cela n'y fait rien; que « sait-il, le pauvre homme à quoi il pense. » Il est vrai qu'on le fera penser à ce qu'on voudra et qu'après, il trouvera même qu'il y aura pensé avant qu'on lui en parlât. Je ne sais à quoi je songeais, moi, de vous mander qu'il disait vrai, quand il me mandait qu'il ne pensait pas à quelque chose. Je vois bien, maintenant que j'y fais réflexion, qu'il ne savait ce qu'il disait. »

On ne sait si Jean-Casimir a jamais songé sérieusement à épouser la Palatine, Anne de Gonzague, sa belle-sœur, qui était alors très âgée. Il avait beaucoup de sympathie pour elle; il lui a laissé par testament toute sa fortune. On parle avec plus d'insistance d'un mariage secret du roi avec la veuve du Maréchal de l'Hopital. Voici ce qu'on lit à ce propos dans les *Curiosités historiques* (Amsterdam 1759).

« La médisance, pour qui il n'est rien de sacré, n'avait pas attendu que ce roi fût mort pour exhaler son venin; elle avait déjà publié qu'il avait épousé, secrètement à la vérité, Marie Mignot, cette blanchisseuse de Grenoble, que

le caprice de la fortune avait d'abord placée dans le lit d'un conseiller du parlement de Dauphiné, et avait ensuite élevée jusqu'à celui de François de l'Hopital, maréchal de France, gouverneur de Paris et chevalier des ordres du roi. Tous ceux qui ont lu les lettres galantes ou médisantes de Mme du Noyer, savent quelle fut la cause première de ses aventures.

« Le chansonnier Coulange, qui tirait parti de tout, la plaça autrefois fort joliment dans ce couplet, qui peut-être n'a pas été entendu de tout le monde :

Du feu roi de Pologne,
Monsieur, que dites-vous?
Sans sceptre et sans vergogne
Il vécut parmi nous.
Oui, mais son inconstance,
Moine, roi, cardinal
Le fit venir en France
Mourir à l'Hopital.

« J'ai lu dans les lettres de Gourville au Prince de Condé, deux traits qui regardent cette maréchale. Voici le premier : M. Ladvocat (secrétaire des commandements de la Princesse de Condé) dit qu'il a resceu de M. Beurrey que, très assurément, le roi de Pologne avait épousé la maréchale de l'Hopital. Il ajoute que Mme la maréchale de l'Hopital se voyant couchée avec le roi de Pologne, s'était écriée : « Dieu soit béni, les prophéties sont accomplies! » prétendant que dans son horoscope on lui avait dit qu'elle épouserait un grand prince. Le second trait est tiré de la lettre du 8 août de la même année : La maréchale de l'Hopital soutient qu'elle avait épousé le roi Casimir. Elle s'est retirée n'ayant pas un sol pour vivre dans un trou que lui ont donné les Carmélites de la rue Boulois.

Cette grande aventurière n'est morte que le 30 novembre 1711. »

Jean-Casimir mourut à Nevers, à l'abbaye de Saint-Martin le 16 décembre 1672, d'une inflammation de poumons. Il était âgé de 64 ans. Sa maladie avait duré plusieurs mois.

Mme de Scudéry écrit à Rabutin, le 22 octobre.

« On me vient de dire que le roi de Pologne est tombé en apoplexie sur la nouvelle de la prise de Kamienec par les Turcs. J'avoue que je ne le croyais pas si sensible; j'aurai regret à sa mort; c'est un bon homme. »

A quoi Bussy répond, 15 octobre 1672 :

«... Je suis fort surpris de la sensibilité du roi Casimir. Je pensais qu'un homme, qui ne se souciait pas de la perte d'un royaume, ne se soucierait pas de la perte d'une place; et je crois aussi que ce n'est pas cela qui a fait son mal; et il serait assurément tombé en apoplexie, lorsqu'il y tomba, si on lui avait dit la plus agréable nouvelle du monde. Je serais assez fâché qu'il mourût. »

Par son testament, fait quelques jours avant sa mort par devant les notaires de Nevers Regnault et Burgoing, contresigné par les échevins Bellaire et Boudon, et dont une copie collationnée se trouve aux Archives Nationales (FF. 16.668); il institua pour légataire universel sa belle-sœur Anne de Gonzague, Princesse de Clèves, Princesse Palatine de Bavière. Il donnait 200.000 livres à partager entre ses domestiques et 100.000 livres aux Jésuites de Rome. Il lègue 15.000 à une petite fille du nom de Marie-Catherine, qui est élevée par la femme de son apothicaire Gallois, pour qu'elle puisse entrer aux Visitandines. On ne sait ce qu'était cette jeune fille. Peut-être une enfant naturelle.

Il donne 1.000 livres à l'Hôpital général de Nevers.

Il se reconnaît débiteur de la Maréchale de l'Hopital pour une somme de 300 doubles d'or.

Dans un codicille du 13 décembre il donne encore 30.000 livres à un Comte de Vazenoult, fils naturel de Ladislas IV, et ordonne qu'on fasse dire, pour le repos de son âme, 3.000 messes.

La Princesse Palatine céda tous ses droits au duc d'Enghien son gendre; les reliques exceptées, qu'elle légua à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Dom Bouillart en donne la liste et le dessin dans son Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain. Parmi ces reliques, on estima surtout un morceau assez volumineux de la vraie croix, dont l'Empereur de Constantinople, Manuel I Comnène, avait été le possesseur. Sauvé à la Révolution du pillage de l'église par Dom Lieble et le curé Roussineau, ce reliquaire fait aujourd'hui partie du trésor de Notre-Dame de Paris, où il a été placé par Mgr de Quelen auprès de la sainte Couronne d'épines.

Le corps de Jean-Casimir fut transporté à Cracovie. Son cœur seul se trouvait, avant la Révolution, dans le tombeau de Saint-Germain des Prés; tombeau qui fut élevé par une souscription de ses amis et des moines. Les marbres sont de Charles de Marsy. Le frère convers Thibaud fondit les bas-reliefs et Dom François Delfau composa l'épitaphe.

Alexandre Schurr.

UN TRÉSORIER DES GUERRES ET SA FAMILLE, PENDANT LA RÉVOLUTION.
— LES FONTAINE DE BIRÉ —

I

Cette famille était fixée dans le VIe arrondissement au moment de la Révolution, et c'est à ce titre que nous nous sommes intéressés aux nombreuses tribulations qui agitèrent la vie de ses divers membres. Ils habitaient l'ancien hôtel de Transylvanie, dont M. Fontaine de Biré père était propriétaire, ainsi que nous l'avons déjà vu dans une étude précédente sur ledit hôtel.

M. Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré né à La Flèche en 1727, avait épousé Mlle Philippine-Louise Cardon de Garsignies (ou Garcigny). La famille Fontaine de Biré était elle-même originaire de La Flèche où l'on trouve plusieurs de ses membres rappelés dans le grand armorial du règne de Louis XIV (1696). Quant à la famille Cardon de Garcigny, elle appartenait au Cambrésis et a donné, vers 1847, un membre à l'épiscopat (1). L'État militaire de France, qui ne commence qu'en 1758, mentionne dès cette année M. Fontaine de Biré comme trésorier principal des guerres pour Lille, et l'Artois y réuni.

(1) Généalogie de la maison de Bastard (Bibl. nat. — Réserve L m3. 47.)

Cette fonction de trésorier principal des guerres n'avait pas un caractère nettement défini : elle était militaire par certains côtés, à telle enseigne que ses fonctionnaires figurent sur l'État militaire de France après les commissaires des guerres; d'autre part les attributions en étaient essentiellement financières et c'était le ministère des finances qui les nommait. Aux archives de la guerre on trouve des dossiers sur tout ce qui concerne les commissaires des guerres, plus tard intendants; il n'y a rien sur les trésoriers principaux ou généraux des guerres. Après la révolution, leur titre changea et ils furent appelés quartiers-maîtres et plus tard officiers payeurs. Ces derniers fonctionnaires, qui n'exerçaient qu'en temps de guerre, sont à peu près représentés aujourd'hui par les capitaines-trésoriers et les trésoriers-payeurs généraux qui communiquent d'ailleurs l'un avec l'autre sans intermédiaire.

M. Fontaine de Biré avait donc commencé sa vie de fonctionnaire provincial en plein XVIIIe siècle. La famille de sa femme était bien posée et il avait eu, à notre connaissance quatre enfants, deux fils et deux filles nés à Lille. L'aînée semble être une fille qui épousa en janvier 1784, M. Antoine-Léon Amelot de Chaillou, fils du marquis Amelot de Chaillou, le ministre. Le contrat fut signé par le roi, le 25 janvier. Mlle de Biré était fort jolie, spirituelle et d'une taille très élevée. Dufort de Cheverny, dans ses mémoires (1), nous apprend qu'elle avait cinq pieds six pouces sans talons. Elle mourut d'une maladie de langueur après cinq ans de mariage, ne laissant qu'un garçon. Le second enfant, Marie-Pierre-Joseph était né vers 1767, le troisième, Marie-Géry, le 10 mai 1769 et enfin venait

(1) Tome II, page 29.

une fille, Gabrielle, dont nous ignorons la date de naissance. Sous la rubrique : « Contrats de mariages signés par Leurs Majestés et la famille royale », nous trouvons dans l'*État général de la France en 1789,* de Waroquier, à la date du 8 février, le mariage du comte de Chauvigny avec demoiselle Fontaine de Biré. Mais comme il n'y a point de prénoms, nous ne sommes pas absolument certains qu'il ne s'agisse pas d'autres Biré. Nous trouvons encore dans le volume de tables (1766) de l'État militaire de France, un Charles Fontaine de Biré, enseigne au régiment d'infanterie de Bretagne en 1759, lieutenant en 1760, sous-aide major depuis 1763 et qui figure sur l'État des pensions de 1790 pour 900 livres, avec le titre d'ancien major au régiment de Guyenne. Il s'agit là probablement d'un frère ou d'un cousin du trésorier des guerres.

Il semble que tout ait marché à souhait pour cette famille. En 1782, M. Fontaine de Biré obtenait un important avancement et il était nommé trésorier général des dépenses au département de la guerre. C'était un titre qui n'était pas depuis longtemps en usage et qui ne remontait qu'à 1778. Antérieurement il y avait deux sortes de trésoriers généraux des guerres, ceux de l'ordinaire des guerres et ceux de l'extraordinaire. Ces charges de finance étaient du reste très multipliées, car leur vénalité en faisait un important revenu pour l'État. Il y avait même des trésoriers pour l'artillerie, pour les invalides, bref une multiplicité de branches qui était encore doublée de ce fait que toutes ces charges étaient alternatives, c'est-à-dire occupées par deux personnes qui ne les exerçaient qu'une année sur deux. C'est à cet état de choses que l'édit de novembre 1778 mit un terme en ne maintenant

plus qu'une sorte de trésoriers généraux des guerres, qui prirent le titre que nous venons de voir : « Trésorier payeur général des dépenses au département de la guerre ».

Avant cette époque, cette charge était aux mains de M. Boullongne de Magnanville qui avait pour collègue un M. Mégret de Sérilly avec qui il était fort lié. Les deux amis se mirent à mener une existence magnifique et, pour y subvenir, lancèrent dans la circulation une telle quantité de billets, qu'un ami de la famille, banquier, s'en aperçut et prévint le père de Boullongne, M. de Préninville. On liquida la situation qui se chiffrait par 1.500.000 livres de déficit. M. de Préninville paya, mais exigea la démission de son fils et son départ de Paris.

Ce fut cette vacance inespérée qui permit à M. Fontaine de Biré de briguer et d'obtenir cette charge importante (1).

M. de Biré quitta Lille et vint s'établir à Paris, 8, rue Barbette, au Marais, qui était encore un quartier élégant. Mais la chance allait encore lui sourire en en frappant un autre : M. de Sérilly lui-même, son collègue, ayant à son tour fait faillite quelque temps après, fut, comme son ami Boullongne, dépossédé et M. Fontaine de Biré, chargé des deux exercices (2). C'étaient de gros émoluments et la vie fort large; c'est là que le trouva la Révolution.

Il n'y avait pas encore un an qu'elle avait commencé son œuvre colossale, et déjà M. de Biré en ressentait les sévères effets. Cette fois, il n'en résulta pour lui qu'un ennui dont il se tira à son avantage et à son honneur, mais ce n'était qu'un prélude, et bien autre chose l'attendait par la suite.

(1) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, t. I, p. 441.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 25.

Un décret de l'assemblée nationale avait suspendu jusqu'à nouvel ordre toute espèce de paiements. Pendant la séance du 24 mars 1790, un député, M. Camus, monta à la tribune et fit lecture de quelques-uns des articles des états des paiements faits au trésor royal par le département de la guerre, depuis le 1er janvier jusqu'au 4 mars. A la date du 18 janvier, c'est-à-dire quatre jours après le décret qui défendait toute espèce de paiement, figurait M. le prince de Condé pour son gouvernement de Bourgogne, à raison de 35.000 livres, pour les six premiers mois et les six derniers mois de 1788. M. le duc de Bourbon, gouverneur de la Champagne, avait touché 31.510 livres et M. le duc du Châtelet, gouverneur du pays de Toul, 28.000 livres. M. Camus proposa de mander sur-le-champ à la barre le caissier de l'extraordinaire des guerres pour qu'il rendît compte des ordres en vertu desquels il avait fait les paiements contenus dans l'état déposé au comité de liquidation, et pour exhiber lesdits ordres.

L'assemblée acquiesca, car la motion émanait d'un homme qui s'y était tout de suite fait une place et que l'on craignait un peu. Ce Camus était député de Paris. Il appartenait à la vieille bourgeoisie janséniste; il en perpétuait l'humeur chagrine et sectaire, et l'habitude de blâmer. Cet austère censeur, révolutionnaire religieux, n'avait point le physique qu'il eût souhaité : au lieu du teint d'ascète qui sied si bien à la sévérité, il avait un visage déplorablement enluminé et un nez si rouge que Mirabeau l'appelait le « drapeau rouge ». Pour corriger cette disgrâce qui pouvait prêter à rire, il s'était composé une expression de tristesse renfrognée et, comme il était honnête homme et de caractère, il en était résulté un

personnage que l'on ne traitait pas sans conséquence. Il était l'ennemi né de tous les abus, et, dans le doute, de tous les gens en place.

Aussi, quand le duc du Châtelet se vit pris à partie par le « drapeau rouge », il demanda la parole et se disculpa avec véhémence, faisant valoir ses longs et brillants états de service. Puis il proposa d'abandonner sur le bureau de l'assemblée, à titre de don patriotique, un dernier paiement de 2.655 livres qu'il venait de toucher. A cela l'assemblée consultée répondit avec beaucoup de raison que, de deux choses l'une : ou il devait rendre cet argent, ou il ne le devait pas; dans ce dernier cas, l'assemblée n'avait aucune raison pour accepter ce cadeau; si au contraire il devait le rendre, ce n'était pas du tout à titre de don, mais bien à titre de restitution, que cet argent devait être consigné.

Pendant ce débat on était allé quérir le caissier de l'extraordinaire des guerres qui fut introduit à la barre de l'assemblée et interrogé par le président. Il se déchargea entièrement sur l'administrateur du trésor public à l'extraordinaire (1) des guerres, qui seul connaissait les ordres de paiements. Lui caissier n'avait qu'à effectuer les paiements sur un mandat de l'administrateur.

— « Quel est l'administrateur ? » dit M. Camus.

— « M. de Biré ou ses représentants », répondit le caissier.

— « Eh bien, dit sévèrement Camus, c'est M. de Biré qu'il faut mander. »

Le lendemain, en effet, M. de Biré comparut à la barre

(1) Ce titre, bien qu'officiellement supprimé, comme nous l'avons vu plus haut, se rencontre encore fréquemment employé jusque pendant les premiers temps de la Révolution.

de l'assemblée nationale. Le président lui donna lecture du décret aux termes duquel on lui demandait d'exhiber les ordres en vertu desquels il avait expédié des mandats sur la caisse de l'extraordinaire.

M. de Biré, qui n'avait point apporté ces ordres, les envoya chercher sur-le-champ et fut invité à s'asseoir et à assister à la suite de la séance.

Enfin les pièces arrivèrent et Biré triomphant exhiba deux états de paiements, l'un signé du roi, l'autre de Melin, premier commis de la Guerre. Mais il y eut encore des raisonneurs qui protestèrent et mirent en discussion de savoir si les ordres de paiements auxquels Biré avait obéi étaient valables et constitutionnels.

Cependant l'attitude de l'assemblée paraissait favorable. « Le drapeau rouge », vexé d'avoir fait fausse route, devint acerbe et malmena ferme le prince de Condé et le duc de Bourbon, au point que la voix argentine de M. d'Esprémenil s'éleva de l'extrême droite pour qu'on rappelât à l'ordre l'irrespectueux Camus. Aussitôt les huées du côté gauche le firent taire, car, dès qu'il parlait, il avait le don d'exaspérer cette fraction de l'assemblée, à cause de la volte-face à droite qu'il avait faite au lendemain de 1789, alors que, pendant des années, son attitude de parlementaire intransigeant avait fait de lui l'espoir des libéraux.

Quand le calme fut un peu rétabli, M. de Biré prit la parole : « Les conjectures, dit-il, ne militent pas contre les faits. J'ai payé le 18 janvier à M. le prince de Condé. J'atteste que j'ai payé en douze billets payables de mois en mois : deux de ces billets ont été touchés. J'avoue qu'il serait plus régulier de faire un décompte successif, mais voilà l'usage. Si l'on trouve mauvais que j'aie ainsi payé,

je prendrai sur mon compte les deux billets déjà acquittés et je dirai à M. le prince de Condé : rendez-moi vos billets, voilà votre décompte. »

Cette réponse nette fit bon effet. M. Rabaud de Saint-Étienne qui présidait s'adressa à M. de Biré et lui dit : « L'assemblée est satisfaite des éclaircissements que vous lui avez donnés et de la candeur de votre langage (1). »

L'incident était clos et à l'avantage de l'intéressé. M. de Biré s'assit à la barre et y demeura jusqu'à la fin de la séance, comme pour affirmer qu'il n'avait point de hâte de se sauver. Il n'en devait pas moins faire, en rentrant chez lui, de sérieuses réflexions sur la différence entre l'ancien régime et le nouveau.

M. de Biré continua donc avec plus de circonspection que jamais à exercer sa charge qu'il perdit du reste peu de temps après, sans que nous ayons trouvé la date ni les circonstances de cette cessation d'emploi. C'est vers cette époque qu'il entra en pourparlers avec le maréchal de Noailles, propriétaire de l'ancien hôtel de Transylvanie, pour lui acheter cet immeuble. L'acte de vente fut signé le 20 juillet 1791, moyennant un prix de 160.000 livres, dont 120.000 pour l'immeuble et 40.000 pour les glaces, boiseries, meubles et autres effets mobiliers qui garnissaient ladite maison.

M. Fontaine de Biré dut sans doute se féliciter d'avoir habilement profité du malaise et de l'inquiétude générale pour faire une bonne affaire.

Il ne savait pas ce qui l'attendait lui et son fils.

Il ne savait pas que le ministère de la police générale, rendez-vous de tous les policiers à l'affût de dénoncia-

(1) *Moniteur*. Année 1790, nos 84, 85, 86.

tions, allait s'établir quelques années après dans l'hôtel de Juigné, l'ancien hôtel de Brienne, porte à porte avec lui, et que ces fonctionnaires commenceraient naturellement par travailler au plus près.

On était déjà en pleine révolution. M. de Biré avait perdu sa charge, car nous le trouvons qualifié sur l'acte de vente de « ci-devant administrateur du trésor public au département de la guerre ». Le titre avait été, comme on voit, légèrement modifié. L'inquiétude générale le gagna à son tour et, au lieu de jouir de sa nouvelle acquisition, nous le voyons résider beaucoup dans sa maison de campagne de Verrières, près de Sceaux.

Les événements marchaient avec une rapidité effrayante et il était peu opportun de demeurer attaché aux vieilles idées et surtout de le montrer. M. de Biré avait à peine soixante-deux ou trois ans, il était encore plein de force et ne pouvait exciper de son âge pour suivre d'un œil atone, comme un vieillard, et sans prendre parti, ce prodigieux mouvement. Il se décida et se fit révolutionnaire. Il fut conséquent avec lui-même, refusa d'émigrer, se fit nommer commandant de la garde nationale de Verrières et fit faire personnellement à son fils aîné Joseph, son service de garde national à Paris.

Nous ne saurions à vrai dire affirmer le degré de sincérité de M. Fontaine de Biré, mais il nous est permis de constater que ses contemporains eurent des doutes, car il fut incarcéré deux fois, et son fils aîné trois fois; quant à son fils cadet, Marie-Géry, qui était capitaine aux hussards de Berchény, il avait émigré en 1792. Nous n'oserions du reste faire un crime de pareille comédie à des gens qui eussent, comme on sait, payé leur sincérité de leur tête. Mais il semble pourtant que le commence-

ment de la Révolution ne leur fut pas antipathique car en 1789 on n'agissait point sous l'empire de la terreur et, dès cette époque, le fils aîné servait comme volontaire dans la milice créée par le nouveau régime.

Cette émigration du fils cadet vint tout gâter et jeta la suspicion sur toute la famille, si bien que, le 16 septembre 1792, M. Fontaine de Biré père et son fils aîné, Marie-Pierre-Joseph, étaient arrêtés par ordre du comité de surveillance et remis aux mains du sieur Rouillon, concierge provisoire de la Conciergerie, à qui il était enjoint de recevoir onze individus, au nombre desquels se trouvaient Biré père et fils (1). L'original de l'ordre était signé de Leclerc, Panisse et Jourdeuil.

On était au lendemain des massacres de septembre, et l'on peut se douter de l'état d'esprit des gens que l'on arrêtait alors. Heureusement les massacres ne furent pas renouvelés et les prisonniers furent remis en liberté à une date que nous n'avons d'ailleurs point trouvée. Mais nous en avons la preuve, car il existe aux Archives nationales une pièce datée du 23 mai 1793 relative à Fontaine de Biré fils et à D[lle] de Lattaignant de Bainville, son épouse, rue du Bac. Sur cette pièce se trouve l'annotation suivante : « Vérifier si ces individus ne sont pas en réclamation ».

C'était un nommé Lefèvre qui les avait dénoncés et qui sollicitait d'être nommé *observateur* (2). Une autre pièce du même dossier signale la femme du fils cadet, M[me] Bastard de Fontenay, du Mans, femme Fontaine de Biré, comme notoirement en émigration. C'était la femme du capitaine des hussards de Berchény.

(1) Arch. Préf. de Police. Arrestations II, n° 105.
(2) Arch. Nat. F[7]. 6167.

La liberté et même la vie de tous les « ci-devant » devenait chaque jour plus précaire et la promulgation de la loi des suspects laissa peu d'espoir à ceux qui, à un titre quelconque, avaient exercé des fonctions sous l'ancien régime.

Cependant M. Fontaine de Biré ne se découragea pas. Il continua à jouer son rôle de converti à la révolution, accumulant les protestations de civisme, les dons patriotiques, les attitudes de sans-culotte. C'était surtout à la société populaire de Verrières qu'il fallait le voir. Là, il semble avoir vraiment enlevé d'assaut la confiance de ses concitoyens, car nous le verrons plus tard, dans un moment critique, faire appel au témoignage de cette société pour obtenir un brevet de civisme.

Le roi avait été exécuté, le régime de la terreur s'établissait peu à peu et Fontaine de Biré était toujours en liberté. Mais peu à peu aussi, les dénonciations se multipliaient, revenaient à la charge et ceux qui d'abord les avaient repoussées n'osaient plus dire leur opinion. Les choses en étaient venues à ce point que reconnaître l'innocence d'un accusé équivalait à reconnaître sa propre culpabilité.

Le 7 frimaire an II (mercredi 27 novembre 1793) vers sept heures du *matin*, Joseph de Biré, le fils ainé, était tranquillement chez lui, dans la maison de son père, quai Malaquais; il venait de se lever et recevait deux personnes qui étaient venues le trouver malgré l'heure matinale. Il faisait encore nuit et le réverbère du quai, déjà éteint, laissait dans l'ombre la façade que nous connaissons (1).

Le silence de ce quai peu fréquenté, surtout à pareille heure s'anima d'un bruit de pas, et une petite troupe

(1) Actuellement, 9, quai Malaquais. A cette époque la maison, qui faisait partie de la section de l'Unité, portait le numéro sectionnaire 1913.

s'arrêta devant la porte. Deux hommes, les reins ceints d'écharpes tricolores semblaient les chefs ; ils étaient suivis d'une petite escorte de soldats.

Ils pénétrèrent sous la porte cochère et, après avoir questionné le portier, gravirent l'escalier et sonnèrent au premier étage. Devant l'effarement des gens qui venaient ouvrir, ils montrèrent leurs écharpes et déclarèrent qu'ils étaient deux commissaires du comité révolutionnaire de la section de l'Unité. Puis ils exhibèrent un ordre d'arrestation contre Marie-Pierre-Joseph Fontaine de Biré fils. Le motif de l'arrestation était spécifié ; c'était simplement parce qu'il avait un frère émigré.

Il n'y avait rien à répondre, le fait était exact. Avant de s'en aller, les commissaires apposèrent les scellés sur les meubles et, après des adieux touchants aux siens, Joseph de Biré descendait l'escalier suivi des deux commissaires et s'en allait par les rues, vers la section, solidement encadré par la petite patrouille qui marchait l'arme au bras en entourant les prisonniers. Je dis *les*, car, pour plus de sûreté, les commissaires avaient arrêté, par-dessus le marché, et malgré leurs cris et leurs protestations, les deux visiteurs qu'ils avaient trouvés chez Joseph de Biré. Ils furent du reste relâchés après quelques heures de détention. Joseph de Biré fut envoyé aux Carmes par mesure de sûreté (1).

Cette scène avait naturellement laissé M. Fontaine de Biré père, ainsi que toute la maisonnée, dans la consternation. Plusieurs jours s'écoulèrent sans que rien changeât à la situation lorsque, treize jours après, le 20 frimaire

(1) Arch. nat. — Journal des arrestations ordonnées par le comité révolutionnaire ou par toutes autres autorités constituées dans l'étendue de l'Unité. — (Registre) F.7 2508, — folio 8.

(mardi 10 décembre 1793), la même scène exactement se renouvela ; mais cette fois c'était M. Fontaine de Biré père, lui-même, que les commissaires venaient arrêter. L'arrestation avait le même motif et il fut conduit au réfectoire de l'Abbaye. Le mouvement s'accentuait et les archives de la préfecture de police nous apprennent que ce jour-là une fournée de 61 personnes furent écrouées avec M. Fontaine de Biré. Six jours après, le 26 frimaire, un ordre de transfert arrivait et il allait rejoindre aux Carmes son fils qui s'y trouvait déjà (1).

Enfin le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794) le malheureux Claude Thivet, le serviteur dévoué de Fontaine de Biré, l'homme d'affaires et de confiance de la famille, était arrêté à son tour et prenait le chemin du réfectoire de l'Abbaye.

Dès que le père et le fils furent réunis ils délibérèrent sur ce qu'il y avait à faire et, forts de leur bonne réputation à Verrières, ils n'hésitèrent pas à rédiger et à adresser un mémoire au Comité de sûreté générale (2). Dans cette pièce datée du 23 frimaire an II (14 décembre 1793), Biré fils raconte son arrestation et discute les griefs que l'on a contre lui : il a, il est vrai, un frère émigré, mais il le renie ; ce frère n'habitait point Paris et a ainsi échappé à l'influence de la famille. Il saurait bien punir le traître, s'il se trouvait devant lui ! Au surplus, il a, lui Joseph Fontaine de Biré, bonne réputation et a toujours été un zélé patriote ; il a fait son service personnellement dans la garde nationale depuis 1789, sans se faire remplacer ; il a fait des dons patriotiques ; son père, même âgé et infirme, a été

(1) Arch. nat. — Journal des arrestations... (Registre) F[7] 2508 — folio 8 verso.
(2) Arch. nat. F.[7] 4601.

également arrêté. Il demande pour lui et son père la liberté. Ce mémoire était signé Fontaine Biré, volontaire à la compagnie de Rigny (1).

Comme cette supplique était demeurée sans effet, les prisonniers la renouvelèrent le 3 pluviôse an II (mercredi 22 janvier 1794). Cette fois elle était signée du père et du fils et des pièces justificatives étaient jointes à l'appui. C'est parmi ces pièces et dans le même dossier que se trouve l'attestation délivrée par la société populaire de Verrières, ainsi qu'un « Précis de la conduite patriotique des citoyens Biré père et fils depuis 1789 ». Il y est dit que M. de Biré père a donné 20.000 francs pour quatre hôpitaux; qu'il a été des premiers à payer le don patriotique (le quart du revenu); qu'il a été commandant de la garde nationale de Verrières, tant que sa santé le lui a permis; qu'il a fondé la garde nationale du Breil, localité de la Sarthe, et qu'il lui a donné son premier drapeau tricolore; qu'il a fourni des équipements aux volontaires de 1792; qu'il a fourni, la même année, des chevaux pour les transports à l'armée du Nord; qu'il a donné 7.000 livres pour la guerre de Vendée. Enfin qu'ils sont considérés « *comme de vrais sans-culottes et de francs montagnards* ».

Toute cette énumération n'eut pas plus de succès et, en désespoir de cause, le père et le fils, ne pouvant obtenir leur liberté, se résignèrent à demander leur transfert dans

(1) Ce dernier nom est fort mal écrit et l'on peut aussi bien lire *Aigny;* sur d'autres pièces portant la même qualité de volontaire on lit *Rignier*. Nous avons trouvé sur l'*État militaire de la garde nationale* (Paris 1790, 2 vol. in-12. Bib. Nat. Lc.[25] 151) une compagnie, celle du district de Saint-Eustache, dont le capitaine s'appelait Régnier et le commandant en chef le comte d'Agny, ou d'Ogny sur une autre édition. Il se pourrait que ce fût celle où servait Fontaine de Biré. Le registre de la compagnie du district des Petits-Augustins, où il eût été plus naturel de le trouver, a été perdu.

une maison de santé, vu l'état de M. Fontaine de Biré père qui laissait, paraît-il, beaucoup à désirer. Il avait à cette époque 67 ans.

Pendant qu'ils attendaient le résultat de leur requête, une fâcheuse nouvelle leur parvint. A la suite des nombreux dons patriotiques et des réquisitions répétées, M. de Biré était devenu méfiant et commençait à trouver que c'était suffisant. Comme il conciliait ses sentiments révolutionnaires avec le désir de garder son argenterie, il avait cru prudent de l'enfermer dans une petite caisse de bois; puis il avait creusé un trou assez profond dans un petit passage au fond de la cour de sa maison, lequel existe encore, et qui séparait alors l'écurie du petit escalier qui donnait sur la rue des Petits-Augustins et qui aujourd'hui donne sur la cour. Ce petit passage était attenant à la bourrellerie servant actuellement de débarras. Mais, à la suite de quelque dénonciation sans doute, le matin du 13 pluviôse an II (samedi 1er février 1794), un commissaire se présenta accompagné de terrassiers et se mit en devoir de dépaver et de creuser le sol dans le passage et dans la bourrellerie. Après quelques coups de pioche, la caisse apparaissait pour disparaître aussitôt, emportée par le commissaire. Il n'y avait qu'à faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Au surplus, M. de Biré eut, peu de jours après, une compensation : sa demande de transfert dans une maison de santé fut accordée et nous trouvons sur les registres d'écrou, aux archives de la préfecture de police, à la date du 16 pluviôse an II (4 février 1794), un ordre de transférer Biré père et fils de la prison des Carmes chez le citoyen Brunet, rue de Buffon, n° 22, vis-à-vis le Jardin des Plantes « pour cause de maladie ». Les prisonniers étaient sous

la responsabilité dudit Brunet qui devait donner avis de leur guérison. Il est certain que le séjour pendant l'hiver dans ces locaux aménagés à la hâte, sans feu, étaient, pour des vieillards déjà malades, de la dernière rigueur.

C'est dans cette maison de santé que le père et le fils attendirent le retour d'une température plus clémente. Le 16 prairial an II (mercredi 4 juin 1794) ils écrivirent encore une demande de mise en liberté ; elle n'était guère qu'une répétition des deux premières et n'eut pas plus de succès (1). M. de Biré allait mieux. Brunet fit son rapport et, le 7 messidor an II (25 juin 1794), le père et le fils étaient transférés de la rue de Buffon à la maison d'arrêt du collège Duplessis.

Certes ceux qui s'intéressaient à leur sort et eux-mêmes durent trembler, car on était au moment le plus violent de la terreur et il ne fallait pas attirer sur soi l'attention, sous peine d'être perdu. Ils durent certainement leur salut à l'intervention de la société populaire de Verrières et nous ne pouvons guère nous expliquer autrement l'audace extrême qu'ils eurent d'écrire à plusieurs reprises au Comité de sûreté générale.

Enfin le 9 thermidor arriva : c'était le salut. Ce n'était pas encore la liberté qu'ils attendirent près d'un mois. Enfin, le 2 fructidor (mardi 19 août 1794), arrivait l'ordre d'élargissement tant désiré. Il est ainsi libellé :

« *Convention Nationale.*

« *Comité de sûreté générale.*

Du 2e fructidor.

« Le Comité de sûreté générale arrête que les citoyens

(1) C'est dans cette pièce que se trouve mentionné l'âge de 67 ans de M. Fontaine de Biré, indiqué plus haut.

Biré père et fils seront mis sur-le-champ en liberté et les scellés levés.

« Les représentants du peuple :

Signé : (suivent les noms) » (1).

Ils étaient restés neuf mois en prison.

Ces derniers jours de détention furent peut-être les plus pénibles, ainsi qu'il arrive souvent. Leur impatience croissait d'heure en heure et Joseph de Biré, avec la fougue de sa jeunesse, ne pouvait plus tenir en place. Ce n'était pas seulement l'amour de la liberté qui lui faisait ardemment désirer sa libération, mais aussi un autre amour dont nous avons le sincère témoignage en une lettre anonyme du reste, mais qui ne nous laisse aucun doute sur les relations qu'il entretenait avec sa correspondante. Nous savons qu'il était déjà marié, puisqu'il a été question de sa femme, mais il ne faut pas oublier que nous sommes au XVIIIe siècle où la fidélité n'était de rigueur que jusqu'au premier enfant, pour assurer l'hérédité du nom, et encore pour la femme seulement.

La lettre dont nous parlons est datée du 25 thermidor sans indication d'année, mais elle ne peut se rapporter qu'à cette détention de 1793-1794. La première arrestation de 1792, eut lieu le 16 septembre et, à cette époque, on ne connaissait pas encore le calendrier républicain. La seconde incarcération est du 27 novembre 1793. Ce ne peut donc être que du mois de thermidor suivant qu'est datée la lettre en question. Il est vrai que Joseph de Biré fut encore emprisonné sous le Consulat, mais les

(1) Archives nat. F.7 4601.

termes de l'épître ne permettent pas de la dater de cette époque. Il y est question de la jeunesse de Biré qui eût été alors un peu avancée. De plus, on y parle de « sans-culottes » incarcérés avec lui; or ce terme était, en 1802 ou 1803, tout à fait tombé en désuétude, et Biré n'avait alors pour compagnons de captivité aucun « sans-culotte » puisque c'est à l'occasion d'une conspiration royaliste qu'il avait été arrêté. Nous nous en occuperons d'ailleurs plus loin.

Le dernier séjour où nous avions laissé le père et le fils était le collège Duplessis. Biré fils, tout au moins, fut encore l'objet d'un dernier transfert, car la lettre en question lui est adressée « au bâtiment de la Chapelle, département de la police ». Ce département se trouvait sur l'emplacement occupé actuellement par l'annexe de la Préfecture de police. C'était la mairie où habita Bailly et qui devint plus tard la première préfecture de police, aujourd'hui disparue. On y accédait par la petite rue de Jérusalem, perpendiculaire au quai et qui tombait juste en face la descente qui mène à la berge. C'était là que gémissait Joseph de Biré et qu'il recevait les consolations épistolaires dont nous parlons.

Au surplus voici cette lettre :

« *Au citoyen Biré fils, au Bâtiment de la Chapelle, Département de la police.*

Ce 25 fructidor.

« Mon cher petit, ta malheureuse amie ne peut te peindre tous les maux affreux qu'elle endure. Elle ne connaît point d'assez fortes expressions pour te les rendre; il n'y a peut-être qu'une âme aussi vertueuse, un cœur aussi sensible que le tien qui puisse les concevoir. Depuis cinq

jours j'éprouve les plus fortes angoisses du désespoir; jour et nuit je gémis sur *notre* malheureux sort : car quoique je sois libre, ne me crois pas plus heureuse que toi. Arrachée à tout ce que j'aime, je me trouve seule..... abandonnée dans le monde, et cette liberté qui ne m'est point ravie devient en ce moment un fardeau pour moi si je n'en puis jouir avec toi : et si cet état pénible devait durer encore longtemps, ta pauvre amie ne pourrait y résister. Cependant je me possède, je prends autant de patience qu'il m'est possible et je te conjure de ton côté d'en prendre le plus que tu pourras. Je sais fort bien que tout ce que tu vois et ce que je te dis n'est pas fort consolant, mais sois sûr que je ne t'entretiendrais pas de mes peines si je ne m'en croyais à la fin. Le mal est que nos têtes ont été plus vite que ne vont les affaires, que s'il est sorti des personnes qui sont dans ton même cas, elles ont été pour la plupart reprises cette nuit. Ainsi il vaut bien mieux que tu sortes par la bonne porte, tu es innocent, on te rendra justice et tu dois être tranquille. Le fait est que l'on veut faire sortir tous les sans-culottes avant les autres, ce ne sera pas long, on les fera sortir sans perdre de temps et, cela fait, vous serez des premiers à sortir.

« Tu m'as fait bien de la peine ce matin, je t'ai trouvé bien jaune et je ne doute pas que tout le mauvais sang que tu as fait (et que tu fais encore) n'ait beaucoup altéré ta santé. J'ai cru un instant que tu avais de l'humeur contre moi; cela m'a bien affectée, joint à l'impatience d'être séparée de toi. Mais tu m'as souri. J'ai eu le plaisir de t'embrasser. Quelle satisfaction!..... j'ai cru entrevoir le bonheur!..... Mais hélas!..... il m'est échappé avec toi. Ce n'était qu'une illusion et je suis sortie pénétrée de la

plus vive tendresse pour mon ami, emportant la tristesse et la mort dans le cœur : enfin le malheur nous poursuit depuis quelque temps, nous sommes jeunes et je sens qu'il est bien douloureux d'être persécuté par le sort dans l'âge heureux des plaisirs : mais peut-être (et j'ose m'en flatter) avons-nous passé les plus rudes épreuves et serons-nous bientôt aussi heureux que si nous n'avions point éprouvé le malheur d'être séparés, car nous sentirons alors tout le prix d'une tendresse que rien ne pourra jamais affaiblir et nous jouirons plus qu'un autre du bonheur accordé aux êtres sensibles qui, en s'aimant et étant bien unis, ne désirent que la paix et la liberté.

« Je t'envoie mille millions de baisers, je veux que tu te tranquillises, que tu ménages bien ta santé pour ton amie qui ne fait que penser à toi et qui t'aime de l'amour le plus vif et le plus pur.

« Tout le monde ici me charge de te faire bien des amitiés (1). »

Comme on le voit, rien ne manque à cette tendre épître, pas même les serments éternels; mais le volage Joseph ne devait pas y demeurer fidèle et nous verrons bientôt que, lorsqu'il eut soigné son ictère et retrouvé sa belle humeur, il ne se fit point faute de courir à d'autres amours.

Léo Mouton.

(A suivre.)

(1) Arch. nat. F.7 6314 (Dossier 6656 — pièce 144).

NOTULES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1907.

Le samedi, 23 mars dernier, à 9 heures du soir, a eu lieu l'assemblée générale de la Société Historique.

M. Enlart, conservateur du Musée de Sculpture comparée, qui avait accepté d'être notre conférencier, avait titré sa causerie : DEUX MUSÉES HISTORIQUES : PETITS-AUGUSTINS et TROCADÉRO.

Nombre de notabilités littéraires et scientifiques avaient tenu à venir écouter M. Enlart, dont la conférence érudite et spirituelle a eu le plus vif succès. Il a bien voulu la rédiger pour notre Bulletin. Elle paraîtra dans la livraison d'automne.

NOS ILLUSTRATIONS.

Trois illustrations hors texte, dues à la libéralité de M. Paul Fromageot, accompagnent son érudit travail sur *les Orgues et les organistes de Saint-Germain des Prés.*

Ces planches, dont les originaux se trouvent à la Bibliothèque nationale, présentent l'une le « Positif », l'autre le « Grand Buffet » de l'orgue qui était installé avant la Révolution dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

La troisième donne une vue d'ensemble du buffet d'orgue actuel.

M. Fromageot nous fait connaître qu'il provient de l'ancienne abbaye de Saint-Victor.

Samedi, 9 *juin* 1906. — M. Charles Sellier signale la découverte d'un sarcophage gallo-romain, faite le 24 mai précédent, à l'angle sud-ouest de la rue de Rennes et de la rue Notre-Dame-des-Champs.

Samedi, 7 *juillet*. — Le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts fait connaître que la Commission des Monuments historiques a émis l'avis qu'il y avait lieu de maintenir au square Cluny la porte de la Chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés que la Commission du Vieux-Paris, sur la proposition formulée par notre président, M. Herbet, au nom de la Société Historique du VIe arrondissement, désirait voir transporter dans le square nord de Saint-Germain des Prés, près des fragments de la même chapelle qui s'y trouvent réunis.

Communication de la liste des établissements congréganistes dont MM. Duez, Ménage et Lecouturier, administrateurs judiciaires, sont chargés de liquider les biens.

Rapport de M. Félix Herbet, sur divers ouvrages de M. Charles Magne.

Rapport de M. Ch. Sellier sur le cimetière gallo-romain situé rue de Rennes, vers le croisement de celle-ci avec la rue de Vaugirard.

Enfin, quoique n'intéressant pas l'arrondissement, nous signalerons à cause de son exceptionnelle importance, une communication de M. Hartmann, vice-président de la Société Historique du IVe arrondissement, sur les immeubles de la rue du Renard.

Ch. S.

ERRATUM

P. 22, l. 26, *au lieu de* Léon Feugère, *lire* Prosper Faugère.

H. M.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE

ILLUSTRATIONS

Le gérant : Charles SAUNIER.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 0217